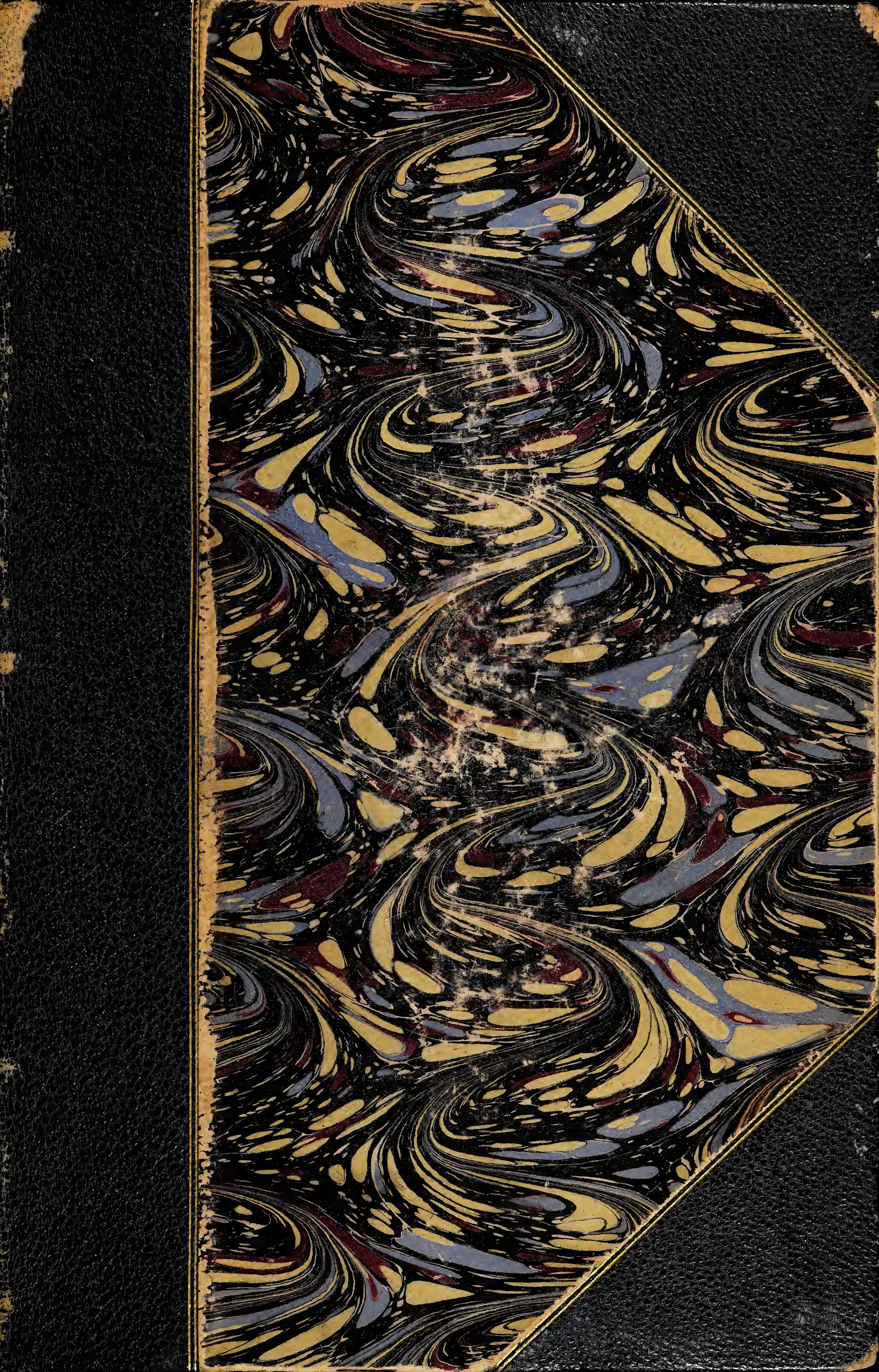






ANECDOTES ET CURIOSITÉS HISTORIQUES

SUR LES

ACCOUCHEMENTS

ANECDOTES & CURIOSITÉS HISTORIQUES

SUR LES

ACCOUCHEMENTS

PAR

G.-J. WITKOWSKI

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
Officier de l'Instruction publique



PARIS
G. STEINHEIL, ÉDITEUR
2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2

1892

ANECDOTES

SUR LES

ACCOUCHEMENTS

AVANT-PROPOS

J'ai composé, lecteur, ce modeste volume,
Pendant mes courts loisirs pour amuser les tiens,
Et, comme le classique abbé Trublet, ma plume,
Compila... Compila... tant modernes qu'anciens.

Nos pères ont eu une véritable passion pour ces recueils de pensées, d'anecdotes, de bons mots, de remarques critiques, de citations, qu'ils appelaient *Anas*; l'abbé d'Artigny, dans ses *Nouveaux Mémoires de littérature*, a dressé le catalogue de ces sortes de livres, il est interminable.

En réalité, le présent volume n'est autre chose qu'un *Ana*. Nous convenons même que, sous le titre de *Luciniana*, il aurait fait assez bonne figure à la suite de *Polissoniana* ou de l'*Asiniania*; la matière, en effet, est scabreuse; d'autre part, n'est-il pas entendu, depuis Molière, que tout médecin est digne du bonnet à longues oreilles ? Mais ce titre nous a paru suranné, quelque peu pédant, et nous avons préféré tout simplement *Anecdotes sur les Accouchements*.

Les gens austères détourneront les yeux de notre travail. Encore un sottisier, diront-ils ! Eh quoi, Monsieur le docteur, en dépit de vos diplômes et de votre cravate blanche, vous voulez donc vous ravaler à être l'Hilaire le Gai de l'obstétrique ?

Gens austères, écoutez. D'abord, Hilaire le Gai était un homme fort sérieux, malgré les petits in-trente-deux jaunes

qui ont assuré l'immortalité à son nom et des rentes à son éditeur. Il devait même être solennel à ses heures. Un recteur d'Académie (1), jugez ! Mais quand il s'était ennuyé professionnellement, il aimait à rire.

Où est le crime de se dédoubler ainsi ?



Hilaire le Gai, quand il avait déposé sa toge, lisait Rabelais ; quand j'ai remis ma cravate blanche dans son tiroir j'en fait autant fort volontiers. Partant, comme Hilaire le Gai, je sais que le rire est le propre de l'homme.

D'autres, dans le métier, nous ont donné l'exemple. Un ancien professeur d'anatomie et de chirurgie, membre des Académies de Montpellier, Lyon, Rouen, Dijon, Bordeaux et autres lieux, un homme grave, si grave qu'il est souvent très lourd, Sue le jeune, nous a précédé dans cette voie (2). Le poivre de ses anecdotes emporte parfois la bouche. Nos contemporains ayant le palais plus délicat qu'on ne l'avait jadis, nous pimenterons moins notre cuisine, sans garantir, toutefois, la qualité de tous les plats.

Chercherons-nous d'autres autorités ? Velpeau, qui fut d'abord accoucheur, avait la manie du calembour. Et le professeur Pajot ! quiconque a entendu ses leçons, connait sa passion pour l'anecdote et son art incomparable à faire suivre le mot technique du mot pour rire.

Et d'ailleurs, qui donc, sinon le médecin, pourrait rire à propos de l'entrée de l'homme en ce monde ? Une femme crie, un enfant pleure. Ris, ô accoucheur ! Que serais-tu sans ces cris et ces pleurs ?

La sagesse des nations, elle-même, ne nous convie-t-elle

(1) Hilaire le Gai, de son vrai nom Gratet-Duplessis (1792-1853) fut, en effet, recteur de l'Académie de Douai.

(2) Dans ces *Essais historiques littéraires et critiques sur l'art des accouchements* (1779).

pas à la gaité ? Ne donne-t-elle pas à l'accouchement ce synonyme charmant de « mal joli » ? et n'ajoute-t-elle pas, pour les besoins de la rime, indispensable à tout adage qui se respecte :

Quant il est fini,
On en rit (1).

(1) Ce volume, composé de deux parties distinctes : 1° *Anecdotes*, 2° *Curiosités historiques sur les accouchements*, sera suivi de la publication de deux autres volumes : 1° Les *Accouchements dans les beaux-arts et au théâtre*; 2° Les *Accouchements dans la littérature*, et formera, avec ces derniers et nos précédents ouvrages : Les *Accouchements chez tous les peuples* ; L'*Arsenal obstétrical* ; Les *Accouchements à la cour* ; Les *Sages-femmes et Accoucheurs célèbres*, le complément de l'Histoire anecdotique de l'obstétrique depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

ANECDOTES SUR LES ACCOUCHEMENTS

I. — Sages-femmes et accoucheurs.

Une cause digne de Salomon.—On écrit de Padoue qu'il vient de s'y passer un événement très extraordinaire : une sage-femme enceinte et à terme, assistant une dame de cette ville, qui était en travail d'enfant, se vit surprise elle-même par les douleurs de l'enfantement. La servante de la maison, fille d'un certain âge, appelée au secours, reçoit comme elle peut les deux enfants, tous deux du sexe masculin, et les met dans le même berceau, sans remarquer la place qu'elle donne à chacun. L'un des deux enfants, étant mort quelques minutes après sa naissance, le survivant fut réclamé par les deux mères : quels juges seraient capables de décider une telle cause ?

(*Gazette de France*, 21 Juillet 1777).

Une femme qui accouche souvent. — Un petit employé va trouver son chef de bureau.

— Auriez-vous l'obligeance, monsieur, de m'accorder un congé. Ma femme accouche.

— C'est trop juste, dit le chef, j'accorde le congé.

Trois mois après, le même employé sollicite un nouveau congé.

— Vous avez donc une affaire importante, interroge le chef.

— Oui, monsieur, ma femme accouche.

— Mais vous m'avez donné la même raison, il y a trois mois. Il n'est pas possible que votre femme puisse accoucher. Ce n'est pas naturel.

— Au contraire, elle est sage-femme !

Une doctoresse empêchée. — Les femmes qui exercent la médecine peuvent donner lieu de temps en temps à des scènes de ce genre.

Un monsieur sonne, au milieu de la nuit, à la porte de son docteur, lequel vient de céder sa clientèle à une femme.

— Vite, crie-t-il à la bonne, priez le docteur de passer chez moi.

— Impossible en ce moment, monsieur.

— Mais ma femme est sur le point d'accoucher.

— Le docteur aussi ! ! !

Les tribulations d'une sage-femme. — Les internes de l'hôpital Necker aiment à s'amuser. Mais la plaisanterie n'a pas le don d'être toujours agréable aux habitants du quartier.

Une sage-femme, voisine de l'hospice, avait, à la porte de la maison où elle habite, un tableau représentant une dame se penchant vers un gros chou, d'où émergeait un enfant qui lui tendait les bras. C'était peint sur une plaque de tôle, mais l'œuvre était ancienne et la peinture ternie s'écaillait et tombait.

Or, une nuit, les internes s'emparèrent de la plaque. On juge de la surprise de la matrone lorsqu'elle ne vit plus son tableau. Toutefois, elle en prit son parti et profita de l'occasion pour commander une nouvelle plaque.

Huit jours après, on posait un tableau superbe où une opulente nourrice tenait dans ses bras un bébé rayonnant de santé. C'était d'un coup d'œil merveilleux, et la sage-femme regardait, avec une visible satisfaction, les ouvriers poser sa plaque.

Quelle ne fut pas sa stupeur, le lendemain, en retrouvant la vieille plaque à la place de la neuve. Les étudiants, ayant reconnu que la valeur artistique de celle-ci était supérieure à celle de l'ancienne, avaient opéré la substitution.

La sage-femme, furieuse, a porté plainte chez le commissaire du quartier.

Les gaietés de l'enseigne. — On lit, sur les fenêtres du premier étage, dans le haut du faubourg Saint-Antoine :

« Sage-femme de 1re classe. »

Et, immédiatement au dessous, à l'entresol :

« Confections d'enfants sur mesure. »

Conséquences de la concurrence. — Dernièrement un de nos bons amis, un de nos très sympathiques confrères, est appelé en hâte chez une dame de son voisinage.

C'était pour une fausse-couche ; provoquée, sans aucun doute. D'ailleurs, il y avait, dans le fond de la chambre, une accoucheuse qui y faisait triste mine.

Après avoir prescrit et indiqué les soins nécessaires, notre ami se retire, et, sur le pas de la porte, attirant l'accoucheuse, lui dit :

— Voyons, madame, avouez que vous y êtes pour quelque chose?

— Och ! qu'est-ce que vous voulez, monsieur le docteur, dit-elle en ce joyeux français que vous connaissez, il faut bien faire ça pour vivre, depuis que les médecins font des accouchements ! ! !

(*Gazette de gynécologie*).

Un mot d'accoucheur. — Le Dr P... venait d'accoucher une superbe personne, très enviable et très enviée. Dans le premier moment d'effervescence, et tenant encore le moutard dans les mains : « Ah ! petit, s'écria-t-il, par reconnaissance, tu devrais bien me passer ta contre-marque. »

Comparaison n'est pas raison. — Un accoucheur, mandé par un porteur pour accoucher sa femme, se rendit auprès d'elle et la délivra d'un bel enfant. Le porteur lui demanda ce qu'il lui fallait.

— Une guinée, répondit l'accoucheur.

— Une guinée. Comment ! je suis obligé de mener le plus gros homme qui puisse entrer dans ma brouette à un mille pour un schelling, et vous me demandez une guinée pour avoir amené de si près un petit marmot gros comme le poing !

Londresiana.

Une distraction. — Le docteur V***, un de nos meilleurs accoucheurs, compte parmi les plus fervents adeptes de la dame de pique.

L'autre nuit, au sortir du cercle, il est brusquement appelé auprès d'une souveraine exotique, en résidence à Paris, et dont la situation intéressante nécessite des soins immédiats.

Au moment psychologique, le bon docteur reconnaît un héritier mâle et, triomphalement, s'exclame :

— Je tourne le roi !

Autre distraction. — Un soir, le vieux docteur X..., médecin-accoucheur des plus savants, était entrain de délivrer une concierge, quand, soudain, un violent coup de sonnette retentit dans la loge. A ce bruit, le vieux docteur, si brusquement dérangé de son travail, tire le cordon ombilical et coupe celui de sonnette !...

Bacchus et Lucine. — Le docteur X... était un amant de la dive bouteille. Il ne commençait ses visites qu'à quatre heures du soir et, vers huit heures, il était gris Un jour, appelé auprès d'une femme en mal d'enfant, il entre et demande de l'huile pour pratiquer le toucher. On lui en met dans un verre; comme on savait ses goûts, dans un autre on verse du cognac, mais selon son ordinaire, il n'était pas tout à fait dans son assiette; il fait une pirouette, et se trompe de verre. L'huile y passa sans qu'il s'en aperçut. Il n'en fit pas moins bien l'accouchement.

(*Gazette médicale de Picardie*).

Sceptique ou distrait. — En voyage, une ieune dame est surprise par des douleurs très caractéristiques.

Un médecin, appelé en toute hâte, commence par lui demander :

— Avez-vous déjà passé par cette épreuve ?

Elle, très interdite :

— Mais, docteur, je suis mariée depuis un an à peine !

Le docteur, imperturbable :

— Vous ne répondez pas à ma question. Je la réitère. Est-ce la première fois que ceci vous arrive ?



Erreurs obstétricales

Certain bourgeois tomba malade, et pendant quelques jours il se contenta de garder le lit, soigné uniquement par sa fille. Enfin cependant, comme il sentait le mal empirer, il envoya chercher un médecin. Celui-ci le saigna, et il ordonna à la demoiselle de conserver le sang, afin qu'à son retour il pût voir, quand ce sang serait refroidi, d'où la maladie provenait. La fille, pour plus grande sûreté, alla porter l'écuelle dans sa chambre, et la posa bien couverte sur un banc. Mais l'instant d'après l'étourdie n'y songea plus, et la première chose qu'elle fit en rentrant chez elle, ce fut de tout jeter par terre.

Qu'imaginer en pareille circonstance pour éviter d'être grondée? Elle ne trouva rien de mieux que de se faire saigner elle-même par une autre personne, et quand le médecin reviendrait, de lui présenter ce sang en place de celui de son père. C'est ce qui arriva; mais l'Esculape devina la tricherie et voulut en punir la donzelle; il s'adresse au père : « Ce sang-là, dit-il, me donne pour vous de bonnes espérances, il m'annonce que bientôt vous aurez un enfant de plus. » A ces paroles, le prud'homme reste interdit, et il l'est avec d'autant plus de raison qu'il était veuf. Il en demande l'explication. De son côté, la fille rougit; enfin tout s'explique; et celle-ci, forcée d'avouer la vérité, convient qu'à trois mois de là, l'horoscope du médecin doit s'accomplir.

Combien de gens, qui en voulant tromper les autres, ont été trompés eux-mêmes.

(*Fabliau du XIII*e *siècle, arrangé par* Legrand d'Aussy).

Le duc Henri de Bavière avait envoyé au physicien Notker, pour éprouver la justesse de ses diagnostics, de l'urine d'une femme de chambre, qu'il devait examiner comme étant de sa propre urine. Après examen, Notker s'écria : « *Miraculum nunc et portentum, Deus facturus est, quodquod nunquam est auditum, ut vir ute-*

ro pareret. » En effet, le prétendu duc mit au monde, trente jours après, un garçon; la femme de chambre avait perdu sa virginité.

Dr CHEREAU.

Je me souviens que j'étois encore bien vieil, la Cour du Parlement étant à Tours, que de bons garçons firent une galantise à une sage-femme. Ils mirent un gars, en guise de femme prête d'accoucher, dans un lit, et firent venir une sage-femme, qui mettant la main dessous les draps et trouvant son braquemard, dit tout haut : « Courage, l'enfant viendra bientôt ; j'en tiens le bras ! » Elle le vouloit remettre, sans qu'elle reconnût ce que c'étoit.

(*Le moyen de parvenir XVIe Siècle*).

L'anecdote suivante est racontée dans les journaux de l'Amérique et du Canada. Un jeune homme, fraîchement émoulu de l'Ecole, où il avait obtenu des distinctions honorifiques et des médailles, est envoyé par son père, médecin, auprès d'une femme en travail. Au toucher, il trouve l'orifice de l'utérus non dilaté ! Il attend une heure, et comme il ne se produit aucun changement, il fait une application de pommade à la belladone et essaie de faire la dilatation forcée, par l'introduction du doigt. Au bout d'une heure, ne trouvant encore aucune dilatation, il s'inquiète et vient demander l'assistance de son père ; mais avant son retour, l'expulsion de l'enfant était terminée. Le père fit un examen attentif et trouva l'anus de l'enfant rouge et élargi, abondamment taché de cérat belladoné. Le jeune médecin avait eu affaire à une présentation des fesses, et avait confondu l'anus de l'enfant avec un orifice utérin non dilaté.

(*France médicale*).

Le plus souvent, l'orifice inférieur est pris pour l'orifice supérieur : « Si, dit Velpeau, pour démontrer la possibilité de pareille erreur, le témoignage d'une infinité d'observateurs instruits ne

suffisent pas, je relaterais l'anecdote bien connue d'un ancien professeur d'accouchements de l'Ecole de Paris : un peu tranchant de caractère, il venait de toucher une femme en travail, et, croyant avoir trouvé la face, il soutenait avec feu qu'une pareille position ne pouvait, en aucun cas, être confondue avec celle du siège, ne s'apercevant pas que son doigt, couvert de méconium, était là pour le démentir aux yeux des élèves, qui ne purent s'empêcher de rire aux éclats ! »

Il y a près de deux mois, un évènement désastreux a eu lieu dans la section de chirurgie de l'hôpital Saint-Spiridon. Nous disons désastreux parce que l'on doit considérer comme tel l'opération faite le 6 juin dernier sur la femme Dominica Mihaila, âgée de vingt-cinq ans.

Dominica Mihaila est une paysanne du département Vaselin, mariée depuis assez longtemps, elle avait eu déjà sept enfants ; depuis plus de quatre ans, elle n'avait plus eu de rapports conjugaux avec son mari. Un soir, il y a un peu plus de sept mois, elle eut, une seule fois, des relations avec un homme de son village. Cette femme devenue grosse, connaissait assez les symptômes de la grossesse pour ne pas se tromper à son huitième enfant. Craignant la colère de son mari, elle se décida à venir à Jassy pour accoucher et cacher ainsi sa faute. Mais pour faire ce voyage, elle ne pouvait pas dévoiler la vraie cause ; elle se plaignit donc de violentes douleurs dans le ventre qui avait grossi, mais au lieu de se diriger vers la maternité, ce qui aurait donné l'éveil à son mari, elle entra à l'hôpital Saint Spiridon, croyant pouvoir y rester jusqu'à l'époque de son accouchement. Elle fut admise dans la section de chirurgie, et les chirurgiens du service, MM. Russ senior, chirurgien en chef, et Sculi, médecin secondaire, portèrent le diagnostic de kystosarcome du ligament large droit. L'opération fut faite le 6 juin ; mais au lieu d'un kysto-sarcome, on trouva un enfant bien portant de sept mois, qui survécut quelques heures. La mère mourut du sixième au huitième jour.

Cet évènement ne tarda pas à être connu et le ministre crut devoir saisir de cette affaire le Conseil sanitaire supérieur, qui eut à se prononcer sur cette opération.

Dans sa séance du 10 juillet, après avoir examiné en son entier

le dossier de l'enquête et les actes médico-légaux de la commission nommée *ad hoc*, et après avoir entendu MM. les docteurs Russ senior et Sculi, sur les diverses circonstances dans lesquelles ils avaient pratiqué cette opération,

Le Conseil sanitaire supérieur,

Considérant que, dans le cas présent, une erreur grave de diagnostic a été commise ; que M. Sculi ne s'est pas entouré de toutes les garanties voulues pour éviter l'erreur ; qu'il a omis de demander l'avis d'autres confrères pour une opération qui, par elle-même, pouvait compromettre la vie de la malade ; qu'il a assumé la responsabilité complète au lieu et place du médecin en chef et cela sans une autorisation expresse et formelle de la commission de surveillance de l'hôpital : que c'est sans motifs que M. le docteur Sculi, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Jassy, avait des malades à sa disposition personnelle pour son cours et ses opérations ;

Considérant que M. le docteur Russ senior reconnaît que cette irrégularité était la suite d'une entente mutuelle entre lui et M. le docteur Sculi, irrégularité tolérée par la commission de surveillance de l'hôpital Saint-Spiridon, mais contraire aux règlements de l'hôpital ;

Considérant, qu'en dehors de l'erreur de diagnostic faite par M. Sculi, celui-ci, au lieu de s'assurer, après avoir fait l'incision des parois abdominales, de la nature de la tumeur qu'il avait sous les yeux, a commencé immédiatement à ponctionner le prétendu kyste avec le bistouri et non avec le trocart, en faisant, au lieu d'une incision longitudinale, une incision transversale, etc., etc.

. . . .

Décide que M. le docteur Sculi, ayant commis une erreur des plus graves dans l'exercice de l'art médical, doit être révoqué de ses fonctions de médecin de l'hôpital ;

Que M. le docteur Russ senior, en ne tenant pas compte du règlement, doit être invité à l'exécution scrupuleuse du dit règlement.

Signé : Drs Fofino, Kalindero, Theodoki, Tergiu, Colben Maldareacu, Felix, Marodi et Itrati.

Je crois devoir ajouter que, d'après les règlements de l'hôpital Saint-Spiridon, les médecins en chef sont seuls responsables des traitements qu'ils prescrivent, et que les médecins secondaires n'agissent que sur l'invitation et sous la responsabilité des médecins en chef. Or, dans le cas présent, l'opération avait été faite par M. le docteur Sculi, médecin secondaire, et M. le docteur Russ senior, médecin en chef, lui avait servi d'aide.

Après la décision du Conseil sanitaire supérieur, le ministère public a cru devoir traduire devant les tribunaux M. Sculi, qui a été acquitté en première instance, le 30 septembre dernier. Il n'y avait pas de partie civile en cause, le mari de l'opérée ayant été désintéressé avant le procès.

(Semaine médicale).

Arrivée au terme de la grossesse, une pauvre femme avait été délivrée, d'abord du cher fardeau si longuement porté, et bientôt après de la vie. Cela se passait à l'hôpital. Du moins paraissait-elle avoir succombé aux suites d'une hémorragie considérable. C'était dans le service de M. Depaul. Arrivé près du lit de cette faiseuse d'orphelins : « Cette femme est morte », dit-il.

« Pas encore ! » fit la femme.

L'effet de cette voix d'outre-tombe sur les assistants et principalement sur le médecin, aux regrets de son inconsidération, n'a pas besoin d'être décrit.

Elle était si peu morte que, trois semaines après, parfaitement guérie, elle sortait de la clinique.

M. Depaul citait le fait pour montrer que le médecin ne saurait jamais imposer trop de retenue à sa langue et qu'il est des choses qu'on doit toujours sous-entendre au lit du malade et garder pour l'amphithéâtre.

Aventure pareille, était arrivée à Récamier.

Venu en consultation auprès d'un homme du monde atteint de fièvre typhoïde, il se plaignait d'avoir été appelé trop tard : « Il n'y a plus de ressources » disait-il.

A peine a-t-il dit, qu'une suite de bruits sonores est émise par l'homme qui, immédiatement après, en lettré, les contresigne de

la remarque suivante : *Qui crepitat vivit*, dit-il. En français, qui... crépite n'est pas mort.

Il l'était si peu, qu'il pédantise toujours.

(MEUNIER, les *Gaietés de la Science*).



Dans une couche laborieuse, Depaul ne manquait jamais de faire passer le goupillon avant le forceps et d'administrer le baptème intra-utérin, ce qui lui valut la mésaventure suivante : après avoir pratiqué la craniotomie sur l'enfant d'une femme atteinte de rétrécissement du bassin, il réveilla la patiente, plongée dans le sommeil anesthésique et lui dit :

— Nous avons été obligé de sacrifier votre enfant, mais vous pouvez être tranquille ; nous l'avons baptisé, son âme est sauvée !

— Qu'est-ce que ça me fait, répond la mère, je suis juive !

★
★ ★

II. — SUR LA GROSSESSE

Erreurs et préjugés populaires (1).

XVe siècle. — Signe de la grossesse. — Se desirez sçavoir se aucune femme est enceinte, vous devez dire à la femme qui se doubte d'estre grosse que elle pisse en un bassin et puis mette un loquet dedens, ou une clef, mais il est plus decent que ce soit un loquet, et soit laissé dedens le bassin avec l'orine trois ou quatre heures, puis soit respandue l'orine et soit levé ledit loquet, et se voyez que l'impression du loquet demeure au bassin, croyez de certain que la femme à qui est l'orine est grosse ; ou sinon, elle ne l'est pas : c'est l'un des deux.

(1) V. notre *Histoire des accouchements chez tous les peuples*, p. 153.

Sur la grossesse. — Jamais on ne doit tirer espée nue ne autre long trenchant devant femme grosse, que, premier que riens s'en face, ne lui va doucement touchier du plat sur son chief, affin qu'elle demeure asseurée, et que son fruit en soit toute sa vie plus hardy.

Peronne Bevette dist que, pour ce que on ne fist point ainsi à sa mère quant elle la portoit, elle a esté et aincoires est si paoureuse, qu'elle n'oseroit couchier seule sans avoir compaignie d'hommes.

On ne doit point donner aux femmes grosses à mengier de nulles testes de poissons, affin que par leur ymaginacion leur fruit n'apporte sur terre la bouche plus relevée et plus aigüe qu'il n'est de coustume.

Perette Faytos, sage-femme, dist qu'elle avoit receut pluiseurs enfans qui avoient leur débout plus long oultre mesure que les autres.

Se d'avanture un homme bat sa femme enchainte, ou la pile du pié, lors qu'elle enfantera moult grant traveil en aura, et bien souvent les en convient morir.

Dame Hermofrode dist que en ce n'a aucun remède, fors qu'il convient avoir le soler dont le mari la pila, et qu'elle boive à mesmes, et, se ainsi le fait, sachiez qu'elle enfantera légèrement.

Quant une femme grosse engambe le tymon d'un char, se c'est un filz, il aura gros membre et dur à mervilles, et se c'est une fille, elle aura moult grosses lèvres et vermeilles, aussi bien dessoubz comme dessus.

Une femme qui veult avoir petis enfans, tandis qu'elle porte, se doit desjuner au matin d'une tostée de pain blanc en vin, et sans faulte l'enfant qu'elle porte sera petit.

Les petis enfans sont mieulx engendrez en faulte de la lune que autrement ; car par coustume les hommes ont lors deffaulte de mocle.

Sur le sexe de l'enfant. — Quant une femme couche avec son mari et veult avoir plustost un filz que une fille, elle doit tenir ses mains closes tandis que son mari fait l'œuvre de nature, et, pour vray, elle aura un filz.

Aucunes anciennes matrones maintiennent que qui veult faire un filz, il le convient faire au matin, de jour, et une fille au vespre, de nuit.

Quant femme porte enfant, et on veult savoir s'elle porte filz ou fille, on doit mettre en dormant sur sa teste du sel si sœment que point ne le sache, et après, en devisant à elle, sachiez quel nom elle nommera. S'elle nomme homme, ce sera un filz ; et s'elle nomme femme, ce sera une fille.

Quand une femme enchainte porte son enfant plus sur le costé dextre, et qu'elle mengue volentiers venoison et volille, qu'elle oyt volentiers parler de tournois et de joustes, sachiez de vray qu'elle porte un filz.

Mabelie, qui mère alerresse estoit, dist que quant la femme porte sur le côté senestre et appète dansses et sons d'instrumens, que elle aura une fille.

Se une femme grosse d'enfant désire savoir quel hoir elle porte, ascoutez-la parler, et par elle mesme le saurez, car quant elle demandera : Quel hoir vous semble que je porte ? se vous dittes : Un beau filz, et elle n'en rougist, sachiez pour vray qu'elle fera une fille.

Incontinent que femme a conceu enfant masle, pour les trois premiers mois elle porte assez bel, mais les autres six mois moult en a grant douleur plus que d'une fille. Toutefois les trois premiers mois, la fille lui baille plus à souffrir.

Quant l'omme engendre un filz, petit s'en change, pour ce qu'il engendre son semblable ; mais à engendrer une fille, qui est hors de sa complexion, il s'en treuve fort aliéné, voire pour deulx ou trois jours.

Si vous faites tourner à vostre mari son visage vers orient tandis qu'il est embesoingnié ou fait d'amours, s'il fait generacion, ce sera un filz.

(*Evangiles des Quenouilles*).

XVIIIe siècle. — Si une femme grosse demeure debout ou assise au pied du lit d'une personne agonisante, l'enfant, dont elle est grosse, sera marqué d'une tache bleue, au dessus du nez, appellée la biere, et ne vivra pas longtemps.

(BORDELOT, les *Coudées franches*).

XIXe siècle. — Le père la Bonne-Aventure exerce à Belleville, il a toujours son jeu de cartes en poche ; il va matin et soir dans les débits, dans les cabarets où mangent les ouvriers, les ouvrières, les apprentis.

Le jeu ordinaire, un sou ; le grand jeu, deux sous.

Et, dans tout Belleville, le père la Bonne-Aventure a la réputation de dire la vérité. Il excelle, paraît-il, à révéler aux femmes, dans une situation qu'on appelle intéressante, le sexe du rejeton qui va augmenter le chiffre de la population française.

Cependant, de ce côté, il a à lutter contre un préjugé très répandu, à Belleville, du moins ; une femme enceinte n'a qu'à se glisser une pièce de dix centimes dans le dos ; si la pièce tombe face, c'est un garçon ; si elle tombe pile, c'est une fille.



Mœurs et coutumes (1)

Les femmes de Loango sont obligées, au commencement de leur grossesse, de se lier depuis les reins jusqu'aux genoux d'un cercle d'écorce, pour annoncer à tout le monde leur impureté.

Voyage de MÉROLLA

Quand une femme du roi de Loango est enceinte, quelle que soit la sagesse de sa conduite, le tyran redoute l'infidélité ; il fait avaler le *bouda* à une esclave ; si cette esclave succombe à la violence du poison, on enterre vivante la femme du roi puis on brûle son cadavre.

PREVOST. t. I.

Malgré la permission que la religion mahométane accorde de prendre plusieurs femmes, les Tatars de Tobolsk en ont rarement plus d'une, parce qu'il faut les acheter de cinquante à soixante roubles et qu'ils ne sont pas riches. Ici, une fille se donne à l'épreuve et sous condition. Si elle ne devient pas enceinte au bout de peu de temps, le mari la renvoie sans rien lui donner.

... C'est que le M'zabite ne plaisante point en matière de vertu féminine. La loi qui lui défend de se marier avec une étrangère ne permet point à la M'zabia qu'il a épousée de quitter la ville.

(1) V. notre *Histoire des accouchements*, p. 342.

L'infidélité conjugale est punie avec une extrême rigueur. La femme convaincue de péché est enfermée pendant trois mois dans une chambre dont on mure la porte. Par un trou pratiqué dans le toit, on jette tous les jours un morceau de galette et quelques dattes, — de quoi empêcher la prisonnière de mourir de faim.

En pratique, cette sévérité trouve, dans la naïveté des maris M'zabites, un correctif admirable : la coutume, qui leur interdit d'emmener leurs femmes en voyage, ordonne en même temps de les laisser enceintes à la maison. Un bon M'zabite ne se met en route que lorsqu'il se croit en règle avec ce devoir. Il arrive pourtant que les enfants, en très grand nombre, naissent seize ou dix-huit mois après le départ du père. Ce retard n'étonne personne; c'est une croyance respectée en pays musulman, même par les gens instruits, élevés dans nos écoles, que l'enfant peut dormir pendant des mois dans le sein de sa mère. Et ce ne sont point les femmes M'zabites qui chercheront à discréditer ce préjugé dans l'opinion de leurs maris.

Hugues Le Roux. *Temps* 23 oct. 1890.

J'ai trouvé au Caquingué une coutume, particulière à ce territoire, qu'on appelle l'entretien des femmes.

Quand une femme est enceinte, un jeune homme vient trouver le mari et lui demande la main de sa fille que sa femme peut mettre au monde. Si l'offre est acceptée, l'amant se trouve obligé de l'entretenir dorénavant, c'est-à-dire de lui fournir ses vêtements ainsi que toutes les nécessités de sa toilette.

On peut bien penser que cette coutume n'est en rigueur que parmi les riches. A la naissance du bébé, le fiancé futur redouble de cadeaux envers la mère; puis jusqu'à l'âge de puberté, où le mariage sera consommé, il aura l'obligation de fournir à la fille ses vêtements. Si c'est un fils qui est né, l'obligation d'habiller la mère aussi bien que l'enfant existe encore. Et quand le fils atteint l'âge d'homme, il devient le *quissongo* (1) de son entreteneur.

(1) A quelque tribut qu'ils appartiennent, Bihenos ou non, les porteurs se constituent en petites bandes qui choisissent un chef dans leur sein. Depuis la côte jusqu'à Caquingué, ce chef est appelé *quissongo* ; dans le Bihé et le Baïloundo, c'est un *pombeïro*.

Si étrange qu'une pareille coutume semble à première vue, la réflexion lui fait perdre beaucoup de son caractère extraordinaire. En Afrique, je ne l'ai rencontrée qu'au Caquingué : mais en Europe, il me semble l'avoir retrouvée assez souvent, dans beaucoup de cas, non dans la forme qui vient d'être décrite, mais dans son essence et portant, dans la langue polie des salons, le nom de mariage de convenance.

MAJOR SERPA PINTO (*Comment j'ai traversé l'Afrique.*)



Faits divers

Grossesse précoce. — Brantôme, dans la *Vie des dames galantes*, raconte l'histoire d'une jeune fille de son temps, chez qui la fécondité n'attendit pas le nombre des années : « .... Et cent mille autres qui tiennent en cela de leurs bonnes vesses de mère, jusque-là qu'elles n'attendent pas seullement l'aage de maturité qui peut estre à douze ou treize ans, qu'elles montent en amour mays plus tost : ainsi qu'il advint n'y a pas douze ans, à Paris, d'une fille d'un patissier, laquelle se trouva grosse en l'aage de neuf ans, si bien qu'étant fort mallade de sa groisse, son père en ayant porté l'urine au médecin, le dit médecin dist aussitost qu'elle n'avait d'autre malladie sinon qu'elle était grosse. « Comment ! respondit le père, monsieur ma fille n'a que neuf ans.» Qui fut esbay ? ce fut le médecin. « C'est tout un, dit-il, pour le seur, ell'est grosse ». Et l'ayant visitée de plus près, il la trouva ainsi ; et ayant confessé avec qui elle avait eu affaire, son gallant fut puni de mort par la justice, pour avoir eu affaire à elle en un aage si tendron, et l'avoir fait porter si jeunement. Je suis bien marry qu'il m'ait falu apporter cest exemple....

Effets de la foudre. — Gangiamila de Palerme, donne, dans son *Embryologie*, l'exemple d'une femme enceinte qui, en 1743,

fut frappée de la foudre, dont elle mourut sur le champ : deux heures après, on tira de son sein l'enfant qui vivait.

Millot, dans l'*Art de procréer les sexes à volonté*, a vu un fait entièrement opposé au précédent : « Madame Ducret, nièce de madame de Montesson, grosse de six mois, bien portante et ayant senti remuer bien distinctement pendant près de trois mois, reçut sur le ventre le sillon de la foudre qui ne laissa sur elle aucune trace, mais qui tua son enfant, de manière qu'elle ne le sentit plus remuer depuis ce moment. Elle accoucha, six ou sept semaines après cet évènement, d'un garçon dont la peau était intacte, mais dont tous les os et les chairs étaient dissous et réduits en une espèce de gelée opaque. »

Effet du vent. — Déjazet était le huitième enfant d'une nombreuse famille très pauvre, et sa naissance, arrivée plusieurs années après celle du dernier frère, surprit tout le monde. Le hasard, le vent surtout, en fut la principale cause. Vous avouerez :

Qu'on ne s'attendait guère
A voir le vent dans cette affaire ?

Après le septième enfant, M. et Mme Déjazet père et mère décidèrent qu'il y en avait assez comme cela... Or, il advint qu'un jour il fit grand vent, et quand Mme Déjazet alla prendre certaine éponge qu'elle accrochait toujours à la fenêtre pour la sécher, purifier, etc., l'éponge n'y était plus ; le vent l'avait emportée. Mais malgré les supplications de sa femme, M. Déjazet ne voulut rien entendre... et voilà comment naquit Déjazet.

(*L'Union médicale*).

Fécondation artificielle par arme à feu. — Voici une anecdocte, venue d'Amérique, qui laisse loin derrière elle la légende de la jeune vierge marseillaise enceinte de son père... parce qu'elle s'était baignée après sa mère sans avoir eu la précaution de renouveler l'eau de la baignoire. Elle nous vient de *The American Weekly*, par l'intermédiaire de plusieurs journaux français et étrangers.

Pendant une escarmouche près d'une maison habitée par une honnête famille, un militaire, posté à cent cinquante mètres de l'habitation, a la jambe fracturée par une balle Minié qui lui enlève le testicule gauche. Au même instant, un cri perçant retentit dans la maison : une jeune fille vient de recevoir une balle au-dessus de la région inguinale gauche. Les deux blessés guérirent loin l'un de l'autre.

Deux cent soixante-dix-huit jours après l'accident, le Dr Capers, appelé de nouveau auprès de la jeune fille, constate qu'elle est en proie aux douleurs d'enfantement ; la membrane hymen est intacte.

Nous ouvrons une parenthèse, l'histoire s'étant peut-être enrichie en route du détail suivant : trois semaines après l'accouchement, le nouveau né est opéré d'une tumeur du scrotum qui existait depuis sa naissance. Cette tumeur était produite par une balle Minié écrasée, déformée, comme si dans son trajet elle avait rencontré un corps dur et résistant.

Tout le monde fut stupéfait même le Dr Capers. Toutefois après la réflexion et le raisonnement par analogie avec ce qui se passe pour la fécondation des fleurs, notre confrère conclut que la balle, en traversant le scrotum du militaire, avait fécondé l'ovaire de sa seconde victime.

Le militaire convaincu ou non de sa paternité, épousa la mère dont il eut trois autres enfants. Aucun d'eux ne lui ressemble autant que le fils de la balle.

La Clinique se demande pourquoi la balle, si intelligente dans sa brutalité, ne s'est pas enkystée dans le placenta, et termine par ce conseil aussi moral qu'hygiénique : ne laissez pas vaquer les jeunes filles aux alentours des champs de bataille !



Envies de femmes grosses

M. et Mme X... sont mariés depuis deux ans et il ne manque à leur bonheur qu'un petit bébé.

Hier, en rentrant, madame montre à monsieur un affreux collier de chien, garni de pointes de fer, dont elle vient de faire l'acquisition.

— Mais, dit monsieur, nous n'avons pas de chien ?

— En effet ; mais, dès que j'ai vu ce collier, j'en ai eu une envie folle, irrésistible !

Alors, le mari serrant sa femme dans ses bras, avec une joie... mélangée de précautions :

— Enfin !

Au foyer d'un tout petit théâtre, entre bonnes camarades.

- Crois-tu qu'elle est sale, cette Georgette, ma chère.

— Je vais te dire, c'est pas sa faute. Il paraît que sa mère a eu un regard d'égout.

Assurément, c'était une belle et forte fille qu'Henriette, avec ses cheveux noirs remontant en broussailles, de la nuque jusque au-dessus du front.

Son cou aux tours d'ambre, la vigoureuse souplesse d'une taille jaillissant librement des hanches, et ignorant l'affront du corset, une gorge formée qui faisait craquer le corsage, tout cela formait un ensemble de grâces robustes qu'éclairait un regard très doux et qu'enveloppait le plus avenant des sourires.

Etonnez-vous, après cela, que Maurice, dès la première polka pendant laquelle il avait tenu enlacées toutes ces grâces, fût tombé amoureux fou de la belle enfant !

Aussi, le lendemain — Maurice ne laisse pas traîner les choses — tout de noir habillé, ganté et cravaté de blanc, notre amoureux faisait-il sa demande en mariage au papa, avec toutefois l'assentiment d'Henriette, assentiment obtenu durant la polka dont il est question plus haut ; car chacun sait que c'est la danse qui donne le plus de facilité aux jeunes gens pour se dire à l'oreille un tas de bêtises loin du contrôle familial.

Comme Maurice est un fort beau garçon, bien découplé, musclé à l'Hercule, et que le directeur du journal où il est reporter lui alloue des émoluments suffisants pour lui permettre de jouir d'une douce aisance, le père d'Henriette ne fait quelques objections que pour la forme, et finit par accorder la main désirée, avec une assez belle dot par snrcroît.

Après les délais légaux et les formalités exigées, le mariage eut

lieu, et je puis vous assurer que jamais les salons de Gilet ne retentirent de plus joyeux échos qu'au festin qui suivit la cérémonie d'usage.

Quelques mois se sont écoulés et déjà, — Maurice ne laisse pas traîner les choses, je l'ai dit, — la taille d'Henriette prend des rondeurs significatives.

Est-ce l'appréhension du moment psychologique ! est-ce le regret de voir s'écouler la sveltesse de la taille qui rendent ainsi Henriette maussade et continuellement de méchante humeur ?

Maurice s'en inquiète.

Il est cependant toujours aux petits soins, toujours prévenant. Henriette n'a rien à désirer, du moins il le suppose.

Qu'est-ce qui lui trotte donc par la tête ?

Il veut savoir. Il en aura le cœur net.

Sa copie envoyée à l'imprimerie, il quitta son bureau et pénétra dans le boudoir où sa femme est étendue sur une chaise-longue, un roman dans les mains que, du reste, elle ne lit pas.

—Henriette, dit-il après l'avoir baisée sur le front, je désire avoir avec toi une explication définitive ; j'ignore pourquoi, mais depuis quelque temps, tu me fais une tête !... Je sais bien que la position... intéressante dans laquelle tu te trouves te donne tous les drois du monde aux faciles dépits et aux petites mauvaises humeurs des enfants gâtés. Cependant, j'ai la conscience de n'avoir jamais rien fait, ni rien dit, qui puisse motiver un mécontentement de ta part ; donc, tu me fais la tête, je le répète, et je désire savoir pourquoi ?...

— Pardonne-moi, mon ami, mais je ne puis te le dire.

— Que crains-tu donc ?

— Je crains d'être grondée.

— Grondée ! toi ! au moment où je dois être, plus que jamais, le fidèle serviteur, non seulement de tes volontés, mais encore du moindre de tes désirs !... au moment où me sont doublement précieuses et ta tranquillité et ta santé !... Henriette, ce que tu dis là est mal, et tu me fais beaucoup de peine.

— Alors, tu veux savoir ?...

— Certes !...

— Tu ne me gronderas pas ?

— Je te le jure...

Eh bien ! j'ai une envie.

— Une envie !... Petite imprudente ! Et tu ne le disais pas !... Tu ne sais donc pas les terribles conséquences d'une envie de femme

grosse non satisfaite ? Tu ignores donc que certains enfants portent, en marques ineffaçables, le caractéristique caprice maternel contrarié ?... Tu n'as donc jamais vu ces horribles taches de vin et ces framboises qui, semblant mûrir, rougissent à la belle saison ?... J'ai connu une femme qui, étant enceinte, eut l'envie de manger une grenouille... C'était stupide, grotesque, idiot, mais enfin c'était ainsi... Eh bien ! elle accoucha d'une fille qui..

— Qui avait une tête de grenouille ?... Oh ! l'horreur !...

— Pas la tête, non... Elle se contenta d'en avoir les sentiments... A seize ans, elle faisait le faubourg Montmartre, en plein jour...

— C'est affreux !...

— Dis que c'est épouvantable. Tu vois donc à quoi l'on s'expose... Par conséquent, tu vas me faire ta petite confession, n'est-ce pas ?... Je m'engage d'avance quelle que soit ta fantaisie, à te satisfaire. Parle : j'écoute.

— Puisque tu l'exiges, voici... Tu sais que nous approchons de la Fête Nationale ?

— Je le sais.

— Alors, je voudrais... Mais tu vas te fâcher.

— Je t'ai juré...

— Alors, je voudrais qu'à l'occasion du 14 Juillet, tu... obtinsses... les palmes académiques !

Maurice fait un bond.

— Moi ! officier d'Académie !...

— Oh ! oui, les palmes ! les palmes !... J'en rêve.

— Mais, c'est de la folie...

— J'étais bien sûre que tu te fâcherais... Oh ! le petit ruban violet !... les palmes !

— Je ne me fâche pas, ma chérie, mon amour, mais ce que tu me dis là est insensé !... Comment veux-tu que j'obtienne les palmes ! A quel titre ? Je sais bien que les titres... Voyons, réfléchis... Ce ne sont pas les chiens écrasés et les suicides, que j'enregistre chaque jour, qui me donnent des droits !... Les palmes !... Tu veux que je demande les palmes !... Mais il y en a vingt mille qui les demandent... Raisonne-toi, Henriette.

— J'ai essayé... que veux-tu ? Ce n'est pas de ma faute.

— Je te donnerai tout ce que tu voudras, mais je t'en conjure, change d'idée.

— Impossible... C'est de ça que j'ai envie.

Maurice atterré, sort du boudoir, et murmure :

— Eh bien ! ça sera du joli !...

Un vers de parodie, lu en quelque endroit, dit :

J'adore la tiédeur des chambres d'accouchées.

C'était le cas de faire cette citation, au sujet de la chambre d'Henriette, deux mois après le dialogue que je viens de reproduire.

En effet, dans une atmosphère très douce, mais les fenêtres néanmoins ouvertes et les rideaux baissés, car nous sommes en août et par une admirable journée de soleil réconfortant, sous la blancheur de ses draps brodés de dentelles, la belle Henriette geint, tandis que, tisane en main, la femme de chambre s'empresse et que la sage-femme se livre à l'examen de l'état de la patiente.

Je n'insisterai pas sur la technologie de son cas, ceci n'étant pas un conte naturaliste et n'ayant aucune envie de vous faire un cours d'obstétrique. Sachez seulement que la praticienne estime que la délivrance est proche.

Henriette est plongée dans une demi-somnolence, une sorte d'accalmie relative qui précède presque toujours le moment où les forces doivent se réveiller pour le suprême effort.

Soudain, la jeune femme pousse quelques cris.

— Ah ! ah ! ah ! ah ! ah!

Et Maurice, qui attend, tout angoissé, se dit :

— Voyons, ça va-t-il venir ? Comme c'est amusant !...

Pendant ce temps, la sage-femme, la main sous les couvertures, prodigue des paroles encourageantes :

— Ma petite dame, encore un peu de courage... Quelques minutes, et ce sera fini.

— Oh ! oh ! oh ! oh ! oh !

— Un petit effort ! encore un peu !... Comme ça, c'est très bien, poussez... Ah ! enfin, le voilà, ce gaillard.

Et s'adressant à Maurice, qui n'a plus une goutte de sang dans les veines :

— Félicitez-vous, monsieur, vous êtes père...

— Ah ! qu'est-ce que c'est ?

— Un garçon, monsieur, et un beau. Voyez, c'est tout votre portrait.

— Un fils ! j'ai un fils ! s'écria Maurice en se redressant non sans quelque fierté.

— Ah ! bon sang ! s'exclama aussitôt la sage-femme.

— Qu'est-ce ? qu'y a-t-il ?

— Ah ! ben, elle est bonne, celle-là ! Monsieur, monsieur, il a des pieds de canard !

— Des pieds de canard !

Et Maurice, s'arrachant les cheveux, sort de la chambre de sa femme, comme un fou, répétant, dans son désespoir :

— Des pieds de canard !... j'en étais sûr ; ça ne pouvait pas manquer !... Il est palmé !

J. Mons. *Paris la nuit.*



La grossesse devant les tribunaux

Les envies d'un mari de femme grosse. — Jocrisse disait que son père était mort en lui donnant le jour, ce qui ne peut pas être pris au sérieux ; et cependant Bondonneau, qui n'est pas un jocrisse, a des allégations de la même force. Il est prévenu d'un tas de petits vols, à raison desquels le voici en police correctionnelle.

M. le président. — Vous avez été arrêté en flagrant délit de vol d'un gilet à l'étalage d'un brocanteur.

Bondonneau. — C'est vrai, m'sieu, je l'avoue ; ça n'était pas pour le vendre, je vous le jure : me trouvant sans argent et ayant absolument besoin d'un gilet... il commence à ne pas faire chaud...

M. le président. — On en a trouvé un chez vous.

Bondonneau. — Un gilet fait avec du drap de billard, oui ; mais je ne peux pas m'en servir ; il est si tellement vert que, chaque fois que je le mets, il me purge. (*Rires dans l'auditoire*).

M. le président. — Singulière explication. On a saisi chez vous tout un bazar : un couteau à papier, un abat-jour, une bobèche en verre, un paquet de pains à cacheter, une photographie du shah de Perse, un pot de pommade...

Le prévenu. — Je m'en sers jamais ; j'ai pas de cheveux. . on peut voir.

En effet, entre la tête du prévenu et une tête de veau, il n'y a guère de différence que dans les traits.

M. le président. — Un démêloir... (*Rires*), un tire-bouchon,

un polichinelle. *(Nouveaux rires.)* Que vouliez-vous faire de tout cela ?... et j'en passe.

Le prévenu. — Rien, monsieur.

M. le président. — Comment, rien ?

Le prévenu. — Monsieur, on n'a peut-être jamais rien vu d'aussi extraordinaire que mon caractère ; tant que ma femme n'est pas enceinte (elle l'est de son quatrième), je suis comme tout le monde ; dès qu'elle est enceinte, je fais un tas de petits vols ; j'y comprends rien ; c'est malgré moi ; je vois quéque chose, n'est-ce pas ? un supposé, le couteau à papier... J'ai pas besoin de ça ; eh bien, n'y a pas, faut que je le prenne, et quand je l'ai pris, je le laisse là. Même, monsieur, que j'ai consulté quéqu'un là-dessus, qui m'a dit : Ça s'est vu ça ; il y a des hommes que quand leur femme sont enceintes, c'est eux qui ont les envies. *(Rire général dans l'auditoire).*

M. le président. — Celui qui vous a dit cela s'est moqué de vous, ou c'est vous qui vous moquez du tribunal.

Le prévenu. — Oh ! m'sieu, moi que pour ce qui est du respect pour la magistrature, il n'y a pas mon pareil ! Je vous assure que c'est un monsieur très respectable et très savant qui m'a dit ça... Monsieur... attendez-donc... Monsieur...

M. le président. — C'est inutile...

Le prévenu *(cherchant).* — J'ai son nom sur le bout de la langue ; tout le quartier le connaît comme le « houblon ».

M. le président. — Vous avez déjà subi plusieurs condamnations pour vol ; légères, je dois le dire : huit jours, quinze jours, dix jours.

Le prévenu : Toujours pour des bêtises : une fois, une poire ; une autre fois, deux huîtres ; une autre fois, un fer à friser, et, monsieur, toujours quand ma femme était enceinte...

Le tribunal l'a condamné à un mois de prison.

Le prévenu. — Que voulez-vous ! je n'ai qu'un moyen, c'est que ma femme ne devienne plus enceinte ; je tâcherai... *(On l'emmène.)*

Jules Moineaux, *(les Tribunaux comiques).*

Supercherie. — Une fille de campagne, accusée d'être enceinte par son maître, crut devoir poursuivre ce dernier comme calomniateur. Mise en demeure d'avoir à produire un certificat d'un médecin constatant qu'elle n'était pas grosse, elle se présenta chez moi accompagnée d'une jeune fille qu'elle me fit visiter en son lieu et place et chez laquelle je constatai tous les signes physiques de la virginité ! Celle-ci me fit délivrer une attestation dans le nom de la première qu'elle me donna.

Munie de cette pièce, elle donna suite à sa plainte, et le juge de paix condamna l'inculpé à une amende assez forte, et, trois mois après, celle qui l'accusait de l'avoir calomniée accouchait. Cette fille, qui était bien réellement enceinte quand elle s'était présentée chez moi, m'avait alors avoué sa grossesse, en me faisant observer quelle différence il existait entre elle sous ce rapport et la jeune fille qu'elle avait substituée à sa personne, déclarant d'ailleurs être mariée.

Dr A. Toulmouche *(Etudes sur l'infanticide et la grossesse cachée ou simulée.)*

Question médico-légale. — En étudiant les causes du divorce qui sont des injures graves d'un époux envers l'autre, le professeur Brouardel cite la grossesse en cours d'évolution au moment du mariage et rapporte le cas suivant :

Le docteur Bonne fut appelé un jour, comme médecin de nuit, auprès d'une femme qui se plaignait devant son mari de douleurs hépatiques. M. Bonne trouvant que ces douleurs ressemblaient beaucoup à des douleurs expulsives, demanda à rester seul avec la malade, qui lui avoua être enceinte de huit mois et mariée depuis six semaines. Ayant rejoint le mari dans la chambre voisine, il lui exposa la vérité, et lui montrant que la vie de sa femme dépendait de son sang-froid, le pria de ne pas faire de scène dans le moment. Le mari imprudent ne se contenta pas de se montrer accommodant, mais se prêta même le lendemain à une scène d'attendrissement et de réconciliation devant la famille de sa femme. En sorte que, lorsqu'il voulut divorcer quelque temps après, on lui opposa sa réconciliation devant témoins, et il ne put rien obtenir.

(*Gazette des Hôpitaux*)

Toutes enceintes. — Le juge de paix du quatrième arrondissement avait récemment à juger deux femmes habitant la rue des Jardins-Saint-Paul : ces deux femmes s'étaient réciproquement injuriées et chacune d'elles avait fait assigner son adversaire.

Au jour dit, une d'elles s'est présentée ainsi que deux témoins appartenant au même sexe, mais la seconde ne pouvant comparaître parce qu'elle était en couche en ce moment, son mari est venu exposer le fait et a demandé une remise.

— A huitaine, s'empressa de dire le juge de paix.

Aussitôt, celle des deux plaignantes qui était présente s'écria :

— Pardon, monsieur, mais dans une huitaine il est probable que moi aussi je me trouverai dans le même embarras : si vous vouliez donc bien renvoyer à plus tard.

— A quinzaine alors ! reprit le magistrat.

— Impossible, objecta alors une des femmes appelée en témoignage : dans quinze jours, ce sera mon tour.

— Oh ! alors, mettons cela à un mois, dit le Juge, qui croyait en avoir fini ; à cette époque vous serez délivrées toutes les trois.

Mais à peine avait-il indiqué ce nouveau délai que le second témoin, c'est-à-dire la quatrième femme qui devait figurer dans le procès, se leva à son tour.

— Dans un mois je serai dans le même cas, dit-elle ; ainsi !...

— Ah ! bah ! fit le magistrat avec une profonde surprise ; vous vous êtes donc donné le mot toutes les quatre ?

Puis, il ajouta en souriant :

— Allons ! mettons ça à l'année prochaine, et n'en parlons plus !..

Cette anecdote pourrait sembler avoir été inventée à plaisir : nous en garantissons l'authenticité.

(*Le Petit Parisien.*)

Serment et grosesssse. — Le président, à une jeune femme qui comparaît comme témoin :

— Vous jurez de dire la vérité.

— Je le jure.

— Levez la main.

— Je ne peux pas, monsieur le président.

— Et pourquoi donc ?

— Mon médecin me l'a défendu... à cause de ma position !

Grossesse illusoire. — Plusieurs lettres anonymes furent adressées au procureur de la République, pour le prévenir qu'une jeune femme de vingt-deux ans, Célina B..., après avoir accouché clandestinement, avait dû se débarrasser de son enfant par un crime. On donnait à l'appui de cette dénonciation des renseignements si précis, qu'une enquête sur le fait signalé fut jugée nécessaire.

De nombreux témoins furent entendus, tous habitant rue du Temple, la même maison que Célina, et tous, même la sœur de celle-ci, reconnurent qu'en effet la grossesse ne pouvait être mise en doute. Aux uns comme aux autres, Célina avait fait part de l'immense joie qu'elle ressentait à l'idée d'être mère; elle montrait volontiers la layette qu'elle préparait pour le cher petit être qui allait naître, et sa grande préoccupation était de trouver une nourrice convenable.

On conviendra qne, dans de telles conditions, il était difficile aux parents et amis de Célina de ne pas croire à ce qu'elle affirmait avec tant de bonheur.

Enfin, il y a de cela un mois, Célina, qui s'était, pendant deux jours, renfermée chez elle, ne recevant personne et refusant même de voir sa sœur, reparut aux yeux étonnés des voisins, avec une taille dénotant que le grand événement si pompeusement annoncé par elle s'était accompli. Mais à toutes les questions qu'on lui fit sur les incidents qui avaient précédé ou suivi son accouchement, elle ne répondit que d'une façon évasive, se contentant de dire qu'après avoir eu recours aux bons soins d'une sage-femme qu'elle nomma, elle avait confié son enfant à la praticienne qui l'avait envoyé en nourrice, dans l'Yonne.

Les commères avaient beau jeu, elles jasèrent et demeurèrent persuadées que Célina avait tué le nouveau-né. Cette conviction prit chez elles d'autant plus de consistance que, pour détourner les soupçons, elle emmena deux de ses voisines à la gare de Lyon, huit jours plus tard, pour attendre la nourrice et le bébé. L'attente fut vaine, ni l'un ni l'autre ne parurent. Plus de doute, un crime avait été commis.

Elles se décidèrent alors à dénoncer le fait au Parquet, comme nous l'avons dit en commençant. Au cours de l'enquête, grande fut la stupéfaction du magistrat qui en avait été chargé, en acquérant la certitude absolue, avec preuves médicales à l'appui, que Célina

n'avait agi que sous l'empire d'hallucinations qui lui avaient fait prendre pour la réalité ce qui n'était que l'illusion d'un esprit malade et frappé de monomanie.

Eau trop fécondante. — Il ne manque pas d'eaux en France qui ont la propriété de rendre fécondes les femmes stériles: eau de Lourdes, eau de la Salette, source de la Marie, (des eaux de Vals, etc, etc.; mais nous ne pensons pas qu'il y en ait qui puissent rivaliser avec celle de M. Bidoche; qu'on en juge d'après l'histoire suivante que le *Progrès Médical* emprunte au *Petit Provençal* :

« Le *Petit Provençal* nous donne une bien bonne histoire qui montre que, même avec les meilleures intentions de préparer la régénération de la France, il est dangereux et même décourageant dans ce cas de pratiquer illégalement, quoique avec succès, l'exercice de la médecine prolifique.

« M. Bidoche est un brave homme qui habite près de Cannes. Dans ce charmant pays toujours chaud, toujours ensoleillé et illustré par sa présence, ce digne citoyen, désireux de concourir à l'augmentation de notre race, s'est enfermé un beau jour dans son cabinet. Après de longs travaux, que les veilles ardues n'avaient pu interrompre, il sortit un jour radieux, en prononçant le mot d'Archimède et vint exhiber aux populations enthousiastes du midi une étonnante iuvention: l'*Eau mystérieuse des Pères de la Montagne-Sainte*. Cette eau, qui guérissait également tous les maux et qui allait bientôt détruire la respectable réputation de l'eau de Lourdes, avait déjà fait à M. Bidoche une renommée méridionale, battant en brêche celle de Tartarin dans un autre genre. Tout le Midi allait se soulever et proclamer en masse la merveilleuse découverte, aplatissant comme punaise celle de notre illustre maître Pasteur.

« Hélas ! un ange, une femme inconnue, Mme Bouline, est venue tout bouleverser et renverser d'un coup tout l'édifice si laborieusement élevé à la mémoire de la science française. Le déjà illustre Bidoche eut le malheur d'avoir affaire avec cette dame stérile, depuis douze ans, pourtant, que les flambeaux de l'hymen s'étaient allumés en son honneur, et lui promit, avec son eau, de lui faire engendrer un héritier destiné à perpétuer la race des Bouline, qui menaçait de s'éteindre. Chose promise, chose due. L'eau mysté-

rieuse fut absorbée par Mme Bouline, et l'enfant désiré vint couronner ses vœux. Mais, ô imprévoyance coupable de Bidoche ! Il avait mis la dose trop forte ! Après le premier rejeton Bouline, il en vint un second, puis un troisième. Mme Bouline, qui pourtant n'avait payé que pour un, et mécontente d'une telle abondance de progéniture, traîna Bidoche devant les tribunaux.

« Voici, d'après les minutes du greffe, la déposition de la victime :

« Messieurs... Après douze ans de mariage, je n'avais pas d'en-
« fant. M. Bidoche, que j'allais consulter en cachette de mon mari,
« m'ordonne une eau qui contenait, selon lui, les germes de la fé-
« condation universelle. Je bus de cette eau et je fus bien satisfaite,
« puisqu'au bout de deux mois, je devenais enceinte ; mon mari
« aussi fut très content; mais, M. le Président, ça a mal tourné,
« car après mon premier enfant, j'en ai eu un second, puis un troi-
« sième. Je fus obligée de voir de nouveau M. Bidoche et de lui de-
« mander d'arrêter cela, son eau produisant trop d'effet. M. Bidoche
« me répondit: Je n'y puis rien, vous pouvez faire douze enfants !.. »
« et Mme Bouline s'est écriée : « Je suis en droit de me plaindre.
« M. Bidoche a trop forcé la dose. »

« Malgré l'explosion de rires fous causée par cette simple et touchante exposition, malgré tout l'intérêt qu'auraient dû porter à l'infortuné Bidoche, les magistrats soucieux de toute découverte propre à donner des défenseurs et des mères à la patrie, ces derniers ont condamné le malheureux à deux cents francs d'amende !

« Bidoche, dit le *Petit Provençal*, se retira tout penaud en s'écriant d'un air tragique et les yeux baignés de larmes : O Hippocrate, mon divin maître ! Que d'injustices on commet en ton nom !

La grossesse d'un baryton. — Les prétextes qu'un acteur peut imaginer, pour rompre un traité qui a cessé de lui plaire, dépassent véritablement les limites de l'invraisemblable.

M. Piccaluga avait été engagé aux Folies-Dramatiques l'an passé, à des appointements qui passeraient pour extrêmement convenables, si nous ne vivions pas à une époque où les exigences des acteurs sont devenues si fantastiques que bientôt les entreprises théâtrales seront tout à fait impossibles. Le jeune baryton avait en poche un bon traité de cinq ans qui lui assurait 1,000 fr. par mois, plus les feux à partir de la seconde année.

Mais les chanteurs sont capricieux. A eux seuls, ils occuperaient de leurs différends tout un Tribunal à l'année. M. Piccaluga, décidé à quitter les Folies-Dramatiques pour des scènes plus solennelles, s'est avisé un beau matin de trouver léonines et injurieuses les clauses de son traité. Il en a demandé la résiliation au Tribunal de commerce, en numérotant ses nombreux griefs.

Léonine, la clause qui autorisait le théâtre à rompre l'engagement de l'artiste quand les amendes encourues par lui auraient atteint un certain chiffre ;

Léonine, la faculté que se réservait la direction de réduire d'un tiers ses appointements et ses feux pendant la saison d'été, la morte-saison des théâtres ;

Léonin encore, le droit que s'arrogeait cette même direction de lui couper les vivres durant l'instance, en cas de procès.

Enfin, et c'est ici que le procès devient du plus haut comique. M. Piccaluga considérait comme injurieuse une quatrième clause qui autorisait l'administration à rompre son engagement *en cas de grossesse*.

Le baryton a fait sérieusement plaider par son agréé, devant la grave juridiction du Tribunal de commerce, qui n'a cependant pas de temps à perdre, que cette confusion des sexes blessait profondément sa dignité d'homme et qu'il ne lui était pas possible de supporter sans rougir une pareille erreur dans la personne.

Que M. Piccaluga se rassure ! Ni le directeur des Folies-Dramatiques, ni le président du Tribunal de commerce n'ont songé un seul instant à s'armer des ciseaux du chanoine Fulbert. Personne ne pense à le transformer en soprano et à lui montrer le chemin douloureux de la chapelle Sixtine.

Le Tribunal de commerce — était-ce bien la peine ? — a expliqué dans son jugement que les appréhensions du baryton étaient veines. On a tout simplement libellé son engagement sur une formule imprimée à l'usage des actrices. Les directeurs de théâtre, rendus prudents par un nombre infini d'indispositions temporaires, n'engagent plus, on le sait, les demoiselles du chant ou de la danse qu'en se réservant de rompre si l'accident redouté se produit.

M. Piccaluga a obtenu simplement l'annulation de la clause de grossesse qui l'avait si fortement scandalisé et que la direction des Folies-Dramatiques avait oublié de biffer sur la formule imprimée.

Mais son traité n'en est pas moins valable dans l'ensemble, et le Tribunal l'a maintenu avec toutes les conséquences qu'il comporte, notamment le paiement d'un dédit de 25,000 francs à la charge du chanteur... en cas de fugue.

ALBERT BATAILLE, (*Le Figaro.*)



La grossesse dans les coulisses.

Le fameux *Lully* chargé de la direction du Spectacle de l'Opéra, ne pouvoit souffrir de voir enceintes les Actrices de ce Théâtre, non par scrupule, mais parce que leur grossesse les empêchoit de remplir leur devoir. S'étant un jour aperçu que Mlle *Rochois*, une des plus célèbres, étoit en cet état, il lui demanda, avec colère, de qui étoit cet enfant : la Demoiselle lui avoua qu'il étoit de *le Bas*, Basson de l'Opéra, qui lui avoit même fait une promesse de mariage. *Lully* voulut la voir, et Mlle *Rochois* tira aussi-tôt de sa poche un valet de pic, sur lequel elle étoit écrite. A cette vue, il ne put retenir son indignation, et il donna brutalement un coup de pied dans le ventre à Mlle *Rochois*, ce qui lui fit faire une fausse couche.

D^r^ SUE.

Le parterre redemandait l'*Ariane* de Thomas Corneille, lorsque Dancourt vint annoncer une autre pièce pour le lendemain ; mais le parterre ne voulait pas entendre raison.

La tâche de l'orateur était assez scabreuse. *Ariane* était le triomphe de Mlle Duclos ; malheureusement, elle était chargée d'un certain fardeau qu'elle n'avait pas reçu des mains de l'hymen, et qui touchait au terme prescrit par la nature.

C'était cet état qu'il fallait avouer au parterre sans blesser la délicatesse de l'actrice, de laquelle il savait qu'il serait entendu.

Lorsque le tumulte et les cris eurent cessé, Dancourt s'avance, fait des excuses, force compliments, parle d'une maladie de Mlle Duclos, et, par un geste adroit, il désigne le siège du mal.

A l'instant, l'actrice, qui ne perdait ni une de ses paroles, ni un de ses gestes, s'élance des coulisses sur le théâtre, applique un soufflet sur la joue de l'orateur, et se tournant vers le parterre, avec le même feu, elle dit :

— A demain, *Ariane*.

L. LOIRE, (*Anecdotes de Théâtre*).

Mlle Vestris se récriait sur la fécondité de Mlle Rey ; elle ne concevait pas comment cette fille se laissait prendre si souvent.

Sophie Arnould, qui ne laissait passer aucune occasion de dire un mot spirituel, lui répondit :

— Vous en parlez bien à votre aise ; une souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise.

La danseuse Mlle Allard fut renvoyée de l'Opéra parce qu'elle devenait trop grosse et qu'elle faisait continuellement des enfants.

Les demoiselles de ce théâtre se récrièrent ; elles ne voulaient point qu'on leur interdise une liberté qui tient à leur plaisir et plus encore à leur fortune.

BACHAUMONT.

Je m'aperçus que l'une de mes ballerines, quoique dans une position intéressante, n'en continuait pas moins son service, fort pénible à cette époque. Je l'engageai à le suspendre et lui demandai avec bienveillance :

— Quel est le père de cet enfant ?

Elle me répondit naïvement.

— C'est des messieurs très bien que vous ne connaissez pas.

Dr VERON, (*Memoires*).

Un soir, un directeur voit une de ses artistes arriver, éplorée, dans son cabinet. Sa petite sœur, qui ne la quittait jamais d'une semelle, lui marchait derrière les talons en larmoyant à l'unisson. L'aînée, au milieu de ses pleurs :

— Monsieur, je viens vous prévenir qu'il me sera impossible de travailler de quelque temps...

— Et pourquoi cela, ma chère enfant ?

La fillette, ouvrant son manteau avec un grand geste tragique et un sanglot immodéré :

— Hélas ! je vais devenir mère !

— Diable !

— Et ce qu'il y a de plus affreux, c'est que mon père me tuera !... Oui, il me tuera !... Je suis perdue !

— Voyons, ne vous désolez pas !... Je verrai votre père, je lui parlerai, je lui ferai entendre raison... Il vous pardonnera, j'en suis sûr... Mais comment avez-vous pu faire ?... Avec votre petite sœur, qui était sans cesse à vos côtés ?...

Ici, la petite sœur s'avance.,.

Et, ouvrant son manteau avec le même geste et le même sanglot :

— Ah ! monsieur, pendant que vous y serez, intercédez aussi pour moi ?

(Les demoiselles de l'Opéra).

Armand Gouffé, se promenant un soir dans les coulisses du Vaudeville, aperçut une jeune actrice dont la position intéressante se révélait à tous les yeux.

— Eh bien ! Fanny, lui dit-il en l'abordant :

Tu vas donc encore être mère ?
Et quel est le mortel heureux
Qui t'a fait cet enfant, ma chère ?
— Eh ! que sais-je moi ?... ce sont eux,

répondit la jolie soubrette.

A. R.

Encore une jeune ballerine qui se trouve dans une position intéressante. Comme elle ne sait pas au juste à quel riche étranger revient la responsabilité, les bonnes petites camarades l'ont surnommée : l'*Enceinte de l'exposition*.

La seconde fille de madame Cardinal se trouve dans une situation intéressante. La malheureuse mère compte ses doléances à notre ami Boireau.

— Je suis sûre que c'est cet abominable ténor qui lui a pris la taille un soir dans les coulisses.

— Eh bien ! de quoi vous plaignez-vous ? chère dame. S'il la lui a prise, ne la lui a-t-il pas rendu au centuple ?

Un des directeurs de l'Odéon, s'adressant, un jour, à une célèbre tragédienne dont la nouvelle grossesse compromettait beaucoup les intérêts de son théâtre, lui disait avec emportement :

— Oui, madame, vous mettre dans un pareil état, lorsque la fortune de tant de pauvres gens dépend de vous seule, je dis que c'est un crime, un véritable crime.

— Mais non, mon cher directeur, reprit l'illustre tragédienne.

Un crime, par exemple, est de donner la mort ;
Mais ce n'en est pas un que de donner la vie.

A. R.

Une actrice dont, la grossesse est très avancée, demande à un auteur dramatique :

— Et quand passe votre nouvelle pièce ?

— Vers le 15 octobre.

La jeune femme, avec un soupir :

— Moi aussi.



Hommes gros d'enfant

Nouvelle. — *D'une jeune fille à qui on fit entendre qu'elle avoit engroissé son mari et comme il remist son engroissure à sa chamberière, laquelle il engroissa par le consentement de sa femme.*

Vous devez sçavoir qu'une foys advint à Troyes, en Champagne, qu'il y avoit un honneste marchant, jeune, gallent et bien délibéré, lequel se maria à l'aide de ses parens, avec une très belle jeune fille et honneste et qui avait bien de quoi et s'entraymoint merveilleusement. Or est il ainsi qu'il y avait une belle jeune fille de chamberière qui les servoit ; advint ung jour que le dit marchant se jouyt avec sa chamberière, et tant la persuada et prescha si bien qu'il coucha avec elle, et par tant de foys y alla, qu'ung jour la dicte chamberière luy dit qu'elle estoit grosse, dont le jeune gallent fut bien estonné et marry ; et ung jour, entre les autres, alla veoir ung sien cousin germain, lequel estoit médecin, et quant le dit médecin vit qu'il faisoit si mauvaise chère, luy demanda qu'il avoit ; si luy respondit qu'il étoit merveilleusement marry.

— Hé ! qu'y a-t-il, dit le médecin.

— Ah ! mon cousin, dit le marchant, je suis plus marry que je fus jamais en ma vie, car je me suis joué avec ma chamberière, tellement que je l'ai engroissée, et si ma fémme s'en aperçoit aucunement, jamais je n'aray bien ne joie avec elle, car son père et sa mère m'en voudront mal, veu et regardé qu'elle m'ayme tant.

— Oh ! cousin et amy, dit le médecin, n'y a-t-il autre chose ! Or ne vous souciez vrayement, nous mettrons bon remède à tout cela.

— Hélas ! mon cousin et amy, dit le marchant, je m'en recommande à votre bonne grâce, et je paye tout cela qu'il vous plaira.

— Or sçavez vous, dit le médecin, qu'il y a, il n'est point question de payement mais j'ay advisé une grande abilleté que vous

ferez, moyennant que vous me voulez croire. Il fault que vous en retournez en vostre maison et que faciez le malade, et ne plaingniez riens que les rains et le ventre et me envoyez votre orine par vostre femme; et puis du demorant me lessez faire et je croy que tout se portera bien, Dieu aydant.

Alors print congé le marchant de luy, et s'en vint en sa maison sans faire semblant de rien, va commencer à faire le malade et sa pouvre femme le réconfortoit bien doulcement, qui n'y pensoit en nul mal, et lui disoit :

— Hélas, mon doux amy, hé! que avez-vous ? hé ! qu'est-ce qui vous fait mal ?

— Ha ! ma mye, dit-il, je pense que je suis mort, car j'ay une si grande douleur au ventre et aux reins qu'il m'est advis que les chiens me les mangent.

– Mon amy, il fault que vous faciez de vostre eaue et je la porteray au médecin.

— Ha ! ha ! ma mie, dit le jeune homme, il n'en est ja mestier...

Si fit elle tant, qu'il fit de son eaue et puis la porta tout en plorent à son cousin, qui, quant il la vit ainsi plorer, lui demanda incontinent qu'elle avoit.

— Ah ! mon cousin, dit-elle, je pense que vostre cousin mon mary se meurt.

— Jésus, dit le médecin, hé ! comment il n'y a pas longtemps que je l'ai veu.

Lors elle ploroit si très fort qu'elle ne povoit ung seul mot dire, mais lui monstra son eaue. Alors le médecin la va regarder et quant il l'eut bien visitée, il va dire :

— A quiconque soit ceste eaue, il a une grande douleur de ventre et de reins.

— Hélas, dit la jeune femme, mon amy ça mon, car il ne plains que cela.

— Comment ! dit le médecin, cette eaue, que vous m'avez cy apportée est d'une femme qui est enceinte d'enfant.

— Ah ! mon cousin, dit-elle, je vous promets que c'est de mon mary, car je suis bien asseurée et lui ay veu faire.

— Comment ! est-il vray, dit le médecin, le sçavez vous bien et estes vous bien asseurée ?

— Ouy, dit-elle, certainement.

— Or ma mye sçavez vous qu'il y a, votre mary est gros d'enfant.

— Comment, dit-elle, il est bien possible !

— Ouy, dit le médecin.

— Or me dites mais comment est-il possible que cela se soit fait ?

— Venez-ça ma mie, dit le médecin, aucunes foys quant il vous a fait cela et que vous deux vous jouez ensembles, ne montistes vous jamais sur luy, ne mentez point, si vous voulez qu'il soit guery ?

— Ah ! mon cousin, je vous diray la vérité, je vous promets qu'il ne m'avint jamais qu'une foys.

— Ah ! par ma foy, dit le médecin, c'est assez, je n'en demande plus, il est gros d'enfant, sans point de faulte.

Et la pouvre jeune femme fut bien désolée et luy demanda s'il y avoit point de remède.

— Ouy bien, dit le medecin, mais sçavez vous qu'il fauldroit faire ? Il fault que vous trouvez façon et manière de parler à quelque jeune fille pucelle, et que vostre mary couchast avec elle une nuit ou deux, et la semence qu'il a en son corps il la remettroit dedans le corps de la jeune fille, car la semence que lui avez baillée, qui est sortie de vostre corps, n'est pas encore à convalescence de vertu, car l'enfant qu'il doit procréer n'a point encore de vie, et s'il habitait une jeune fille, il lui remettrait tout dedans son corps et par ainsi voilà qui le sauveroit..

— A ce, dit la jeune femme, mon cousin, mon amy, je vous remercie, nous viendrons bien à bout de cela, Dieu aydent, car j'ay une jeune fille de chamberière cheux nous, et croy moy qu'elle est pucelle, je lui bailleray plus tost dix écus, pour la contenter, et qu'elle couche avec mon mari et qu'il soit guery.

— Ah ! par ma foy ! dit le médecin, voilà qui viendroit bien à à point et aussi que le monde n'en fut point abreuvé, il vaudroit mieux que cela se fit cheux vous, à tout le moins personne n'en sara ja rien, car si on le sçavoit, on diroit ha ! voilà la femme qui a engroissé son mary pour avoir monté dessus, cela seroit vilain,

— Or ce, dit la jeune femme, mon cousin, mon amy, je vous prie que le venez veoir, pour le reconforter ung petit.

— Ouy da ! dit le médecin ma cousine, je m'en voye quant et vous.

Si vindrent veoir le pouvre patient, bien desconforté, Dieu le scet. Si lui compta le médecin secrètement, comme 'il avoit ex-

ploité avec sa femme et qu'il falloit qu'il couchast avec sa chamberière et que l'appointement estoit ainsi fait pour le guérir, dont il fut bien joyeux et fit on venir la chamberière pour luy refaire ung peu son lit, à laquelle le maistre compta toute l'affaire, comme sa maîtresse devoit parler à elle de cela et qu'elle fit ung peu de l'estrange du commencement, mais qu'à la fin, elle se consentit. Le médecin après la revisitation faicte, print congé et s'en alla, la dame appella sa chamberière à part et lui dist :

— Viens ça, Jehanne, ma mye, il fault que tu me faces ung service et je t'en prie bien fort.

— Madame, dit la fille, tout ce qu'il me sera possible de faire pour l'amour de vous, je le feray, mon honneur sauve et le vostre, car autrement ne le voudroye faire.

— Si, dit la dame, Jehanne, ma mye, ne te soucie de rien, je te veulx faire tout plain de services, mais il n'y a remède, il fault que tu couches une nuit avec ton maître, pour quelque maladie secrète qu'il a, et ne te soucie de rien, il ne te fera pas mal.

— Comment ! ma maîtresse, dit la fille, hé, me voudriez vous faire ce déshonneur, et si ung autre le me conseilloit, vous m'en devriez destourner à tout le moins si vous estiez femme de bien, ah ! je vous promets, dit-elle, que j'aymerois mieux être morte, et si mon maistre me faisoit ung enfant, je seroye fille perdue à tout jamais.

— Or ce, dit la maîtresse, Jehanne, ma mye ne te soucie de rien, je te bailleray dix beaux escus et une bonne robbe et si te marierai et que tu face cela.

Après plusieurs disputacions entre elles deux, Jehanne s'accorda à faire le vouloir de sa maîtresse, avec la bonne dévocion qu'elle y avoit. Si s'en vint la dame parler à son mary, en la présence du médecin, lequel estoit revenu veoir pour sçavoir comme il lui estoit et elle luy va commencer à faire sa harengue.

— Or ça, mon amy, dit-elle, comment vous portez-vous ?

— Se m'ayt Dieu, ma mye, dit le pouvre homme, je croy que je me meurs.

— Ah ! mon amy, dit-elle, ne dictes jamais cela, vous me rompez le cueur : mais on a avisé de vostre santé dont je loue Dieu et remercie, voicy vostre cousin qui dit qu'il faut que vous couchez une nuit ou deux avec nostre chamberière.

— Ah ! ma mye , dit le pouvre homme, jamais ne me parlez de cela, hélas mon Dieu ! et vous m'estes tant bonne et tant douce et

que je vous changeasse pour une autre, j'aymeroye mieux estre mort, ma doulce amye.

Et bref à l'ouyr parler il estoit encore plus fort à ferrer que la chamberière.

— Or ce, dit le médecin, mon cousin, mon amy, il n'y a remède, nostre Seigneur ne vous en sçara nul mal gré, puisque c'est pour vostre santé.

— Hèlas! mon cousin, dit-il, cuidez vous que je veuille rompre mon mariage. Hé! j'ay une si bonne femme et m'ayme tant, bref j'ayme mieulx morir.

— Or ça, dit le médecin, si vous morez en cest estat, vous estes dampné à tous les diables, car vous serez cause de vostre mort, veu que sçavez le remède pour vous guérir à l'ayde de Dieu et vous ne le voulez pas faire!

— Hélas! mon amy, dit le patient, il m'est advis que je seroys dampné?

— Hé non, serez de par Dieu, dit le médecin, vostre femme le veut bien.

— Je vous promets que voire, dit-elle, mon amy.

— Or je vous diray donc, dit-il, vous en prendrez le péché sur vous autres.

— Hé bien dirent-ils, nous le voulons bien.

— Or sus, dit-il, donc que on me l'amène.

Alors furent ils trestous bien ayses.

— Or ce, dit le médecin, ma cousine, allez à la cuisine et je le feray soupper.

Et soupèrent avec luy, puis après ils soupèrent très bien eux deux. Après souper, il print congé de luy et demora la fille à coucher avec luy, et menèrent bonne vie ensemble ceste nuit et jouèrent bien des couteaux eux deux sans eulx couper, ne courecer. Le lendemain matin, le médecin vint veoir le pacient, et trouva qu'il faisoit bonne chère et luy compta toute son affaire et dit qu'il se trouvoit très bien, dont ils furent tous joyeux et au bout de quatre ou cinq jours, il dit que le ventre et les rains luy faisoint encore ung peu de mal. Si dit le médecin qu'il falloit qu'il couchast encore une nuit ou deux avec la fille pour l'achever de guérir.

— Et bien donc, ce dit la pouvre jeune femme, je suis contente, si seray bien ayse qu'il soit bien guéry.

Oh! que c'estoit une bonne femme envers son mary; que plut à

Dieu de Paradis, que j'eusse autant d'escus, comme il s'en trouveroit par le monde qui ne le vouldroint pas faire le tour, je ne vouldroye pas estre roi de France. Le pouvre homme eust encore sa chamberière à coucher avec luy tant qu'il fut bien guéry, Dieu mercy au bon médecin, mais la chamberière devint bien grosse, mais sa maîtresse y mit si bon remède, que tout se trouva bien et la maria après qu'elle fut relevée de sa couche pour ce qu'elle estoit cause de l'affaire ce luy sembloit.

Le grand parangon des nouvelles nouvelles.

L'homme en mal d'enfant. — Un imbécile, nommé Calendrin, devenu possesseur d'une somme de deux cents livres par la mort d'une de ses tantes, se crut un des plus riches particuliers d'Italie. Il se mit en tête d'acheter une métairie. Il n'y avait homme dans Florence qui pût lui donner des renseignements sur un achat de cette nature, qu'il ne consultât. Eût-il eu deux mille écus à y employer, il n'eût pas fait plus de démarches, il n'y eût pas attaché plus d'importance. Il fut obligé de renoncer à tous les marchés qu'il entama : le prix se trouvait toujours au-dessus de ses forces Deux de ses amis, Lebrun et Bulfamaque, qui éclairaient sa conduite, lui remontrèrent plusieurs fois qu'il serait bien plus sage à lui d'employer son argent à régaler ses amis qu'à une acquisition qui ne lui convenait en aucune manière. Mais leurs conseils n'avaient pas fait impression sur son âme, et n'avaient pu l'amener à leur donner à dîner une seule fois. Comme ils s'en plaignaient un jour, arrive un de leurs compagnons nommé Nello. On délibéra sur la manière dont il faudrait s'y prendre pour se régaler aux dépens de Calendrin. On convint d'un projet dont voici l'exécution.

Le lendemain, Calendrin sort de sa maison; il n'est pas encore fort éloigné que Nello l'aborde.

— Bonjour, Calendrin.

— Bonjour, Nello.

Après les compliments d'usage, Nello fixe Calendrin avec une attention mêlée de surprise.

— Que considères-tu donc? dit Calendrin.

— N'as-tu pas senti quelque chose, cette nuit? Tu me parais absolument changé.

— Comment! que dis-tu? que crois-tu donc qu'il me soit arrivé?

— Je ne sais! quoiqu'il en soit, tu n'es pas comme à ton ordinaire, et Dieu veuille que ce ne soit pas ce que j'ai lieu d'imaginer!

Sur ces mots, Nello laisse aller Calendrin. Celui-ci prévenu, inquiet, n'éprouvant cependant aucun mal, rencontre Bulfamaque à quelques pas, qui, l'ayant salué, lui demanda s'il ne sentait rien.

— Je ne sais! Nello, que je viens de rencontrer, m'a dit que je lui paraissais tout changé; serait-il bien possible que j'eusse quelque chose?

— Si tu as quelque chose? Assurément! Tu sembles à demi-mort.

A ces mots, Lebrun survint.

— Ah! Calendrin, quel visage as-tu? On te prendrait pour un mort. Comment te trouves-tu?

Ces trois rapports si uniformes, et qui avaient l'air d'être si peu concertés, persuadèrent Calendrin qu'il était effectivement malade.

— Que dois-je faire? demanda-t-il douloureusement à ses amis.

— Si tu m'en crois, dit Lebrun, tu te mettras dans ton lit; tu te couvriras bien; tu enverras de ton urine à maître Simon, le médecin, qui, comme tu le sais, est absolument dévoué à nos intérêts; il découvrira le genre de ta maladie et t'en prescrira le remède. Nous voulons t'accompagner, et, s'il est besoin de te faire quelque chose nous sommes à ton service.

Nello les rejoignit, et tous trois suivirent Calendrin dans sa maison. Dès qu'ils furent arrivés, Calendrin dit tristement à sa femme :

— Viens, ma femme, viens me couvrir, car j'éprouve une grande douleur.

S'étant couché, son premier soin fut d'envoyer de son urine à maître Simon, qui, pour lors, demeurait au petit marché, à l'enseigne du Melon. Il chargea une petite fille de son message. Lebrun alors dit à ses compagnons :

— Mes amis, demeurez ici; moi je vais savoir la réponse du médecin, et je l'emmènerai s'il est nécessaire.

— Ah! oui, mon ami, dit Calendrin, va savoir toi-même ce que tout cela veut dire; je me sens du mal par-ci par-là; cela me donne beaucoup d'inquiétude,

Lebrun part, arrive chez maître Simon avec la petite fille et lui fait part de tout le complot, La messagère entre avec la bouteille d'urine. Le médecin l'examine avec attention.

— Retourne, ma mie, vers Calendrin; dis-lui de se tenir chaude-

ment; dans un instant j'irai le voir; je lui dirai quel mal il a et ce qu'il doit faire pour s'en débarrasser.

La messagère revient, fait son rapport, et un moment après entre Lebrun accompagné du médecin. Il tâte le pouls du malade et lui dit en présence de sa femme :

— Calendrin, mon ami, si tu veux que je te parle vrai, tu n'as d'autre mal que d'être gros d'enfant.

A cette nouvelle inattendue, Calendrin désespéré s'écrie :

— Ah! ma femme, c'est toi qui m'as mis dans cet état. Je te l'avais bien dit; tu n'as jamais voulu le croire, et, malgré mes remontrances, tu as toujours voulu renverser l'ordre établi par la nature.

La femme, qui était très honnête, rougit et quitta la chambre : mais Calendrin continua :

— Ah! malheureux que je suis! Que vais-je devenir? Que puis-je faire? Comment accoucherai-je? Par où l'enfant pourra-t-il sortir? Je vois bien qu'il faut mourir et mourir par la rage de cette maudite femme. Dieu puisse-t-il lui faire autant de mal que je me désire de bien! Si j'étais aussi sain que je le suis peu, je me lèverais bientôt; je prendrais un bâton et je lui donnerais tant de coups que je la mettrais en pièce. Cependant, si je suis puni, il faut convenir que je le mérite bien; je ne devrais jamais condescendre à ses volontés. Mais si je puis en revenir, qu'elle soit persuadée que je la verrais mourir mille fois plutôt que de la satisfaire à cet égard.

Lebrun, Bulfamaque et Nello faisaient tous leurs efforts pour s'empêcher de rire. Pour le médecin, il se donnait libre carrière; il éclatait si fort, il ouvrait si largement la bouche qu'on eût pu sans peine lui arracher les dents. Enfin, Calendrin eut recours à lui, se recommanda à son art et le pria instamment de lui donner, dans cette détresse, ses conseils et ses soins. Le médecin lui dit obligeamment : « Mon ami, il ne faut pas tant te tourmenter. Grâce à Dieu, je me suis assez tôt aperçu de ton mal pour lui apporter un remède aussi prompt qu'efficace; mais il t'en coûtera un peu.

— Hélas! Monsieur, j'ai deux cents livres avec lesquelles je voulais acheter une métairie; prenez-les, s'il le faut; je les sacrifie volontiers pour me tirer de l'embarras où je suis et pour n'être pas dans le cas d'accoucher, car, en vérité, je doute que je puisse soutenir une si pénible opération. J'ai dans ce moment entendu les femmes crier si fort, et n'étant pas conformé comme elles, je vois bien qu'il faudrait en mourir.

— N'aie aucune inquiétude, mon ami; je vais te préparer un breuvage très agréable qui, dans trois matinées, te tirera d'affaire, te rendra plus sain qu'auparavant. Mais, dans la suite, sois sage, et garde-toi bien de retomber dans tes anciennes folies. Pour composer l'eau que tu dois boire, il faut une demi-douzaine de chapons gras, et pour les autres drogues qu'on doit y mêler tu donneras à Lebrun cinq livres; il les achètera et fera tout porter dans ma boutique. Je t'enverrai demain matin, s'il plaît à Dieu, cet excellent breuvage dont tu boiras un grand verre tous les jours.

— Monsieur, lui répondit Calendrin, je remets tout entre vos mains.

Il donna cinq livres à Lebrun, outre l'argent nécessaire pour acheter les chapons, et le pria de vouloir bien se donner la peine d'en faire l'emplette pour l'amour de lui.

De retour chez lui, le médecin fit faire un bouillon qu'il envoya au prétendu malade. Lebrun, ayant acheté les chapons et tout ce qui devait les accompagner, revint avec Bulfamaque et Nello. On but et l'on mangea en l'honneur de Calendrin. Celui-ci prit son bouillon pendant trois jours de suite. Ses amis vinrent le voir. Le médecin, lui ayant tâté le pouls, lui dit :

— Calendrin, te voilà absolument guéri. Lève-toi, maintenant tu peux sortir quand il te plaira.

Le sot se lève, va à ses affaires, court la ville, et vante partout la cure merveileuse que maître Simon a faite sur lui. Lebrun, Bulfamaque et Nello étaient charmés d'avoir pu tromper l'avarice de Calendrin, mais la femme de ce dernier, s'étant aperçue du tour, s'en vengea en grondant son benêt de mari.

BOCCACE.



Varia.

Recherche de la paternité. — Une femme de village, veuve, de chaste réputation, sentant des premiers ombrages de grossesse, disait à ses voisines, qu'elle penserait être enceinte si elle avait un mari. Mais du jour à la journée croissant l'occasion de ce soupçon, et enfin jusques à l'évidence, elle en vint là, de faire déclarer a

prône de son église que qui serait consent de ce fait, en l'advouant, elle promettait de le lui pardonner, et s'il le trouvait bon, de l'épouser. Un sien jeune valet de labourage, enhardi de cette proclamation, déclara l'avoir trouvée un jour de fête, ayant bien largement pris son vin, endormie en son foyer si profondément et si indécemment, qu'il s'en put servir sans l'éveiller. »

MONTAIGNE.

Prédicateur maladroit. — Le père Ch..., prédicateur qui se rendit fameux à Marseille par ses déclarations, criait en chaire, « qu'une femme enceinte devait se cacher et rougir ; et que toute fille vertueuse ne pouvait mériter le ciel qu'en embrassant la vie monastique. » Une pieuse mère objecta à cet original que la sainte Vierge avait été enceinte, et n'avait point embrassé la vie religieuse... Une autre lui demanda s'il avait eu une mère ?... Quelques provençaux moins polis le prièrent de leur dire s'il était né d'une truie ou de la femelle d'un bœuf ?...

Prædicatoriana.

Annonce anglaise. — Un journal anglais ayant inséré l'avis suivant :

« Une jeune veuve, sur le point de sévrer une fille de six mois, désirerait avoir un autre enfant. »

Un autre papier-nouvelles, en répétant cette annonce, ajouta malignement :

« Nous espérons que les jeunes élégants de Londres voudront bien se rendre aux vœux de la dame. »

Londresiana.

Un germanisme. — J'ai renvoyé mon valet de chambre ce matin, dit à un de ses amis un financier de souche allemande, bien connu pour son parler émaillé de « germanisme ».

– Pourquoi donc ? demande l'ami.

— Il a fait une *grossesse* à ma femme !

Grossesse pour grossièreté, ce n'est pas mal, n'est-ce pas ?

Nourrice dévouée. — Mme X..... a gardé auprès d'elle la nourrice de son premier enfant.

La famille va bientôt s'augmenter d'un deuxième bébé.

Mme X..... annonçait hier cette grande nouvelle à la nourrice.

— Ah ! madame ! s'écria la brave fille, si vous m'aviez dit cela plus tôt, j'aurais pu me mettre en mesure.

(*Le Télégraphe.*)

Servante et maîtresse. — Madame X... constate que la taille de sa camériste s'arrondit de jour en jour.



Fig. 1.

— Vous n'avez pas honte, Sophie, d'être dans cette position ?
— Vous y êtes bien, vous !
— Moi, Mademoiselle, c'est de mon mari.
— Mais, Madame, moi aussi !

Pépin. *Le Grelot.*

Jeu de mots, jeu de sots. — Pourrais-tu me dire la différence entre une femme enceinte et une puce ?

— ..... ?

— Eh bien ! la puce est *puce elle* et la femme enceinte ne l'est pas.

Hiéroglyphe moderne. — Pour représenter une femme au milieu d'une grossesse, il suffit de dessiner une femme au milieu d'une grosse S.

Réflexion déplacée. — On est treize à table ; rien que des hommes et des jeunes filles.

Un des invités paraît soucieux, à cause de ce chiffre.

— Ne craignez rien, lui dit Boireau ; il y a bien une de ces « demoiselles » dans une position intéressante !

Prière d'une horizontale : « O vierge ! qui avez conçu sans pécher, faites-moi la grâce de pécher sans concevoir ! »

Dialogue : — Que désirez-vous ? demande une belle-mère à sa bru qui se trouve dans une position intéressante.

— Peu m'importe, un garçon ou une fille.

— Ne dites pas cela, ma chère, vous ne savez pas le bonheur qu'on ressent de créer un homme.

Consultation : — Docteur, j'éprouve des maux de cœur, des dégoûts, des envies bizarres... que faut-il faire ?

— Une layette.

Position intéressée. — Le petit comte de X... nage dans la joie. Son oncle lui a promis un million si la comtesse le rendait père, et l'événement est proche. Il vient de répondre à un ami lui demandant un rendez-vous :

— Impossible de bouger. Je suis dans une position intéressée.

Un aveu. — Le lendemain du mariage, les jeunes époux vont faire une partie de campagne.

A la gare, on trouve une de ces balances où, pour savoir son poids, il faut introduire une pièce de dix centimes.

Toute la noce se pèse. Vient le tour de la mariée. Elle saute sur le marche-pied et demande :

— Combien faut-il mettre ?

— Deux sous par personne.

Elle rougit, hésite et, timidement, glisse dans le trou... deux pièces de dix centimes !

Reproches matrimoniaux. — Une dame de province, écrivant à son mari qui était à Paris depuis quelques mois, après lui avoir parlé d'affaires, finissait ainsi sa lettre : « Je t'apprendrai pour nouvelle, mon ami, que mesdames une telle et une telle sont grosses ; que mesdemoiselles telle et telle craignent de l'être, et qu'il n'y a que moi, qui ne le suis pas. Tu devrais mourir de honte. »

Encyclopediana.

Dialogue. — Tiens, dit Titine à Céleste dans une position intéressante, on t'a donc pris ton capital ?

— Oui, ajoute timidement Céleste, mais on m'a laissé un reçu.

Judicieuse réflexion. — Une dame âgée serre nerveusement les mains d'un vieil ami de la famille.

— C'est affreux !... ma nièce !... confiée à mes soins, et n'être

sortie sans moi qu'une fois, pour une soirée tout intime!... se trouver dans une position...

Le vieil ami, toussant légèrement :

— Aussi, quelle imprudence ! un bal d'enfants !

Méfait de la chaleur. — Un vieux monsieur à une vieille dame dont la fille lui paraît être dans une position intéressante :

— Mais il me semblait que votre fille n'était mariée que depuis un mois?...

— C'est vrai; mais ce sont ces chaleurs subites; tout est en avance cette année!...

Méfait du printemps. — La bonne de M. Taupin vient en pleurant lui déclarer son état intéressant.

— Joséphine, reprend celui-ci, l'an passé c'était la même chose, vous m'avez allégué l'excuse du froid de l'hiver, mais maintenant nous sommes au printemps.

C'est encore pis, monsieur !

Embarras du choix. — Un professeur de philosophie s'apitoyait beaucoup sur la fâcheuse position d'une jeune femme dont la figure était momentanément enlaidie par les ravages d'une grossesse fort avancée. Un jour, comme il la voyait tristement appuyée sur une table, le front dans les deux mains:

— A quoi pensez-vous donc, ma pauvre enfant? lui demanda-t-il avec intérêt.

— Hélas ! Monsieur, répondit la victime d'un air dolent, je cherche à deviner quel est le polisson qui m'a mise dans cet état-là.

— Mais enfin, malheureuse, parmi tous les soldats qui occupaient la ferme, tu dois bien savoir lequel.

— Comment veux-tu que je sache ? Ils étaient huit.

Entre bonnes petites camarades :

— Tu sais que Julia est dans une position intéressante ?

— Et sait-on... à peu près, quel est le père ?

Une lorette, qui avait de fort mauvais yeux, était enceinte. Un jour, quelqu'un s'avise de lui demander qui était le père de son enfant. — Ma fois, mon cher, je n'en sais rien, répondit-elle, j'ai la vue si basse !

A. R.

Quelques combles. — *Le comble de la maigreur pour une jeune femme* : C'est de paraître enceinte après avoir avalé une boulette de mie de pain. *Le comble de la criminalité pour une sage-femme* : Tenter de faire avorter l'amer Picon.



III. — SUR LES ACCOUCHEMENTS

Erreurs et préjugés populaires (1)

XVe siècle. — Quant un jone homme pucel espouse une fille pucelle, le premier enfant qu'ilz ont est par coustume fol.

Quant l'enfant est nouvellement né, et avant qu'il suche la mamelle, se on lui donne à mengier d'une pomme cuite, jamais, après, toute sa vie, il n'en sera si luffres ne gourmant à table, en boire et en mangier, et si en sera plus courtois en fais et en parole entre les dames.

1. V. *Histoire des accouchements*, p. 153.

Quant un enfant est né, qui lui porteroit le petit boyau jusques au chief, il en auroit longue vie, douce alaine, bonne voix et gracieuse loquence.

Quant un enfant est né, avant qu'il soit baptisié, gardez-vous de le mettre premièrement ne porter sur vostre bras senestre, car pour vray il en seroit gauchier toute sa vie.

Quant un enfant est nouveau-né, se c'est un filz, il le convient porter au père, et lui bouter des pieds contre la poitrine, et pour certain, jamais ne fera l'enfant male fin.

Quant une femme est aouchie d'une fille, il convient l'asseoir sur la poitrine de la mère, en disant : Dieu te fasse preude-femme, et jamais elle n'aura honte de son corps.

(*Evangile des quenouilles*).

XVIIIe siècle. — Il y a des femmes qui ne crient pas pendant qu'elles accouchent, de peur que leur bouche étant dérangée, elles en paroissent moins agréables.

S'il arrive qu'une femme en sortant de l'église, après ses relevailles, rencontre des gens de bien ou de méchantes gens, son enfant tiendra infailliblement des uns ou des autres ; et si elle rencontre un garçon, elle accouchera la première fois d'un garçon, ou d'une fille, si elle rencontre une fille.

Lampridius dit, dans son histoire, que les devins ayant été consultez sur la fortune d'Alexandre Sévère qui, depuis fut empereur

de Rome, prirent pour un présage certain de sa future grandeur un œuf de pigeon qu'une vieille femme présenta à sa mère, le même jour qu'il naquit.

Le jour de la naissance de Diadumène, fils de Macrin, une aigle lui porta dans le maillot un pigeon; ce qui fut pris pour une marque assurée que, dès ses jeunes ans, il prendrait les resnes de l'empire.

On a cru qu'on peut produire un enfant dans une bouteille de verre, gardée sous du fumier de cheval pendant quelques jours.

BOURDELOT, *Les coudées franches.*



Mœurs et coutumes obstétricales. (1)

D'après Strabon, (2) une loi défendait aux insulaires de Delos de mourir dans cette île, rendue sacrée par la naissance d'Apollon et de Diane ; les femmes ne pouvaient pas non plus y accoucher, parce que Latone y avait fait ses couches; on portait les femmes en couche et les malades dans une île voisine.

Les Iroquoises s'exercent à supporter les plus grandes douleurs et c'est une injure de dire à l'une d'entre elles : *Tu as crié lorsque tu étais en travail d'enfant.*

Voyage de la Potherie.

---

(1) V. *Histoire des accouchements.* p. 342.
(2) I. 10.

La stérilité est un opprobre pour les Lapones ; elles ne sont cependant pas très fécondes, car il est rare de trouver six enfants dans une famille. Elles accouchent facilement, et il est d'usage, sitôt qu'une femme est délivrée, qu'elle boive de l'huile de baleine. Dès qu'un enfant est né, on le lave dans la neige, puis on le plonge sur le champ dans l'eau chaude, sans doute pour l'endurcir au froid. Comme les Lapons ne connaissent pas le linge, ils ne peuvent faire usage de langes ni de maillots. Ils déposent simplement leurs enfants dans des berceaux faits avec un tronc d'arbre, creusé et garni d'une mousse fine et douce. Si l'enfant est mâle, on place des armes sur son berceau ; si c'est une fille, on met à la place quelques ustensiles de ménage.

En Laponie, un père n'attend point, pour doter son enfant, qu'il se marie ; il lui donne, à sa naissance, en toute propriété, un renne femelle, dont le produit lui appartient, sans que pour cela il perde aucun droit à l'héritage. Quand le père est riche, il fait un présent semblable à l'apparition de la première dent.

Les Samoyèdes ont un tel mépris à l'égard des filles, qu'ils ne leur donnent même pas de nom à leur naissance.

Ils sont très jaloux et lorsque l'accouchement est laborieux, le mari se livre à toutes sortes de soupçons ; il pense que les souffrances qu'endure sa femme sont une juste punition de l'atteinte portée à la fidélité conjugale. Aussi les Samoyèdes s'efforcent-elles de conserver le plus grand calme pendant l'accouchement : c'est ce qui a fait dire aux voyageurs qu'elles ne sont point ordinairement sujettes aux douleurs de l'enfantement.

Les femmes du Kamtschatka sont peu fécondes, mais elles accouchent très facilement. La naissance d'un enfant est un sujet de joie pour une famille. Le père rassemble tout le village dès que sa femme ressent les premières douleurs de l'enfantement, et chacun s'empresse, quel que soit son âge ou son sexe, d'accourir autour du lit de la malade, pour la voir accoucher. Dès que l'enfant est né, on se le passe de main en main, pour l'examiner et le caresser ; tout le monde félicite le père et la mère.

Un usage bien barbare chez les Kamtschadales, c'est lorsqu'une femme accouche de deux jumeaux, elle en fait périr un des deux.

Les nouveau-nés sont mis dans des berceaux remplis d'étoupes.

Les femmes qui sont stériles mangent des araignées dans l'espoir de devenir fécondes.

Les Malais croient que les femmes, en accouchant, mettent souvent au monde en même temps un jeune crocodile, jumeau de l'enfant; ils imaginent que la sage-femme reçoit cet animal avec beaucoup de soin et le porte sur le champ à la rivière où elle les met dans l'eau. La famille dans laquelle on suppose qu'est arrivée cette naissance, porte constamment des aliments à la rivière pour ces parents amphibies, et le jumeau surtout y va à certain temps, dans tout le cours de sa vie, accomplir ce devoir fraternel; ils sont unanimement persuadés que s'il y manquait, il serait puni de maladie ou de mort.

Cette croyance semble avoir pris naissance dens les Iles de Célèbes et de Bouton, où plusieurs des habitants nourrissent des crocodiles dans leurs familles; mais, quoi qu'il en soit de cette conjecture, cette opinion s'est répandue sur toutes les Iles orientales, jusqu'à Timor et Ceram, et à l'Ouest jusqu'à Java et Sumatra, où cependant je ne crois pas qu'on ait jamais entretenu de jeunes crocodiles.

Ces crocodiles jumeaux sont appelés *Sudaras*.

Les Bougis, les Macassars et les Bœtons sont si fermement persuadés qu'ils ont des parents crocodiles dans les rivières de leurs pays, qu'ils font en leur souvenir une cérémonie périodique. Ils vont par troupes sur un bateau, fourni d'une grande quantité de provisions et de toute sorte de musique; ils chantent et pleurent alternativement; chacun invoque ses parents jusqu'à ce qu'un crocodile paraisse et dès lors la musique s'arrête et ils jettent dans l'eau les provisions, le bétel et le tabac. Par ces honneurs qu'ils rendent à l'espèce, ils espèrent être agréables aux individus qui sont leurs parents, et que ceux-ci accepteront ces offrandes générales qu'ils ne peuvent pas leur adresser en particulier.

Voyage du capitaine Cook, 1770.

A Zanzibare, sur la route, une indigène mit au monde un enfant, et bientôt on la vit debout près de sa progéniture.

Les Zanzibari accoururent à ce spectacle inaccoutumé.

— Jette-çà à la rivière, criait l'un d'entre eux.

— Pourquoi ? répliqua un autre, ne vois-tu pas qu'il respire ?

— Oui, mais il est tout blanc ! il doit avoir quelque maladie affreuse !

« Ignorance, que de crimes s'abritent sous tes ténèbres ! Père ! pardonne leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! » me disais-je en regardant ces hommes.

Sans même soupçonner qu'ils auraient commis un meurtre, ils eussent éteint cette petite flamme à peine allumée.

Stanley, *Les ténèbres de l'Afrique.*

Dans la région du Caquingué, il existe une loi curieuse au sujet des femmes qui meurent en couches.

Le mari, en pareil cas, est obligé d'enterrer seul sa femme ; d'emporter le cadavre sur ses épaules jusqu'à la tombe, où il accomplit, sans l'aide de qui que ce soit, tous les labeurs funéraires. De plus, il doit payer aux parents de sa femme la valeur de la vie perdue et, s'il n'en a pas les moyens, il devient leur esclave.

Major Serpa Pinto, *Comment j'ai traversé l'Afrique.*

En Russie, la naissance d'un enfant est suivi du baptême qui a lieu à l'église. On mange ensuite en famille, et on s'enivre.

Pendant le cours des couches de la femme, ceux qui viennent la voir doivent, en s'approchant de son lit pour la féliciter ou s'informer de sa santé, glisser une pièce de monnaie dont la valeur varie, suivant la qualité et la fortune de celui ou de celle qui fait l'offrande. Les personnes de qualité ne peuvent donner moins d'un ducat. Les gens mariés sont seuls assujettis à cet usage, sans doute parce qu'il ne dépend que d'eux de se faire rembourser. A Pétersbourg, on a aboli ce petit impôt; on le paie très exactement à Moskou et dans toutes les provinces.

Damarze de Raymond, *Tableau de l'empire de Russie*, 1812.

Maria Fiodorovna, très douce de caractère, très charitable et très bonne, est aussi très pieuse et même quelque peu superstitieuse. On rapporte à ce sujet un fait curieux. La fille aînée de l'empereur, la grande-duchesse Xénia, porte un nom des plus vulgaires qui lui a été donné par sa mère. Voici comment : il y a une soixantaine d'années, vivait à Saint-Pétersbourg une vieille femme qu'on disait folle et qui passait pour sainte : ce qu'il y a de certain, c'est que sa tombe, au lointain cimetière de Smolensk, est un lieu de pélerinage où les femmes en état de grossesse vont trouver un allègement à leurs douleurs. Or, très malade, et les médecins n'ayant pu calmer ses souffrances, Maria Fiodorovna s'en fut *incognito* sur cette tombe et ressentit presqu'aussitôt un mieux manifeste; accouchée, elle appela, en signe de reconnaissance, Xénia, du nom de la vieille femme enterrée au cimetière de Smolensk, la fille qui lui naissait, et il paraît que depuis, chaque année, l'impératrice, accompagnée de la grande-duchesse Xénia, ne manque pas d'aller déposer des fleurs sur la tombe oubliée déjà de la sainte.

RODOLPHE DARZENS, *L'Éclair*, 10 novembre 1891.



Accouchements extraordinaires (1).

L'enfant qui parle avant d'être né. — Abû-l-Leyth al-Samarkandi (mort en l'an 375 de l'hégire) raconte, dans son Djanhib al-gâfilm, édit. du Caire 1303, la légende suivante.

Yezid b. Hanshab racontait au nom de son père :

Un jour j'entendis le prophète dire : « Si l'ermite Djureydj avait été versé dans les écritures, il aurait su qu'il est plus important de répondre à sa mère que d'accomplir le culte divin. » Mais j'ai appris d'un autre l'histoire de Djureydj. C'était un ermite d'entre les enfants d'Israël qui dans sa cellule se consacrait exclusivement au culte divin. Un jour, sa mère vint près de lui et l'appela : « O Djureydj. » Mais l'ermite ne répondit pas parce qu'il était absorbé

(1) V. *Histoire des accouchements*, p. 317.

dans ses prières. Alors sa mère dit : « Puisse le seigneur te conduire à ta perte par des courtisanes ! »

Or on raconte qu'une femme convaincue de libertinage désigna l'ermite comme le coupable et comme le père de l'enfant issu de sa faute. Comme celui-ci affirmait vainement, par des serments, son innocence, il se fit conduire auprès de sa mère et lui dit : « Tu as invoqué Dieu contre moi et il a exaucé ta prière ; prie maintenant pour qu'il fasse éclater mon innocence. La mère de l'ermite fit droit à sa demande ; là-dessus, l'ermite se laissa ramener devant le roi qui le jugeait. Lorsque la femme qui l'accusait comparut encore une fois avec son enfant et maintint son accusation, l'ermite plaqua sa main sur la tête du nourrisson et dit : « Par la vérité de Celui qui t'a créé, je t'adjure de dire qui est ton père » ce à quoi l'enfant répondit : « N... le pâtre, est mon père » alors la femme dut reconnaître la fausseté de son accusation.

D'après une autre version, la femme était encore enceinte, lorsqu'elle accusa l'ermite. Celui-ci demanda qu'on l'amenât, lui et la femme, dans les champs sous l'arbre au pied duquel il était accusé d'avoir abusé d'elle et dit : « O arbre, au nom de Celui qui t'a créé, dis-moi qui a forniqué avec cette femme ? » Toutes les branches de l'arbre répondirent : « C'est le berger. » Ensuite il demanda à l'enfant dans le sein de sa mère qui était son père, et une voix sortit du ventre de la femme disant : « C'est le berger qui est mon père. » Alors le roi voulut faire rebâtir la cabane de l'ermite qui avait été démolie, avec de la matière d'or ou d'argent, mais l'ermite n'y consentit pas et on la lui reconstruisit en argile.

(*Mélusine*).

Le garçon mère (1). — Un jeune garçon fut envoyé par sa mère chercher de la médecine chez son oncle maternel. Il y alla et son oncle lui donna la médecine demandée ; mais au lieu de l'apporter à sa mère, le garçon la mangea lui-même. Cette médecine le rendit gros, ce garçon là. Quand il arriva à la maison, il dit à sa mère : « Mon oncle te fait dire que sa médecine est finie, qu'il n'en a plus. » Plusieurs mois se passèrent ; la grossesse du jeune garçon

(1) Légende Bassoutos, extraite de la *Revue des traditions populaires*, Juin 1889.

se développait. Quand il se sentit près du terme de sa grossesse, le jeune garçon dit à son petit frère, avec lequel il gardait les bestiaux : « Reste ici, pendant que je vais là-haut, sur la colline, visiter mes pièges à oiseaux. » Il accoucha seul, tout seul, en secret; il accoucha d'un petit garçon. Alors il l'enveloppa d'une vieille peau de mouton et le cacha dans une grotte, puis il s'en retourna chez lui.

Le lendemain, il prit ses seaux à traire et alla traire ses vaches : il mit de côté un peu de lait dans une petite corne pour en nourrir son enfant. Lorsqu'il eut fini de traire,il conduisit son bétail aux pâturages et le laissa de nouveau sous la garde de son petit frère, en disant : « Reste ici, pendant que j'irai visiter mes pièges ». Il monta sur la colline, et quand il fut arrivé sur la colline il se mit à chanter :

Pleure, pleure, que nous t'entendions, Nkolobé,
Pleure, pleure, que nous t'entendions Nkolobé,
Tu es comme quelqu'un qui n'aurait pas été enfanté par un homme,Nkolobé,
Tu es venu au monde avec les jeunes gnous des steppes, Nkolobé,
Tu es venu au monde ainsi que pousse l'herbe, Nkolobé.

Alors l'enfant se mit à crier : Ngué, ngué ! Le jeune garçon dit : « Que mon sein se remplisse de lait, afin que j'allaite Nkolobé ! » Son sein se remplit de lait et Nkolobé se mit à têter. Quand il eut fini, le jeune garçon le reporta dans sa grotte, puis vers le soir il le quitta et retourna chez lui. Le lendemain il alla comme toujours traire ses vaches ; il mit encore un peu de lait dans une petite corne. Puis il fit sortir les bestiaux et les conduisit au pâturage. Il dit encore à son petit frère : « Reste ici, je vais-là-haut visiter mes pièges à oiseaux ». Quand il arriva près de la grotte il se mit à chanter.

Pleure, pleure, que nous t'entendions, Nkolobé !
Pleure, pleure, que nous t'entendions, Nkolobé !
Tu es comme quelqu'un qui n'aurait pas été enfanté par un homme,
[Nkolobé !
Tu es, venu au monde avec les jeunes gnous des steppes, Nkolobé !
Tu es venu au monde ainsi que pousse l'herbe, Nkolobé !

Alors l'enfant se mit à crier : Ngué, ngué ! Le jeune garçon dit : « Que mon sein se remplisse de lait, afin que j'allaite Nkolobé. » Son sein se remplit de lait et Nkolobé se mit à têter. Vers le soir

le jeune garçon retourna chez lui, comme à son ordinaire. Le lendemain, lorsqu'il eut trait, il garda de nouveau du lait dans sa petite corne et se rendit encore sur la montagne. Son frère s'en étonna et dit : « Pourquoi vas tu visiter tes pièges chaque jour ? » Puis, quand son aîné se fut éloigné, il prit un chemin détourné et se rendit sur la montagne par un autre côté ; arrivé là, il se coucha derrière un rocher. Au bout d'un instant l'aîné arriva, lui aussi ; le cadet l'entendit chanter :

Pleure, pleure, que nous t'entendions, Nkolobé !
Pleure, pleure, que nous t'entendions, Nkolobé !
Tu es comme quelqu'un qui n'aurait pas été enfanté par un homme,
[Nkolobé.
Tu es venu au monde avec les jeunes gnous des steppes, Nkolobé !
Tu es venu au monde ainsi que pousse l'herbe, Nkolobé !

Puis il le vit prendre l'enfant et l'allaiter. Il se dit : « Ouais ! mon frère a un enfant. C'est donc là les pièges qu'il vient ainsi visiter chaque jour ! » Alors le cadet s'en alla sans avoir été vu, et retourna vers son bétail. Quand son aîné fut descendu de la montagne, le cadet lui dit : « J'ai mal à la tête. » Son frère lui répondit : « Tu peux t'en retourner à la maison ».

Lorsque le frère cadet fut de retour au village, il dit à sa mère : « Mère, mon frère a un enfant ». La mère lui répondit : « Un enfant ? comment serait-ce possible ? » Il répondit : « Il a certainement un petit garçon, là-bas, sur la montagne. » Alors la mère se prit à réfléchir et s'écria : « Est-ce que ce serait donc à cause de la médecine que je l'ai envoyé chercher chez son oncle maternel ? » Puis elle demanda à son fils : « Ne pourrais-tu pas nous faire voir cet enfant ? » — « Oui, ma mère, je puis te le montrer où il est. » Ils y allèrent pendant la nuit, accompagnés du père du jeune garçon. Quand ils furent arrivés devant la grotte, le frère cadet se mit à chanter, en imitant la voix de son aîné :

Pleure, Pleure, que nous t'entendions, Nkolobé !
Pleure, pleure, que nous t'entendions, Nkolobé !
Tu es comme quelqu'un qui n'aurait pas été enfanté par un homme,
[Nkolobé.
Tu es venu au monde avec les jeunes gnous des steppes, Nkolobé !
Tu es venu au monde ainsi que pousse l'herbe, Nkolobé !

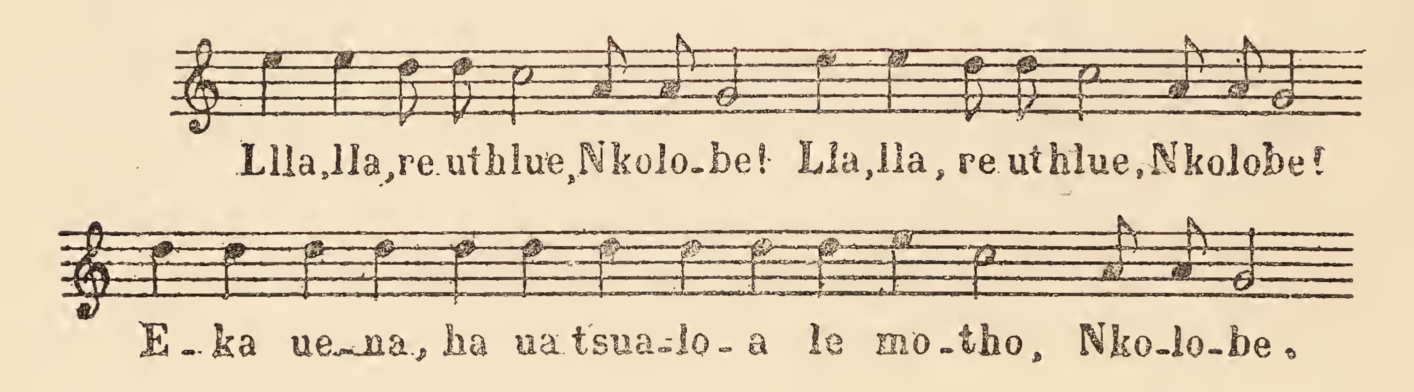
L'enfant se mit à crier : Ngué, ngué ! La mère du jeune garçon prit le petit enfant et lui donna le sein ; ils refermèrent soigneusement la porte avec de grosses pierres et retournèrent chez eux en emportant le petit enfant. Le lendemain le garçon, mère de l'enfant, se leva tout joyeux comme d'habitude, alla traire ses vaches et comme toujours mit de côté un peu de lait dans sa petite corne. Puis il fit sortir son bétail et le conduisit au pâturage ; mais cette fois-ci son petit frère n'alla pas avec lui, il resta à la maison. Le garçon monta sur la montagne comme tous les autres jours, et se mit à chanter :

Pleure, pleure, que nous t'entendions, Nkolobé !
Pleure, pleure, que nous t'entendions, Nkolobé !
Tu es comme quelqu'un qui n'aurait pas été enfanté par un homme,
[Nkolobé !
Tu es venu au monde avec les jeunes gnous des steppes, Nkolobé !
Tu es venu au monde ainsi que pousse l'herbe, Nkolobé !

Mais cette fois aucune voix ne lui répondit ; il s'approcha de la grotte, mais il ne vit rien. Il enleva les pierres qui en fermaient l'entrée, et vit que son enfant n'était plus là. Il pleura, il pleura tout le jour. Vers le soir il retourna chez lui, mais il n'était plus joyeux comme d'habitude, et s'assit près du feu et fondit en larmes. Sa mère lui dit : « Pourquoi pleures-tu, mon enfant ? » Il répondit : « Je ne pleure pas, c'est la fumée qui me fait mal aux yeux. » Sa mère reprit : « Assieds-toi à une autre place, pourquoi te tiens-tu si près du feu ? » Il se leva et entra en rampant dans la hutte, où il s'endormit le cœur gros. Le lendemain, toujours pleurant, il se rendit au pâturage avec son troupeau, et en revint le soir plus triste que jamais. Sa mère lui demanda encore : « Pourquoi donc est-ce que tu pleures ainsi? serait-ce parce que tu n'as plus ton enfant ? » Cette fois-ci il n'essaya plus de rien nier, et répondit : « Oui ! c'est pour cela. » Alors sa mère le fit entrer dans sa hutte à elle, et lui montra son petit enfant, en lui disant : « Le voilà, ton enfant ! comment donc as-tu pu mettre au monde un enfant, toi qui es garçon ? Cet enfant, d'où l'as-tu ? » Il répondit : « C'est à cause de la médecine que tu m'as envoyé chercher chez mon oncle maternel : je l'ai mangée en route au lieu de te l'apporter ; c'est là la cause de ce qui m'est arrivé. »

Voici les paroles de la chanson que le garçon chante à son fils

Nkolobé, avec la musique, telle qu'elle a été recueillie et notée par mon ami, M. Déter : (1)



Un phénomène. — ...J'ai l'honneur de vous communiquer un « fait extraordinaire » dont j'ai été témoin, et dont cinq cents personnes pourraient, tout comme moi, certifier l'exactitude. Depuis vingt-quatre heures, un propriétaire d'ici, M. Côme, attendait au delà des délais naturels que sa vache, une bête superbe, lui donnât un veau ; il dût se résigner à faire faire l'opération césarienne par un vétérinaire... Devinez ce qui vint au monde ?

Un ours ! !... un ours magnifique et parfaitement conditionné, un ours pesant au moins 100 kilos, armé de redoutables dents et recouvert d'un poil touffu... Si je ne l'avais vu... jamais je n'aurais pu croire à un pareil phénomène !...

(1) C'est à l'obligeance de Madame Déverleu, la femme d'un de mes collègues, que je dois ce curieux récit. Elle l'a écrit sous la dictée d'une vieille femme, aujourd'hui chrétienne, nommée Francina. Je l'ai traduit littéralement. Indépendamment de sa valeur intrinsèque, ce conte est fort intéressant, en ce qu'il nous montre jusqu'à quel point les indigènes du sud de l'Afrique croient à l'efficacité des charmes ou des médecines. Ils leur accordent une confiance absolument illimitée. Ainsi, il y a deux ans, j'ai entendu raconter à plus d'une reprise, *comme vraie*, l'histoire d'un jeune garçon qui aurait accouché d'un enfant à peu près dans les mêmes circonstances que dans le conte ci-dessus. Les plus intelligents sans doute n'y croyaient pas ou n'y croyaient qu'à demi, mais pour beaucoup la chose ne faisait aucun doute. Le merveilleux pour eux n'a pas besoin d'être vraisemblable ou simplement possible ; plus il est exagéré et insensé, et plus aussi il a de chances de se faire accepter. J'en ai eu maints exemples qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer.

E. Jacottet.

Le propriétaire m'a raconté que sa vache portait depuis plus de *quatorze mois* (juste la période de gestation des ourses) et qu'il se souvenait qu'un mois après qu'elle était pleine, un montreur d'ours avait donné devant sa porte et *sous l'œil de sa vache*, une représentation aux baigneurs des Grandes-Dalles...

Que de plus savants que moi expliquent le phénomène, mais voilà qui combattrait singulièrement la théorie de l'*indépendance absolue* du rejeton dans le... sein de sa mère !...

Veuillez agréer, etc.

Etienne Rey,
Artiste du Gymmase.

Maria-Josepha. — Cette curiosité tératologique a été exhibée en 1891, au théâtre de la Gaieté dans une pièce faite pour la circonstance. M. le docteur Delineau donne sur ce phénomène, qui présente plusieurs points de ressemblance avec Hélène-Judith et avec Millie-Christine, les curieux renseignements suivants :

Rosa-Josépha sont âgées de quatorze ans et demi. Elles sont nées le 20 janvier 1877, à Skrejchow, village situé près de Tabor, en Bohême, à 50 kilomètres de Prague.

Le père est d'une taille ordinaire, il est âgé de quarante ans. La mère est une petite femme, elle a trente-sept ans.

Ces braves gens, M. et Mme Franck Blazëck, qui suivent aujourd'hui leurs enfants, cultivaient leur petit bien dans leur pays, quand on est venu leur persuader qu'ils feraient fortune en exhibant leur phénomène. Ils sont d'une bonne santé et paraissent intelligents. L'accouchement, dit la mère, s'est fait naturellement. La grand'mère maternelle assistait sa fille ; elle est morte de frayeur à la vue du monstre naissant.

On laissa d'abord les enfants sans soins, les bonnes femmes du pays ayant déclaré que ces petits êtres ne pouvaient pas vivre ; mais on s'aperçut, au bout de quelques jours, qu'ils respiraient, et, sur le conseil d'une voisine plus éclairée que les autres, on les mit aux seins de la mère, qui les nourrit pendant deux ans.

Elles sont élevées au petit bonheur, sans aucune précaution, sans aucun soin particulier, pataugeant, pieds nus, comme la plupart des enfants de la contrée, dans l'eau, dans la boue ou dans la neige.

Elles ont une sœur âgée de dix-sept ans et un frère âgé de trois ans, conformés comme tout le monde.

Ces deux fillettes, d'un développement égal, jouissant d'une même activité physiologique, sont réunies par la partie centrale postérieure ; leurs extrémités supérieures et inférieures restent



Fig. 2.

séparées et distinctes. Elles doivent être classées dans la catégorie des *autosites* (qui se nourrissent d'eux-mêmes) *pygopages* (réunis par le bassin).

Elles sont soudées ensemble par le sacrum et le coccyx. Elles se tournent donc le dos. Les deux bustes, pourvus isolément de tous les organes de la respiration, de la digestion et de la circulation,

sont assez éloignés l'un de l'autre pour permettre la liberté de tous les mouvements du tronc.

La soudure est osseuse résistante, indivisible et si complète que, si Rosa se baisse pour ramasser un objet à terre, Joséphа est soulevée malgré elle et sans difficulté. Quand l'une marche en avant, l'autre semble plutôt entraînée, touchant à peine le parquet et donnant de temps en temps une petite poussée du bout des pieds, comme pour aider sa sœur.

Elles marchent très vite dans le sens latéral. Leur allure est alors un peu oblique, à la façon des crabes. Elles courent, sautent avec une agilité extraordinaire. Elles peuvent s'asseoir en faisant exécuter à leur deux rachis un léger mouvement de torsion, et se présentent ainsi presque de face.

La peau est blanche et fine; elle ne forme aucune saillie, aucune dépression au niveau de la réunion osseuse.

Leurs figures se ressemblent. Elles sont d'un aspect agréable. Cheveux blonds, flavescents, teint clair. Les yeux sont vifs et langoureux, le nez un peu busqué, visage ovale.

Leurs physionomies gaies, intelligentes, font oublier le côté pénible et attristant de leur difformité.

Ce sont, en somme, deux fillettes complètes, ayant tout en double, excepté l'anus, qui est commun aux deux personnes. Elles ont chacune un bassin adossé, soudé l'un à l'autre par la région sacro-coccygienne ; chacune, un ventre à ombilic central. Elles ont donc eu chacune un cordon ombilical.

La fente vulvaire de l'une se continue sans interruption avec celle de l'autre : paraissant, à première vue, ne faire qu'une seule vulve, située entre les quatre cuisses, avec un seul anus au centre, un périnée commun, et deux vagins latéraux. Il y a deux clitoris, deux urêtres.

Quand on donne un lavement à Rosa-Joséphа, si l'on enfonce la canule de 4 ou 5 centimètres, les deux personnes en ressentent l'effet bienfaisant; si la canule est poussée jusqu'à 10 centimètres environ, l'effet du liquide n'est plus ressenti que par une seule.

Un purgatif donné à l'une n'a pas d'effet sur l'autre.

Il y a donc une jonction des deux rectums, se bifurquant en angle plus ou moins ouvert, au-dessous de la région coccygienne, pour ne former qu'une *seule ampoule rectale*, de 5 ou 6 centimètres de long, terminée par un seul et unique anus.

Josépha avait, l'autre jour, mangé tant de fraises qu'elle en a été malade. Elle a eu *seule* des coliques. Elle a eu des besoins fréquents d'aller à la selle.

Rosa s'est fâchée d'être dérangée à chaque instant. Mais, comme elle était naturellement obligée de suivre Josépha dans tous ses mouvements fonctionnels, elle ressentait, chose à noter, au moment même de la défécation, le même besoin final que Josépha, ce qui s'explique par l'excitation réflexe des nerfs de l'ampoule rectale commune aux deux sujets, au moment du passage des excréta.

Les envies d'uriner sont distinctes. Il y a donc deux vessies.

Ces enfants n'ont pas encore atteint l'âge de la puberté. Leur sœur aînée a été formée à quinze ans. C'est l'âge habituel du début de la menstruation dans la race bohémienne. Les glandes mammaires sont peu développées. Nul ne doute que, possédant ainsi deux ventres, deux vessies, deux vagins, deux clitoris, deux urètres, elles n'aient également deux utérus. Elles auront donc leurs règles séparément, isolément. Contrairement à ce qui a été dit, elles pourraient devenir mère chacune pour son compte personnel, car si ces deux êtres ont droit à la vie, elles doivent avoir droit à la reproduction.

Elles sont de même force, de même taille (1^{m}32). Cependant Josépha s'est affaiblie, ayant été atteinte, il y a dix-huit mois, d'accidents nerveux pendant cinq semaines, par suite d'une frayeur : un chien s'étant un jour jeté sur elle. Rosa, qui n'a jamais cessé de se bien porter, a pris une certaine prépondérance physique et morale sur Josépha. Rosa se tient plus droite que sa sœur. C'est elle qui prend généralement l'initiative des mouvements d'entraînement.

Elles ont chacune leur sensibilité propre.

Les excitations de la peau (piqûres, brûlures, pincements), ne sont perçues par les deux, qu'au niveau de la soudure et dans un rayon de dix centimètres environ autour du point médian de la réunion. La sensation s'affaiblit à mesure que l'excitation cutanée s'éloigne de ce point central. Rosa a eu seule le croup il y a deux ans. Elles ont eu toutes deux la rougeole à cinq ans. Josépha fut atteinte la première.

Elles éprouvent ordinairement le besoin de dormir en même temps ; mais quand elles dorment, le plus petit mouvement de

l'une réveille l'autre. Les mouvements respiratoires ne sont jamais isochrones, ni par le nombre ni par leur amplitude.

Les cœurs ne fonctionnent pas en même temps.

Les pouls ne sont pas synchrones.

Le pouls radial de Rosa bat ordinairement 85 à 90 fois à la minute, celui de Josépha 75 à 80 fois.

Leurs cœurs, leurs foies et autres organes sont normalement placés.

Vues de face, chacune d'elles paraît complète. Mais si on les examine dans le sens latéral, on voit entre elles, à la région sacro-fessière, une sorte d'ensellure en forme de pont de 19 centimètres de long sur 15 de large qui les sépare largement, tout en les réunissant; ce qui fait qu'elles ne se touchent pas des épaules ni du dos et qu'on croirait les voir disposées à se mouvoir à la manière des quadrupèdes. Au-dessous de cette union, quatre jambes et quatre pieds bien conformés et bien placés.

Les parties supérieures du tronc sont très espacées. Il n'y a aucune communication directe entre les deux cerveaux.

Les deux occiputs sont, dans l'attitude ordinaire, distants de 48 centimètres

Chacune a sa volonté, ses goûts, ses aptitudes.

Ces deux fillettes peuvent donc manger, parler, lire, travailler chacune à sa fantaisie, comme si elles étaient séparées; mais dans les points où a lieu la fusion, elles deviennent complètement dépendantes l'une de l'autre, et ne forment, en somme, qu'un seul groupe contraint d'agir comme une seule masse.

Aussi observe-t-on que ce qui est résolu par l'une, est immédiatement suivi par l'autre, comme s'il n'y avait qu'une volonté pour les faire mouvoir; qu'un mouvement étant voulu par l'une, l'autre est obligée de s'y soumettre sans réflexion, par entraînement, comme par habitude ou par nécessité.

De là, une harmonie apparente, plus instinctive que raisonnée. Elles éprouvent rarement le besoin de se parler et de se communiquer leurs idées; tandis qu'elles causent volontiers avec les personnes qui comprennent leur langue, car elles ne parlent que le tchèque. Elles ne savent actuellement que trois mots de français : Vive la France !

Elles sont très intelligentes, très vives et très alertes. Elles ont appris à jouer passablement du violon en un mois et demi. Je les ai vues jouer au ballon dans un jardin et grimper à une fenêtre.

sauter par-dessus la barre d'appui à la recherche du ballon perdu, plus prestement et plus drôlement que ne l'aurait fait un enfant ordinaire de leur âge.

Ces demoiselles ne sont point toujours d'accord. Il y a des jours où elles se boudent, où elles se griffent. Le père et la mère Blazëck doivent alors user de leur autorité pour les calmer.

La question la plus intéressante que tout le monde se pose, au spectacle de ce phénomène pygopage, est celle-ci : Pourrait-on séparer les deux sœurs ? Assurément non. D'abord, Rosa et Josépha n'ont pas du tout envie, pour le moment du moins, de se faire séparer.

Elles sont contentes de leur sort, qui a toujours été le même depuis la naissance, pour l'une et pour l'autre ; elles sont actuellement enchantées du mouvement de curiosité qu'elles excitent. Elles sont adulées et bien soignées. Elles sont, gourmandes, coquettes ; elles adorent le champagne. Leur difformité fera leur fortune.

Enfin, il ne serait pas possible de songer à une séparation autrement que par une opération sanglante ; or, il faudrait scier le sacrum. Il est probable que chez elles, comme chez Judith et Hélène, il y a réunion des deux aortes entre elles et des deux veines caves inférieures, ou tout au moins des artères et veines iliaques, des artères sacrées, etc. De là une communauté de vie et de fonctions indissolubles. Il faudrait aussi diviser l'ampoule rectale et l'anus commun, etc., etc.

Rosa et Josépha resteront unies l'une à l'autre et mourront infailliblement l'une par l'autre, sans qu'il soit possible de les séparer avec succès, même en présence du décès de l'une d'elles, et contrairement à ce qui eût pu être fait par les frères siamois, si les secours médicaux, que réclamait à grands cris le survivant, avaient pu lui être donnés à temps.

(Le patricien).



Faits divers

La fécondité de M. Blunet. — C'étoit un petit bourgeois de Paris, sans rang, sans fortune, sans crédit, sans talens spirituels. Eh !

pourquoi en parlez-vous, me dira-t-on ? Attendez, vous saurez pourquoi. C'est que ce Blunet fit à sa femme vingt-et-un enfant en sept fois de suite ; or il n'y eut peut-être pas dans toute l'antiquité un exemple d'une fécondité si prodigieuse. C'est l'hercule parisien que Blunet.

Ces enfants tri-jumeaux furent baptisés, vécurent les uns plusieurs jours, les autres plusieurs mois ; et il en resta douze des plus forts, tous grands, et en bonne santé.

Comme le public émerveillé ne savait à qui attribuer cette espèce de prodige, et qu'on disputoit à qui de la femme ou de lui on en attribueroit l'honneur, Blunet coucha avec une servante qu'il avoit, et au bout de neuf mois la fille accoucha de trois enfans mâles.

Blunet mourut en 1685. C'est dommage qu'on n'ait pas suivi l'histoire de ses descendans ; mais alors on avoit l'esprit moins porté à l'observation des phénomènes qui tiennent à l'histoire naturelle.

Qu'on se moque encore chez l'étranger de la mollesse des parisiens ! Ils n'auront qu'à répondre : *Et Blunet ! où est parmi vous son pareil ?*

MERCIER, *Tableau de Paris.*

Sagesse d'une mère. — *Les anecdoctes secrète du dix-huitième siècle* nous donnent le récit suivant : « Quand une jeune personne n'a pas assez de force pour combattre la nature et une passion qui quelquefois n'a dans son principe rien de repréhensible, il est rare qu'elle ne trouve des moyens pour cacher les suites de sa faiblesse. La publicité est souvent le plus grand mal ; des parents bourrus et emportés ont plus de tort qu'une fille sensible et sans expérience, lorsqu'ils ne l'aident pas à cacher sa faute. Madame C..., mère respectable et adorée de ses enfants, pense ainsi, mais elle est unie à un homme dont les principes sont bien différents.

Un jour elle découvrit un mystère que sa fille s'était en vain efforcée de lui cacher ; elle obtint l'aveu ; un cœur simple et innocent ne peut employer longtemps la dissimulation avec une mère tendre et chérie. Madame C..., essuie les larmes de sa fille, et lui promet son secours pour dérober cette aventure à un père redouté !

L'inimitable mère feint qu'elle est elle-même enceinte, et suivant l'usage qu'elle avait établi dans son ménage, interdit à son mari l'entrée de son appartement à toutes les heures où il aurait

pu dévoiler le mystère; des hardes artistement arrangées, de petites précautions de santé, et des soins de toute espèce annoncent à tout le monde la grossesse de Madame C...

Le moment approche; cette mère généreuse paraît désirer que sa fille soit témoin de toutes les circonstances de l'accouchement, pour lui servir d'utile leçon (1); le chirurgien était dans le secret, quand le père entra, il voit sans surprise (2) dans le lit, avec la prétendue accouchée, sa fille qui feignait d'être malade du spectacle touchant (3) auquel elle avait assisté; et donne mille témoignages de tendresse à un petit-fils qu'il croyait lui appartenir de plus près.

L'enfant est nourri dans la maison; sa mère véritable a du moins la consolation de l'embrasser comme son frère. Elle peut aujoud'hui le regarder sans rougir, puisqu'elle est à la veille de s'unir à celui auquel il doit le jour (4).

L'accouchement d'un cordelier. — Il faut que je vous raconte une anecdote fort comique, qui s'est passée la semaine dernière et dont on a beaucoup parlé. Un cordelier, qui paraissait âgé de dix-huit ans, allait de Rouen à Paris; il entra dans une hôtellerie et se mit à table avec beaucoup de monde. Tout d'un coup il est saisi de douleurs violentes; on le porte sur un lit, et un moment après on entend crier dans la maison: « Le cordelier accouche! eh! vite? au secours! » et puis un instant après, « il est accouché d'une fille. » On ne sait pas encore quelle est la personne qui s'était déguisée d'une façon si étrange. (5)

Correspondance de Mme LA DUCHESSE D'ORLÉANS, 16 déc. 1717.

(1) Ceci est assez dix-huitième siècle. Chacun connaît les étonnantes leçons que Diderot donnait à sa fille, âgée de douze ans.

(2) Sans surprise! Ce père pouvait avoir des principes, mais nous le soupçonnons d'avoir été un franc nigaud.

(3) Et surtout malpropre.

(4) Cette admirable conduite de madame C... n'aurait pas l'approbation du code pénal; elle punirait de la réclusion les manœuvres de cette mère *inimitable* et *généreuse*. — Cf. la préface que M. Henri Fevre a mise à son roman l'*Honneur*; V. nos *Accouchements dans la littérature* (*prose*). La même anecdocte est racontée dans *Les heures perdues d'un cavalier français*, sous le titre de l'*enseignement complet*.

(5) Déjà Loret, dans sa *gazette rimée*, raconte l'histoire d'une femme déguisée en ermite qui accoucha, le 24 février 1657, sur le coche d'eau de Montereau. V. nos *Accouchements dans la littérature* (*vers*).

Accouchement d'un page. — L'histoire du cocher est arrivé l'an dernier en Angleterre ; la princesse de Galles l'a également racontée. Ce cocher ne devait pas avoir une longue barbe comme en portent ceux d'ici, et l'anecdote de son accouchement me fait souvenir du comte de Kœnigsmark, frère cadet de celui qui eut une fin tragique à Hanovre. Une jeune fille anglaise le suivait, habillée en page (1); je l'ai vue; elle avait de longs cheveux bruns et frisés en grosses boucles, de vives couleurs, de belles dents et une jolie bouche, mais elle était petite et grosse. Comme nous revenions de la chasse, le comte m'ayant raconté toute l'histoire, je me plaçai comme si j'étais curieuse de voir son pavillon turc ; il appela le page, et lui dit de descendre le cheval : celui-ci obéit promptement et aida son maître à descendre aussi ; j'eus de cette façon toute facilité pour le voir de très près. Le comte étant plus tard à voyager en Italie, on lui dit un jour dans une auberge : « Monsieur, votre page est fort malade d'une collique », et un moment après : « Monsieur le comte, votre page accouche » ; elle mit au monde une fille. Ce prétendu page s'est retiré depuis dans un couvent, où elle ne s'est point fait religieuse, mais où elle a vécu honorablement et pieusement jusqu'à sa mort. M. le marquis de Thiange, qui était un grand ami du comte, a, après sa mort, pris soin de la petite fille et lui a fait obtenir une pension du roi, qui lui donne les moyens de vivre.

Mme Duchesse d'Orléans, 27 avril, 1720.

Un tour des tours. — La fille d'un bourgeois qui était assez riche, et âgée de quatorze ans, fut enlevée par un jeune homme, et devint enceinte ; elle fut assez adroite pour cacher la chose, et elle accoucha en secret d'un enfant, qu'on porta de suite aux Enfants trouvés : elle lui fit une marque pour le reconnaître plus tard. Pendant deux ans elle en eut soin : elle allait le voir, et lui fournissait ce qui lui était nécessaire. Un riche marchand de Paris devint amoureux de cette créature et l'épousa ; mais comme ses visites à l'hospice des Enfants trouvés lui donnaient des soupçons, elle cessa de les faire. Après avoir vécu vingt ans avec son mari, il mourut, lui laissant toute sa fortune. Elle avait un grand penchant pour le premier garçon de boutique de son mari, et il l'ai-

(1) Ce page était la belle comtesse de Southampton que Charles-Jean de Kœnigsmark avait rencontrée à Venise.

mait aussi. Un jour elle s'aperçoit que son mari a sur le corps un signe pareil à celui qu'elle a fait à son enfant ; elle court aux Enfants trouvés et demande ce qu'est devenu le jeune homme dont elle avait pris soin. On lui répond qu'en grandissant, il avait montré du goût pour le commerce, et était entré chez un riche marchand dont on lui dit le nom, et c'était celui de son mari défunt. La femme ne put pas douter davantage que son second mari ne fût son fils : le confesseur lui ordonna de tenir l'histoire secrète et de ne pas avoir de commerce avec son mari, jusqu'à ce que la Sorbonne ait décidé à cet égard, et l'on ne sait pas encore ce que sera cette décision.

M[me] Duchesse d'Orléans, 1701.

Un mari trop aimé. — Un Anglais, nommé Nichols, mourut à Londres le vendredi 3 décembre 1775. Sa femme était accouchée le

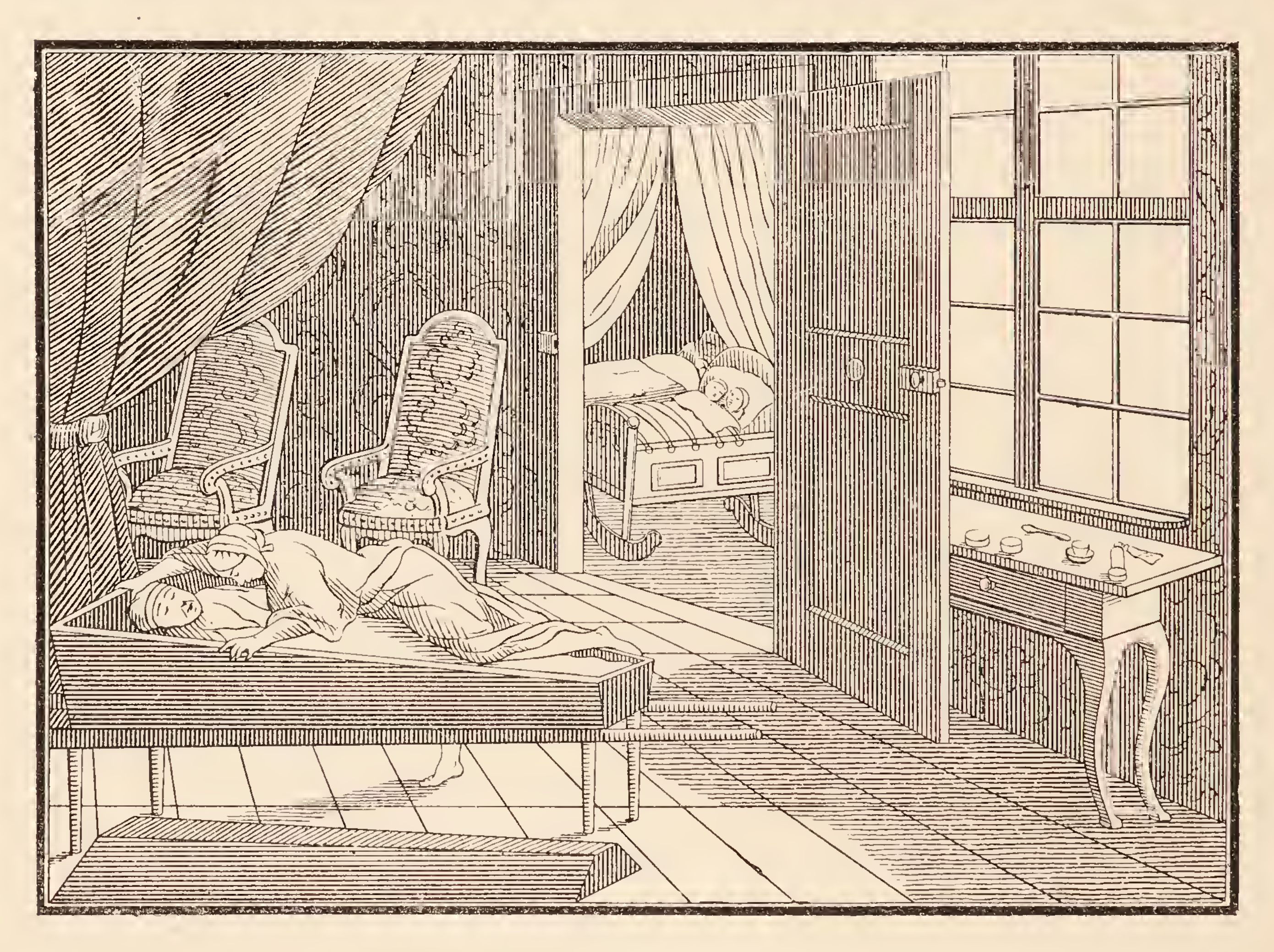


Fig. 3.

même jour de deux enfants. On ne lui dit rien de la mort de son mari. Mais elle soupçonna quelque chose puisqu'elle ne le voyait pas du tout. Dimanche, sa servante étant à l'église, elle se leva,

alla chercher son mari, et le trouva dans l'appartement voisin, déjà mis dans le cercueil ; à cet aspect, la douleur, dont la tendresse de son cœur fut prise, fit qu'elle tomba à l'instant sur son époux mort, et expira également dans le même instant. Exemple de véritable amour et de tendresse qui fait honneur au beau sexe ! aussi bien est-ce un témoignage du mérite de son époux.

Almanach, 1775.

Jalousie espagnole. — Un médecin François à la suite d'un général d'armée espagnole, raconta dans le camp, en présence de plusieurs officiers, qu'étant peu avant à Saragosse, il avoit traité des suites d'une fausse-couche, une jeune dame, qui pour n'être pas connue, se mettoit un masque toutes les fois qu'il venoit la voir, et qui ne lui avoit donné la préférence sur les autres médecins de la ville, que parce qu'il étoit étranger, et qu'elle avoit appris qu'il devoit incessamment partir. Il ajouta qu'il l'avoit d'abord soupçonnée d'être la femme d'un militaire, au costume d'un portrait d'homme qu'elle portoit en brasselet ; mais que c'étoit, sans doute, un habillement de fantaisie, puisqu'il ne voyoit point d'uniforme semblable dans toute l'armée, et à l'instant, il se mit à en faire la description. Le mari de la dame étoit malheureusement du nombre de ceux qui l'écoutoient. Il avoit resté dix-huit mois prisonnier de guerre, et après avoir été échangé, il avoit rejoint son régiment avant de se rendre chez lui. Dans cet intervalle, son uniforme avoit été changé, et il ne portoit plus lui-même celui dont étoit revêtu son portrait, ce que le médecin ignoroit parfaitement. Cet officier étoit un homme jaloux et méfiant; il dissimule cependant ; mais dans d'autres conversations, l'ayant mis sur la même voie, et riant avec lui de l'aventure, il en apprit assez pour croire qu'il pouvoit bien être une des parties intéressées. Et pour désirer d'éclaircir le fait par lui-même, impatient, il partit sur le champ en poste pour aller trouver sa femme. A la faveur des premiers indices et du trouble où la jetèrent les soupçons de son mari, elle fut convaincue d'une infidélité ; et dans la chaleur des premiers reproches, cet homme furieux lui ayant vu le malheureux brasselet en question, il lui abattit le bras d'un coup de damas, s'en saisit, reprit la poste, se rendit au camp, alla

trouver le médecin, lui demanda s'il reconnoissoit ce bras et ce brasselet ; et sans attendre sa réponse, il lui brûla la cervelle d'un coup de pistolet.

Dr Delaunay, *L'esprit d'un sage médecin.*

Les fausses orphelines. — Dans un même berceau, deux enfants dorment, deux tout petits enfants, âgés de cinq ou six jours. Ils dorment, les innocents, ou plutôt les innocentes, car ce sont deux filles, sans se douter que le poids d'un terrible mystère pèse sur leurs têtes. Ces enfants sont nées d'hier, leurs pères et leurs mères vivent, sont là près d'eux, penchés sur leur couche commune, les couvant d'un même regard de tendresse — et cependant elles sont orphelines. Oui, orphelines, car elles sont l'une et l'autre sans père et sans mère, bien que leurs pères et leurs mères... Mais je l'ai déjà dit.

Vous connaissez l'histoire. Une mère et sa fille habitent le même appartement. Elles accouchent le même jour, à la même heure, chacune d'une fille. Le fait, avouez-le, n'est pas commun. Il l'est si peu que, de tous côtés, parents et amis accourent à la première nouvelle. Comment, toutes deux ensemble ! Est-ce possible ? Et toutes deux d'une fille ? Vraiment, c'est à n'y pas croire ! C'est pourtant vrai, il n'y a pas à dire, car enfin les voilà, les deux mignonnes, couchées côte à côte dans le même berceau. Sont-elles assez gentilles, hein ? Gentilles à croquer, parole d'honneur ! Et on les croque, en effet, on les mange de caresses, on se les passe de main en main ; puis, comme il faut être raisonnable, on les recouche. C'est égal, c'est drôle tout de même ! Et comment les appelle-t-on ?

Ma foi, comment on les appelle, je ne saurais trop vous le dire. Mettons Thérèse et Ursule si vous voulez. Ah ! Thérèse et Ursule !.. C'est parfait. Deux jolis noms. Ursule, surtout. — Et où est-elle, Ursule ?— Comment où elle est ? Mais là, dans le berceau. — Sans doute, mais il y en a deux dans le berceau. Laquelle des deux est Ursule? — Laquelle ?... Cette bêtise !... Celle qui... Celle que... Ah, sapristi, mais nous ne savons plus maintenant ! — Comment, nous ne savons plus ? — Eh, non, parbleu ! vous les avez si bien changées de place, tournées et retournées, que nous n'y connaissons plus

rien. Où est Ursule ? Est-ce que nous savons, à présent ?... Le diable vous emporté : Vous avez fait là un joli coup !

Le fait est que le coup est d'une drôlerie suspecte. On a commencé par en rire ; on finit par en rester tout bête et par la trouver mauvaise décidément. Voyons, voyons, ça ne peut pourtant pas durer comme ça... Il faut qu'on arrive à les reconnaître, ces petites ! Allons, vous, les mamans, parlez un peu, s'il vous plaît, et tirez nous d'embarras ! Laquelle est la vôtre, vous ? Et vous, laquelle est la vôtre ?

— Est-ce que nous savons ? s'écrient les deux mères à l'unisson. Vous croyez peut-être que nous avons une marque de fabrique !

Une marque de fabrique ? Non, évidemment, elles n'en ont pas, Saperlipopette, comment sortir de là ? Si encore il y avait un garçon et une fille, l'embarras ne serait pas long. Mais non deux filles, deux chiffons identiquement pareils. C'est à donner sa langue aux chats.

Les chats de la maison, s'il y en a, n'ont pas dû jeûner depuis cinq jours. Il a même dû y en avoir pour ceux des voisins.

C'est égal, à y bien réfléchir, la situation n'a rien d'absolument folâtre. Pour ne parler que des deux mères, elles doivent trouver que cette fantaisie du hasard dépasse un peu les bornes de la plaisanterie permise. Comment, avoir chacune une fille, et ne pas savoir sur quel front poser le baiser maternel ? L'incertitude, il faut en convenir, peut paraître pénible. Les deux femmes, à vrai dire, ont, en leurs qualités respectives de mère et de fille, un moyen de s'en tirer : C'est d'adorer également leurs deux petites, tout d'un bloc, comme si toutes les deux étaient à chacune d'elles. Rien ne dit même qu'elles ne s'arrêteront pas à ce parti-là. N'empêche qu'il peut y avoir, à certains moments, quelque chose d'agaçant à se dire en embrassant une fillette qui grandit, embellit, devient femme peu à peu : Voyons tout de même, est-ce ma fille ou ma petite-fille que j'embrasse ?

Et, si l'une des deux, en grandissant, devient laide ou désagréable, ou tourne mal ? Voyez-vous d'ici les disputes et les balles qu'on se renvoie à la tête ! Et les fillettes elles-mêmes, le jour où elles se chamailleront pour une poupée d'abord, puis pour un ruban et, qui sait ? peut-être un jour pour un amoureux ; entendez-vous d'ici l'une des deux dire à l'autre : « Et puis, après tout, c'est à toi de me céder. Je suis ta tante, en somme ! » et l'autre répliquant : « Nièce toi-même ! qu'est-ce que tu en sais ? »

Et, en attendant, il y a l'état civil, qui ne badine pas. Comment inscrire ces deux petites ? A quels parents attribuer l'une et l'autre ? C'est qu'outre la question d'identité physique, il y a celle des droits respectifs et des futures successions... Si les notaires de Lyon ne s'y font pas de cheveux blancs, c'est que leurs perruques sont garanties bon teint.

Non, décidément, voyez-vous, il n'y a que la voix du sang qui puisse nous tirer de cette impasse. Mais, voilà, si la voix du sang reste muette ?

Allons, M. Dennery à la rescousse ! C'est votre spécialité, ça, la voix du sang. Voilà le cas, ou jamais, de prouver à votre siècle que vous ne l'avez pas berné, pendant cinquante ans, avec des histoires à dormir debout. Faites-nous parler la voix du sang.

(*La Paix*)

Un accouchement en ballon. — Pendant l'exposition universelle de 1878, une dame arrivée au terme de sa grossesse, eut la fantaisie de faire une ascension en ballon captif. Or, par l'effet du changement de pression atmosphérique, il survient souvent des épistaxis chez les aréonautes. En vertu du même phénomène, chez notre sujet il y eut accouchement tellement rapide, que bien avant que le ballon eût terminé son évolution, l'enfant était né et né *secondum artem*, car par hasard il y avait un médecin dans la nacelle. La délivrance fut faite, et le placenta, lancé dans l'espace, alla tout juste tomber dans la Seine, où il fut dévoré par une carpe. Quand on put attérir, l'enfant était emmailloté : un jupon de la maman avait suffi pour confectionner une layette, il est vrai des plus élémentaires.

Un accouchement en bateau. — C'était par une belle nuit d'octobre. La lune répandait sur le canal de la Somme sa joyeuse clarté blanche. Les peupliers voisins se balançaient mollement sous une légère brise. L'eau venait doucement clapoter sur les rives garnies de roseaux, de menthes et de véroniques. Je vis rarement rien de plus poétique. Le bateau était chargé de galets pris à la pointe du

Hourdel et gagnait les fabriques de faïence de Sarreguemines. Il était habité par un ménage patriarcal. Des enfants nés dans les endroits les plus variés, étaient couchés deux par deux et par étages successifs dans un meuble que je comparerais volontiers à une grande commode. Dans une autre pièce que celle où ils se trouvaient était le lit de l'accouchée. « C'est la plus belle chambre de la maison, me dit le marinier. » On y pénétrait par le plafond, à l'aide d'une échelle presque verticale ; elle était exigüe, mais surtout extrêmement peu élevée, car tout le temps que j'y demeurai, je dûs rester assis ou courbé ! L'accouchement lui-même n'offrit rien de particulier.

D. Pierre, *Gazette médicale de Picardie.*

Accouchement dans une voiture de saltimbanques. — Il n'en fut pas ainsi de celui que je fis chez les saltimbanques. C'étaient des pauvres, courant de villages en villages pour gagner péniblement une vie des plus médiocres. Ils avaient pour tout bien une voiture à deux roues, accablée de vétusté, qu'au relai on callait tant bien que mal avec de méchants bâtons, et un vieux cheval à longs poils dont l'échine avait depuis longtemps oublié les caresses de l'étrille. Le père était amputé d'une cuisse. Comme sa femme, il avait le teint bazanné des *gïtanos*, quoiqu'il se prétendit alsacien. Les enfants, il y en avait bien une douzaine, étaient foncés comme eux, à l'exception d'un gros garçon aux cheveux roux. La mère, quand je la vis, était en proie à des accès éclamptiques subintrants, et avait perdu connaissance à dix lieues de chez moi. L'amputé n'eut-il pas le toupet de me dire qu'il l'avait amenée de loin dans cet état, attiré par ma réputation. Il était onze heures du soir quand je pénétrai dans leur misérable intérieur, qui n'avait pas trois mètres carrés de superficie. Dans un coin, sur quelques brins de paille, tous les enfants dormaient enchevétrés les uns dans les autres, montrant les uns leurs bras et jambes, ceux-ci leur tête et ceux-là leur derrière. A droite, un gros chien grincheux; à gauche, une table boiteuse ; au milieu, deux escabeaux dont l'un pour l'amputé et l'autre pour moi. Tout près, un méchant grabat sur lequel la patiente se débattait. Le col était dilaté, mais l'utérus était frappé d'inertie ; les battements du cœur fœtal ne s'entendaient plus ; les crises éclamptiques

malgré du chloral et une saignée, continuaient, je retirai le fœtus à l'aide du forceps. Etait-il mort? Je crus saisir un battement de cœur, quoique le cordon coupé ne laissât pas couler de sang. « Baptisez-le, monsieur » me dit le père, qui s'accroupit dans la posture de la prière, pendant que je prononçais les paroles sacramentelles. Mais l'enfant ne revint pas à lui : envain je fis des frictions et massages; en vain je fis la respiration artificielle et pratiquai l'insufflation; rien n'y fit. Cependant un orage, qui menaçait depuis longtemps, éclata tout à coup; le vieux cheval, qui errait à l'aventure non loin de là, se réfugia brusquement contre la voiture; celle-ci perdit son équilibre s'abattit sur ses brancards. La lumière s'éteignit, et nous roulâmes tous les uns sur les autres, enfants, chiens, amputé, éclamptique et accoucheur. C'était une situation infernale. La pluie tombait à torrents, le tonnerre roulait des coups précipités, les éclairs sillonnaient la nue. A l'arrière de la voiture, le cheval bondissait et nous secouait comme des noix dans un sac, le chien aboyait, les enfants criaient, l'éclamptique que je ne pouvais voir qu'à la lueur de l'orage, continuait à se tordre dans des convulsions de plus en plus violentes. L'amputé et moi parvînmes cependant à sortir et nous pumes remettre la voiture en équilibre. Mais bientôt la pauvre accouchée tomba dans le coma et peu après, elle râlait son dernier souffle. Quand je pus aller me mettre au lit, vous me croirez bien quand je vous dirai, que je dormis peu et que mon court sommeil fut entrecoupé de cauchemars effrayants.

D. Pierre (*Gazette médicale de Picardie*).

Un accouchement dans un bal public. — J'étais de garde à l'hopital Saint-Antoine. Une nuit, vers une heure, on m'éveille, pour recevoir une accouchée. Elle était venue elle-même, portant dans ses bras un enfant à peu près nu. Je la reçus d'urgence. Le lendemain elle me raconta son histoire. Mais je lui laisse la parole : « Je suis, monsieur, une personne très gaie, j'aime le bal. Je ne m'en suis jamais privée pendant ma grossesse, qui cependant hier dépassait sept mois. A dix heures, hier, j'étais une des premières à la danse, tout près de la place du Trône. Je me démenais de mon mieux. Après quelques contredanses, je sens des douleurs. Tant pis, dis-je ; si ça doit venir ce soir, quoi que je ne sois pas à terme, je

ne quitterai le bal que le plus tard possible. Mais les douleurs continuaient. Plus je souffrais, plus je dansais. Dans un « cavalier seul » que, dans nos bals, on fait aux dames la politesse de leur abandonner, mordue par une vive tranchée, je faisais, en dansant des contorsions épouvantables; j'eus un succès fou. Puis le « galop » survenant, j'entrainai mon danseur avec une vigueur que je ne me connaissais pas, quand tout à coup mes eaux se rompent. Voilà qu'on s'aperçoit de l'accident: on l'attribue à tout autre chose qu'à sa cause réelle. Les quolibets pleuvent sur moi. Je veux m'enfuir; on me poursuit. Je me sauve au dehors; on se met à mes trousses; je descends en courant le boulevard Mazas; j'avais derrière moi une trentaine d'enragés qui cherchaient à me rattraper. Au détour de la rue de Charenton, j'escalade la clôture en planches d'un chantier de bois. Heureusement mes traqueurs avaient perdu ma trace. Je m'asseois à terre; il était temps; l'enfant est venu cinq minutes après. Je l'ai enveloppé dans mon mouchoir. Tout petit qu'il est, on dirait qu'il veut bien vivre. » Elle avait raison; l'enfant vécut et la maman aussi. Dix jours après elle sortait de l'hôpital sans qu'il lui fut survenu aucune complication fâcheuse.

D^r B.

L'accouchée sans le savoir. — Le docteur Mesnet a communiqué à l'Académie de médecine un fait des plus curieux.

Il s'agit d'une jeune femme, qui se trouve actuellement à l'Hôtel-Dieu, dans le service de l'éminent aliéniste et qui, dans un état de somnambulisme provoqué, vient de donner le jour, sans s'en apersevoir, à un petit Français.

Cette femme a vingt-deux ans. C'est une hypnotique avérée. Depuis son enfance elle a passé par plusieurs hôpitaux de Paris, où on la connaît pour la facilité incroyable avec laquelle elle accepte les suggestions. Quand on la reçut à l'Hôtel-Dieu, son état de grossesse était très avancé.

Vient le moment fatal. Elle a peur de souffrir, elle implore un soulagement. Le médecin l'endort, et rien n'est plus aisé. Il suffit de lui fermer les paupières et la voilà partie dans le pays des songes, tandis que l'œuvre de la nature se poursuit le plus normalement du monde.

Pourtant, le mal violent persiste, alors l'interne qui l'assiste lui dit :

— Vos douleurs sont moins vives ;

— Elles diminuent graduellement ;

— Elles ont complètement disparu ;

— Vous n'éprouverez plus aucune souffrance, jusqu'à la fin.

Aussitôt la malade cesse de crier. Elle déclare qu'elle ne ressent plus rien et se plaint qu'on ne l'ait pas soulagée plus-tôt.

Le médecin lui dit alors :

— Cela va bien. Vous pouvez dormir.

Et elle s'endort.

Par intervalles, la douleur reparaît, mais on la rassure.

— Non, non, vous ne souffrez pas.

Cela lui suffit.

Bref, après vingt heures, quand le jeune citoyen a fait son entrée définitive dans ce monde de misères, on réveille la maman inconsciente.

Elle regarde autour d'elle, cherche à rassembler ses idées, paraît surprise d'avoir dormi très longtemps. Puis soudain, avec un cri d'étonnement comique :

— Mon Dieu, fait-elle, où est donc mon ventre ?

Le poupard qu'on lui présente lui donne l'explication de tout.

René Martin.

Décédé pour décoré. — Un journaliste de Saint-Malo, M. Albert B..., reçoit l'autre jour un télégramme laconique, ainsi conçu : *Votre beau-frère est décédé.* Son beau-frère étant officier, la sécheresse du télégramme et le mot administratif « décédé » ne lui laissent aucun doute. Son beau-frère est mort. Pour comble de malheur, c'est sa femme, à la veille d'accoucher, qui ouvre le télégramme et qui tombe aussitôt dans une crise terrible. Elle accouche ; l'enfant meurt, et la mère reste trois jours entre la vie et la mort à la suite de cette secousse.

Or, le beau-frère n'était pas du tout décédé. Il était *décoré*, ce qui n'est pas la même chose, c'est ce que disait la dépêche partie le même jour de Morlaix : *Votre beau-frère est décoré.*

Mais ce qui faisait : *décoré* à Morlaix, au départ du télégramme, faisait : *décédé* à Saint-Malo à l'arrivée.

Pierre Giffard.

Un cas d'hérédité. — Une demoiselle qui avait avalé une aiguille se maria, devint mère et rendit l'aiguille par le pied de son enfant.

« Ainsi, dit M. Louis Figuier, ce n'est pas seulement son tempérament, ses vertus et ses goûts que la mère peut transmettre à ses enfants, elle leur transmet ses aiguilles ! Niez après cela l'hérédité physiologique. »

Un accouchement garanti. — M. M., de San-Francisco est mariée à une femme légèrement boiteuse qui est vers le terme de sa cinquième grossesse. Les deux premiers accouchements ont eu lieu à San-Francisco, ils ont été terribles, les enfants sont mort-nés et la mère n'a survécu que par miracle. Dans l'un des cas on avait opéré la version podalique. Pour le troisième accouchement il amena sa femme à New-York auprès d'un célèbre spécialiste, qui appliqua d'emblée le céphalotribe et les ciseaux de Smellie.

Pour le quatrième M.M., dont l'unique ambition était d'avoir un héritier, conduisit sa femme en Europe et se décida pour un accoucheur de Marseille qui pratiqua à 8 mois l'accouchement provoqué, et amena à grand'peine, au forceps, un enfant mort.

Après chaque malheur M. M., retournait à San-Francisco où sa femme devint enceinte pour la cinquième fois. Il la ramena de nouveau en Europe, et après avoir cherché pendant plusieurs mois un accoucheur qui lui convînt, il entendit parler de moi, à Lyon, par la cliente qui fait le sujet de l'observation suivante, et vint me confier le périlleux honneur de lui faire naître un héritier.

Je trouve une dame de 32 ans, brune, d'aspect fatigué, légèrement ankylosée de la hanche gauche, dont le bassin me paraît devoir se nommer oblique-ovalaire et mesure environ 95 millimètres.

M. M., avec sa façon américaine, me déclare qu'il veut un enfant vivant, et qu'il ne permet ni version ni accouchement prématuré ; de plus que je dois lui signer un contract d'assurance sur la vie de la mère et de l'enfant ; contrat à la façon des assurances maritimes à la grosse aventure, dans lequel la mère représente le navire et l'enfant la précieuse cargaison.

L'accouchement me paraissait possible, même probable, je promets d'y mettre tous mes soins, mais je refuse ma signature. Il

me montre plusieurs contrats pareils, acceptés par des praticiens américains et californiens ; il m'assure que c'est un usage adopté là-bas par tous les gens sérieux, que pour lui, infiniment plus riche que moi, il donnera aux pauvres la somme assurée, si l'enfant meurt ; que c'est une manière américaine d'être certain que je mettrai toute ma sollicitude et tout mon talent à lui faire avoir un enfant vivant. Je refuse toujours, mais il me prend par le point d'honneur disant que je lui montre mon refus, que je n'ai pas plus de confiance en ma nouvelle méthode qu'en celle d'une sage-femme.

Je signe enfin, à cet entêté original, une assurance réduite à dix mille francs avec 10 pour cent de prime.

Dix mille francs c'était tout ce que j'avais économisé après 8 ans de pratique, aussi j'apportai à cet accouchement, non pas plus de soins et de talent qu'à un autre, mais beaucoup plus d'inquiétude certainement, et l'inquiétude n'est pas une garantie de succès. Au dernier moment, il exigea encore que sa femme fut chloroformée comme elle l'avait été à chaque précédente occasion. Pour cette fois je me permis une tricherie et ne donnai à Madame que le chloroforme *à la reine*.

Aussitôt la dilatation achevée, je rompis la poche des eaux en appliquant le forceps, et grâce au tracteur qui montait pourtant à 65 kilog. j'eus la satisfaction d'obtenir un enfant qui se prit à crier à peine né. C'était une belle petite fille, le père désirait un fils, mais il fut content tout de même, et la première manifestation de sa joie fut de se moquer de moi.

« Vous êtes un excellent accoucheur mais un bien mauvais com-
« merçant, vous n'entendez rien aux assurances : c'est cinquante
« pour cent et non pas dix qu'il fallait demander pour prime; vous
« auriez droit à cinq mille francs au lieu de mille. Vous n'êtes pas
« prudent, etc.

« C'est vrai lui dis-je, je ne suis pas commerçant, mais vous n'êtes
« pas plus prudent que moi ; vous ne m'avez pas demandé le prix
« de l'accouchement, j'aurais dit mille francs, maintenant c'est
« cinq mille et pour la prime je me rattraperai à votre prochain
« enfant.

« Bravo, bravo, répondit-il, vous aurez cinq mille francs, vous
« en aurez même six mille, les pauvres de votre paroisse en auront
« deux, mais vous ne vous rattraperez pas, si ma chère fille vit, j'é-
« pargnerai une nouvelle épreuve à sa bonne et courageuse mère,
« etc.

Je ne sais trop si ces assurances sur la vie d'un enfant à venir, sont bien conformes aux principes européens, sur la responsabilité médicale. Cette épreuve m'a donné trop de soucis pour que je recommence volontiers, mais je crois, qu'au point de vue du client, il pourrait peut-être parfois s'assurer, par ce moyen, plus de sollicitude et de prudence, qu'il n'en obtiendrait par de simples honoraires payés, bonheur ou malheur.

Dr Roussel, de Genève.

Femme se délivrant elle-même avec le forceps. — 1871, le 15 mai. Étant à la campagne, un paysan vint me chercher pour délivrer sa femme en travail depuis deux jours. J'avais alors une blessure au bras droit qui me permettait à peine l'usage de la main. Mon tracteur était à la ville et je n'étais muni que d'un ancien forceps presque droit.

La femme était une robuste primipare de 41 ans. La tête était engagée au détroit supérieur, la poche des eaux avait été rompue par une sage-femme qui avait donné la veille deux paquets de seigle ergoté.

J'appliquai le forceps avec beaucoup de difficultés et de douleurs dans mon bras malade, et je voulus faire tirer le mari, sur le lien que, selon ma coutume, je passe dans les fenêtres. Au bout d'un instant cet homme défaille et s'évanouit. La sage-femme était absente et personne ne consentait à m'aider.

Je commençais à être fort embarrassé, lorsque la femme, qui voulait à toute force être délivrée, s'écria : « Ah ! si je pouvais, moi, je tirerais vos fers, j'aurais bientôt sorti l'enfant. » Il me vint à l'idée que ceci ne serait peut-être pas impossible, et demandant une corde, je fixai son milieu au lien passé dans les fenêtres du forceps, je fis faire aux extrémités le tour de la barre de fer transversale du pied du lit, comme sur une poulie de réflexion, puis je mis chaque bout de la corde dans les mains de la femme.

Celle-ci se mit à tirer, avec hésitation d'abord, puis glissant sur les matelas, ses pieds rencontrèrent la barre du pied du lit sur laquelle ils s'appuyèrent. Elle prit courage et bientôt, percevant quelques progrès, elle se mit à chaque douleur à tirer de toute la

forcé de ses bras et de ses jambes arc-boutées, tellement que j'eus grand'peine à la modérer.

J'ai remarqué qu'instinctivement elle cherchait à tirer dans le sens de la plus faible résistance et du meilleur chemin, c'est-à-dire pour nous, selon les axes du bassin. En effet, au commencement, lorsque la tête était encore dans le détroit supérieur, le corps de la femme était tout allongé sur le lit, son bassin se soulevait de façon à ce que la ligne de traction fût tout à fait dirigée en arrière ; lorsque la tête fut dans l'excavation, la femme était posée sur le lit les

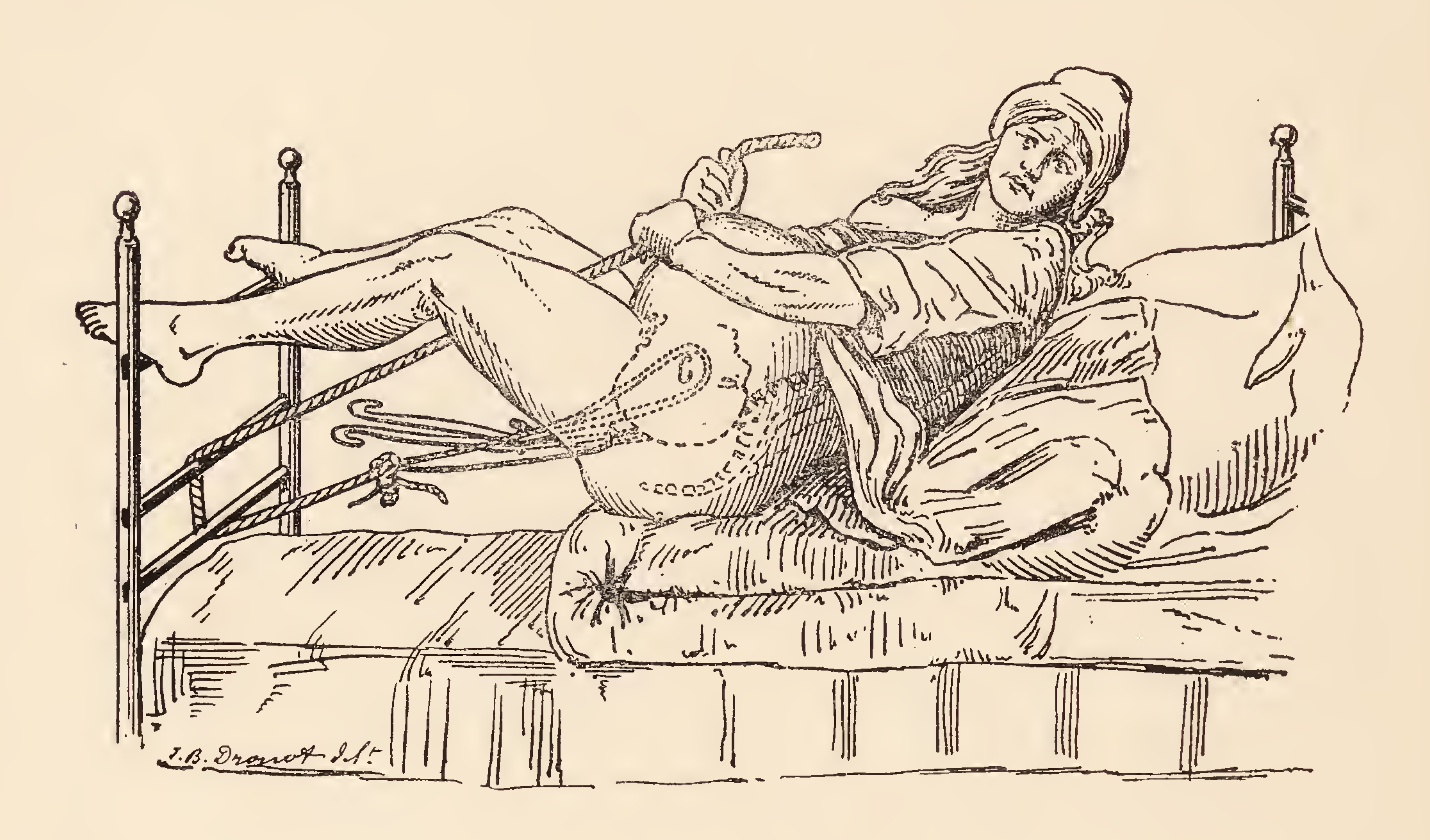


Fig. 4.

jambes très-écartées, les pieds solidement appuyés. Vers la fin, lorsque la tête arriva à la vulve, la femme était presque assise sur le lit, courbée en avant, de sorte que la ligne de traction était portée, autant que possible, en avant et en haut.

Mon rôle se bornait à tenir les branches du forceps, à soutenir le périnée et à modérer l'ardeur de la parturiente.

En 7 à 8 minutes de tractions qui ont été certainement très-vigoureuses, l'enfant naquit asphyxié, mais je pus le ranimer,

Les suites de ces couches singulières furent aussi simples que naturelles.

A mon arrivée, cette femme poussait des cris horribles à chaque

douleur inutile; dès qu'elle eut aux mains les cordes de délivrance, elle ne proféra plus une seule plainte; à chaque contraction utérine elle se soulevait, se cramponnait aux cordes et tirait sans respirer de toute la force redoublée que donne le travail de l'accouchement. Elle m'a déclaré n'avoir plus du tout perçu de douleurs, mais seulement le besoin instinctif, irrésistible de travailler, de tirer et d'achever sa laborieuse délivrance. Elle répète que s'il survient un autre enfant, elle ne veut pas attendre une heure, mais se délivrer de la même façon.

D[r] Roussel, de Genève.

Remède anti-malthusien. — Le D[r] Tarnier a trouvé un moyen pratique pour remédier à la dépopulation de la France. Il a institué un prix de 100 francs pour chaque enfant qui naîtra pendant l'année 1892, dans la commune dArc-sur-Tille (Côte-d'or), son lieu de naissance.

Un fait semblable a eu lieu dans l'Isère. Pendant l'année 1891, l'état civil de la commune de Charette, canton de Morestel, n'avait pas enregistré une seule naissance. Le comte de Chardonnet, maire de Charette, en présence de cette circonstance, a fait annoncer à son de caisse et afficher l'avis suivant :

« Nous, maire de Charette, promettons de délivrer une prime de cent francs à toute femme qui mettra au monde un enfant viable pendant l'année 1892. Cette prime sera délivrée au bout des huit jours qui suivront la déclaration de naissance à la mairie. Les parents devront habiter la commune depuis au moins une année et l'enfant devra être légitime ».



L'obstétrique devant les tribunaux.

Question de droit singulière. — Pierre Wagner, négociant à Londres, laisse en mourant sa femme enceinte, après avoir fait un testament par lequel il donne à son fils, au cas que sa femme accou-

che d'un garçon, la moitié de son bien, qui consiste en vingt mille livres sterling, à sa femme, le tiers, et à Albert Brisk, son neveu, un sixième. Si sa femme accouche d'une fille, il lui donne la moitié, à sa fille le tiers, et à son neveu le sixième.

La mère est accouchée en même temps d'une fille et d'un garçon. Le père n'avait pas prévu ce cas dans son testament. On a fait différentes consultations pour son exécution. Les uns donnaient à la fille un sixième de plus qu'au neveu, et à la mère, un sixième de plus qu'à la fille; d'autres adjugeaient les deux tiers du legs du fils à la mère, deux tiers de celui de la mère à la fille, et la moitié de celui de la fille au neveu.

Il a été décidé que, comme l'intention du testateur semblait avoir été que son fils eût un tiers plus que sa mère, sa femme un tiers plus que sa fille, et la fille le double du neveu, il fallait donner neuf cents livres sterling au fils, six cents à la mère, quatre cents à la fille et cent au neveu, comme le moins favorisé, et celui sur lequel devait tomber la perte occasionnée par la survenance de deux héritiers.

Cette question avait déjà été agitée dans les *Mercures de France* des années 1749, et 1750, et on en donna alors deux solutions, dont l'une est de Barême : on peut consulter ces *Mercures*.

Sue, *Essais sur les accouchements.*

Erreur judiciaire. — A Berne, une fille d'une famille honnête, d'une figure agréable, d'un caractère doux et facile, avait été exposée à ce genre d'attaques auxquelles la nature semble avoir livré son sexe, et dont la Société le punit si cruellement de ne pas savoir se défendre. Séduite et abandonnée, elle était restée grosse, accablée seule des suites d'une faiblesse que la loi, en Suisse, comme en France, fait un crime de ne pas révéler avant son dernier terme.

Dévorée par le regret et la douleur, elle s'était bannie elle-même des compagnies où son état n'était plus un secret : sa seule consolation ou son unique occupation était de se rendre le matin dans un bois voisin de la ville : elle y passait le jour à pleurer dans la solitude, et ne revenait à la maison, qu'à l'heure où la nuit pouvait dérober aux yeux ses larmes et son ignominie. Ce genre de vie et son motif étaient connus; ils étaient le sujet des conversations.

Un jour, dans ce même bois, un passant trouve le cadavre d'un enfant, né, à ce qu'il paraissait, de la veille, et mort, autant qu'on pouvait le conjecturer, après sa naissance. Il rend compte à la justice de ce qu'il a vu : le public en est instruit à l'instant : un cri universel s'élève : il dénonce la belle affligée solitaire.

On l'arrête sur cet indice : le juge, déjà convaincu de son crime, l'examine pour la forme : il la presse, moins pour s'assurer qu'elle est coupable, que pour hâter le moment où il pourra prononcer sa condamnation.

L'Infortunée marquait moins de terreur ou de remords que d'abattement : mais elle ne se défend point : elle ne nie rien de tout ce qu'on lui reproche : le juge, préoccupé de l'évidence du délit, ne songe pas même à le constater : il ne fait point d'enquête : il n'ordonne point de visite de la personne : tout lui paraît démontré, et sur la confession apparente de la coupable, supposant la preuve acquise, il prononce la peine ordonnée par la loi, c'est-à-dire, la peine de mort. Il n'y a de différence entre la sanglante jurisprudence de la France et celle de la Suisse, sur cet article, que dans le genre du supplice : dans le premier de ces pays, on étrangle la criminelle; dans l'autre, on la décapite.

Partout les ministres de la religion sont la ressource et les consolateurs des malheureux : ici, suivant ce respectable et attendrissant usage, un pasteur s'approche de la victime que la justice croit devoir sacrifier à l'exemple. Il veut s'assurer de ses dispositions, pour relever son courage, s'il la trouve affaissée par le désespoir; pour réveiller en elle des remords et un effroi salutaire, si une insensibilité dangereuse a glacé son âme.

Il est surpris de trouver un cœur inaccessible au remords comme à la crainte, et une persuasion intime que l'acte, dont elle va subir le châtiment, n'est pas un délit ; il est très étonné de l'entendre, au lieu de s'humilier de l'avoir commis, s'opiniâtrer à soutenir qu'elle aurait eu droit de le commettre; elle semblait chercher à se convaincre que la vie d'un enfant, qui n'est pas encore né, appartient à sa mère, à l'individu de qui il fait encore partie, et que la vengeance divine ne peut s'armer contre la personne qui dispose d'une propriété aussi intime, aussi inséparable de sa propre existence.

Le casuiste, ne voyant dans ce système qu'un beau raisonnement et un écart de la raison, s'attache à les combattre : il y réussit : il parvient à convaincre la patiente que la vie d'un enfant, même dans le sein de sa mère, est un dépôt qu'elle ne peut supprimer ar-

bitrairement. Il ne regardait son avantage dans cette discussion d'un cas imaginaire, que comme un degré pour amener plus aisément la captive au repentir effectif, à la douleur du passé, dont il gémissait de la trouver encore éloignée.

Qui pourrait exprimer ce qu'il éprouva lui-même, quand, le fixant avec des yeux où la tendresse se mêlait à l'inquiétude, elle lui dit :

— Vous m'avez éclairée : mais le service que j'ai droit d'attendre de vous, est bien différent de celui que vous vouliez m'offrir : vous m'exhortiez à me repentir d'un crime : s'il est encore temps, aidez-moi à le prévenir. Je n'ai point ôté la vie à mon enfant; ce sont les Juges qui, en croyant le venger, allaient L'ASSASSINER : JE NE SUIS POINT ACCOUCHÉE.

— Et pourquoi donc, s'écrie le ministre, vous être avouée coupable?

— On a supposé mon aveu, comme mon crime, répliqua-t-elle. Ce sont les indices seuls qui ont parlé, et entraîné les Juges.

— Mais pourquoi au moins n'avoir pas nié?

— Je voulais mourir : je n'avais pas la force de me porter le coup fatal : la religion même aurait enchaîné ma main, quand la nature ne l'aurait pas affaiblie; j'ai saisi, avec une espèce de joie, l'occasion qui se présentait d'elle-même, de me délivrer, par un secours étranger, de ce fardeau insupportable.

La considération de mon enfant ne m'arrêtait pas, d'après le préjugé que vous avez dissipé : je croyais pouvoir légitimement lui rendre ma mort commune, puisqu'il n'a encore partagé que ma vie; je ne tiens pas plus qu'auparavant à mon existence actuelle, mais je ne veux point m'affranchir de mes douleurs par une voie qui me livrerait, suivant vous, à des supplices éternels. Sauvons ce fruit innocent de ma faiblesse, et que mes yeux ensuite se ferment pour toujours.

Après cette confidence, l'embarras du ministre fut égal à sa douleur. A Berne, la sentence du premier juge doit être confirmée par le sénat : mais, comme la souveraineté réside dans ce sénat même, quand cette formalité est une fois remplie, il n'y a plus de pouvoir qui puisse empêcher, ou même différer une exécution qu'il a approuvée.

Le terme de vingt-quatre heures accordé là, comme en France, jusqu'ici aux coupables, pour mettre ordre à leur conscience, avait été déjà en grande partie consumé par l'éclaircissement qu'on vient

de voir, et par ses préliminaires : le terme fatal approchait : il fallait rassembler le sénat : presque tous les membres en étaient dispersés à la campagne. Les subalternes, chargés des détails de l'exécution, tremblaient d'avoir à choisir entre une soumission aveugle qui allait rendre leurs maîtres coupables d'un assassinat, ou une désobéissance qui pouvait les compromettre eux-mêmes.

Heureusement le public vint à leur secours : aussi facile à s'attendrir qu'à s'irriter, il montra, pour sauver la prétendue coupable, le même feu qu'il avait mis à solliciter sa condamnation. Tous les chevaux de la ville furent offerts et employés. On multiplia les exprès : on disposa des relais : il se trouva au sénat, avant l'heure funeste, assez de membres pour réformer la décision souveraine, déjà cassée par l'acclamation universelle : la sentence fut annulée, le juge indiscret réprimandé, la tendre et malheureuse mère réhabilitée. L'état lui assura, par forme d'indemnité, une pension de douze cents livres qui, à Berne, n'est pas une somme modique.

Elle est accouchée paisiblement. Elle a repris, en faveur de son enfant, de l'attachement pour la vie : elle existe encore, et même une régularité inaltérable, avec le goût d'une vie retirée, ayant pris la place de sa mélancolie, elle s'est concilié l'estime, la vénération universelle : elle passe dans le pays pour une prédestinée, ce qui ne prouve que l'inconséquence du peuple : mais le reste de son histoire est un monument honorable au gouvernement de Berne, et une leçon précieuse pour tous les autres.

LINGUET, *Annal. pol. civ. et littér. du dix-huitième siècle.*

Tendresse maternelle. — En Angleterre, déjà deux fois la rigueur de la loi avait condamné une fille pauvre à de fortes amendes, pour avoir donné à la patrie deux enfants illégitimes ; deux fois encore elle avait expié le même crime par l'infamie douloureuse des verges, lorsque, convaincue pour la cinquième fois du même délit, elle vint elle-même plaider sa cause devant ses juges.

Polly Baker, c'était le nom de l'accusée, sut si bien leur faire entendre la voix de la raison, qu'elle produisit une révolution touchante dans tous les esprits. Le Tribunal la dispensa de l'amende ou du châtiment, et pour comble de triomphe, un de ses juges l'épousa.

L'éloquent historien (1) qui me fournit ce trait touchant, nous a aussi conservé, dans son entier, le discours que tint alors à ses juges cette mère tendre et infortunée ; le voici :

« J'ose espérer, dit Polly-Baker, que la Cour me permettra de dire un mot en ma faveur.

« Je suis une pauvre fille, infortunée, qui pouvant à peine gagner ma subsistance, n'ai pas le moyen de payer des avocats pour plaider ma cause. Je vais donc faire parler la raison. Comme elle a seule le droit de dicter des lois, elle peut les examiner toutes. Celle qui me conduit à votre tribunal, m'a déjà jugée. Je ne demande pas qu'on s'en écarte, pour me faire grâce ; mais je vous prie, Messieurs, d'intercéder auprès du gouvernement, pour qu'il daigne me remettre l'amende à laquelle vous m'allez condamner.

« C'est la cinquième fois que je parais devant vous, pour le même délit. Deux fois, j'ai payé de fortes amendes ; et deux fois, trop indigente pour expier ma faute par une peine pécuniaire, j'ai subi un châtiment douloureux et flétrissant. C'est au risque de ma vie que j'ai donné le jour à cinq enfants. Je les ai nourris de mon lait et de mon travail, sans être à charge au public, ni à personne. Je me suis dévouée, avec tout le courage de la tendresse maternelle, aux pénibles soins qu'exigeaient leur faiblesse et leur âge. Je les ai formés à la Vertu. Ils aiment déjà leur patrie comme moi. Ils seront citoyens comme vous-mêmes ; à moins que vous ne leur ôtiez, par de nouvelles amendes, le fond de leur subsistance, et que vous ne les forciez à fuir une région qui les repoussa dès le berceau.

« Ne serait-ce pas une folie, une stupidité, si, m'étant livrée aux devoirs les plus pénibles du mariage, je n'en avais pas recherché les honneurs ? J'ai toujours été, je suis encore disposée à me marier ; et je me flatte que je serais digne d'un état si respectable, avec la fécondité, l'industrie, l'économie et la frugalité dont la nature m'a douée ; car elle m'avait destinée à être une femme honnête et vertueuse. J'espérais le devenir, lorsqu'étant encore vierge, je n'écoutai les premiers vœux de l'amour qu'avec le serment du mariage. Mais la confiance indiscrète que j'eus dans la sincérité du premier homme que j'aimai, m'a fait perdre mon honneur, en

(1) L'abbé Raynal, *Histoire philosophique et politique*, 1775.

comptant sur le sien. J'eus un enfant de lui ; puis il m'abandonna. Cet homme est connu de vous tous et est devenu magistrat comme vous. Je devais croire qu'il se serait montré dans cette Cour aujourd'hui, pour modérer la rigueur de votre sentence. S'il eut paru, je n'aurais rien dit. Mais comment pourrais-je ne pas accuser l'injustice de mon sort, qui veut que celui qui m'a séduite et ruinée, après avoir été la cause de ma perte, jouisse des honneurs et du pouvoir, soit assis dans les tribunaux où l'on punit mon malheur par les verges et par l'infamie ? Quel était le législateur barbare qui, prononçant contre les deux sexes, favorisa le plus fort, et sévit sur le plus faible ; sur ce sexe malheureux qui, pour une jouissance, compte mille dangers et mille infirmités ; sur ce sexe à qui la nature vend, à un prix capable d'épouvanter les passions les plus effrénées, ces mêmes plaisirs qu'à vous elle donne si libéralement ?

« Je n'ai pas craint, pour ne point trahir la nature, de m'exposer au déshonneur injuste, aux châtiments honteux. J'ai mieux aimé tout souffrir, que d'être parjure au vœu de la Propagation, que d'étouffer mes enfants, avant de les concevoir, ou après les avoir conçus. Je n'ai pu, je l'avoue, après avoir perdu ma virginité, garder le célibat dans une prostitution secrète et stérile ; et je demande encore la peine qui m'attend, plutôt que de cacher les fruits de la fécondité que le ciel a donnée à l'homme et à la femme, comme sa première bénédiction.

« Dieu juste et bon, Dieu réparateur des maux et des injustices, c'est à toi que j'en appelle ici de la sentence de mes juges ! Ne me venge point ; ne les punis pas ; mais daigne les éclairer et les attendrir ! Si tu as donné à l'homme la femme pour compagne, sur cette terre hérissée de ronces, qu'il n'accable pas d'opprobre un sexe qu'il a lui-même corrompu ; qu'il ne sème pas la honte et la misère dans le plaisir où tu as attaché la consolation de ses peines ! Qu'il ne soit pas ingrat et dénaturé jusqu'au sein du bonheur, en livrant aux supplices les victimes de ses voluptés ! Fais qu'il respecte dans ses désirs la pudeur qu'il honore ; ou, qu'après l'avoir violée dans les plaisirs, il la plaigne du moins, au lieu de l'outrager, etc. »

Bablot, *Dissertation sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceintes.*

Naissance précoce. — On plaida, il y a dix ans, une cause à la Tournelle, dont voici le fait. Un tailleur de Coulommiers épousa une fille, qui prit la peine d'accoucher le soir même de ses noces. Cet homme la presse de dire qui était le père de cet enfant ; elle confesse que c'est son propre cousin-germain. Le mari rend sa plainte, et le procureur du Roi se rend partie. Depuis, cet enfant meurt. On conseille au mari, puisque aussi bien il ne pouvait plus faire rompre le mariage (et cela me fait croire qu'il avait couché avec elle, et qu'elle ne se délivra qu'après que le mariage eût été consommé,) on lui conseille donc d'exposer par une requête qu'il confesse qu'il s'est joué avec sa femme six mois avant que de l'épouser, mais que comme il pensait que les enfants ne pouvaient venir à bien à ce terme-là, il n'avait pas cru que ce fût de lui ; que depuis, l'enfant étant mort, il avait bien vu que c'était qu'il ne pouvait vivre, étant venu avant le temps, et qu'il reconnaissait qu'il était produit de ses œuvres, qu'il se contentait de sa femme, et qu'il demandait que silence fut imposé aux autres parties, car, outre le procureur du Roi, le père de la fille s'était joint à son gendre. Martin, surnommé Cochon, il y en a un autre surnommé Dindon, plaida cette cause pour le tailleur, car le procureur du Roi ne voulut pas donner les mains ; et sur appel, le Parlement en fut saisi. En déduisant le fait, il dit qu'on ne devait pas trouver étrange qu'un homme qui voit accoucher sa femme le premier soir de ses noces, se laisse emporter à ses premiers mouvements, et principalement étant persuadé qu'un autre était le père de cet enfant : « Car, ajouta-t-il, messieurs, on lui mit cela si avant dans la tête, » et en disant cela il faisait les cornes avec les deux doigts du milieu et les porta vers sa tête, comme on fait pour marquer l'endroit du corps dont on parle. L'audience se mit à rire ; mais le président de Nesmond s'en mit en colère. L'avocat dit encore quelque gaillardise, dont le président s'irritait de plus en plus. « Enfin, dit-il, messieurs, que voulez-vous ? C'est un pauvre » tailleur qui a mal pris ses mesures. »

Tallemant des Reaux, *Mémoires*.

Contestation d'honoraires. — Une jolie fille, qui fut la voisine et la concurrente de Marie Regnault, rue Montaigne, et dont le

nom de guerre, — j'allais dire le nom de luxe, — est Berthe de Krevel, était assignée, hier, en paiement d'honoraires, par son médecin, devant la Chambre des vacations du Tribunal civil.

Favorisée de la chance, autant que de la nature, elle n'avait pendant longtemps, malgré les hasards nombreux de sa profession, cueilli que les fleurs de l'amour, quand elle s'aperçut, à la fin de 1885, qu'elle allait en connaître les fruits. Ce fut une désolation. Qu'allait-il advenir d'elle, après l'épreuve terrible ?

Un médecin fut mandé bien vite, pour prévenir autant que possible tous les malheurs. Et le docteur n'était pas le premier venu, c'était un praticien habile, l'un des meilleurs élèves du docteur Tarnier.

Mais en femme rangée, *cosi fan tutti*, Berthe de Krevel voulut faire prix d'avance.

Les honoraires pour soins médicaux furent débattus et fixés d'accord à 2,000 francs, mais sous deux conditions expresses : premièrement, la patiente ne devait pas souffrir et, en second lieu, elle exigeait que « sa grâce et sa beauté » ne fussent endommagées en aucune sorte. Pacte conclu. Le médecin promit tout, autant qu'il le pouvait.

Lorsque vint le jour décisif, on employa le chloroforme et les choses se passèrent sans encombre et sans douleur. Dès son réveil, la jeune femme se fit apporter son miroir et, après un examen minutieux, déclara au docteur qu'elle était rassurée et satisfaite. Les amours n'auraient point à pleurer sur elle !

Malgré tout ce contentement, sa reconnaissance fut si longue à se manifester vis-à-vis du médecin, que celui-ci se vit forcé de la provoquer par ministère d'huissier.

Bien entendu, devant le Tribunal, on ne résiste à la demande du médecin que pour la forme. Cependant une diminution des honoraires est sollicitée en des conclusions d'un si agréable cynisme, qu'il est réjouissant de les publier :

Attendu, disent-elles, que, si le Tribunal croyait devoir faire droit à la demande du docteur, il y aurait lieu de tenir compte de la maladie grave qu'a subie la concluante, maladie « qui l'a complètement empêchée de s'occuper de ses affaires et lui a fait éprouver de sérieuses pertes d'argent ».

Me Flamand, le spirituel avocat du médecin, a dit qu'il supposait le Tribunal peu disposé à feuilleter les registres de comptes et recettes de Mme de Krevel, pour savoir à quel point sa morte-saison lui avait nui, et les juges, pour prouver aussitôt qu'ils n'avaient nulle envie d'entrer en ces détails, ont condamné, séance tenante, la cliente du docteur à lui payer intégralement les 2,000 francs convenus (1).

Ch. F. *(Le Figaro).*

Grossesse nerveuse. — Une lettre anonyme dénonçait au Parquet, il y a environ trois semaines, une femme Adèle C .., comme ayant clandestinement mis au monde un enfant qu'elle avait aussitôt fait disparaître avec la complicité de son amant.

L'amant, ajoutait l'auteur de la dénonciation, avait reçu au mois de février dernier, un coup de révolver, et refusait de faire connaître le nom de son meurtrier. La raison, c'est que le meurtrier avait surpris le crime commis par Adèle et son complice.

L'affaire était à élucider. L'instruction fut confiée à M. le juge Bouniceau-Gesmon. Ce magistrat chargea M. le commissaire de police Thuillerie de l'aider dans l'enquête qui ne tarda pas à amener l'arrestation d'Adèle et de son amant. On les écroua au Dépôt, malgré leurs énergiques protestations d'innocence. Leurs voisins, amis et connaissances n'avaient-ils pas été tous témoins des phases de la grossesse d'Adèle, et celle-ci pouvait-elle nier qu'au moment où la lettre partait pour le Parquet, sa taille reprenait sa forme ordinaire ?

La pauvre fille essayait bien de prouver à ses accusateurs qu'elle avait été victime d'une de ces « affections qui se caractérisent par » le développement d'une ou plusieurs tumeurs accolées comme » des sangsues aux parois intérieures de l'utérus, qu'on a baptisées « fibrômes » et qui prennent parfois un développement assez considérable pour faire suspecter une grossesse » ; mais la justice, peu crédule, lui rit au nez et la renvoya à sa cellule. Vingt témoins

(1) Autres temps, autres salaires : En 1736, une sentence fixe à neuf livres le salaire dû aux chirurgiens pour un accouchement. (*Archives d'Eure-et-Loir, série B, mairie de Loent,* citées par Ch. Desmaze.

avaient constaté son état de grossesse. Qu'était devenu l'enfant ? A bout de force et d'arguments, la malheureuse ne répondait que par ses larmes.

Le juge fit vider la fosse de la maison. Certainement l'enfant y avait été précipité dès sa naissance. L'opération eut lieu. Elle ne donna aucun résultat. Et Adèle demandait à grands cris un supplément d'enquête. On écouta enfin ses doléances, on s'enquit. Une sage-femme vint déclarer : qu'à l'hôpital Tenon, Adèle avait été l'objet d'un examen spécial, que les docteurs avaient constaté que son état de grossesse n'était qu'apparent et qu'en réalité cette grossesse, toute nerveuse et à laquelle sont sujettes les hystériques, avait pu parfaitement faire illusion.

Il n'y avait plus qu'à remettre en liberté Adèle C... et son amant, ce que le juge s'est empressé de faire, à la grande confusion de leurs calomniateurs.

Cet exemple de « grossesse nerveuse » n'est pas unique ; une jeune femme, Lucie T.... a été tout récemment admise à la Pitié pour y mettre au monde l'enfant qu'elle croyait porter dans son sein. Le docteur Troisier l'a bien vite désabusée.

Dans une maison hospitalière où elle s'est ensuite rendue pour y être traitée efficacement, cette maladie exigeant des soins de longue durée, on l'a éconduite en lui disant qu'elle avait « la danse du ventre », résultat du spectacle qu'elle s'était offert, pendant l'exposition, dans les concerts exotiques ! ! ! Et cet état remontait au mois de décembre 1888 !

Grossesse simulée. — Mme Benjamin Schwob était, paraît-il, la plus heureuse petite femme qui se pût imaginer. Une chose cependant manquait à son bonheur : un bébé. Il le lui fallait d'autant plus que, quelque peu coquette, et, par suite, quelque peu dépensière, elle encourait parfois les reproches de son mari. Un bébé, cela justifie tant de prodigalités, en effet !

Elle imagina donc de simuler grossesse et accouchement. M. Schwob étant constamment en voyage, rien n'était plus facile... à la condition bien entendu, de placer entre deux trains l'heure de la conception.

Bref, la chose réussît à souhait, et grâce à d'heureux artifices de

toilette, Madame engraissa si positivement que tout le monde y fut pris.

Cependant le prétendu terme approchait. Il fallait bien se mettre à la recherche d'une sage-femme pouvant procurer le nouveau-né désiré.

Mme Schwob s'adressa d'abord à une femme qui repoussa sa proposition; puis à la sage-femme Gendriot, dont l'une des pensionnaires, la fille Jacquet, venait d'accoucher d'une fille, que la sage-femme avait présentée à l'officier de l'état-civil, sous les noms et prénoms de Jacquet (Suzanne-Célestine), et qu'elle était en instance pour faire admettre à l'Assistance publique. Mme Schwob offrit deux mille francs à la sage-femme, deux cents francs pour la fille Jacquet, et le marché fut conclu.

La véritable mère connut-elle alors la vérité ? Non, sans doute. Mais négligeons les détails .

La comédie de la délivrance fut admirablement jouée et le 31 octobre, la sage-femme, présentant de nouveau l'enfant à l'officier de l'état-civil du dixième arrondissement, le faisait inscrire sous les noms et prénoms de Faustine-Marcelle Schwob, fille de Benjamin Schwob et de Léontine Lévy, son épouse. Puis, on expédiait l'enfant à Bienne, en Suisse, chez des parents.

Tout était donc pour le mieux et Mme Schwob était radieuse quand, le premier décembre, la fille Jacquet apprit par hasard tout ce qui s'était passé. Or, notez ce point, la mère se fût peut-être tue; la catholique parla. — Mon enfant, fille de juifs ! — pensa la fille Jacquet, — jamais de la vie !... Et, vite, elle courut chez Mme Shwob qui, partit sans retard, pour Valparaiso.

La sage-femme comparaissait donc seule hier, devant la cour d'assises sous l'accusation fort rare, de supposition d'enfant.

Elle reconnaît les faits mais déclare n'avoir point cru mal faire en procurant, à une femme qui voulait le rendre parfaitement heureux, l'enfant d'une mère qui, elle, redoutait pour cette enfant les misères de la vie.

Comme témoin, voici d'abord la véritable mère :

— L'accusée m'avait déclaré que ma fille entrait dans une famille très riche et que je pourrais l'aller voir à mon gré.

— Quelle somme avez-vous reçue ?

— Pas un centime, pas un.

Puis voici la cuisinière de la fausse accouchée :

— Après la délivrance, dit-elle, j'ai vu l'enfant, et n'ai rien soupçonné. Il ressemblait tant à Madame !... (hilarité prolongée.)

M. l'avocat général : Est-ce que la sage-femme, pour vous faire croire à la réalité de l'accouchement, ne vous a pas montré le cordon ombilical ?

Le témoin : Parfaitement, elle me l'a même donné, me disant de le garder précieusement, que ça porte bonheur ! (nouveaux rires.)

Enfin, le beau-frère de Mme Schwob déclare ceci :

— Quand Mlle Jacquet vint me révéler un jour qu'elle était la mère de l'enfant, je crus d'abord à une affaire de chantage. J'en parlai au commissaire, qui m'engagea à revoir Mlle Jacquet. Je la vis ainsi que son amant, et tous deux persistèrent à dire que c'était bien leur enfant et qu'ils le voulaient. A mon retour, je retrouvai chez moi Mme Gendriot, qui me supplia de ne pas la perdre.

D. Vous étiez convaincu de la réalité de l'accouchement de Mme Schwob ?

Le témoin : Mais certainement.

D. Comment la demoiselle Jacquet expliquait-elle sa visite ? — Elle nous a dit que c'était parce que Mme Schwob n'avait pas tenu ses engagements et que son amant voulait son enfant.

Bref, après une fort habile plaidoirie de Me Comby, tout se termine par l'acquittement d'Henriette Gendriot.

Eh bien, et l'enfant ? — Elle a été rendue à sa mère et, au cours de l'information, un jugement de rectification a annulé l'acte du 31 octobre et rendu à Suzanne Célestine Jacquet son véritable état-civil.

La rosière infanticide. — Se souvient-on encore du scandale qui éclata, il y aura tantôt dix années, dans la jolie petite ville de Dourdan, en Seine-et-Oise ?

La rosière, Ernestine Fournaiseau, se trouvait, au moment du couronnement, dans une situation des plus intéressantes et elle mit au monde un gros garçon à la veille de recevoir sa prime.

Ce fut un grand émoi dans toute la contrée. La rente de 1,000 francs dont jouissait la ville de Dourdan pour la dotation d'une rosière provenait d'un legs de M. et Mme de La Pérelle, deux châtelains du pays, en mémoire de leur fille Louise, morte à vingt ans.

Au mois d'août de chaque année, une commission composée du maire, du curé et du juge de paix, choisissait une jeune fille pauvre et sage, et le 9 août, jour anniversaire de la mort de Mlle de La Pérelle, après avoir assisté, en noir, à la messe de deuil dite pour le repos de Mlle de La Pérelle, la nouvelle rosière entendait son nom proclamé en chaire par la voix de M. le curé de la paroisse, qui célébrait ses vertus.

On l'appelait la rosière noire, pour la distinguer de la rosière municipale, ou blanche, qui est couronnée à la mairie le jour de la fête du pays, et dont on doit l'institution à un ancien avoué, M. Michel, qui aimait à encourager la vertu.

J'ajoute que, par une dérogation à l'usage généralement répandu, la rosière noire ne recevait point immédiatement son prix. Elle ne devait toucher ses 1,000 francs que le jour de son mariage, et son premier-né devait porter le prénom de Louis ou de Louise.

La première rosière noire couronnée par la ville de Dourdan fut Ernestine Fournaiseau. La commission n'avait pas eu la main heureuse. On sait la suite. Devenue mère un peu trop vite et ayant découvert un mari dans la personne d'un ouvrier nommé Rouillon, Ernestine Fournaiseau réclama son prix. La Ville refusa avec indignation de lui délivrer un centime. Il fallut plaider et, après un combat mémorable entre Me André Ponjaud et Me Hamel, du barreau de Paris, le tribunal de Rambouillet déclara la rosière déchue de tous ses droits pour avoir jeté sa couronne par-dessus les moulins avant la cérémonie nuptiale.

Depuis, Ernestine est devenue veuve. Elle s'était bien conduite, paraît-il, pendant la durée de son mariage, mais, Rouillon décédé, elle a recommencé la petite fête du temps jadis, et, l'hiver dernier, elle donnait à la ville de Dourdan le spectacle d'une grossesse aussi tardive que la première avait été prématurée.

Dans la nuit du 14 au 15 février, elle accouchait toute seule, sans avoir prévenu personne, et le lendemain soir on trouvait le nouveau-né étouffé sous un oreiller, avec des traces d'ecchymoses assez visibles autour de la bouche.

Les médecins conclurent à un infanticide par suffocation et la veuve Rouillon fut arrêtée.

— Que voulez-vous, dit-elle, l'hiver est si rude, et j'ai tant de mal à élever les deux enfants que m'a laissés mon mari !

Depuis lors, l'ancienne rosière est revenue sur ses aveux. Elle parle maintenant d'un malheur. L'oreiller qu'elle avait appuyé contre le visage de son enfant, pour lui tenir chaud, aura glissé et le pauvre bébé a été étouffé accidentellement.

Les Jurés de Seine-et-Oise ont bien voulu accepter ces explications. Acquittée du chef d'infanticide, Ernestine Fournaiseau n'a été condamnée qu'à quinze mois de prison pour homicide par imprudence [1].

Les jurés ont-ils voulu lui tenir compte des rigueurs de l'hiver ?

Ch. Bataille, (*Le Figaro*).

Une rouée. — La cour de Lyon vient de juger en audience solennelle un étrange et romanesque procès. L'affaire passionnait tout le monde du Palais, et elle soulevait une question de droit si délicate, dans des circonstances si singulières, que des paris étaient ouverts sur l'issue du débat.

En 1876, arrivait à Sonnay, petit village du département de l'Isère, une demoiselle Olympe Battail, institutrice. Dans ce village résidait une famille des plus considérées, la famille Duboys, alliée à la haute bourgeoisie, politique ou industrielle du département, et jouissait d'une belle fortune en propriétés rurales.

Olympe Battail eut tôt fait d'y prendre un pied d'intimité. Il y avait là trois fils : elle flirta plus ou moins avec chacun et tenta de se les attacher ; finalement, en 1877, elle réussit à épouser le plus jeune.

A vrai dire, le parti n'était pas personnellement fort enviable : d'intelligence médiocre, de physique quelconque, le jeune Duboys n'était bon qu'à recueillir un jour l'héritage paternel.

Trois mois après le mariage, le mari devenait fou et il fallut l'interner immédiatement dans un asile d'aliénés. Un... rien lui avait, paraît-il, troublé l'esprit : il avait découvert que sa femme avait eu

---

[1]. La loi salique, le *Wergeld*, estimait la vie du fœtus au double de celle de sa mère : elle condamnait à 200 sous d'or le meurtrier d'une femme et à 600 sous quand cette femme était enceinte.

un enfant cinq ou six ans auparavant, que sa petite dot avait été faite par un amant ; il avait enfin constaté qu'au jour du mariage Olympe Battail était enceinte de quatre mois. Mais il avait gardé ces secrets pour lui, si bien que, sa femme n'en craignant plus la divulgation, aurait pu demeurer heureuse et choyée auprès de ses beaux-parents, si elle n'avait été gênée par sa grossesse trop précoce.

Elle s'éloigna, elle alla accoucher clandestinement dans une ville voisine, mais elle ne déclara l'enfant qu'à bonne date, c'est-à-dire trois mois environ après la naissance, de telle façon qu'il apparût comme né dix mois après le mariage, et qu'il eût ainsi une filiation inattaquable.

Cet enfant mourut. Il en fallait un autre pour s'assurer dans l'avenir la succession des beaux-parents.

Rien n'est plus facile, comme on sait, quand on est jeune et jolie... Une fois le succès de la collaboration constaté, il fallait encore, pour assurer à l'enfant les bienfaits de la légitimité, faire endosser la paternité par le mari.

La jeune épouse fit, à cette intention, deux... pèlerinages à l'asile d'aliénés, ou était interné son mari. Ensuite, elle accoucha en conscience.

Mais certains soupçons vinrent aux beaux-parents, qui se décidèrent à introduire au nom du pauvre fou une action en désaveu.

Le procès a duré onze ans : le Tribunal de Vienne, la Cour de Grenoble, puis de nouveau le Tribunal de Vienne, et encore la Cour de Grenoble, puis la Cour de cassation, et enfin la Cour de Lyon ont eu successivement à s'en occuper.

La question, intéressante au point de vue du droit, était celle-ci : L'article 312 du Code civil décide que l'enfant ne peut être désavoué « qu'autant qu'il y a eu, par suite d'éloignement, impossibilité de relations entre les époux ».

— Or, disait la femme, il n'y a eu ni éloignement ni impossibilité, puisque je suis allée voir deux fois mon mari pendant la période que la loi considère comme étant celle de la conception.

Mais les parents répliquaient :

— Il y a eu éloignement et impossibilité, car vous n'avez vu votre mari que deux fois, deux fois seulement : or, votre mari étant dans la section des agités, les deux visites ont été faites, conformément au règlement, en suite d'une autorisation spéciale du médecin et en présence de deux gardiens. Les deux gardiens décla-

rent que ces visites ont eu lieu dans une cour ouverte, aux regards de tous, qu'il n'y avait ni bancs, ni chaises, qu'ils ne vous ont pas perdus de vue, et qu'il ne s'est rien passé, sinon que vous essayiez de vous faire embrasser.

— Les gardiens ne se souviennent pas bien, répondait la jeune femme ; ils ont eu un instant d'inattention ; or, il suffit d'un instant...

Après une spirituelle plaidoirie de Me Garin pour la famille Duboys, la Cour de Lyon vient enfin de décider que ces relations.. juridiques ne suffisent pas, et elle a délivré le pauvre fou de cette paternité inconsciente, en accueillant la demande en désaveu introduite par Me Noilly, notaire et tuteur de l'aliéné, au nom de toute la famille.

CH. BATAILLE.



L'obstétrique dans les coulisses.

Nous trouvons dans la *langue théâtrale*, d Alfred Bouchard, l'article suivant :

Grossesse. — On ne s'attendait certes pas à trouver ce mot dans un vocabulaire théâtral, et il ne s'y trouverait pas s'il n'était urgent d'apprendre au spectateur, qui pourrait s'étonner de voir paraître en scène une *ingénue* qui aurait besoin de sage-femme, que, par jugement du tribunal de la Seine, en date du 2 janvier 1857, il a été décidé « qu'une actrice *non mariée* ne peut invoquer son état de grossesse pour se dispenser de remplir les devoirs de son engagement. » Il nous semble que, dans l'espèce, ce n'est plus un engagement, mais un *contrat à la grosse.* »

Il est heureux pour les directeurs que toutes les artistes n'aient pas la fécondité de Mlle Beauval, celle qui joua d'original la *Nicole* du *Bourgeois Gentilhomme.* D'après Eugène Despois (1), qui suit Lemazurier, auteur ordinairement bien informé, elle eut vingt-

(1) *Histoire du théâtre français sous Louis XIV.*

huit enfants (1) de son mari, Jean Pital, sieur de Beauval, lequel appartenait également au théâtre. « Cela, dit Despois, ne laissait pas que d'être un embarras pour la comédie. On voit, par exemple, sur le registre que, le 17 mai 1681, le *Deüil* (2), qui devait être représenté à Versailles, n'a pu être joué à cause que Mlle Beauval est accouchée. Cette cause de relâche se présente plusieurs fois pour d'autres. »

L'abbé de Pure (3) observe sur le même sujet. « Il serait à souhaiter que toutes les comédiennes fussent et jeunes et belles, et s'il se pouvait, toujours filles, ou du moins jamais grosses. Car, outre ce que la fécondité de leur ventre coûte à la beauté de leur visage ou de leur taille, c'est un mal qui dure plus depuis qu'il a commencé ne tarde pas à revenir depuis qu'il a fini. »

On voit qu'en souhaitant que les comédiennes soient jeunes, jolies, filles, *ou du moins jamais grosses*, l'abbé se préoccupe un peu plus des intérêts du théâtre que de ceux de la morale.

Mlle Chameroy, danseuse de l'Opéra, fut atteinte de la fièvre puerpuérale après sa couche et mourut. Le curé de Saint-Roch refusa l'entrée de son église à la pauvre ballerine, mais le curé des Filles-Saint Thomas, plus humain, lui accorda la sépulture chrétienne. L'Archevêque de Paris fit de sévères remontrances au curé de Saint-Roch et lui infligea une retraite de trois mois.

Mademoiselle Biot, danseuse de l'Opéra, est restée éloignée du théâtre pendant un laps assez prolongé. Ne me demandez pas la cause de cette absence, je serais obligé de copier Arnal. Dans je ne sais plus quel vaudeville, comme il était en train de raconter sa traversée de Calais à Douvres :

— Et la mer, questionnait quelqu'un, vous ne nous parlez pas de la mer ?

---

(1) D'autres historiens des théâtres diminuent plus ou moins ce chiffre.

(2) Comédie représentée et imprimée sous le nom de l'auteur-acteur Hauteroche, écrite peut-être par Thomas Corneille.

(3) *Idée des spectacles.*

— Monsieur, la mer était grosse.

Et l'excellent comique s'empressait d'ajouter :

— Ceci soit dit, sans intention de porter la moindre atteinte à sa réputation.

Mlle Darcier, la charmante cantatrice de l'Opéra-Comique, sœur du chanteur populaire, avait la fâcheuse habitude d'avoir une fille tout les ans ou à peu près ; elle en a eu huit, paraît-il. Cela amenait des départs et des rentrées successives que *l'Entracte* enregistrait toujours ainsi : « Mlle Darcier vient de rentrer à l'Opéra-Comique par une création nouvelle. Nous nous rappelons que c'est le même motif qui l'en avait fait sortir. »

Une troupe de comédiens qui se rendait à Tours, fit annoncer aux habitants d'Amboise qu'elle aurait l'honneur de jouer devant eux la pièce intitulée : *la Rosière de Salency*. La nuit venue, une foule impatiente se pressait déjà dans la salle de spectacle, lorsque le directeur, faisant lever le rideau, dit au public : « Messieurs, il nous est impossible de représenter ce soir la pièce que nous vous avons promise ; mademoiselle Virginie, qui devait jouer le rôle de la rosière, vient d'accoucher. »

A. R.

Dans *l'Abondance*, opéra-comique en un acte, de Laffichard et Valois, Mlle Rosette devait remplir le rôle de la Vertu. Comme on différait la représentation de cette pièce, et qu'un soir le public la réclamait, le directeur vint dire aux impatients :

— Messieurs, Mlle Rosette, qui est chargée du rôle de la Vertu, vient d'accoucher ; aussitôt qu'elle sera rétablie nous satisferons votre désir.

Louis Loire.

On jouait le *Roi s'amuse* à la foire de la place du Trône.

On sait qu'au dernier acte de ce drame, Triboulet, debout devant le sac qu'il croit contenir le cadavre de François 1er, et qui contient réellement celui de sa fille, se baisse et secoue le sac avec fureur. Comme, dans le théâtre qui nous occupe, on n'avait pas le moyen d'avoir de figurantes, c'était « l'actrice » qui avait joué le rôle de la fille de Triboulet qui était elle-même dans le sac.

Dans un beau mouvement scénique, voici que tout à coup Triboulet saisit le sac et le secoue comme un panier de noix. Un cri épouvantable retentit.

L'acteur, ahuri, laissa tomber son fardeau. On se précipite, on ouvre, et, au lieu d'une seule personne, on en trouve deux.

Blanche Triboulet, prise avec une rapidité foudroyante des douleurs de l'enfantement, venait d'accoucher d'un petit garçon !

Seulement, comme l'heureuse mère n'avait pas de doublure, le *Roi s'amuse* quitta l'affiche le lendemain. Ce fut la *Grâce de Dieu* qui le remplaça.

JULES PRÉVEL.

Une chanteuse d'un théâtre de province, qui a une voix de crécelle, pousse un cri encore plus aigü que les autres.

— C'est un garçon ! s'écrie une sage-femme qui se trouvait dans la salle.



Mots d'enfants.

Bébé et Nini cherchent à savoir comment viennent les petits enfants.

— Je t'assure, dit Bébé, que l'on écrit à Paris.

— Tu crois ça ? .... Alors si papa écrit...

— Oh ! il ne peut pas : maman disait l'autre jour qu'il avait cassé sa plume.

(*Le Charivari.*)

Une petite fille disait à un de ses parents qui venait voir sa mère :

— Ne faites pas de bruit, monsieur ; maman vient d'aller chercher un petit enfant sous le chou.

— Mais, ma chère enfant, je croyais que votre père était absent depuis deux ans ?

— Oh ! cela ne fait rien, répond le petite fille, il nous écrit tous les mois.

— Ne crie pas si fort, ma petite Eva, ta maman dort. Le bon Dieu lui a envoyé cette nuit une petite sœur !

— Alors ne réveillons pas maman. Elle aura une surprise.

Mme X.... étant au moment d'accoucher, on avait dit à sa petite fille, qui a quatre ou cinq ans et qui voulait entrer dans sa chambre, que sa mère était absente pour quelques heures.

Peu de temps après, la bonne arrive avec un gros poupon dans les bras, et dit à l'enfant :

— Voyez, mademoiselle, le beau petit frère que le jardinier vient de vous apporter !

— Ah ! mon Dieu, s'écrie la petite fille, tout effarée... et maman qui est sortie.

(*Le Figaro.*)

Cécile a entendu dire qu'il allait lui arriver une petite sœur.

Elle voit sa mère s'apprêter à sortir :

— Maman, qu'est-ce qu'il faudra faire si petite sœur vient pendant que tu ne seras pas là ?

La mère d'un enfant auquel ne manquaient ni la gentillesse, ni l'intelligence, ni surtout cette curiosité insatiable qui est si commune à cet âge, étant récemment accouchée, on venait naturelle-

ment s'informer de sa santé, et sa tante, demoiselle d'une trentaine d'années, était chargée de la réception de tous les visiteurs. « Tu as répondu tout à l'heure, lui dit le petit espiègle, que la curiosité rendait présent à toutes ces visites, tu as répondu que maman est en couches. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? — Cela veut dire qu'elle est couchée, » lui répondit la tante.

A quelque temps de là, notre petit lutin fut chargé d'aller faire une commission dans une maison amie de la famille. On lui demanda avec beaucoup d'intérêt des nouvelles de son père et de sa mère, et lorsqu'il arriva au tour de sa tante : « Hélas ! dit-il, elle est en couches depuis trois jours .... »

(*Hygiène pour tous.*)

Une petite fille de sept ou huit ans répondit, un jour, à sa mère qui voulait lui faire accroire que les enfants naissaient sous les choux :

— Je sais bien qu'ils viennent d'ailleurs.

— Et d'où viennent-ils donc, Mademoiselle ?

— Du ventre des femmes.

— Qui vous a appris cette sottise ?

— Maman, c'est l'*Ave Maria*.

La maman de Bébé vient de lui donner un petit frère. Pendant les quelques jours qui ont suivi l'évènement, on a dit à l'enfant inquiet de voir sa mère alitée, que celle-ci avait mal au genou.

L'autre jour, à table, Bébé, qui a remarqué bien des choses et qui a bonne mémoire, avise une jeune dame dont l'abdomen, malgré un corset savant, présente une proéminence marquée :

— Tu vas aussi avoir mal au genou, lui dit-il.

— A quoi connais-tu cela, mon ami ?

— Tiens, parce que tu as un gros ventre.

HENRY BUGUET.

Tomy a accepté de toute la force de son innocence la légende de la naissance des enfants sous les choux.

Comme il est logique, il descend un jour au potager et, croyant ne pas être vu, se met à détériorer les choux à coups de pied et à coups de poing.

— Pourquoi donc que vous faites cela, monsieur Tomy ? lui demande le jardinier.

— C'est, répond le jeune homme, parce que je ne veux pas avoir de petits frères ni de petites sœurs.

Et il continue son travail.

Le jeune Hector vient d'avoir une petite sœur. On lui dit — toujours la même rengaine — qu'elle a été trouvée sous un chou. dans le jardin de son papa.

Un voisin — doué d'un tact exquis — fait remarquer que la petite fille nouvellement mise au monde, ne ressemble que de fort loin à son père.

— Oh ! s'écrie le jeune Hector, peut-être aussi n'est-ce pas papa qui a planté les choux !

— Maman, demande Tomy, est-ce que le docteur a apporté le nouveau petit frère ?

— Oui, mon enfant.

— Et où l'a-t-il pris ?

— C'est le bon Dieu qui le lui a donné.

– Ah ! je comprends ! le bon Dieu donne les enfants aux médecins quand ils sont petits et les médecins les lui renvoient quand ils sont devenus des hommes.

On contait, devant une fillette de douze ans, le cas invraisemblable d'un mari de 65 ans et d'une femme de 60 ans, ayant eu un enfant.

— Oh ! dit-elle. C'est arrivé ?

— Mais oui.

— Le mari 65 ans ....
— Oui.
— Et la mère 60 ! .... Quel âge avait donc l'enfant.

ALBERT DELPIT

— Je voudrais bien une petite sœur ? Comment faut-il faire ponr en avoir une ?

— Il faut la demander au bon Dieu, mon ange : c'est lui qui donne tout...

— Comment lui demande-t-on ?

— En faisant sa prière...

J'ai déjà prié et je n'ai rien eu !

— Prie encore... et quand nous serons à Morteau, tu iras voir le jardin du père Bruchoux.

— Maman ! le bon Dieu est peut-être comme grand-papa, qui veut toujours qu'on lui demande par écrit ?

— C'est encore possible...

— Eh ! bien je lui écrirai !

— Soit ! Mais par qui enverras-tu la lettre ?

L'enfant réfléchit un instant, puis fixant sur sa mère ses grands yeux pensifs :

— Ma lettre, reprit-il, eh bien, je la ferai porter au bon Dieu par le premier qui mourra !

Maman, qui est dans une position intéressante, dit à mademoiselle Lili :

— Lili, si tu es sage, dans une semaine ou deux, je te donnerai un petit frère ou une petite sœur.

— Vraiment ? quelle chance ! Est-ce que papa le sait ? Comme il va être content quand tu vas lui dire.

L'autre jour, Bébé entendait parler de je ne sais plus quel nain absolument microscopique :

— Alors, dit-il, celui-là, on l'a trouvé dans un chou de Bruxelles !

Maman surprend Bébé en train de fouiller dans tous les meubles.

— Ah ça, quest-ce que tu cherches ? lui demande-t-elle.

— C'est la bonne qui m'a dit que tu avais un polichinelle dans le tiroir ; dis-moi lequel ?

A l'hôtel.

Maman, pourquoi donc la dame d'à côté disait-elle : « Allons encore, un peu de courage ! »

La maman, très embarrassée :

— Elle disait cela ... à son neveu ... qui va partir pour le Tonkin.

— Son neveu, le monsieur qui est toujours avec elle ? .. Il a au moins soixante ans.

— Je voulais dire son oncle qui est général !

M. Momo, à l'auteur de ses jours :

— Tu sais, p'pa, maman va m'acheter une petite sœur.

Le papa, d'un ton bien décidé :

— Jamais de la vie ! Ça coûte trop cher !

— Qu'est-ce que ça peut te faire, réplique le bambin, puisque le cousin Jules il a dit que ce ne serait pas avec ton argent ?

HENRY SECOND.

Mot authentique d'un bébé :

— Ma sœur, dit devant lui sa mère, vient d'accoucher d'une petite fille.

— Comment peux-tu le savoir, puisqu'il n'est pas encore baptisé ?

Bébé a été piqué par une abeille.

— Vite ! Vite ! l'enflure devient énorme ! Qu'on apporte de l'ammoniaque pour la faire tomber ! s'écrie la maman.

Et l'on panse Bébé.

A quelques jours de là, maman le conduit chez une de ses tantes, qui est dans une position plus qu'intéressante.

— O ma tante ! dit Bébé, vous n'avez donc pas d'ammoniaque ?

Deux enfants se disputaient. L'un d'eux disait à l'autre :

— Tais-toi, bâtard, tu n'as pas seulement de père.

— Va donc, repartit l'autre, j'en ai peut-être plus que toi.

Mme B... qui a déjà trois petites filles, vient d'accoucher d'une quatrième, et garde le lit.

— Ah ! maman n'a pas de chance, dit son aînée ; chaque fois qu'il m'arrive une petite sœur, elle est malade !

Dialogue.

— Maman, comment donc viennent les enfants ?

— On les achète.

L'enfant après avoir réfléchi :

— Eh bien ! je ne crois pas qu'on les achète.

— Pourquoi ?

— Parce que les pauvres en ont plus que les riches.

On vient d'annoncer au jeune Tomy qu'il a deux frères.

Il est ravi : la veille déjà, on lui a montré trois petits chats dont on s'est, il est vrai, débarrassé sur l'heure en en jetant deux à l'eau.

On l'approche des berceaux, il embrasse, enchanté, les deux jumeaux, puis regardant successivement l'un et l'autre, de sa voix la plus douce il demande :

— Lequel va-t-on noyer, papa ?



Sur les jumeaux

Conversation entre jumeaux :

— Ecoute donc, frère, il me semble qu'on frappe.

— En effet, c'est papa.

— Oh non ! il ne frappe pas si fort... C'est une visite (1).

Un bon bourgeois apprend à Boireau que sa femme vient d'accoucher de deux jumeaux :

– Vous serez le parrain de tous les deux, ajoute-t-il.

Boireau, doucement, après un instant de réflexion :

— J'aurais mieux aimé être le père d'un seul.

La marquise de San-Café vient d'accoucher de trois jumeaux. Saint-Laupin vient présenter ses compliments.

— Toutes mes félicitations marquise.

Et d'un ton plein d'amabilité :

— Combien en gardez-vous ?

HENRIOT.

Calino vient d'être père ? Que dis-je ? il vient d'être deux fois père, car Mme Calino est accouchée de deux jumeaux. La sage-femme qui l'a assistée présente à Calino ses deux enfants.

— *C'est pour choisir* ? demanda-t-il naïvement.

---

(1) Cependant Depaul a rapporté le cas d'un mari trop impétueux qui rompit la poche des eaux et se trouva inondé par cette douche imprévue. Un cas analogue fait l'objet de la XXIXe *Nouvelle* des *Cent nouvelles Nouvelles :* un époux trop ardent fait accoucher sa femme la première nuit de ses noces.

Un cas de fécondité rare vient de se produire à Chamblanc, près de Seurre (Côte-d'Or). Une femme a mis au monde trois garçons fort beaux, bien constitués, et la mère ne se porte pas plus mal pour cela. Ces enfants ont été appelés : Liberté, Égalité, Fraternité.

Libres, ils le sont devenus en venant au monde ; égaux, ils le sont, et fraternels on ne saurait l'être plus qu'eux. Ils sont donc bien nommés.

A la laïque.

L'Instituteur. — Quel est le pluriel d'Enfant ?

Les Elèves, *avec une touchante unanimité.* — Jumeaux !

On raconte devant Guibollard qu'une brave femme vient de mettre au monde quatre jumelles bien constituées.

— Quatre jumelles ! s'écrie le doux gâteur... Mais alors, ce n'est pas une femme, c'est une opticienne.

(La petite République).



Naissances précoces.

Dans Térence, *in Hecyra,* Pamphilus ayant épousé Philumène, sept mois après la noce elle accoucha et toutefois il avoit demeuré deux mois avec elle avant que l'avoit touchée tellement que, si elle eut été grosse du fait de son mari, elle ne pouvoit l'être que de cinq mois et, par conséquent, ne pouvoit encore accoucher. Aussi, quand elle sentit venir le temps de la gésine, elle se retira chez sa mère, et son mari la désavoua et la vouloit répudier, si on ne lui eut fait croire qu'il l'avoit cognue avant la noce, le faisant ressouvenir qu'il y avoit neuf mois qu'un soir, étant allé voir Epicharis, courtisane, au lieu d'elle il entra avec Philumène et pour ce que c'étoit à l'obscurité de la nuit, il ne l'avoit pu reconnaître.

Claude Expilly, *Plaidoyer sur une cause grasse (mardi gras* 1605). *Si un enfant nay six mois après le mariage consommé, estant viable, est tenu pour légitime.*

Une femme, dont le marquis de Terme avait été amoureux, s'étant mariée à un seigneur de la cour, et étant accouchée un peu avant le temps, comme on tâchait de consoler le mari sur la faiblesse de ce petit avorton, une personne de la compagnie lui dit malicieusement : « Ne craignez rien, l'enfant vivra, car il est à *Terme.* »

Mme Dunoyer, *Lettres galantes.*

Un paysan du bourg de Bulles, département de l'Oise, avait épousé une femme qui accoucha après quatre mois de mariage. Pour ne point agir en étourdi, il crut devoir, avant tout, consulter sur ce cas, qui lui paraissait étrange. L'homme de l'art auquel il s'adresse prend gravement un *in-folio*, le feuillette et dit : « Mon ami, savez-vous lire ?

— Non, monsieur.

Tant pis ; mais écoutez :

« Au pays coutumier de Bulles en Bullois,
Femme peut accoucher au bout de quatre mois,
Mais cela seulement pour la première fois. »

Le villageois satisfait remercia le docteur, et fit bon ménage.

Dans son *Manuel de la médecine légale*, Sédillot raconte qu'un homme châtré par Boyer était fort inquiet de voir sa femme enceinte et vint consulter ce chirurgien qui, pour ne pas troubler la paix du ménage, répondit que c'était possible ; mais il ajouta en regardant fixement la femme que c'était son dernier enfant, et que s'il en survenait un autre, il pouvait être assuré qu'il ne lui appartenait pas.

Un savetier pressait son évêque de rompre son mariage et en motivait la demande sur ce que sa femme l'avait indignement trompé et était accouchée un mois après leurs noces. Pour faire cesser ses importunités, l'évêque lui dit :

— Mon ami, par les statuts de votre profession, ne vous est-il pas défendu de travailler dans le neuf ?

— Oui, monseigneur.

— Eh bien, vous n'avez, en ce cas, aucun sujet de vous plaindre.

Une parisienne à une paysanne de l'endroit :

— Comment ! vous avez déjà un bébé ? Mais il me semble qu'il n'y a guère plus de six mois que vous êtes mariée ?

— Oui, environ.

— Vous avez donc pris de l'avance ?

— Oh ! si peu, madame !

Pareille surprise est arrivée au chirurgien J. de L.

La première nuit de ses noces, il s'apercoit que sa femme est enceinte de six mois, le lendemain il la renvoie à sa mère en la prévenant qu'il lui retournait « la vache et le veau ».

Cette mésaventure conjugale fut le premier choc qui ébranla la raison de ce chirurgien.

Un jour, il se présenta à la caisse de M. de Rothschild pour toucher un mandat souscrit à son nom.

Le caissier, en recevant l'effet, le parcourt des yeux et y lit le nom du célèbre chirurgien.

— C'est vous, demande-t-il, qui êtes monsieur J. de L. ?

— Moi-même.

L'employé, mû par un mouvement de curiosité machinale, passe sa tête par le guichet destiné à établir la communication avec le public.

— L'enfant ! voilà l'enfant ! s'écrie Jobert en se précipitant sur cette tête, qu'il saisit de ses mains nerveuses et qu'il tire à lui avec les plus violents efforts.

Aux cris du malheureux caissier on accourt, on le dégage à grand'-peine de cette périlleuse étreinte, et on emmène J..., qui continue à vociférer :

— Je vous dis que voilà l'enfant !

On crut d'abord à une mystification, à une plaisanterie de la part d'un homme aussi sérieux ; mais, hélas ! on ne tarda pas à recon-

naître que cette excentricité, en quelque sorte professionnelle, était l'effet du désordre, jusqu'alors latent, qui commençait à troubler et à obscurcir cette brillante intelligence.

On le tranporta dans la maison de santé du docteur Blanche, où il est mort.

P. LABARTHE, *Les médecins contemporains.*

Dumanet, qui a épousé depuis trois mois une cantinière du régiment, vient raconter tristement à son sergent qu'il est déjà père. Son supérieur veut lui prouver qu'il est le plus heureux des maris :

— Suis bien mon raisonnement : Depuis quand es-tu marié avec Catin ?

— Trois mois.

— Depuis combien de temps Catin est-elle mariée avec toi ?

— Trois mois.

— Eh bien ? fais l'addition, et tu verras que cela fait neuf mois. Es-tu satisfait ?

— Oui, sergent, je suis satisfait, mais je ne suis pas content.

Une femme accoucha d'un beau garçon, environ un mois après qu'elle fut mariée. Le mari, étonné de ce nouvel accroissement de monde en si peu de temps, alla se plaindre à un de ses amis qui lui fit cette réponse :

— Cela doit vous réjouir, ce fils sera bon à être courrier, car il ira toujours sept ou huit lieues devant les autres.

(Contes de Douville).

Dandin s'aperçoit que sa femme, qu'il a épousée il y a six semaines, est enceinte de six mois.

— C'est horrible, murmure-t-il. Je pense acheter une maison vide et je tombe sur un hôtel meublé.

HENRIOT.

Un fait assez bizarre vient de se produire dans une petite ville des Landes. Il y avait une noce. Soudain, au milieu du bal, qui avait lieu à la mairie, un des invités se baisse et ramasse une masse informe qu'une sage-femme, qui faisait partie de la noce, reconnut être un fœtus de six mois à peu près. — Grand émoi, comme bien on peut le penser. Il y avait quatre *donzelles* (terme du terroir) ou demoiselles d'honneur, et on ne parlait de rien moins que de soumettre ces dernières à un examen spécial, pour savoir à qui appartenait le fœtus, lorsque la mariée se décida à faire des aveux. La danse avait provoqué une fausse couche sans la moindre douleur préalable.

(*Journal des sages-femmes*).



Paternités douteuses

Un Florentin qui avait fait un voyage à l'étranger, revint chez lui après un an d'absence et trouva sa femme en train d'accoucher. Cela lui déplut ; il soupçonna quelque infidélité ! Cependant, comme il n'était pas sûr de son fait, il alla demander à une voisine, fort noble dame et très avisée, s'il était possible qu'un enfant lui naquît au bout de douze mois. La dame, voyant sa sottise, le rassura :

— Certainement, répondit-elle, car si le jour où votre femme a conçu, elle a, par hasard, aperçu un âne, elle a dû porter une année entière, comme les ânesses.

Le mari crut cela sur parole et, remerciant Dieu qui le délivrait d'un vilain soupçon et préservait sa femme d'un affreux scandale, il endossa la paternité de l'enfant.

Pogge, *Facéties*.

Un homme de la cour était soupçonné d'être impuissant, et ne voulait pas demeurer d'accord qu'il le fût. Il rencontra Benserade, qui l'avait souvent raillé là-dessus.

— Monsieur, lui dit-il, nonobstant toutes vos mauvaises plaisanteries, ma femme est accouchée depuis peu de jours. — Eh! monsieur, lui répliqua Benserade, on n'a jamais douté de madame votre femme.

M. Cam... avait une jambe de bois, et voyait une demoiselle, qu'une autre personne voyait en même temps. La demoiselle étant devenue grosse, il y eut dispute entre eux à qui appartiendrait l'enfant. M. Cam... dit à l'autre :

— Si l'enfant vient au monde avec une jambe de bois, il sera à moi ; s'il naît avec ses deux jambes, il sera à vous.

(*Menagiana*).

Vers le commencement de ce mois (juillet 1750), la femme d'un M. d'Hennery, ou d'Hannery accoucha furtivement, et mourut dans la petite maison de M. l'Escalopier de Nouras, avec lequel elle vivoit ; elle s'étoit séparée de son mari depuis quelque temps, et je ne sais même si elle ne plaidoit pas contre lui en séparation. M. de l'Escalopier, pour réparer, à ce qu'il croyoit, l'imprudence qu'il avoit commise, en faisant accoucher cette femme chez lui, renvoya dans un fiacre le corps mort de sa maîtresse, que le mari a fait enterrer ; mais il demande l'enfant, quoiqu'il ne soit pas de sa façon, attendu qu'il peut en devenir l'héritier mobilier, et que, d'un autre côté, cela le dispensera de rendre la dot aux héritiers de sa femme. Cet enfant ne se trouve pas, on ne sait sous quel nom il a été baptisé. Cependant ce M. d'Hennery se prépare, dit-on, à attaquer en justice M. de l'Escalopier, pour se faire rendre cet enfant. Avant que de faire enterrer sa femme, on assure qu'il a fait constater, par un procès-verbal de chirurgiens, qu'elle étoit accouchée quelques jours auparavant. Voilà où en est l'affaire, et l'on croit que ce C... sacrifiera sans façon à son intérêt, son honneur et celui de sa femme, et qu'il ne s'embarrassera point de l'éclat que tout cela fera. D'un autre côté, M. de Nouras est blamable d'avoir eu l'indiscrétion de faire accoucher cette femme chez lui, et fort coupable s'il a fait baptiser l'enfant sous un autre nom que celui de cette femme et de son mari ; mais la grande injustice et qui, dans

ce siècle sans mœurs, paroit une gentillesse, est de mettre des enfants dans une famille étrangère et d'abuser de la loi : *Pater est quem nuptiœ demonstrant*. Si je disois cela tout haut dans le monde, je me ferois siffler par tous les jolis cœurs, et même par les trois quarts et demi des gens ; personne actuellement n'a de principes, mais surtout à cet égard.

COLLÉ (*Journal historique*).

M. le comte de K... est un beau vieillard ; mais si beau qu'il soit, il n'a pu se préserver des injures du temps et des défaillances de l'âge. Néanmoins la comtesse vient de donner le jour à un beau bébé.

— Croyez-vous qu'il soit du comte ? demande un ami.

— Oh ! pas tout à fait, répond un autre ; il est un âge où l'on ne fait les choses qu'à demi.

Un heureux père montre à un de ses amis intimes le dernier enfant que sa femme vient de mettre au monde.

La nourrice est en train de faire la toilette du nouveau-né.

— Regarde, tout le portrait de ma femme, mon cher ! C'est sa bouche, son nez, ses yeux...

— Prodigieux ! fait l'ami ; jusqu'à ce grain de beauté, là, au coin de la hanche.

(*Le Rappel*).



Parents blancs, enfants noirs.

Une dame, du blanc le plus pur, met au monde un négrillon.

Le mari, un blanc aussi, parlant de ce phénomène à un médecin :

— Cet accident est on ne peut plus désagréable pour nous. Il s'ex-

plique pourtant d'une manière bien simple. Ma femme, tout au commencement de sa grossesse, a été effrayée par un nègre qui l'a poursuivie.

Le docteur réfléchit un instant, puis :

— Etes-vous bien sûr qu'il ne l'ait pas rattrapée ?

Une jeune dame blonde, dont le mari est en voyage, donne le jour à un jeune négrillon ; c'est assurément de la philanthropie vis-à-vis d'une race trop longtemps opprimée, mais un mari blond peut être assez brutal pour blâmer cet excès de sensibilité.

Elle se désole et dit au docteur :

— Quel malheur ! Que vais-je devenir ? Que dire ?

Le médecin ne dit mot et continue à donner ses soins imperturbablement.

— Mais, quand mon mari verra cet enfant ?... Vous ne savez pas à quel point il est jaloux ! c'est un Othello !

— Un Othello ? fait le docteur en relevant la tête ; mais alors, quoi d'étonnant à ce que son enfant soit nègre ?

Au bureau de l'officier d'état civil :

— Encore vous, monsieur X !... C'est très bien, cela : un enfant tous les ans ! Voilà de la paternité patriotique.

— Cette fois, monsieur l'employé, je déclare un superbe petit nègre...

— Comment ! votre femme est accouchée d'un nègre !

— Nous sommes en deuil.

Il arrive assez fréquemment que dans les unions illégitimes, la venue d'un enfant mâle soit la condition *sine quâ non* posée à leur régularisation. La femme n'a plus alors qu'une pensée, duper son amant. Tous les hommes n'ont pas, pour reconnaître la fraude, la même facilité que ce monsieur M..., dont nous parle le comte F. de Gramont :

« C'était un homme fort riche, possédé outre mesure de la mo-

nomanie susdite, quoique, du reste, sa race pût s'éteindre sans le moindre inconvénient, son nom étant de ceux qui figurent par colonnes dans l'almanach des 75,000 adresses. Enfin, il tenait à en conserver un de plus, et il était au désespoir de n'avoir pu obtenir de sa femme que trois ou quatre filles, le nombre importe peu. Il lui en témoigna son mécontentement avec beaucoup d'amertume : mais il trouva à qui parler. Madame M..., malgré son infirmité. était une maîtresse femme qui ne se préoccupa pas le moins du monde d'apaiser son mari, préférant, ce qui était sans doute plus facile, lui rendre avec usure la monnaie de sa pièce. Leur ménage devint un véritable enfer. Les deux époux ne se réunissaient que pour se quereller, et souvent de la façon la plus scandaleuse. Une fois même il arriva que Madame M... s'emporta jusqu'à tirer un coup de fusil à son mari. « J'ai eu tort, disait-elle ensuite, je l'ai manqué. » Néanmoins, il ne fut jamais question entre eux de séparation judiciaire, soit qu'ils en fussent détournés par des raisons d'intérêt, soit plutôt qu'ils se détestassent trop pour vouloir se lâcher, comme on l'a prétendu avec quelque apparence de raison.

Dans le cours assez long de cette union orageuse, il n'y eut peut-être qu'une seule occasion où M... se départit de son avis pour se ranger à celui de sa femme. Il avait, du côté de Blois, une propriété d'agrément, où, pour se distraire, il avait fait exécuter de grands embellissements. Il les montrait un jour à un de ses amis, qui était venu le visiter, et il était surtout enchanté d'une rivière qui, par cette raison, se trouvait être l'objet particulier des critiques et des railleries de madame M... Ce n'était, suivant elle, qu'un ruisseau ridicule où il n'y avait même pas assez d'eau pour des poissons rouges. Quelque temps après, l'ami qui avait été témoin de cette escarmouche recevait de M... une lettre commençant en ces termes :

« Mon cher ami, je suis obligé de le reconnaître, ma femme avait raison quand elle prétendait qu'il n'y avait pas assez d'eau dans ma rivière. Elle y a fait une chute il y a quelques jours, et, au lieu de s'y noyer, elle en a été quitte pour un rhume, etc. »

Contrairement à ce qui est habituel, ce fut madame M... qui laissa son mari veuf. Il n'était plus jeune, il n'avait jamais été libertin : cependant, quelques mois furent à peine écoulés, qu'il installa chez lui une jeune et jolie fille sous le titre de gouvernante. C'était déjà bien suffisant pour faire prendre l'alarme à ses gendres. Que devinrent-ils lorsqu'ils apprirent que leur beau-père avait formellement promis à *cette créature* de l'épouser, s'il obte-

nait d'elle cet héritier que sa femme s'était trouvée inhabile à lui confectionner? De l'humeur dont on le connaissait, il n'y avait pas à douter qu'il ne tînt parole, ni à essayer des représentations. M. M... était d'ailleurs à cet âge où, suivant le dire d'un célèbre médecin, il n'y a point de mariage infécond. Aussi l'événement ne tarda-t-il pas à s'annoncer visiblement. Avec quelle impatience il fut attendu de part et d'autre, c'est ce qu'on n'aura pas de peine à imaginer.

Passons à la scène finale, M. M... se promène de long en large dans sa chambre, attendant, avec une agitation toujours croissante, qu'on vienne, ainsi qu'il l'a recommandé, aussitôt la solution, lui annoncer si elle est conforme à ses désirs. Il entend le pas hâté d'un domestique; il ouvre sa porte: — « Eh bien? » — « Monsieur, c'est un garçon. » Aussitôt il se précipite. — « Mon fils! je veux voir mon fils! » — « Le voici, monsieur, » lui dit la garde en lui présentant l'enfant. M... le regarde, et recule épouvanté. C'était un mulâtre! Comme M. M... avait précisément un domestique noir, il ne lui était guère possible de voir dans cette coloration insolite une simple bizarrerie de la nature. Ce ne furent pas, bien entendu, ses gendres qui essayèrent de lui faire envisager la chose de cette façon. On a dit, dans le temps, que ce domestique lui avait été donné par l'un d'eux. Quoi qu'il en soit, M... s'en tint à cet essai malencontreux, et se résigna à laisser sa dynastie tomber en quenouille. Nous ignorons ce que devinrent la facétieuse gouvernante et sa progéniture. Si cependant M... n'avait eu que des domestiques blancs, la fraude, sans être si manifeste, aurait pu être exactement la même, et le mariage promis se serait sans nul doute accompli. Il s'en fait probablement plus d'un de ce genre (1).



Varia

Avortement céleste. — Jadis, au diocèse de Cologne, une jeune religieuse avait du plaisir à fréquenter les hommes: elle les fré-

(1) *Comment on vient et comment on s'en va.*

quenta si bien, qu'elle devint enceinte. Lorsqu'elle vit son ventre grossir, elle pleura son honneur perdu et fit pénitence. Cependant la grossesse allait croissant. Elle s'avisa d'aller se jeter aux pieds d'un crucifix, qu'elle supplia, avec larmes, de venir à son secours. Elle lui promit que s'il voulait la délivrer de l'opprobre que lui préparaient ses couches, elle serait désormais sage jusqu'à la mort. Le crucifix eut pitié d'elle ; et quand elle se releva, elle sentit son ventre désenflé ; il s'était déchargé de son poids criminel ; l'enfant déjà formé gisait inanimé sur le sol, et la nonne, pleine de joie et de reconnaissance, se comporta, par la suite, avec plus de circonspection.

(*Ex historia sancti Annonis*).

La sœur d'un citoyen de Constance devient grosse. — Pour montrer quelle sorte de liberté on réclamait pendant le concile de Constance, un noble Evêque d'Angleterre raconta, dans une nombreuse assemblée de prélats, l'histoire que voici :

« Il y avait à Constance, dit-il, un jeune homme dont la sœur, qui n'était pas mariée, devint enceinte. L'enflure du ventre lui ayant tout révélé, le voici qui tire son épée, demande ce que c'est, d'où cela lui est venu, et fait mine de la vouloir frapper. La jeune fille, épouvantée, s'écrie :

— C'est l'œuvre du Concile ; c'est du Concile que je suis grosse !

A ces mots, le jeune homme plein de crainte et de respect pour la sainte Assemblée, n'osa châtier sa sœur. Parmi les libertés de toutes sortes qu'on réclamait, il mettait au premier rang celle de faire l'amour.

POGGE.

D'un moine qui engrossa une abbesse. — L'abbesse, bien connue de moi, de certain couvent, à Rome, était courtisée par un frère de l'ordre des mineurs, qui lui demandait souvent de coucher avec elle. Elle refusait, crainte de devenir grosse et de s'exposer ainsi à une punition sévère. Le frère promit alors de lui procurer un *brevet* (c'est le nom qu'on donne à ces choses-là) qu'il lui

suffirait de porter suspendu au col par un fil de soie pour n'être jamais enceinte et pouvoir, sans danger, voir qui bon lui semblerait. C'était ce qu'elle désirait le plus : elle eut pleine confiance et s'abandonna maintes fois à la lubricité du frère. Au bout de trois mois, elle s'aperçut qu'elle était grosse. Dès qu'il en eut vent, le moine s'enfuit.

L'abbesse, se voyant jouée, détacha le *brevet* et l'ouvrit pour lire ce qu'il y avait d'écrit dedans ; elle y trouva ces mots en latin de cuisine : *Asca imbarasca, non facias te supponi et non implebis tascam.* Il ne faut pas être sorcier pour trouver cet excellent moyen d'éviter la fécondité.

POGGE.

D'un frère mineur qui fit le nez d'un enfant. — Un romain très spirituel, avec qui je causais dans une réunion, me raconta une bien plaisante histoire arrivée à une de ses voisines : « Un frère de l'ordre des mineurs, nommé Lorenzo, dit-il, avait jeté les yeux sur une belle jeune femme, mariée à un de mes voisins (et il m'en cita le nom) ; pour arriver à ses fins, il demanda au mari d'être parrain de son premier-né. A force d'observer la jouvencelle, il avait deviné qu'elle était grosse ; il vint la trouver, et, en présence de son mari, comme un sorcier qui lit dans l'avenir, il lui dit : « Vous êtes grosse, mais l'enfant dont vous accoucherez sera pour vous une grande cause de chagrin ». La femme crut qu'il faisait allusion au sexe de l'enfant :

— Quand bien même ce serait une fille, dit-elle, elle sera la bienvenue.

— Oh ! c'est pire que cela ! dit le frère, en prenant la plus triste figure.

La femme voulut savoir de quoi il s'agissait ; mais elle eut beau insister, il refusa de s'expliquer davantage. Enfin, soucieuse d'apprendre ce dont elle était menacée, elle fit venir le moine à l'insu de son mari, et obtient, non sans l'avoir longtemps supplié, qu'il lui révélât tout. Après lui avoir recommandé un secret absolu, Lorenzo lui dit qu'elle mettrait au monde un enfant mâle, mais

qu'il n'aurait pas de nez, chose horrible dans le visage d'un homme. La pauvrette fut bien effrayée :

— Et il n'y a pas de remède, demanda-t-elle ?

— Si, répondit l'autre, mais il faut convenir d'un jour où je coucherai avec vous pour rectifier la besogne de votre mari et faire à l'enfant le nez qui lui manque.

Si dur que cela lui parût, elle consentit, par crainte d'avoir un enfant difforme, et, le jour dit, se livra au frère, qui, sous prétexte d'achever le nez, revînt plus d'une fois. Par pudeur, elle n'osait bouger : le moine *eam moveri jubebat, ut ex confricatione* le nez fût plus solidement soudé. Enfin, le hasard fit qu'elle accoucha d'un garçon pourvu d'un nez majestueux ; la commère s'en étonna.

— C'est, dit le frère, que je n'ai pas assez regardé à ma peine, en l'achevant.

Elle avoua elle-même la chose à son mari, estimant qu'il eut été affreux d'avoir un enfant sans nez, et le bênet la félicita ; il approuvait tout à fait la besogne du moine.

POGGE.

Plaisant propos d'une femme en travail d'enfant. — A Florence, une jeune femme tant soit peu simple était sur le point d'accoucher. Elle endurait depuis longtemps déjà de vives, douleurs et la sage-femme, la chandelle à la main, examinait *secretiora ejus*, pour voir si l'enfant allait sortir : « Regardez aussi de l'autre côté, dit l'innocente car mon mari a quelquefois pris ce chemin. »

POGGE.

De la naissance d'un veau. — Une jeune chambrière du Thil mena ces jours passez, par le commandement de sa maitresse, leur vache au taureau, pour la faire saillir. Or estant arrivée, la lia à un posteau, de peur qu'elle ne fist la farouche (comme les nouvelles mariées). Le vacher vint incontinent avec son taureau, lequel sans différer, se jette dessus la vache ; mais il fut si chaut et hastif qu'il n'adressa point à l'endroit par quoy son coup fut rompu. Le vacher et la chambrière, pour lui donner courage, disoient : « Sus, Robin, sus, sus ; » lequel estant un peu en aleine, remonta joyeusement faisant tous ses efforts de mettre Geoffroy

au bissac ; mais il n'adressoit point à l'endroit. Ce que voyant la chambrière, (à qui la coquille frétilloit) ; print le couvrechef de sa teste et avec iceluy empoigna l'instrument dudit taureau elle mit justement au bord de la bresche. Par quoy Robin vertueusement poussa sa fortune, voire si très lourdement que le couvrechef de la pauvre chambrière y entra avec l'outil, si avant qu'elle en perdit la veue ; laquelle toutes fois n'osa fouiller dans ce creux pour l'en retirer. Or ce fut le beau jeu, quand ladite vache fit son veau ; car, pour vous le donner à entendre, il sortit du ventre de la vache affublé dudit couvrechef, aussi proprement et bien affublé qu'une fillette qui va aux danses. Tous ceux du village qui en ouirent le bruit, et autres coururent le veoir, lesquels par grande admiration faisoient le signe de la croix, disant : « Voilà une chose admirable. »

(*La nouvelle fabrique des excellens traits de vérité.*)

Sauvez le nom. — Monseigneur, les couches de Madame deviennent très laborieuses. Ma qualité de médecin m'oblige à ne vous rien cacher. Je vous avoue donc qu'il y a danger de mort pour la mère ou pour l'enfant. Choisissez qui vous voulez sacrifier de l'enfant ou de la mère.

Le Mari. — O ciel ! n'y a-t-il donc pas moyen ... serais-je veuf après un an de mariage ?

Le Médecin. — Hâtez-vous, monseigneur ; le péril est urgent.

Le Mari. — Eh ! bien puisqu'il faut un héritier à mon nom ......, sauvez l'enfant. Je puis retrouver une autre femme, je ne suis pas sûr d'avoir un autre fils.

Et dans les mains de l'affreux disciple d'Esculape, la mère et l'enfant meurent.

(*Anecdotes du XIXe siècle*).

Plus fréquent qu'on ne le croit. — La Cuisse, chirurgien qui accouche les femmes, dit qu'un jour une personne bien faite et bien vêtue le vint prier chez lui de l'accoucher, le contenta bien, et après le pria de donner l'enfant à un homme fait de telle façon,

Quelque temps après on vint quérir La Cuisse pour une maîtresse des requêtes ; c'était elle-même, et elle lui dit tout bas : « Je crierai cette fois pour celle-ci et pour l'autre.»

TALLEMANT DES RÉAUX (*Mémoires*).

Une opérée de Lisfranc. — Appelé auprès d'une jeune femme qui, à la suite d'un accouchement, avait eu une déchirure du périnée, Lisfranc fit une suture.

A quelque temps de là, un jeune homme vint le trouver dans son cabinet :

— Monsieur le docteur, lui dit-il, je suis marié depuis huit jours. et malgré tous mes efforts je ne suis encore que le fiancé de ma femme... Je me réjouis de la certitude que me donne cette situation ; mais cependant je voudrais bien la voir cesser, et je viens vous demander s'il n'y aurait pas une opération à faire... Ma femme est dans le salon, mais j'ai voulu, pour ne pas l'effrayer, venir d'abord vous mettre au courant.

Lisfranc ouvre la porte... Notre jeune mariée était, vous l'avez deviné, la femme à la suture.

Père et mère inconnus. — Un des rédacteurs du *Figaro*, accompagné d'une sage-femme et de ses deux témoins, se présentait il y a quelques jours à la mairie du troisième arrondissement, pour faire inscrire un nouveau-né sur les registres de l'état-civil.

— Qui est le père de cet enfant ? demanda l'employé.

Comme cette question restait sans répouse, le fonctionnaire public se tournant vers l'homme de lettres, lui dit :

— Est-ce vous, Monsieur, qui êtes le père de cet enfant ?

— Moi ! mais du tout, du tout.

— Ou donc est-il, alors ?

— Monsieur, répondit le journaliste en rougissant un peu, l'article n'est point signé.

A. R.

Souvenir de voyage. — On raconte devant une jeune mariée qu'une amie vient d'accoucher en chemin de fer, en allant de Paris à Fontainebleau.

— De Paris à Fontainebleau ! s'écrie la jeune mariée avec étonnement.

— Tiens ! est-ce que cela vous est arrivé aussi ?

La jeune femme vivement et rougissant :

— Oh ! non, au contraire !

Les suites d'une hydropisie. — A l'heure solennelle où le potage fumant va subir sa triste destinée sur la table du praticien, il y a quelques jours, une main fiévreuse fit palpiter ma sonnette et un inconnu effaré se précipita dans mon cabinet en bousculant ma servante qui avait envie de crier au voleur.

L'inconnu n'était point un voleur, mais un homme haletant et bien pressé.

— Venez, docteur, me cria-t-il d'une voix entrecoupée, venez de suite... avec moi... sauver la vie... à une jeune fille... hydropique... qui va mourir... elle perd son eau... et pousse des cris... à fendre l'âme...

— Et depuis combien de temps a-t-elle cette... fuite ?

— Depuis midi, mais elle souffrait moins que maintenant.

Je suis peu crédule à l'endroit des jeunes filles hydropiques, cependant je compris que mon intervention pourrait être dans ce cas très promptement nécessaire, et je suivis l'inconnu rue X***, n° 23.

Je trouvai une jeune fille de seize ans, qui se tordait sur son lit en proie à de vives douleurs ; une brave femme de mère en pleurs, un grand frère barbu, un autre moustachu formaient le fond du tableau.

Je ne m'étais pas trompé dans ma supposition. Après examen, je reconnus une hydropisie... âgée de neuf mois... et à terme. La présence de la mère m'inquiétait peu, une mère qui croit que son enfant va mourir a le pardon facile ; les frères me gênaient davantage. Il y avait de l'émotion sur leurs figures énergiques, mais l'émotion pouvait, en pareille circonstance, céder la place à la colère, et je ne me souciais nullement de les avoir pour collaborateurs dans la petite opération que la nature semblait vouloir mener à bien toute seule.

La famille attendait pleine d'angoisses l'oracle que j'allais ren-

dre. J'avais besoin de faire un prologue à la comédie qui allait se jouer ; il fallait, avant tout, me débarrasser de la famille.

— Je réponds de la vie de cette malade, mais j'ai besoin de rester seul avec elle ; veuillez vous retirer dans une autre pièce.

Un soupir de soulagement agita l'atmosphère ; le frère moustachu ouvrit la marche, un flambeau à la main, la mère prit une lampe pour le suivre, et le barbu, armé du bougeoir, forma l'arrière-garde. Dans leur trouble, ils me laissèrent à tâtons.

Aussitôt que nous fûmes seuls, la jeune fille me dit :

— Vous croyez, Monsieur, que je n'en mourrai pas ?

— Mais non, l'enfant se présente bien.

— Quel enfant ?

— Parbleu, le vôtre, celui qui vous devra le jour avant une demi-heure !

(*Avec une indignation bien sentie :*)

— Quelle horreur ! mais je ne suis pas enceinte ! vous vous trompez, Monsieur, c'est indigne de m'accuser de pareilles choses.

Comme circonstance atténuante, je dois dire qu'elle avait été soignée pendant cinq mois pour une *hydropisie* par un prétendu médecin. Inutile d'ajouter que je cherchai en vain le nom du pseudo-docteur dans l'*Annuaire médical*.

— Mon enfant, nous n'avons pas du temps à perdre à dire des choses inutiles, il faut vite arranger un petit roman pour éviter le premier choc de la famille.

— Mais c'est donc bien vrai ?

— Avant vingt-cinq minutes vous en aurez probablement la preuve vivante.

— Oh ! mais alors... tuez-moi ! c'est impossible... je veux mourir..., etc., etc.

— Je dois vous dire, Mademoiselle, que je suis crédule comme un bistouri, et que vous prodiguez en vain des talents dramatiques très remarquables. Le temps se passe et toutes vos dénégations seront étouffées par les cris de votre enfant... Vite au roman... Voici comment les choses se sont passées. C'était un soir, l'escalier était sombre, un homme vous a saisie...

— C'est vrai.

— Vous avez eu peur, la peur paralyse les forces ; il a porté sur vous une main coupable.

— Oh ! c'est bien vrai !

— Vous n'avez pas su vous défendre, vous vous êtes évanouie.

— C'est bien cela.

— En revenant à vous, vous étiez déshonorée !

— Oh ! oui, Monsieur, c'est bien vrai tout cela.

— Eh ! non, ce n'est pas vrai, mais il est nécessaire dans votre intérêt que vos frères croient à cette histoire ; ils n'ont pas l'air d'entendre la plaisanterie, et le premier mouvement pourrait être difficile à arrêter.

La jeune fille comprit que la crédulité n'était pas ma vertu dominante, elle prit le parti de se taire et je fis rentrer la famille. Je débitai mon petit *speech*. Je racontai la chose avec tous les ménagements imaginables, avec toutes les précautions oratoires capables de faire naître l'attendrissement ; la pauvre mère était prise, elle pleurait en embrassant sa fille. Les frères étaient immobiles et sombres, mon roman n'avait pas près d'eux un succès d'enthousiasme. L'aîné, le moustachu, un ex-lieutenant de spahis, poussa un effroyable juron.

— C'est X***, j'en suis sûr... le misérable, il faut que je le trouve.

— Partons, dit le barbu.

Et ils s'élancèrent comme une trombe à la recherche de X***.

Le sieur X*** ne m'inspirait qu'une médiocre commisération. Je devinai une séduction accomplie à la faveur des relations amicales avec la famille. Les frères étaient partis, mon but rempli, je me préoccupai beaucoup moins du reste. J'envoyai la mère à la recherche d'une layette et je restai seul avec la servante qui me parut être de moitié dans la confidence.

Une demi-heure après, on pouvait recommencer le mot de Charles X : il y avait un petit Français de plus. La mère et l'enfant se portaient bien. Je procédais dans une pièce voisine aux premiers soins que réclamait cet enfant de l'amour ; tout à coup, je vis apparaître, par la porte entrebâillée, le profil d'une figure longue, blême et effarée. — Je sentis que cette tête appartenait au séducteur, il jeta autour de la chambre un regard timide, qui en sonda tous les recoins en un instant. Il n'était pas prévenu de l'événement et cependant il n'en parut pas surpris ; il savait à quoi s'en tenir sur l'hydropisie et ses suites, peut-être un de ces zéphirs amoureux qui sont chargés de transporter sur leurs ailes le pollen des fleurs, lui avait-il porté à travers l'espace les premiers vagissements de son fils.

Le jeune homme blême fit deux pas en avant, son œil d'un bleu pâle et terne s'arrêta sur moi, je compris qu'il avait peur et qu'au moindre mouvement il disparaîtrait au plus vite. Il est des gens que, malgré soi, à la première vue, on compare à quelque chose : ce jeune Lovelace, qui ressemblait à un pierrot mal désenfariné, devint pour moi le sujet d'une comparaison fort triviale. J'en demande pardon au lecteur, mais je ne trouvais pas autre chose ; il me fit l'effet d'un lapin vidé.

— Entrez, Monsieur, lui dis-je, je crois que vous n'êtes pas de trop ici, et que vous êtes pour quelque chose dans ce qui s'y passe.

— Hélas, oui, Monsieur, mais je vous assure...

— Quoi ?

— Que ce n'est pas ma faute.

— Parbleu ! c'est la mienne, peut-être? Enfin ce qui est fait est fait; voilà un enfant qui a besoin d'un père, j'aime à croire que vous remplirez votre devoir en galant homme.

— Oh ! Monsieur, c'est bien mon intention.

— L'enfer est pavé d'intentions excellentes ; à votre place, pour qu'on n'en doute pas, je m'exécuterais sur-le-champ.

— Comment faire aujourd'hui ? Il est trop tard, la mairie est fermée.

— On n'a pas besoin de tant de cérémonies pour reconnaître son enfant, si vos intentions sont bonnes. Asseyez-vous là, prenez une plume, et écrivez ce que je vais vous dicter.

— Dictez.

« Je déclare être le père de l'enfant du sexe masculin que made-
« moiselle Z... a mis au monde aujourd'hui, cinq mars mil huit
« cent soixante. »

Très bien, signez maintenant ; cela suffit. Embrassez votre fils, embrassez la mère, et courez sans vous arrêter au chemin de fer le plus voisin.

— Pourquoi cela ?

— Parce que les frères sont à vos trousses, et si le barbu a l'air furieux, le moustachu me semble exaspéré.

— Les frères le savent !!! (*De pâle il devint vert*) Alors je suis perdu !

— Le fait est que la situation est tendue. C'est un motif de ne plus perdre de temps ; partez.

— Je n'ai plus de jambes, docteur.

— Eh ! eh ! Voilà le quart d'heure de Rabelais qui va sonner ; il faut solder la carte à payer du sentiment. — Eh ! eh ! jeune gandin, vous vous introduisez dans une famille honnête, vous séduisez une jeune fille bien élevée, histoire de passer le temps, et vous croyez que l'accident n'aura pas de suites ! Pardieu ! la chose serait commode, vous n'avez donc jamais vu les drames de l'Ambigu ? Vous ne savez donc pas qu'il faut toujours à la fin des pièces que la vertu triomphe ? Eh ! Eh ! si je ne me trompe, la vertu ce n'est pas ici le gandin, vous avez deux remords, l'un barbu et l'autre moustachu qui courent après vous pour vous faire un mauvais parti, car ils vous massacreront, mon jeune monsieur Je me connais en physionomie, et les deux frères ont la mine de gens qui vont tuer quelqu'un : au fait pourquoi se gêneraient-ils ? Que voulez-vous qu'on fasse à des gens qui tuent l'homme qui a tué l'honneur de leur sœur. Eh ! eh ! eh ! vous avez en ce moment une drôle de figure, et si les autres gandins vos amis pouvaient vous voir, ils seraient, pour quelque temps au moins, dégoûtés de courir la fillette autrement que pour le bon motif.

— Ah ! Monsieur, je vous en supplie, aidez-moi à sortir de ce mauvais pas.

— Il n'y a qu'un moyen, je vous l'ai indiqué, c'était le chemin de fer, mais vous avez perdu vos jambes ; je ne puis cependant pas vous emporter sur mon dos, eh ! eh ! eh !

— Mais j'épouserai, j'épouserai, tout de suite si on veut.

— Il est un peu tard pour épouser tout de suite, la mairie est fermée, comme vous disiez tout à l'heure, et j'avoue que je n'ai pas qualité pour remplacer M. le maire et ses adjoints.

— Si je m'y engageai par écrit !

— C'est une idée, je ne sais trop ce que vaudra votre engagement, mais enfin ce sera toujours mieux que rien.

Il ajouta sur le papier qu'il venait de signer :

« Et je m'engage à épouser mademoiselle Z..., aussitôt que les « formalités nécessaires seront remplies. »

Il était temps ; des pas rapides se firent entendre dans l'escalier, la retraite était coupée. Je me préparai à sauver une des oreilles du Lovelace. Lorsque la porte s'ouvrit, il avait disparu. L'agitation d'un rideau m'indiqua dans quel terrier il avait cherché un gîte. Les frères jetèrent un regard de colère sur l'enfant.

— Nous ne l'avons pas, mais il viendra ici bien sûr ; nous le prendrons à la souricière, et nos comptes seront réglés en famille.

— Quand vous l'aurez tué, pensez vous qu'il épousera votre sœur ?

— Lui, épouser? allons donc !

— Qui sait ?

— Quand on veut épouser, on n'agit pas comme un gredin ; on parle à la famille.

— Tenez, lui dis-je, en lui tendant le papier, s'il ne parle pas, il écrit. Lisez.

— A tout péché miséricorde, dit la mère qui rentrait avec la layette.

Ils passèrent dans la chambre de la jeune mère, que je n'avais pas voulu rendre témoin de ces péripéties dramatiques.

— Docteur, me dit le moustachu, c'est vous qui avez arrangé cela, je vous en remercie pour ma sœur. X*** vous doit un beau cierge, car si je l'avais rencontré, je l'éventrais comme un lapin.

Ma comparaison me revint donc à l'esprit et je me pris à rire. J'avais grand appétit et je partis retrouver mon potage, en songeant que Lovelace était tombé sur une Clarisse beaucoup plus rusée que lui. X*** m'attendait dans la rue; il me remercia avec effusion.

— Jeune homme, la leçon a été rude, racontez-là à vos amis pour qu'ils en profitent. — Et ne placez jamais votre fils dans les zouaves : s'il ressemble à son père il ne ferait pas son chemin dans cette partie-là.

Un mois après, je recevais une lettre qui m'annonçait le mariage de M. X*** avec mademoiselle Z.

D[r] Joulin. (*L'Événement.*)

Calembour : — Quelle différence existe-t-il entre une reine de France qui accouche d'un fils pour la première fois et un chat que l'on caresse ?

— La reine fait le dauphin et le chat le gros dos.

Les os compris. — Une bouchère à son amie récemment accouchée :

— Eh bien ! te voilà heureuse, tu as un garçon !

— Certainement, je suis heureuse ; mais il est un peu chétif; quand il est venu, il ne pesait pas cinq livres.

La bouchère : — Avec les os?

Pour accélérer la naissance. — La sœur d'une de nos actrices les plus connues, et que nous appellerons Mlle X..., pour être discret, était en couches depuis le matin. L'enfant montrait à chaque instant la tête et se retirait quand on pensait le saisir. Ce manège, en se prolongeant, agaçait le docteur, qui se lassait d'attendre.

Le père du petit bonhomme, un boursier jovial, eut une idée heureuse. Il tira de son gousset un louis et, le montrant au bonhomme :

— Si tu es mon fils, lui dit-il, tu es juif. Si tu es juif, tu tendras la main vers la galette.

Le petit bonhomme ne le fit pas dire deux fois. Mlle X..., prise d'un fou rire, fit un violent effort, et le gaillard roula dans les bras de son père.

Sauvez la caisse! — La femme d'un banquier est en train d'accoucher. L'opération est des plus laborieuses. Enfin l'homme de l'art s'adresse au mari terrifié :

— Je ne puis plus répondre des deux! Qui voulez-vous que je sauve, la mère où l'enfant?

Le banquier, dont la tête s'égare, avec force :

— Sauvez la caisse!

Termes de banque. — Le docteur X..., qui joue quelque fois à la bourse, a l'habitude d'appeler un accouchement : *une opération à terme.*

Cette locution plaisante vient d'avoir sont pendant, car l'excellent docteur, ayant épousé, la semaine dernière, une aimable veuve dotée de deux enfants, un de ses amis a cru devoir lui dire en souriant :

— Fichre! mon cher, un mariage où tu te trouves père du premier coup, c'est une véritable *opération au comptant.*

MAURICE DONCOURT.

Consolation d'une bonne amie. — Une dame se plaignait de ce qu'on l'accusait d'avoir eu six enfants d'un homme de condition qu'elle nomma.

— Rassurez-vous, ma chère, lui dit une bonne amie ; les gens bien nés savent qu'il ne faut jamais croire que la moitié de ce qu'on dit.

Entre gascons : Le Gascon. — Nous avons chez nous, mon cher, un docteur qui a une de ces réputations ! Impossible d'être reçu à sa consultation.

Le Marseillais. — Et chez nous donc !... Il y en a un, c'est épatant !... Je lui envoie, pour le consulter, ma femme, qui était enceinte de trois mois. On n'avait pas encore pu pénétrer dans son cabinet, quand elle a accouché à terme.

— Moi, mon fils est venu au monde avec deux dents !

— Et le mien, qui avait déjà toute sa barbe !

— Moi, ma femme est accouchée ce matin d'un enfant... tout vacciné !

Calinotade. — Deux amis se rencontrent se mettent à causer. Il y a longtemps qu'ils ne s'étaient vus. L'un d'eux se rappelle alors que la femme de l'autre commençait une grossesse lorsqu'ils s'étaient rencontrés pour la dernière fois.

— Eh bien, et votre femme ? lui demanda-t-il, est-elle accouchée d'un garçon ?

— Non.

— Ah ! bon, d'une fille.

Le mari stupéfait :

— Comment le savez-vous ?

Utilité du pavé de bois : — Le pavage en bois ça permet aux habitants de dormir ?

— Je crois bien... le nombre des naissances a diminué dans toutes les rues pavées en bois.

Journal d'accouchements

Tel père, tel fils. — Mme X..., dont le mari est bossu, et qui est elle-même contrefaite, vient de mettre au monde un troisième enfant, bossu comme père et mère, frère et sœur.

— Décidément, c'est dans le sang, s'écria le docteur.

— Hélas, non! riposte vivement M. X... c'est dans le dos.

Entre maris : — Mon cher ami, tu ne te figures pas combien je suis heureux en ménage ; ma femme est l'économie même.

— Et la mienne donc ! Tiens, je ne veux citer qu'un exemple. J'avais promis à ma femme un cachemire dans le cas où elle me donnerait un fils...

— Eh bien ?

— Eh bien, mon ami, pour ne pas me faire dépenser de l'argent, elle est accouchée d'une fille.

Sous les choux. — Il est admis que les enfants naissent dans les choux. Notre éminent maître M. Pajot a même été autrefois caricaturé par Gill, dans la position d'un monsieur observant à la loupe les modifications qui s'accomplissent au sein de ce légume. Seulement, on ne dit pas de quelle espèce de chou il s'agit. Il est bon quelquefois de préciser.

Un de nos confrères et amis fut appelé dernièrement auprès d'une jeune dame, veuve depuis plus d'un an, pour des coliques violentes. A la palpation abdominale il constate la présence d'un utérus volumineux. Connaissant la situation de la jeune dame, il n'ose parler de grossesse ; tandisqu'il réfléchit, la main sur la tumeur, il sent celle-ci durcir, comme se contracter, pendant que la patiente pousse un cri et qu'un flot de liquide s'échappe de la vulve.

« Mais, Madame, s'écria-t-il, vous allez accoucher ! »

La mère de la dame s'en récrie : « Qu'osez-vous dire ! Monsieur, ma fille a des coliques ; du reste cela lui arrive chaque fois qu'elle mange des choux de Bruxelles, et elle en a mangé ce matin.

— Madame, répond notre ami, j'avais bien entendu dire que les enfants venaient au monde dans des choux, mais je ne savais pas qu'ils pouvaient pousser le raffinement jusqu'à venir dans des

choux de Bruxelles. Mais de toute façon, Madame, votre fille va en mettre un au jour.

— Sortez, Monsieur, vous êtes un polisson !

Notre ami n'était pas au bas de l'escalier que la maman, éclairée par une confidence tardive de sa fille, le priait de remonter.

Tout est bien qui finit bien. C'était un beau garçon, à qui je ne crois pas qu'on ait donné cependant le prénom de Désiré, ni celui de Bienvenu.

(*Union médicale.*)

Consolation. — M. Prud'homme à sa nièce qui vient d'accoucher d'un enfant à deux têtes :

— Voyons, ma mignonne, console-toi en te disant qu'il aurait pu en avoir davantage, ou n'en avoir pas du tout ; ce qui eut été encore plus grave !

A propos de l'article 7 (1). — Une dame qui se trouvait dans une position intéressante, était outrée des persécutions exercées contre les congréganistes.

Et elle s'écriait dans son exaltation :

— Si l'enfant que je porte dans mon sein est un garçon, eh bien, il sera jésuite, j'en réponds !

A quelque temps de là, l'enfant vient au monde. C'était bien un garçon.

Le médecin sourit :

— Encore une expulsion !

Mère fin de siècle. — La scène au marché de la rue La Rochefoucauld.

Deux vielles mères, comme il y en a trop dans ce quartier-là, se rencontrent :

— Et chez vous, ça va bien ?

(1) Relatif a l'expulsion des jésuites.

— Dame ! tout doucement.
– Quoi donc ?
— Vous ne savez pas ? Ma fille est accouchée hier.
— Ah !...
— Mais elle se remet.
— Parfait !... Et l'enfant, sera-t-il reconnu par le père ?
— Pardine !... Seulement Léonide n'a pas encore choisi.

Mœurs pures des champs. — La bonne du curé est en train de servir le potage à son maître et à un invité. On parle de tout et surtout du village.

— Il paraît, dit le curé, que cette pauvre Claudine, qui n'est pas mariée, va bientôt mettre un enfant au monde. Sait-on de qui il est ?

— Ah ! ma foi, répond la servante, mettez votre main dans une fourmilière, monsieur le curé, et dites-moi la fourmi qui vous a piqué !

Quelques combles. - *Le comble de la logique :* Donnez à votre fille, qui vous est née quatre mois après votre mariage, le nom d'Aurore, pour la raison qu'elle est venue avant le jour.

Le comble de l'embarras pour un nouveau-né : Ne pas savoir à quel sein se vouer.

Le comble de la stupéfaction pour une sage-femme : C'est de voir sa chambre *à coucher*.

Le comble de la bêtise pour une sage-femme : C'est d'aller le 31 décembre à minuit à la porte de la Chambre des députés, pour voir sortir Janvier de la Motte.

TABLE DES MATIÈRES

CURIOSITÉS HISTORIQUES

SUR LES

ACCOUCHEMENTS

AVERTISSEMENT

Ce volume est une sorte de complément de nos *Accouchements à la cour*, non que nous nous y occupions exclusivement de princes et de princesses ; on y trouvera groupés, par ordre chronologique, des faits et des mots légendaires ou historiques de toute espèce, omis dans notre précédent ouvrage. Il va sans dire que nous n'acceptons la responsabilité d'aucun d'eux : nous la laissons tout entière aux auteurs qui nous ont fourni ces documents.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

SUR LES ACCOUCHEMENTS

CHAPITRE PREMIER

L'OBSTÉTRIQUE ET LE CULTE

Le cordon ombilical de Jésus-Christ. — Voici ce que nous lisons dans le *Dictionnaire des Reliques* de Collin de Plancy, au sujet de l'ombilic de Jésus-Christ :

Voltaire a dit qu'on possédait autrefois à Châlons-sur-Marne le prépuce de Jésus-Christ ; c'est une erreur fondée sur ce que, dans le pays, on donne ordinairement le nom de Saint prépuce à cette relique, qui n'était que le nombril, et que l'évêque Noailles fit disparaître.

Nous tirerons là-dessus quelques détails curieux d'une lettre publiée au quatrième tome de l'histoire critique des pratiques superstitieuses du P. Lebrun. Cette lettre a été écrite à l'occasion de la visite du saint nombril, faite le 19 d'avril 1707.

« Vous saurez donc, monsieur, qu'il y a, dans notre ville de Châlons, une paroisse appelée Notre-Dame-en-Vaux, où l'on prétend conserver depuis plusieurs siècles, une partie du saint nombril de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Quoi, en a-t-il eu un, vous récriez-vous d'abord ?... Patience, ce n'est pas de quoi il s'agit. Je sais ce que les anciens pères ont pensé sur la maternité de la Sainte-Vierge, sur sa virginité, sur la naissance de son fils notre sauveur. La manière pure et miraculeuse dont ils ont cru qu'il était venu au monde, fait juger qu'ils n'eussent pas été extrêmement crédules sur cette relique ; mais ne nous engageons point dans des disputes, je ne veux que vous rapporter des faits.

« Mais comment cette relique a-t-elle été apportée à Châlons ? L'histoire en est curieuse, il faut la reprendre de plus haut. Cette parcelle attachée à la chair de Jésus-Chist lui étant tombée comme aux autres enfants, la sainte Vierge la ramassa, dit-on, avec beaucoup de révérence et de foi; elle la garda chèrement toute sa vie, je ne sais même si elle ne la portait pas toujours sur elle. Après la mort de son fils, elle devint la source de sa consolation. Elle donna, en mourant, ce précieux dépôt à Saint-Jean l'évangéliste, comme à celui que son amour pour la personne de Jésus-Christ en rendait le plus digne ; saint Jean, établi évêque d'Ephèse, le laissa à ses successeurs ; de ses successeurs il passa successivement par plusieurs mains en celles de Charlemagne. — Eh ! Comment ? — Tout comme il vous plaira. — Nous le lui enverrons, si vous voulez, par l'impératrice Irène, en reconnaissance de ce qu'il avait chassé les Sarrazins de l'Empire ; ou par Aroun, roi de Perse. Que si ce moyen vous paraît trop naturel pour une relique si miraculeuse, nous la lui ferons porter exprès par un ange, comme l'assure l'auteur des *Annales ecclésiastiques de Châlons*.

« Charlemagne ne crut pas déplaire à l'ange en se défaisant de son présent au profit d'un tiers : il eut pu en enrichir son royaume et sa capitale, mais il aima mieux la porter à Rome, et en fit un présent au pape Léon III. Cette relique, qui semblait être destinée d'abord pour la France, y est revenue ensuite en partie ; elle a établi son siège dans la ville de Châlons ; et la paroisse de Notre-Dame-en-Vaux se fait une grande gloire de la posséder. Elle aurait raison, s'il était véritable qu'elle la possédât en effet. On ne l'y vénère pas seulement, on l'y adore, on la porte en procession sous un dais, et on en donne la bénédiction avec les mêmes cérémonies que si c'était le corps de Jésus-Christ.

« Que si vous me demandez des preuves authentiques de ce que j'avance, je vous répondrai, monsieur, avec le respect que je vous dois, que vous n'êtes pas assez crédule, et que vous ne feriez pas plaisir à messieurs nos Châlonnais d'être si curieux. Nous la possédons d'un temps immémorial, vous diront-ils : que cela vous suffise, et si vous me poussez à bout par vos questions indiscrètes, je vous renverrai à la rue des Marmousets, à l'enseigne des trois pigeons, demander à Haymald-Robert, de Limoges, jadis clerc licencié ès-lois, ensuite domestique d'un cardinal, depuis soldat, demeurant à Paris dans cette auberge, « homme d'honnête condition et de bonne façon, comme il paraissait à l'extérieur, et qui avait maintes connaissances », s'il n'est pas vrai qu'il a vu à Rome, dans le trésor où se gardent les saintes reliques et précieux joyaux avec les papiers de l'église romaine, et où sa qualité de domestique d'un cardinal lui donnait apparemment plein pouvoir de fouiller, je vous renverrai, dis-je, demander à ce savant critique s'il n'a pas vu

certaines lettres apostoliques en forme de bulle, portant qu'une partie du saint nombril est à Châlons. Si vous pouvez en douter après cela, je n'ai plus rien à vous dire pour forcer votre incrédulité.

« Ainsi se conservaient l'origine et la succession du saint nombril, lorsqu'en 1407, Charles de Poitiers, évêque de Châlons, à l'instance des paroissiens de Notre-Dame, changea cette relique de place et la mit, sans la regarder, dans un autre reliquaire plus beau que le premier, sous la bonne foi seule de trois habitants de cette paroisse, qui l'assurèrent de ce que leur avait rapporté le Limousin de la rue des Marmousets. On a contiuué depuis ce temps-là à lui rendre les honneurs dont je vous ai parlé ; on y est venu en pélerinage de fort loin; on dit même qu'il s'y est fait des miracles, ce qu'il n'est pas impossible de croire.

« Or, le cinquième dimanche de carême dernier, dixième avril, Messire Gaston Jean-Baptiste-Louis de Noailles, frère et successeur de Monseigneur le cardinal en ce siège, commença sa première visite épiscopale dans la paroisse de Notre-Dame, avec les solennités ordinaires. Comme les comptes qu'il eut à recevoir, et la multitude des affaires qui se présentèrent ne lui permirent pas de les terminer toutes, il indiqua plusieurs assemblées dans son palais, où il invita les paroissiens, et où se trouvèrent tous ceux qui voulurent y assister. Vous connaissez le mérite du prélat; on doit certainement lui rendre cette justice qu'il est très éclairé et très zélé pour ne souffrir dans son diocése non seulement aucun abus, mais rien de ce qui peut en approcher; et les affaires qu'il a soutenues jusqu'à présent pour la discipline et dont il est venu glorieusement à bout, font bien voir qu'il n'y a pas encore moins de fermeté que de lumières.

« Il avait ouï parler depuis longtemps de sa relique en question, mais les affaires de son diocèse, ses visites, ses infirmités l'avaient empêché de s'en instruire à fond par lui-même. Il ne pouvait ignorer ce que les goûts différents en faisaient penser aux divers esprits ; il savait que les uns l'adoraient, que les autres n'y avaient aucune foi, que d'autres en parlaient d'une manière peu édifiante. Il savait, d'un autre côté, combien un évêque doit être exact à ne proposer au peuple, pour objet de son culte et de sa foi, que des choses indubitables. Ces considérations portèrent notre prélat à dire à messieurs les chanoines de Notre-Dame et aux paroissiens assemblés dans son palais, qu'il était résolu de faire la visite de la relique. Il crut qu'il était de sa piété, d'autoriser le culte qu'on lui rendait si elle se trouvait véritable, ou de le régler au moins, si par hasard il s'y était glissé quelque abus.

« Jour pris, monsieur l'évêque, en rochet et camail, se transporte à Notre-Dame, avec presque tous les chanoines de cette église, et le peuple qui voulut l'y suivre ; il se fait apporter une image en ronde bosse

de vermeil, représentant la sainte Vierge tenant Jésus-Christ, son fils, au nombril duquel est un cercle d'argent, avec cette inscription autour : *De umbilico domini Jesu-Christi*. Le prélat se met à genoux, animé d'une sainte hardiesse, et persuadé qu'un évêque qui a l'honneur de consacrer le corps de Jésus-Christ et de le tenir tout entier dans ses mains, ne doit pas craindre à la vue de son nombril prétendu, principalement quand il n'est poussé que par un esprit de zèle et de religion.

« Sa prière finie, il ordonna à son orfèvre d'approcher, lequel, sans autre secours que celui de la pointe de son couteau, enlève le cercle et ôte le cristal. Je ne vous dirai pas, monsieur, si, depuis la translation que fit Charles de Poitiers du prétendu saint nombril, on n'a pas touché à ce reliquaire, et si la curiosité n'y a pas porté les yeux ou les mains : la facilité qu'on eût à l'ouvrir le pourrait faire soupçonner. Ce que je sais, c'est que M. de Châlons en ayant tiré, en présence de tous les assistants, ce qui y était enfermé, il vit trois morceaux de taffetas rouge usés et percés, enveloppés les uns dans les autres, dans lesquels il ne trouva que trois petits morceaux de pierre, dont l'un était lisse, comme du gravier, de même couleur et de même dureté, les deux autres comme des éclats d'une pierre jaunâtre, graveleuse et friable, avec d'autres de très petit volume, de même qualité et de même couleur.

« Vous jugez bien, Monsieur, quelle fut la surprise et la consternation des assistants, quand ils virent, qu'au lieu d'une relique précieuse, d'un sacré dépôt, comme ils l'appelaient, ils ne trouvèrent qu'un peu de gravier. On eut beau recourir aux lunettes, les objets purent être grossis, mais ils ne changèrent pas pour cela de nature, et on reconnut que l'oracle de la rue des Marmousets n'était pas infaillible. On n'en demeura pas là ; on fit venir sur-le-champ le sieur Chèvre qui, par sa profession d'accoucheur, et d'accoucheur habile, pouvait mieux connaître les parties du corps humain et la nature des vaisseaux ombilicaux ; il assura, en pleine assemblée, que ce ne pouvait être ni n'avait jamais été un nombril d'enfant, et il satisfit si solidement à toutes les questions qu'on lui proposa, que tous les assistants, et même les chanoines, furent désabusés, souffrirent sans la moindre opposition, que monsieur l'évêque emportât ce gravier dans une boîte d'argent, et le reconduisirent avec les mêmes honneurs qu'ils lui avaient rendus en le recevant. »

Néanmoins, les notables Châlonnais, paroissiens de Notre-Dame-en-Vaux, et le clergé de la paroisse firent au prélat une remontrance imprimée. Ils redemandaient leur sainte relique. Cette affaire fit beaucoup de bruit, un peu de scandale ; malheureusement la relique n'a pas reparu depuis.

Mais que les âmes crédules se rassurent ; il existe à Rome des débris de cette précieuse relique : une partie à Saint-Jean de Latran

et l'autre, moins importante, à Sainte-Marie du Peuple. Il est vrai que cette relique ne fut découverte que huit cents ans après la naissance du Christ.

Lait de la Vierge. — Quant au lait de la Vierge, il en existe de nombreux échantillons.

« Il n'y a si petite villette, dit Calvin, ni si méchant couvent, soit de moines, soit de nonnains, où l'on ne montre du lait de la Sainte Vierge. les uns plus, les autres moins. Tant il y a que si la Sainte Vierge eût été une vache, ou qu'elle eût été nourrice toute sa vie, à grande peine en eût-elle pu rendre une si grande quantité. »

Commençons, comme de juste, notre nomenclature par le pays même où naquit et vécut la Vierge. Les pélerins visitent non loin de Béthléem la grotte de Maratha, où la sainte Vierge dut se cacher, inquiétée par les Satellites d'Hérode. Longtemps on a raconté qu'en attendant Joseph, parti pour la ville à l'achat des provisions nécessaires, Marie donna à téter à l'enfant Jésus et quelques gouttes de son lait tombèrent sur un petit rocher qui s'amollit. Depuis les révélations de sœur Catherine Emmerich sur la vie de Notre Seigneur, la vérité est mieux connue. Un instant Marie avait dû se séparer de l'enfant Dieu et le confier à Saint-Joseph. Son émotion était très grande quand Jésus lui fut rendu. Aussi fit-elle, avant de lui présenter le sein, ce que font les femmes du pays, convaincues qu'une impression trop forte peut nuire à la qualité du lait : elle exprima par terre le premier lait de ses mamelles.

Depuis ce temps, dit Collin de Plancy, les nourrices qui manquent de lait vont à la grotte, raclent un peu de poudre du rocher qui est devenue blanche et très friable, la boivent dans du vin ou dans du bouillon, et sentent aussitôt leurs mamelles se remplir. Les femmes turques mêmes recourent à ce remède miraculeux ; et l'on assure que si un homme avait l'imprudence de boire quelque peu de cette poudre, ils lui pousserait incontinent des tétons pleins de lait.

Appelons par son nom la terre blanche et friable de la grotte de Béthléem : c'est de la craie ; des bâtons de craie, voilà ce qui com-

pose une partie des prétendus laits de la Vierge répandus sur la surface du globe.

Enumérons quelques-uns des sanctuaires où se trouvent de ces fétiches singuliers. Rome, naturellement, en a sa bonne part. Une fiole est gardée à Saint Nicolas *in carcere* : souvenir païen, car cette église a remplacé un ancien temple de la piété filiale qui, lui-même, avait remplacé une prison où le Grec Simon, d'après Valère Maxime, avait été nourri par le lait de sa fille (1). Autres fioles dans l'église de Sainte Marie *in campitelli*, dans celle de Sainte Marie du Peuple, dans celle de Saint Alexis. On montrait solennellement à Gênes, une fiole assez considérable du lait de la Vierge. Cette relique guérissait les maladies du sein et avait beaucoup d'autres propriétés. A Venise, une fiole du lait de la Vierge, conservée dans l'église de Saint Marc, donne du lait aux nourrices qui en demandent. L'Eglise Saint Antoine de Padoue possède une relique de même espèce. On vénérait à Saint Louis de Naples, une autre fiole du lait de la Vierge qui devenait liquide à toutes les fêtes de Notre-Dame, et qui était caillé le reste de l'année : miracle analogue à celui du sang de Saint Janvier (2).

En France, l'abbaye de Royaumont avait du sacré lait aussi extraordinaire ; habituellement liquide, il prenait la consistance du fromage à la pie aux fêtes de la Sainte Vierge. D'ailleurs, sous le rapport qui nous occupe, notre heureux pays n'a pas à jalouser l'Italie. Rien qu'en Provence nous trouvons des gouttes de ces saintes sécrétions, à Aix, à Toulon et à Berre. Les Célestins d'Avignon ont aussi leur part de cette inestimable richesse. Nous avons

(1) Le même auteur parle aussi d'une mère qui fut allaitée par sa fille Terentis dans les mêmes conditions. L'histoire n'est pas que dans Valère-Maxime ; d'autres anecdotiers l'ont donnée avec quelques variantes. Dans la première moitié du XVIe siècle, on en fit une moralité, écrite d'un style naïf et simple, parfois assez touchant :

... Rendre vous veux huy amour maternelle ;
Venez icy allaicter ma mamelle.
Et prenez en votre réfection.
En ma jeunesse me faisiez chose telle..
Dont j'en avoye ma substantation.

(2) Nous empruntons ces détails à Collin de Plancy, *loc. cit.*

relevé dans un volume du XVII[e] siècle, l'*Examen des reliques les plus considérables du Trésor de l'Abbaye de Corbie*, le passage suivant :

L'an 1558, les Chanoines de la cathédrale de Rouen, persuadés de la vérité (1), en firent demander une partie à l'Abbaye de Corbie : et le roi ainsi que le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen et abbé commandataire de Corbie appuyèrent la demande des chanoines par leurs lettres. On lut ces lettres dans le trésor en présence de l'évêque d'Ebron, de Charles de Merclessart, gouverneur de Corbie, après quoi le grand prieur ouvrit le reliquaire qui est en forme de tour, accompagné de trois clochers et en tira une phiole de cristal, renfermant le lait de la sainte Vierge, et en donna une partie aux chanoines députés dont il fit dressé acte.

Autres détails fournis par Collin de Plancy :

On vénérait à Chartres une fiole du lait de la Vierge, recueilli en Judée pendant qu'elle allaitait l'enfant Jésus. Mais on avait, dans cette même ville, un autre vase de lait plus miraculeux. On conte que Fulbert, quarante-quatrième évêque de Chartres, ayant dans le palais un feu incurable qui lui brûlait la langue, la sainte Vierge lui apparut, lui commanda d'ouvrir la houche, et y fit jaillir de ses mamelles qu'elle pressa de ses doigts sacrés une ondée de lait excellent, et qui éteignit soudain le feu de sa langue et la rendit plus saine que jamais. On ramassa sur les joues de Fulbert plusieurs gouttes de ce lait sacré, que l'on conserva dans une fiole, au trésor de Chartres, et qui fit bien des prodiges de guérison en faveur des femmes qui avaient le sein malade (2).

Que sont devenus tous ces saints laits ? Et ceux de Saint-Denis et de Bouillac ? et le double échantillon dont s'enorgueillissait la cathédrale de Soissons, etc. ? Nous ne savons trop. Quant à celui de l'abbaye d'Evron, dans le Maine, au temps de « l'Ordre moral » il reprit quelque peu de son antique gloire. Laissons la parole à M. Paul Parfait, dans sa *Foire aux Reliques* :

(1) Naturellement, il s'agit du Saint Lait :

(2) C'est à ce fait que se rapporte la 10[e] moralité des *Miracles de Notre-Dame* : et qui a pour titre : « Notre-Dame donne à un évêque du lait de ses mamelles dans un jouel (joïau) d'or ».

Evron, au diocèse de Laval, est une des stations chères aux organisateurs de pélerinages. Chaque fois qu'un train emporte les pélerins vers Saint-Michel ou Auray, on n'a garde de leur laisser oublier qu'une insigne relique, « quelques gouttes de lait de la très sainte Vierge » sollicite en ce lieu leurs hommages.

C'est au mouvement des pélerinages de 1872 que ce fétiche, fort négligé depuis un long siècle, doit son regain de succès. En 1875, on y traînait des phalanges de fidèles auxquels on faisait chanter :

Au premier rang vaincre ou mourir !
Telle est du chrétien la devise ;
Soldats du Christ et de l'Eglise,
S'il le faut, nous saurons périr.
Contre le monde et Lucifer,
Pour assurer notre victoire,
Nous avons la grâce et la gloire :
Haine au démon ! Guerre à l'enfer !

Cela s'appelait le *Cri de ralliement* et reste un assez joli échantillon de la poésie de combat inaugurée par nos nouveaux croisés. Je n'ai pas besoin de dire que, dans la pensée du poète, l'enfer c'est la société laïque.

A ce titre de point de ralliement, Evron mérite de nous arrêter un instant. Qui ne serait curieux, d'ailleurs, de lier connaissance avec une relique aussi singulière que le lait de la Vierge, de savoir d'où elle vient, quand elle fut recueillie, et l'usage qu'on en peut faire.

Il n'est malheureusement pas aisé de répondre d'une manière également satisfaisante à ces diverses questions. Quant à l'origine de la relique, il faut se borner à apprendre qu'elle a été rapportée d'Orient, comme tant d'autres, par un ancien prisonnier des infidèles. Au sortir de sa captivité, ce chrétien l'aurait obtenue à grand'peine du « mécréant » son maître, qui, chose étrange, gardait ce lait comme un trésor et eut un mal énorme à s'en séparer. S'il vous plaisait à présent de savoir d'où le fils de Mahomet tenait une relique si chère, ne le demandez pas.

Le seul fait certain, c'est qu'au VIIe siècle, cette relique servit de prétexte à l'édification d'une abbaye qui s'enrichit bientôt par une suite ininterrompue de dons en rentes, terres, maisons, moulins, métairies, bois, vignes, eaux, prairies, pâturages.

« On savait apprécier leurs services, dit des moines d'Evron un de leurs historiens (1), et l'on trouvait tout naturel de leur prodiguer les

(1) *Monographie religieuse et pélerinage de Notre-Dame de l'Epine d'Evron*, par F-B-G.. curé-doyen. Laval 1876, in-8°

trésors temporels en échange des biens spirituels dont ils étaient les dispensateurs. »

Il y avait donc échange de bons procédés entre les propriétaires et les moines. A ceux-ci qui leur prodiguaient l'argent, ceux-là prodiguaient, par réciprocité les miracles. Des légendes intelligentes devaient retirer aux donateurs toute idée de revenir sur les décisions prises. Telle, par exemple, la légende de Guy de Laval, reprenant aux moines, dans un mouvement de « basse cupidité », les biens qui leur avaient été donnés par les aïeux, et frappé soudain d'un « violent torticolis » qui ne guérit que lorsqu'il a fait promesse de tout rendre.

Cela peut se lire en détail dans la grosse brochure que M. le curé d'Evron a consacrée à chanter les gloires du Saint Lait. Ce panégyriste a, pour démontrer l'authenticité de sa relique, une argumentation bien simple. « On expose ailleurs, dit-il, des larmes, des gouttes de sang et de sueur de Jésus, toutes revêtues des approbations les plus respectables. Pourquoi n'aurions-nous pas des gouttes tout aussi authentiques du lait de sa mère ?

« Certes, il n'est pas facile, remarque M. le curé d'Evron, d'expliquer ni de comprendre, humainement parlant, comment quelques gouttes de lait ont pu se conserver pendant plus de cinq siècles, en passant par des mains et des lieux très-peu sûrs. »

Humainement parlant, l'explication sans doute est peu facile ; mais admettez que Dieu l'ait voulût ainsi et tout va de soi.

« Dieu a bien pu, sans être obligé à nous en donner des preuves patentes, opérer ce miracle de conservation pour la gloire de Marie et dans l'intérêt des âmes. »

M. le curé nous accordera que l'intérêt des moines y était bien aussi pour quelque chose. D'autant que M. le curé d'Evron a l'esprit très accommodant. Malgré le cantique local,

Un pélerin de la Syrie
Jadis apporta dans ce lieu
Du lait dont la Vierge Marie
Nourrissait Jésus l'enfant Dieu...

il n'affirmera pas que sa relique date précisément de l'époque où la vierge nourrissait. Il daignera même vous expliquer, en prenant à témoins les autorités les plus graves, comment certains laits de la vierge peuvent avoir une provenance plus moderne.

« C'est ainsi, dit-il, que saint Dominique, saint Fulbert de Chartres et saint Bernard, étant tombés malades, au dire de leurs historiens, reçurent la visite de la sainte Vierge qui les guérit, en exprimant sur

leurs lèvres quelques gouttes de son lait maternel ; il leur fut donc facile d'en recueillir une certaine quantité. »

Le savant abbé de Solesmes, dom Guéranger, ajoute qu'il peut y avoir d'autre part « du lait de la sainte Vierge provenant de statues ou de tableaux miraculeux, comme il y a des larmes et des gouttes de sang de Notre-Seigneur, reliques moins frappantes sans doute aux yeux de la foi et de la piété, mais cependant dignes de notre respect. »

Cela fait déjà, si je compte bien, trois catégories de lait. A laquelle des trois appartient celui d'Evron ? M. le curé, qui n'est pas un homme de parti pris, évite de se prononcer.

Quel aspect a donc ce lait d'Evron ?

« ...Celui qui, voulant juger la relique *de visu*, aura ouvert le sacraire en chêne, encastré dans un mur de granit, tiré du sacraire un coffre à double porte avec serrure de sûreté, du coffre un reliquaire en vermeil, du reliquaire en vermeil un tube d'étain, celui-là, en ouvrant le tube d'étain... » Mais il faut laisser la parole à M. le curé d'Evron :

« La relique du Saint Lait est contenue dans un tube d'étain de quatre centimètre de hauteur. Les parois intérieures du tube bénie paraissent légèrement tachées et ne laissent apercevoir *aucun liquide*. »

Conclusion. Au fond de tous ces reliquaires superposés il n'y a rien, absolument rien. C'était bien la peine d'exposer en commençant que la céleste volonté a pu suffire pour conserver le précieux lait indéfiniment !

Les nourrices ont été pendant longtemps la principale clientèle d'Evron.

Depuis cette époque, ajoute M. Paul Parfait, la Vierge d'Evron a de beaucoup élargi le cercle de ses opérations miraculeuses.

Dans les temps de sécheresse, elle fait obtenir des averses, à la seule condition qu'on n'en abuse pas.

C'est une tradition, à Evron, qu'on ne doit sortir la sainte relique que dans les cas graves et suivant un cérémonial déterminé : mais alors *on est sûr* d'obtenir ce qui est demandé (1).

Lors du choléra de 1865, on eut toutefois le tort d'attendre que cent quarante-deux habitants de cette petite localité eussent été frappés de mort, avant de sortir la relique ; mais peut-être le cas ne paraissait-il pas assez grave.

Dès que la relique eut été promenée « le fléau ne cessa pas immédiatement, nous apprend le curé d'Evron, mais pas un malade ne mourut

(1) *Monographie* etc.

sans avoir reçu les derniers sacrements et un grand nombre d'entre eux, qui n'avaient ni foi ni religion pratiques, dut *probablement* son salut au coup de grâce frappé par Notre-Dame (1) ».

Qu'aurait-ce donc été si le reliquaire, qui est censé contenir du Saint-lait, en avait effectivement renfermé.

Jalousie de Saint-Joseph à la grossesse de la Vierge. — Saint-Joseph passe d'ordinaire pour un modèle de complaisance. Pourtant, avant que l'ange de Dieu ne fût venu le rassurer en songe, il ne paraît pas avoir été d'humeur si bénigne. L'Evangéliste Mathieu, le seul qui fasse mention de l'époux incomparable, dit en son chapitre I :

Or la naissance de Jésus-Christ arriva de cette sorte. Marie, sa mère ayant épousé Joseph, elle fut reconnue grosse, ayant conçu par le Saint-Esprit, étant juste, et ne voulant pas la déshonorer, résolut de la quitter secrètement (2).

Sur cette donnée, le jésuite Cartagena, dans ses *Arcana Deiparœ ac Josephi mysteria*, a bâti tout un petit roman de jalousie, écrit dans un latin galamment prétentieux. Nous traduisons :

Saint-Joseph était agité d'une terrible jalousie, et ne voulait pas apporter à son mal le remède qui aurait pu le soulager ; car l'évangéliste dit qu'étant juste, il ne voulut pas diffamer Marie. Mais son âme était blessée de la plus cuisante douleur. Cette perplexité, cette guerre plus que civile entre le sens et la raison (3) ne pouvaient que torturer atrocement et supplicier son cœur. Cette pensée devait être pour lui un rigoureux martyr, puisque, suivant Salomon, la jalousie amoureuse est chose aussi cruelle que l'enfer, etc.

Remarque ingénieuse d'un prédicateur. — Un prédicateur burlesque du XVe siècle, le dominicain italien Fra Guiseppe Bar-

---

(1) *Monographie*, etc.

(2) Versets 18 et 19. — Traduction de le Maistre de Sacy (condamnée par Clément IX, en 1668).

(3) *Plusquam civile bellum inter sensum et rationem.* Le jésuite se laisse entraîner par le désir de montrer qu'il connaît son Lucain ; cela n'offre guère de sens... Mais, bah ! en pareille matière, il ne faut pas être exigeant.

letta, avance, dans son *Sermon de la Nativité*, que la Vierge, étant taxée de grossesse, dédaigna de se défendre, et que la preuve de son silence, c'est qu'on la peint avec un œil plus grand que la bouche, *nota de signis taciturnitatis, quod depingitur oculo majore quam ore.*

Barletta ajoute que, depuis sa grossesse, les rayons du soleil sortaient de sa face, et ce miracle, il le prouve sans peine par la philosophie, la théologie et l'expérience.

Doctrines théologiques sur l'avortement. (1) — Suivant Escobar (2), l'avortement, qui est qualifié un homicide imparfait, est toujours péché mortel ; si le fœtus est animé, l'excommunication est encourue. Distinction grave, car le péché, même mortel, s'efface par le sacrement de la pénitence, et on ne peut être relevé de l'excommunication que par le pape ou, tout au moins, par un évêque. Mais de quelle époque date l'animation du fœtus ? Les théologiens, mieux instruits à cet égard que les médecins, comptent quatre-vingts jours pour un fœtus femelle, quarante seulement pour un mâle (3).

Le même Escobar se demande ensuite s'il est permis de procurer quelquefois l'avortement.

Directement, jamais, que le fœtus soit animé ou inanimé ; indirectement, en certains cas : ainsi pour sauver la vie de la mère, mais non pour lui éviter l'infamie ou la garantir d'un danger qu'entraînerait la manifestation de la grossesse.

Qu'est-ce que ce *distinguo* entre l'avortement direct et l'avortement indirect ? Un cas discuté par le R. P. Gury 4), le plus ingé-

---

(1) V. l'*Embryologie sacrée* de notre *Histoire des accouchements* p. 133.

(2) *Liber theologiæ moralis viginti doctoribus Societatis Jesu doctoribus reseratus*, Lyon, sans date. C'est comme un résumé des doctrines de la compagnie. Escobar mourut en 1669.

(3) V. p. 134 de notre *Histoire des Accouchements*.

(4) Jésuite, auteur d'un *Compendium theologiæ moralis* et d'un *Casus conscientiæ*. Ce dernier livre, dit Paul Bert, à qui nous empruntons sa traduction (*La morale des jesuites*) est « une suite de cas, d'espèces, d'anecdotes, qui constituent autant de problèmes de morale théologique.

nieux peut-être des fils de Loyola, presque un contemporain, va nous le rendre fort clair.

Gaspard, médecin, faisant une confession générale de sa vie, avoue au confesseur : 1° qu'à une femme enceinte qui allait mourir, il a donné une médecine qui devait la guérir, tout en prévoyant que le fœtus devait en périr ; 2° qu'à une autre femme, qui autrement était en grand et certain danger de mort, il avait donné un remède pour tuer le fœtus et l'expulser en même temps, afin que la mère délivrée pût se guérir. — Que doit-on penser de Gaspard.

Dans le premier cas, Gaspard n'est pas repréhensible, car l'avortement était indirect ; dans le second cas, étant direct, il a péché gravement.

Comme on le voit, du XVIIe au XIXe siècle, les doctrines sur la matière n'ont point changé. Il est d'ailleurs curieux de constater la persistance des théologiens, jésuites ou autres, à sacrifier la mère à l'enfant. Chez eux, remarque justement Paul Bert, « la femme est traitée exclusivement comme une machine à fabriquer l'homme, machine qui n'a pas le droit de s'arrêter dans sa fabrication (1) » Le *Petit Catéchisme* de l'abbé Marotte (2) déclare nettement « qu'il est défendu, sous peine de péché très grave, aux chirurgiens et aux sages-femmes de faire mourir un enfant dans le sein de sa mère, afin de délivrer sa mère d'un mal qui, sans cela est inévitable. » Gury est d'une précision plus scientifique : « On ne peut, en aucune façon, excuser d'homicide les médecins qui, pour délivrer une mère ne pouvant accoucher et sur le point de mourir, elle et son fruit, ont recours à la céphalotripsie ou à l'embryotomie, c'est-à-dire qui, à l'aide du forceps, brisent le crâne de l'enfant dans le ventre de sa mère et retirent ensuite le fœtus mort. » Un cas est proposé à l'appui de cette odieuse doctrine :

Pélagie, enceinte de quatre à cinq mois, se trouve dans le plus grand danger et paraît sur le point de mourir. Outre le médecin ordinaire, trois autres sont appelés en consultation. Après avoir mûrement délibéré, voici ce qu'ils décident : si l'art du médecin peut amener l'expulsion du

(1) *La morale des Jésuites.*
(2) Cité par Paul Bert dans l'ouvrage ci-dessus indiqué.

fœtus, celui-ci périra, mais pourra probablement être baptisé avant sa mort et la mère sera sauvée d'une mort certaine. Si l'on n'agit pas ainsi, c'en est fait de la mère et de l'enfant, qui sera ainsi privé du bienfait du du baptême. Après cette décision, ils se préparent à opérer l'expulsion ; l'événement confirma leur prévision ; l'enfant expulsé et baptisé mourut aussitôt, et la mère fut sauvée. — Est-ce permis ? Dans ce cas, pouvait-on procurer l'avortement ?

A vous, à moi, simples laïques, tout semble pour le mieux ; la mère vit, l'enfant est allé rejoindre les anges : que faut-il de plus ? Eh bien non, Gury n'est pas content. Jugez donc, l'avortement a été direct. Et puis, si l'on n'avait pas eu le temps de baptiser l'enfant (1) ?

Sur le baptême intra-utérin. — Nous avons parlé ailleurs (1) du baptême intra-utérin. Sur le témoignage du père Hoop, un familier de d'Holbach, Diderot, dans une lettre à mademoiselle Volland (2), rapporte le procédé élémentaire usité par un médecin d'outre-Manche, qu'il appelle Grégoire (3).

Ce Grégoire croyait sérieusement qu'un enfant qui mourait sans qu'on lui eût jeté un peu d'eau froide sur la tête, en prononçant certains mots, était fort à plaindre dans l'autre monde ; en conséquence, dans tous les accouchements laborieux, il baptisait l'enfant dans le sein de la mère ; oui dans le sein de la mère. Or, savez-vous comment il s'y prenait ? D'abord il prononçait la formule : *Enfant, je te baptise*. Puis il remplissait d'eau sa bouche qu'il appliquait convenablement, soufflant son eau le plus loin qu'il pouvait; en s'essuyant ensuite les lèvres avec une serviette, il disait : « Il n'en faut que la cent millième partie d'une goutte pour faire un ange. »

---

(1) Il est étrange que Gury semble ignorer le baptême intra-utérin.
(1) V. *Histoire des accouchements* p. 139.
(2) 13 octobre, 1760.
(3) Sans doute Jean Grégory (1724-1773), Ecossais, professeur à l'Université d'Edimbourg, homme de mérite d'ailleurs.

CHAPITRE II

ANTIQUITÉ

Naissances précoces. — Le conseiller du roi, Claude Expilly, dans son huitième plaidoyer : *Sur une cause grasse* ; (1) *si un enfant nay six mois après le mariage consommé, estant viable, est tenu pour légitime*, rappelle les faits suivants :

Ariston, roi de Sparte, épousa une belle jeune fille qui accoucha, sept mois après la noce, d'un beau fils. La nouvelle lui en étant portée au Conseil, où il était avec les Ephores, oublieux des vers d'Homère qui portent qu'Eurystée était de sept mois, s'écria tout haut : « Ce fils n'est pas à moi ! » ne croyant pas qu'une femme put accoucher d'un part légitime au bout de sept mois. Parole qui coûta cher, car ce fils, qui fut appelé Demarathus, en perdit le royaume, que Cléomenes lui ôta sous ce prétexte.

Autant en arriva à Agis qui, sans y penser et par grand malheur, alla dire que Léothicides n'était point son fils ; ce dont il se repentit bien fort, prévoyant le désastre qui en arriva. Car Agésilaus se servant du témoignage de la bouche propre du père soutint que Léotichides n'était pas légitime et le fit déjeter du royaume de Sparte.

Une vengeance de Diane. – Le même auteur, dans un arrêt du Parlement relatif à *une femme accusée de s'estre fait avorter par le moyen d'un breuvage*, rapporte, d'après les *Arcadiques de* Pausanias, le fait suivant :

Quelques enfans se jouant auprès du Temple de Diane, attachèrent une corde, qu'ils avoient trouvée, au col de la statue de la déesse, et l'alloient traînant, disant, par manière de jeu, qu'ils estrangloient Diane.

Les Caphyens les ayant pris et condamnés au crime de lèze Majesté divine, les lapidèrent, dont mal leur en print, car une commune peste s'attacha aux femmes, en sorte que toutes celles qui étoient grosses avortoient, et ne put ce mal être arresté, jusqu'à temps qu'admonestés par l'oracle, ils firent les obsèques de ces enfants et leur donnèrent sépul-

---

(1) Du mardi gras de 1605.

ture, avec charge de leur faire des anniversaires, comme les ayant fait mourir innocents.

La veuve d'Arminius. — Lorsque la veuve du grand héros de



Fig. 1. — La veuve d'Arminius.

l'indépendance germanique, Arminius, tomba captive entre les mains du César romain à qui son triomphe devait valoir le nom

sous lequel il est connu, elle se trouvait dans un état de grossesse assez avancée. Elle comparut devant son vainqueur, sans une larme, sans une parole de supplication ; mais les mains croisées sur son ventre (fig. 1), qu'elle fixait des yeux, elle se contenta de dire : « Esclave avant de naître. »

Mort de Poppée. — Poppée mourut victime de l'emportement de son mari, qui, sans pitié pour sa grossesse, l'avait étendue par terre, d'un coup de pied; car je ne crois point au poison, quoiqu'en disent quelques historiens qui ont plus consulté leur haine que la vérité. Néron (1) désirait d'avoir des enfants et il était idolâtre de sa femme. Le corps de Poppée ne fut point brûlé, comme c'est l'usage des Romains; on suivit ce qui se pratique pour les rois étrangers; et, après avoir prodigué les parfums pour l'embaumement, on le porta au tombeau des Jules. On lui fit des funérailles publiques et Néron prononça, lui-même, son éloge à la tribune; il la loua sur sa beauté, sur ce qu'elle avait donné le jour à une déesse et sur d'autres faveurs de la fortune, à défaut de vertus. (2)

Les avortements de Julie, fille de Titus. – Domitien (3), du vivant même de son frère Titus, séduisit sa nièce Julie; devenu empereur, il l'aima avec passion. Un bruit, rapporté par Suétone, attribue la mort de cette Julie à un avortement auquel elle aurait été contrainte. Si l'on en croit deux vers fameux de la seconde satire de Juvenal, les manœuvres de ce genre auraient été fréquemment pratiquées sur elle :

Cum tot abortivis fecundam julia vulvam
Solveret, et patruo similes effunderet offas.

« ... Tandis que Julie délivrait sa matrice féconde en fruits avortés et en extirpait des lambeaux dont la ressemblance déposait contre son oncle. »

(1) 54-68.
(2) Tactie, *Annales*. Lib. XVI.
(3) 81-96.

CHAPITRE III

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES

1° L'origine du nom des Porcellets. — La famille des Porcellets, qui a joué un rôle important dans la politique de la Provence, pendant le moyen âge, avait, au sujet de son nom, une légende qui a été rapportée par les anciens historiens locaux, et qui fut répétée longtemps de bouche en bouche dans les veillées d'hiver, où les vieux aiment tant à développer, devant les jeunes ébahis et crédules, des aventures extraordinaires, plus ou moins en opposition avec les choses habituelles de la vie.



Fig. 2. — Ecusson des Porcellets (1).

Voici le détail de cette légende :

Il y avait, une fois, une grande dame du nom de Sabattier, qui était femme du seigneur d'Arles et qui, étant enceinte, alla, un jour, se promener dans la campagne pour se divertir.

Elle rencontra une vieille mendiante, qui lui demanda l'aumône, et qui paraissait avoir grand besoin d'être secourue.

Mais la dame, hautaine et orgueilleuse n'était rien moins que charitable ; aussi elle repoussa la pauvresse, en lui disant des mots très durs et très déplaisants.

La vieille mendiante, qui n'était autre chose qu'une fée, lui dit :

— Vous êtes méchante comme une truie, et comme cette bête immonde, vous donnerez un exemple dégoûtant à ceux qui assisteront à votre accouchement.

La dame, toute frappée qu'elle fut de cette sorte de malédiction, ne s'amenda pas vis-à-vis de la mendiante, et continua sa route.

---

1) D'or à une truie de sable.

Quand le terme de la grossesse fut arrivé, elle accoucha; mais, voilà qu'après un premier enfant, il en vint un second, puis un troisième. Bref, elle fit neuf petits porcs, se trouvant avoir eu, comme une truie, une portée immonde.

On comprend que ce fut un grand scandale et une sévère punition. Aussi l'orgueilleuse fit pénitence ; alors elle fut plus heureuse dans ses couches ultérieures, où elle mit au monde de véritables enfants humains au lieu de petits porcs.

Néanmoins, le souvenir de cette aventure fit donner aux Sabattier d'Arles le sobriquet de Porcellet, qui est devenu le nom de la lignée noble qui a été longtemps à la tête de cette partie du pays de Provence. (1)

Cette légende, touchant l'origine du nom de la famille des Porcellet, était racontée parfois d'une manière assez différente pour qu'il soit nécessaire de rapporter cette variante quand, comme nous, on veut arrêter un instant son esprit sur cette question.

2o Variante du conte des Porcellets.—Un soir d'hiver, une grande dame, vit passer sous les remparts de son château, une pauvre veuve qui portait deux jumeaux, et qui lui demanda l'aumône, parce qu'elle était dénuée de tout et qu'elle, ainsi que ses petits, avaient froid et faim.

Au lieu d'éprouver le sentiment de commisération qu'aurait dû inspirer une misère aussi intéressante, la grande dame crut voir dans le fait de ces deux jumeaux, une preuve que la jeune mère s'était mal conduite et avait trahi sa foi conjugale; de sorte que, loin de la secourir, elle lui reprocha sa double fécondité de la manière la plus blessante pour la vertu de la malheureuse.

Ne pas être secourue dans son besoin pressant était déjà bien triste ; mais être injuriée et être accusée d'inconduite, alors que sa conscience était parfaitement pure, c'était, on en conviendra, doublement blessant. Aussi la pauvre mère s'écria dans un moment de douleur : « Sainte Vierge, donnez à cette mauvaise riche une preuve éclatante de mon innocence ! »

Or, en ce moment, une truie passait accompagnée de neufs petits, et la pauvre femme, frappée tout-à-coup de la pensée que c'était Dieu qui décidait du nombre d'enfants que chaque mère porterait, ajouta : « Faites, ô mon Dieu, que toute fidèle qu'elle est à son mari, cette mauvaise riche ait, en une seule fois, autant d'enfants, que cette truie a de petits. »

La grande dame se prit à rire ; mais voilà que, neuf mois après, jour

(1) Nostradamus.

pour jour, elle fut en mal d'enfant et accoucha de neufs petits enfants du même coup.

On comprend qu'elle fut sévèrement convaincue de la témérité de son jugement sur la pauvre femme, d'autant que ses voisins imposèrent désormais à sa famille le nom de Porcellet, en souvenir de ses enfants, venus au monde nombreux comme des pourceaux.

Dans la première version, c'est une fée ou une sorcière qui inflige, comme punition, à la dame Sabattier, une portée de neuf petits enfants d'un coup pour la punir des paroles grossières qu'elle vient de lui dire. Dans la seconde, la châtelaine est punie par Dieu pour avoir porté un jugement téméraire contre une pauvre mais honnête mendiante. On voit qu'il y a là deux variantes qui montrent les deux tournures principales des Provençaux : l'explication d'un fait extraordinaire par l'intervention d'une puissance mythologique ou par la volonté de la divinité.

Mais là n'est pas le détail important dans le cas où nous sommes placés ; ce qu'il nous importe de savoir, c'est que la donnée primitive de cette légende provençale se rencontre ailleurs qu'en Provence. Nous allons en effet, voir que dans le Vendômois, le Blaisois et la Tourraine, elle a eu cours absolument comme dans notre pays.

3° La dame de Montigny-le-Ganelon. — Le bourg de Montigny-le-Ganelon, sur la rive droite du Loir, dans le Vendômois, avait pour seigneur, au temps des croisades, un vaillant paladin qui avait pris les armes pour aller combattre les infidèles. Sa femme était restée dans son château et attendait patiemment son retour.

Un soir qu'elle se promenait dans les environs, la châtelaine de Montigny rencontra une pauvre mendiante, mère de sept enfants, qui semblent avoir le même âge.

Au lieu de lui faire l'aumône, la grande dame la repoussa durement en lui disant : « Eloignez-vous, vilaine débauchée, une chienne n'a pas plus de petits que vous n'avez d'enfants. »

La mendiante, qui était une honnête femme, d'après les uns ; qui était une sorcière, d'après les autres, lui répondit : « Madame, c'est mal à vous de me dire pareille injure. Aussi, pour votre punition, dans neuf mois aujourd'hui, vous accoucherez d'autant d'enfants qu'une truie a de petits. »

La châtelaine rit de la menace, étant parfaitement persuadée que c'était de vains mots. Mais chose étrange, bien que le châtelain fût en terre éloignée depuis plus d'une année, voilà qu'elle grossit, et que neuf mois après, jour pour jour, elle accoucha de neuf petits enfants.

Or, le mari allait arriver incessamment ; et comme elle redoutait le

scandale, la malheureuse châtelaine dit à sa servante de confiance : « Prenez un de ces enfants, portez-le chez une nourrice qui l'élèvera sans savoir qui est la mère, jusqu'à ce que je le réclame. Quant aux autres, mettez-les dans un sac et allez les jeter à la rivière.

La servante obéit, mais voilà qu'au moment où elle était arrêtée sur le bord de la rivière et qu'elle ouvrait son sac pour noyer les pauvres enfants, une troupe de cavaliers arrive. C'était le châtelain qui revenait de Terre-Sainte.

Le châtelain, qui la reconnait, s'approche d'elle, lui demande ce qu'elle vient faire à cette heure sur le bord de la rivière ; elle répond qu'elle vient noyer des petits chiens. Il veut voir les pauvres bêtes et bientôt vit qu'il avait été trompé !

Il prit les enfants, les donna secrètement à élever chez des fermiers du voisinage, et ordonna à la servante de dire à sa maîtresse que ses ordres avaient été exécutés ponctuellement, que les huit innocents avaient été noyés sans merci.

Quand le petit garçon, que la châtelaine avait fait envoyer en nourrice, fut sevré, elle eut l'air de le rencontrer un jour par hasard et de s'éprendre d'affection pour lui. Le châtelain parut se prêter à ce jeu inconsciemment ; et comme elle lui demanda de l'adopter, il ordonna qu'on l'amenât au château où il fut élevé comme un fils adoptif.

Mais voilà que le jour où les enfants eurent sept ans, la châtelaine voit entrer dans sa chambre les neuf enfants tous si semblablement vêtus qu'elle ne put jamais distinguer l'un de l'autre,

Le châtelain parut alors et lui dit : « Madame, puisque vous ne poules différencier l'un de l'autre, c'est qu'ils sont frères. Or, comme j'ai découvert que l'enfant que nous élevions était votre fils, c'est neuf fois pour une que vous m'avez trompé et, par conséquent, vous méritez neuf fois la mort. »

Il la fit prendre alors par des gardes, la fit mettre dans un tonneau dont l'intérieur était rempli de clous acérés et fit lancer ce tonneau sur la pente d'un côteau qni arrivait jusqu'au bord de la rivière, de sorte que la malheureuse châtelaine fut percé de mille dards, et enfin noyée quand le tonneau fut au bout de sa course.

4° La princesse Marguerite de Hollande. — La donnée de la légende des Porcellets se retrouve aussi dans un pays bien plus éloigné de la Provence que le Vendômois ; en effet, dans les environs de la Haye, on raconte l'étrange aventure que voici touchant une princesse Marguerite:

Dans le courant du XIIIe siècle, une princesse hollandaise, du nom de Marguerite, étant un jour en promenade, fut sollicitée par une pauvre

mendiante qui lui demandait une petite aumône, pour nourrir de nombreux enfants qu'elle avait autour d'elle, sur les genoux et au sein.

La princesse hautaine refusa de lui donner la moindre pièce et bien plus, lui dit d'un ton méprisant que, si elle avait été moins dèbauchée, elle n'aurait pas eu une famille aussi nombreuse.

Or, la mendiante était une femme honnête quoique pauvre, indignée d'une pareille imputation calomnieuse, elle lui répondit : « Mauvaise riche, vous croyez donc que si vous n'avez pas eu beaucoup d'enfants, c'est parceque vous êtes sage et vertueuse. Eh bien, toute fidèle à votre mari que vous restiez, vous aurez pour votre punition autant d'enfants qu'il y a de jours dans l'année. »

Marguerite incrédule se mit à rire, mais au bout de neuf mois, elle accoucha de trois cent soixante-cinq enfants. Les garçons furent appelés Jean, les filles furent appelées Marie. Ils étaient tous assez bien portants pour recevoir le baptême, et Marguerite, ne sachant plus où les coucher, car bien qu'ils fussent chacun à peine gros comme le doigt, leur nombre faisait en somme un chiffre très considérable, elle les plaça dans deux grands plats qui furent longtemps conservés à Loosduynen, près la Haye.

Quant aux enfants, ils moururent dès qu'ils eussent reçu le baptême, parcequ'ils n'avaîent été appelés en ce monde, que pour punir Marguerite de son imprudente imputation calomnieuse vis-à-vis de la pauvre mendiante, mère de nombreux enfants.

Cette aventure, attribuée à Marguerite, fille de Florent, Comte de Hollande, est assez étrange pour avoir préoccupé ceux qui aiment à rechercher le fond de réalité qu'il y a dans les légendes invraisemblables. Or, dans le *Journal des Savants* de fèvrier 1758, le mot de l'énigme a été donné : En réalité, Marguerite accoucha le vendredi saint, 26 mars 1276, de deux enfants. Or, comme l'année commençait le 25 mars à cette époque, en Hollande, il en résulta qu'on dit en plaisantant : la comtesse Marguerite a accouché d'autant d'enfants qu'il y a de jours dans l'année. (Sous-entendu : écoulés depuis le commencement de l'année.)

Cette formule, qui d'abord n'était qu'une manière imagée de souligner la naissance gémellaire, devint une sorte de devinette d'abord, puis son sens imagé se perdit et la crédulité publique accepta peu à peu la version invraisemblable des 365 enfants nés d'un coup, précisément à cause du goût du populaire pour les récits extraordinaires. Et voilà comment naquit cette légende.

Il ne serait pas difficile de trouver d'autres variantes de la légende qui nous occupe, et nous verrions ainsi que l'idée fondamentale, que nous avons indiquée pour la Provence, le Vendômois et la Hollande, se rencontre dans infinité d'autres localités.

Nous pourrions aussi nous arrêter un instant sur les détails de la mise

en scène, qui ont varié d'un endroit à l'autre et qui sont évidemment le reflet de la tournure d'esprit des gens, dans les diverses contrées où la légende est racontée; mais on me permettra de ne pas insister davantage. Il aura suffi des indications que je viens de fournir, pour que le lecteur se rende compte de tout ce qui peut le rattacher à la donnée primitive de ce conte touchant les Porcellets. Il admettra, comme moi, j'en suis certain que cette fois, comme bien souvent, ce qui est rattaché à la Provence comme appartenant au pays, est rapporté de la même manière dans une autre province; ce qui prouve bien évidemment que nous nous trouvons en présence de récits qui ont passé d'une contrée à l'autre, comme bagage intellectuel de peuplades migratrices. (1)

Comparaisons entre l'obésité et la grossesse. — Les historiens donnent pour cause, du moins pour prétexte de la troisième guerre entre Philippe I et Guillaume le Conquérant, une plaisanterie que le premier fit sur l'obésité du second. Voici à quel sujet :

Le roi et duc Guillaume, qui était fort gros, raconte la *Chronique de Normandie*, tomba en maladie à Rouen, et y fut longuement. Et Philippe, roi de France, lui manda que jamais femme n'avait été si longtemps en gèsine, et que, s'il relevait jamais, il devrait avoir beau luminaire à ses relevailles. Guillaume lui répondit que quand il relèverait, le roi le saureit bien, et qu'il irait en France ouïr la messe à ses relevailles, et y ferait allumer mille torches sans flambeaux dont les lumignons seraient de bois, et qu'il y aurait mille gaules garnies d'acier pour les allumer. Après qu'il fut soulagé de sa maladie, il manda ses gens vers lui à Rouen. Il monta à cheval et entra en France, brûlant villes et maisons, sans rien épargner, et alla jusque devant Paris, où le roi était, et lui fit dire qu'il ne pouvait voir les luminaires de ses relevailles.

Mathieu de Westminster donne une version un peu différente :

Philippus rex, fertur dixisse : « Rex Angliæ Gulihelmus jacet Rothomagi, more absolutarum partu fœmmarum cubile fovens. » Quo perstrictus rex Gulihelmus convitio, respondit : « Cum ad missam post partum iero, centum millia candelas illi illuminabo. »

« On rapporte que le roi Philippe dit : « Guillaume d'Angleterre est en gésine à Rouen; il reste au lit comme une accouchée. » Irrité

(1) Bérenger-Féraud, *les Légendes de la Provence*.

de cet outrage, le roi Guillaume répondit : « Quand j'irai à la messe des relevailles, je lui allumerai cent mille cierges. »

Ce que Guillaume appelait des cierges, c'étaient les lances de ses hommes d'armes.

Vergier a mis en vers une autre réponse faite à une reine, à Catherine de Médicis, sans doute, qui s'était amusée à une plaisanterie semblable :

Cette reine d'autrefois
Qui fut mère de trois rois,
Vit un homme à grosse panse :
Vous accoucherez je pense,
Lui dit-elle, au premier jour ?
Cela se fera, madame,
Répliqua-t-il à son tour,
Quand vous serez sage-femme.

L'*Improvisateur français* attribue une réponse analogue à Bassompierre :

A sa sortie de la Bastille, le 20 janvier 1643, une inaction de douze années, qu'avait duré sa captivité, lui avait donné un embonpoint extraordinaire. Le jour qu'il reparut à la Cour, la Reine voulant le plaisanter : « Maréchal, lui dit-elle, quand accoucherez-vous ? — Madame, répondit-il, quand j'aurai trouvé une sage-femme. » Anne d'Autriche, loin de s'offenser de cette répartie, le rétablit dans sa charge de colonel général.

Sur l'empereur Frédéric II. — Une des premières vengeances que les ennemis d'un souverain tirent de lui, c'est de contester la légitimité de sa naissance ; Frédéric II (1) qui suscita tant de haines, ne pouvait l'éviter. Nous empruntons le détail suivant aux *Sensations d'Italie* par M. P. Bourget :

La route d'Assise à Ancône tourne et retourne à travers les montagnes, parmi de merveilleuses gorges qui en font presque la rivale, par moments, de cette autre route, si belle et trop peu célébrée, qui va de Florence à Bologne. Un peu avant d'arriver à la vieille ville du fameux

(1) 1184-1250.

quadrilatère, elle passe par Jesi, où naquit en 1194 l'empereur Frédéric II, pendant un voyage que sa mère Constance d'Aragon faisait, pour aller rejoindre le roi Henri VI dans son royaume de Sicile. La surprise de cette naissance dans une bourgade aussi perdue, permit plus tard aux adversaires du prince d'incriminer la légitimité de son sang, et le violent Jean de Brienne, son beau-père, alla jusqu'à l'appeler, dans une dispute rapportée par Salimbeni et qui donne une juste idée des rudesses du temps : « Mauvais diable, fils d'un boucher de Jesi ! »

Malgré la supériorité de son esprit qui devançait son siècle, Frédéric II, indifférent aux superstitions religieuses, croyait à l'astrologie :

Frédéric II donna de cette foi aux astrologues une bizarre preuve, lors de son mariage avec Isabelle d'Angleterre, ayant attendu, pour le consommer, que les astres fussent dans un certain moment de leur course. Puis la renvoyant à ses femmes : « Surveillez-la bien ! » recommanda-t-il, « car elle est grosse d'un enfant mâle (1). »

Le puits de Saint-Denis. — Dans son ouvrage *Paris à travers les siècles*, Gourdon de Genouillac nous conte la façon ingénieuse dont certains chapelains parvinrent à remplacer un de leurs revenus supprimés par édit royal :

Lorsque, en 1207, l'abbé de Sully fit rebâtir Saint-Symphorien, la comtesse de Vermandois lui avait fait don du four d'Enfer, ce qui lui permit d'établir quatre chapelains dans cette chapelle. Le four d'Enfer était le four banal auquel, moyennant redevance, venaient cuire un grand nombre de personnes.

Ce ne fut qu'après l'achèvement de l'enceinte, que les Parisiens furent exempts de l'obligation de faire cuire leur pain dans les fours publics, et qu'il fut permis aux boulangers d'en avoir dans leurs maisons. Le roi accorda cette permission « pour ce que chacun des boulangers valait à M. le Roi neuf sous, trois deniers, une obole. »

Mais les chapelains ne furent pas satisfaits de l'autorisation donnée aux gens de faire cuire leur pain chez le boulanger, cela diminuait considérablement les revenus du four d'Enfer. Ils se demandaient comment

(1) *Même ouvrage.*

ils compenseraient cette perte, lorsqu'il leur vint une idée : ils avaient remarqué que nombre de femmes enceintes, probablement dans le but d'obtenir une heureuse délivrance, venaient tous les vendredis faire le tour d'un puits situé dans les dépendances de leur église et que la tradition disait avoir servi à Saint-Denis.

Ils exigèrent un tribut, et désormais toutes les femmes enceintes s'empressaient d'aller faire le pélerinage au puits, et les revenus des chapelains loin de diminuer, augmentèrent.

Deux chefs d'accusation contre les Templiers. — Le même auteur, rappelant quelques uns des crimes imputés, avec plus ou moins de vraisemblance, à l'ordre du Temple, signale les deux que voici :

I. — Lorsqu'un enfant venait à naître d'une femme et d'un templier, ils se rangeaient tous en rond, se passaient l'enfant de mains en mains jusqu'à ce qu'il fut mort; après quoi ils le faisaient rôtir et se servaient de la graisse pour oindre l'idole à tête de bois qu'ils adoraient.

II. — Ils n'entraient qu'à reculons dans une chambre où se trouvait une femme nouvellement accouchée.

Vêpres siciliennes. — Aux vêpres siciliennes (1282), les Siciliens ne se contentèrent pas de massacrer les Français et les Provencaux ; ils éventrèrent des femmes Siciliennes pour chercher dans leur sein un enfant français. Cette abomination, toute biblique, nous remet en mémoire un passage du *Dictionnaire philosophique* (1) :

En relisant hier, avec édification, l'Ancien Testament, je tombai sur ce passage d'Osée, chap. XIV, v. I : « Que Samarie périsse, parce qu'elle » a tourné son Dieu à l'amertume! que les samaritains meurent par le » glaive ! que leurs petits enfants soient écrasés, et qu'on fende le ventre » aux femmes grosses ! »

Je trouvai ces paroles un peu dures: j'allai consulter un docteur de l'université de Prague, qui était alors à sa maison de campagne au mont

(1) Voltaire, *Dict. philos.* article *Osée*.

Krapack; il me dit: Il ne faut pas que cela vous étonne. Les Samaritains étaient des schismatiques qui voulaient sacrifier chez eux, et ne point envoyer leur argent à Jérusalem; ils méritaient au moins les supplices auxquels le prophète Osée les condamne....

Ne doutez pas que nous autres catholiques, apostoliques, romains et bohémiens, nous ne soyons tenus de passer au fil de l'épée tous les Russes que nous rencontrerons désarmés, d'écraser leurs enfants sur la pierre, d'éventrer leurs femmes enceintes, et de tirer de leur matrice déchirée et sanglante leurs fœtus à demi formés. Les Russes sont de la religion grecque schismatique; ils ne portent point leur argent à Rome; donc nous devons les exterminer, puisqu'il est démontré que les Jérosolymites devaient exterminer les Samaritains. C'est ainsi que nous traitâmes les Hussites qui voulaient aussi garder leur argent. Ainsi a péri ou dû périr, ainsi a été éventrée ou dû être éventrée toute femme ou fille schismatique.

Je pris la liberté de disputer contre lui; il se fâcha; la dispute se prolongea; il fallut souper chez lui; il m'empoisonna; mais je n'en mourus pas.

Système de compensation. — Après la prise de Rome par les troupes de Charles-Quint (1527), les commissaires des quartiers dressèrent un compte exact des filles ou femmes que les ennemis avaient rendues enceintes : l'on trouva que le nombre se montait à trois mille sept cents ; et il s'en trouva encore plus de mille à la campagne et aux environs de Rome. On ne pouvait dire que la guerre avait dépeuplé le pays.

Naissance de François II (1). — Si l'on en croit une pièce contemporaine de la naissance du premier fils de Henri II, l'*Aigle qui fait la Poulle devant le Coq* (2), ce prince se présenta avec la procidence du bras droit. On ignorerait ce détail obstétrical sans l'allusion courtisanesque que l'auteur anonyme de cette méchante pièce en a tirée :

(1) 1544. — V. *Les accouchements à la cour.*
(2) Allusion au mot *Gallus*, *coq* et *gaulois*, français.

Ainsi qu'au Coq, et Nature et les Dieux
Donnent faveur par le duc nouveau-né,
Qui non sans cause a esté ordonné
Entrer au monde en levant le bras dextre
Pour se monstrer belliqueux et adextre,
En menaçant d'Hercules les colonnes (1)
Et héritier des royales couronnes,
De ses majeurs renouvelle la vie,
L'Aigle (2) affaiblist et faict mourir d'envie. (3)

Accouchement de Jeanne d'Albret. — Certains détails de la naissance d'Henri IV se trouvent un peu partout (4); mais généralement on ignore que sa mère, avant de lui donner le jour, eut deux enfants mâles morts en bas âge. La *Chronologie novenaire* de Palma Cayet (5) donne à cet égard d'assez curieux renseignements et ajoute quelques particularités intéressantes aux anecdotes banales, concernant la venue au monde du troisième fils de Jeanne d'Albret.

La princesse Jeanne d'Albret fut mariée en octobre 1548 à Monsieur le duc de Vendôme Antoine de Bourbon; les noces furent faites à Moulins l'an 1547.

... On tient par le rapport d'aucuns vieux officiers de la maison de Navarre que le duc de Vendôme et la princesse Jeanne eurent bientôt

(1) La devise de l'Espagne était les deux colonnes d'Hercule, avec la légende : *Plus oultre.*
(2) Désigne l'Empereur.
(3) Un autre anonyme a chanté la naissance de ce prince; mais la pièce est trop longue et trop peu intéressante pour être reproduite ici; on la trouvera dans le tome I des *Anciennes poésies françaises* de la Bibliothèque elzévirienne.
Pour les mêmes raisons, nous avons passé sous silence : *Le dit de la naissance de Marie de Bourgogne*, fille de Charles le Téméraire et d'Isabelle de Bourbon, 13 fév. 1457, de François Villon, ainsi que les *Royales couches ou les naissances de Monsieur le Dauphin et de Madame*, composés en vers français par Claude Garnier, Parisien, 1606, in-8°.
(4) V. Nos *Accouchements à la cour*.
(5) 1525-1610

lignée, (par la grâce de Dieu), même deux beaux princes, dont l'un fut nommé duc de Beaumont, l'autre porta le titre de Marle, terre de Picardie. Mais ces deux beaux princes ne purent être élevés, ains par grand inconvénient moururent en bas âge : à sçavoir, le duc de Beaumont ayant été mis ès mains de la Baillive d'Orléans (qui fut grand'mère du Maréchal de Matignon), laquelle faisoit sa résidence en ladite ville, étant fort âgée et frilleuse extrêmement. Selon qu'elle pour sa condition se tenoit clause et tapissée de toutes parts avec un grand feu, elle en faisoit encore plus à l'endroit de ce petit corps de Prince, le faisant haleter et suer de chaleur à toute outrance, sans qu'elle souffrit air, vent, ni haleine être donné ni entrer en la chambre ; ce qu'elle fit si opiniâtrement, quoiqu'on lui en sçut dire, qu'enfin le petit Duc de Beaumont étouffa peu à peu dans ses langes, et si toujours cette bonne femme disoit : « Laissez-le, il vaut mieux suer que trembler. «

La Princesse Jeanne qui étoit à la cour d'ordinaire pour le rang qu'elle y tenoit, en reçut la triste nouvelle de sa mort, s'étant du tout confiée en cette Baillive, comme ancienne servante de la Maison de Navarre et notamment de la reine Marguerite, pendant le mariage du comte d'Alençon et d'elle.

Le comte de Marle expérimenta une autre affection, qui fût, qu'étant monsieur de Vendôme et la princesse son épouse allé voir le roi Henri d'Albret en Béarn, ils le trouvèrent au Mont-de-Marsan, là où ils séjournèrent ; et y ayant mené le comte de Marle en son maillot, ainsi que ledit sieur roy l'avait désiré, ils le lui présentèrent de quoi il reçut un merveilleux contentement ; (lors étoit la reine Marguerite décédée en Bigorre, en son château d'Audo près de Tarbe.) Mais comme ce prince étoit très beau, désiré d'être tenu d'un chacun, un gentilhomme se jouant à lui dans la croisée de la fenêtre de sa chambre, lui étant entre les bras de sa nourrice, le gentilhomme et la nourrice se le baillèrent plusieurs fois de l'un à l'autre, d'une fenêtre en l'autre par le dehors de la croisée, quelquefois feignant de le prendre, ce qui fut cause du malheur qui en arriva : car le gentilhomme feignant de le prendre, et ne le prenant pas de fait, la nourrice s'attendant qu'il le prit, lâche prise, et le petit prince comte de Marle tomba de la fenêtre en bas sur un perron, où il se froissa une côte ; le gentilhomme saute aussitôt de la fenêtre en bas, car c'étoit du premier étage, et relevant le prince, il le reporte à la nourrice toute épleurée, qui l'apaisa du mieux qu'elle put, lui baillant à téter. Le roi, monsieur de Vendôme et la princesse étoient allés à la chasse, on tut cet accident. J'ai ouï dire à ces serviteurs anciens valets de chambre, que si la nourrice eût averti de cet inconvénient, il y eût moyen de le rabiller ; mais son mal rengrégeant enpis, finalement il mourut, au grand regret du roi, de monsieur de Vendôme et de la princesse ses père et mère. Mais advenant puis après que cela eût été dé-

couvert, le roi se met en une grande colère contre la princesse sa fille, lui reprochant qu'elle n'étoit pas digne d'avoir des enfants, puisqu'elle n'y prenoit mieux garde : même comme elle voulut retourner en France avec son mari, il lui dit, que si elle devenoit grosse, qu'elle lui apportât sa grossesse en son ventre pour enfanter en sa maison, et que lui feroit nourrir l'enfant fils ou fille ; si elle n'y venoit, et qu'elle ne fit en cela son commandement, qu'il se remarieroit, et qu'il ne vouloit pas mourrir sans héritiers...

La princesse Jeanne donc ayant pris congé de son père avec pleurs et larmes pour la perte de ces deux princes, et voyant que Monsieur de Vendôme étoit appelé par le roi Henri II pour les guerres de Picardie, dont il étoit gouverneur, elle se résolut de le suivre et à la Cour et au camp, dont il advint que Dieu la consola, et qu'au milieu de tant d'exploits militaires, dont son mari vint à heureuse fin contre les ennemis de la France, elle se trouva enceinte ; et quand elle se sentit approcher de son terme et dans le neuvième mois, elle prend congé de son mari, qui lui voulut difficilement accorder, mais lui représentant l'importance et les dernières paroles du roi Henri, son père, et aussi qu'elle avoit découvert, par une certaine damoiselle, que le roi, son dit père, avoit fait un testament, dont elle désiroit surtout d'en sçavoir le contenu, à cause qu'une grande dame s'étoit vantée et s'en promettoit quelque grande faveur. Pour ces raisons donc monsieur de Vendôme lui accorda de s'en aller en Béarn, où elle fut en quinze jours, traversant toute la France depuis Compiègne en Picardie, d'où elle partit, jusques aux monts Pyrénées dans Pau, ou étoit le roi Henri, son père. Cette princesse fit le voyage sur la fin de novembre : car elle ne demeura au plus que dix jours après son arrivée, qui fut le 4 décembre 1553, qu'elle mit au monde le roi très chrétien à présent régnant, par un très heureux enfantement.

Le roi son père, étoit un peu malade, même la contagion couroit en ce pays-là ; mais la vue de sa bonne fille, comme il l'appeloit d'ordinaire, lui rendit sa santé parfaite, et lui ôta toute appréhension et crainte du danger.

Ce fut durant ces dix jours à tâcher de voir ce testament par tous les moyens qu'il lui fut possible : ce qu'elle obtint sans l'ouvrir. Il étoit dans une grosse boete d'or, et dessus une grosse chaîne d'or qui eût pu faire 25 ou 30 tours à l'entour du col : elle la demanda, il lui promit, disant en langage béarnais : « Elle sera tienne, mais que tu m'ayes montré ce que tu portes. Et afin que tu ne me fasses point une pleureuse, ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant tu chantes une chanson en béarnais, et si quand tu enfanteras j'y veux être. » Pour cet effet, il commanda à un sien valet de chambre, nommé Cotin, vieux serviteur, qu'il la servit à la chambre, et à l'heure

qu'elle seroit en travail d'enfant, qu'il le vint appeler, à quelque heure que ce fût, même en son plus profond sommeil, ce qu'il lui enchargea expressément.

Entre minuit et une heure, le 13e jour de décembre 1553, les douleurs pour enfanter prirent la princesse ; au-dessus de sa chambre étoit celle du roi son père, qui, averti par Cotin, soudain descend. Elle l'oyant, commence à chanter en musique ce motet en langue béarnaise : *Notre Donne deu cap deu pon ajuda mi en aquete oure* ; c'est-à-dire : *Notre-Dame du bout du pont aidez-moi en cette heure.* Cette notre dame étoit une église de dévotion dédiée à la Sainte-Vierge, laquelle étoit au bout du pont de Fave, en allant vers Juranson, à laquelle les femmes en travail d'enfant avoient accoutumé de se vouer, et en travail la réclamer, dont elles étoient souverainement assistées et délivrées heureusement. Aussi n'eut-elle pas plutôt parachevé son motet, que naquit le prince qui commande aujourd'hui, par la grâce de Dieu, à la France et à la Navarre.

Etant délivrée, le roi met la chaîne d'or au col de la princesse, et lui donne la boete d'or où étoit son testament, dont toutefois il emporta la clef lui disant : *Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi,* prenant l'enfant dans sa grande robe, sans attendre qu'il fut bonnement accommodé, et l'emporta en sa chambre.

Quand ladite princesse Jeanne naquit, les Espagnols firent un brocart sur sa naissance et disoient : *Milagro la vaca hijò una oveja* ; *Miracle la vache a fait une brebis.* C'était une allusion aux armes de Béarn, où il y a deux vaches encornées et clatinées d'or en champ de gueules. Ils appeloient aussi ordinairement ledit sieur roi Henri son père, *el vaquero,* le vacher, pour la même raison ; mais ledit sieur roi tenant entre ses bras le prince son petit-fils et le baisant d'affection, se remémorant des brocards espagnols, disoit de joie à ceux qui le venoient congratuler d'un si heureux enfantement : *Agora mire que oveja pariò un lione* ; *maintenant regardez que cette brebis a enfanté un lion.*

Ainsi vint ce petit prince au monde sans pleurer ni crier ; et la première viande qu'il reçut fut de la main de son grand-père ledit sieur roi Henri, qui lui bailla une pillule de la thériaque des gens de village, qui est un cap d'ail, dont il lui frotta ses petites lèvres, lesquelles il les frippa l'une contre l'autre comme pour sucer ; ce qu'ayant vu le roi et prenant de là une bonne conjecture, qu'il seroit d'un bon naturel, il lui présenta du vin dans sa coupe ; à l'odeur, ce petit prince branla la tête, comme peut faire un enfant, et lors, ledit sieur roi dit : *tu seras un vrai béarnois.*

Ce petit prince fit toutefois de la peine à élever, étant passé par les mains de huit nourrices, dont la huitième gagna le prix, et laquelle

aussi il a grandement honorée et lui a donné récompense honnête de ses labeurs et peines qu'elle avoit prises envers lui, et a élevé tous ses enfans en offices.

Fécondité de Tiraqueau (1). — André Tiraqueau, l'ami de Rabelais, composa quatorze ouvrage et eut une quinzaine d'enfants. Un anonyme faisant allusion au grand nombre d'enfants et d'ouvrages de ce jurisconsulte, qui passait pour ne boire que de l'eau, composa l'épigramme suivante :

Tiraqueau fécond à produire,
A mis au monde trente fils ;
Tiraqueau fécond à bien dire,
A fait pareil nombre d'écrits ;
S'il n'eust point noyè duns les eaux
Une semence si féconde,
Il eust enfin rempli le monde
De livres et de Tiraqueaux.

Sur les célations de grossesse. — La célation de grossesse est, encore de nos jours, invoquée comme une présomption d'avortement ou d'infanticide ; une ancienne jurisprudence, remontant à Henri II, en faisait un crime puni de mort. Nous donnons ci-dessous le texte de cette terrible ordonnance, excessive, quelle que fut la multiplicité des attentats qui l'avaient fait rendre.

Edit du roi Henri II contre les femmes qui celent leur grossesse.

Donné à Paris au mois de février 1556.

Henry, par la grâce Dieu, Roy de France, à tous présents et à venir Salut.

Comme nos Prédécesseurs et Progéniteurs Très-chrestiens Roys de France, ayent, par actes vertueux et catholiques, chacun en son droit, monstré par leurs très louables effects, qu'à droit et bonne raison le dit nom de très chrétien, comme à eux propre et péculier, leur avoit été attribué. En quoi les voulans imiter et suyvre et aians par plusieurs bons

(1) 1480-1558.

et salutaires exemples tesmoigné la dévotion qu'avons à conserver et garder ce tant céleste et excellent tiltre, duquel les principaux effects sont de faire initier les créatures que Dieu envoye sur terre en notre Royaume, Pays, Terres et Seigneuries de notre obeyssance, aux sacrements par luy ordonnez : et quand il luy plaist les rappeller à soy, leur procurer curieusement les autres Sacrements pour ce instituez, avec les derniers honneurs de sépulture. Et estant deuement advertis d'un crime très énorme et exécrable, fréquent en notre Royaume, qui est, que plusieurs femmes ayant conceu enfants par moiens deshonnestes, ou autrement, persuadées par mauvais vouloir et conseil, desguisent, occultent et cachent leurs grossesses sans en rien descouvrir et déclarer. Et advenant le temps de leur part et délivrance de leurs fruicts, occultement s'en délivrent ; puis le suffoquant, meurtrissent et autrement suppriment, sans leur avoir fait impartir le saint Sacrement de Baptesme. Ce fait les jettent en lieux secrets et immondes, ou enfouyssent en terre profane, les privans par tel moyen de la sépulture coustumière des chrestiens. De quoy estans prévenues et accusées par devant nos juges, s'excusent, disans avoir eu honte de déclarer leur vice et que leurs enfans sont sortis de leurs ventres morts, et sans aucune apparence ou espérance de vie : tellement que par faute d'autre preuve, les gens tenans tant nos cours de Parlement, qu'autres nos juges voulant procéder au jugement des procès criminels faits à l'encontre de telles femmes, sont tombez et entrez en diverses opinions : les uns concluans au supplice de mort, les autres à question extraordinaire, afin de sçavoir et entendre par leur bouche, si à la vérité le fruict issu de leur ventre estoit mort ou vif. Après laquelle question endurée, pour n'avoir aucune chose voulu confesser, leur font les prisons le plus souvent ouvertes, qui a été et est cause de les faires retomber, récidiver, et commettre tels et semblables délicts à notre très grand regret et scandale de nos sujets. A quoy pour l'advenir nous avons bien voulu pourvoir.

Sçavoir faisons, que Nous, désirans extirper et du tout faire cesser les dits exécrables et énormes crimes, vices, iniquitez et délicts qui se commettent en notre dit Royaume, et oster les occasions et racines d'iceux d'oresnavant commettre, avons (pour ce obvier) dit, statué et ordonné; et par Edict perpétuel, Loy générale et irrévocable, de notre propre mouvement, pleine puissance et authorité Royale, disons, statuons, voulons, ordonnons et nous plaist que toute femme qui se trouvera deuement atteinte et convaincue d'avoir célé, couvert et occulté tant sa grossesse que son enfantement, sans avoir déclaré l'un ou l'autre, et avoir prins de l'un ou l'autre tesmoignage suffisant, même de la vie ou mort de son enfant lors de l'issue de son ventre, et après se trouve l'enfant avoir été privé, tant du saint-sacrement de Baptesme que sépulture publique et accoustumée, soit telle femme tenue et réputée d'avoir homicidé son enfant. Et

pour réparation, punie de mort et dernier supplice et de telle rigueur que la qualité particulière du cas le méritera : afin que ce soit exemple à tous, et que cy après n'y soit fait aucune doute ne difficulté.

Si donnons en mandement par ces Présentes à nos amez et feaux Conseillers les gens tenans nos cours de parlement, Prévot de Paris, Baillifs, Sénéchaux et autres nos officiers et justiciers, ou à leurs Lieutenans, et à chacun d'eux, que cette présente ordonnance, Edict, Loy et Statut, ils fassent, chacun en droit soy, lire, publier et registrer et incontinent après la réception d'iceluy, publier à son de trompe et cry publicq par les carrefours et lieux publics ; à faire crys et proclamations, tant de notre Ville de Paris que autres Lieux de notre Royaume et aussi par les officiers des Seigneurs haults-justiciers en leur Seigneuries et Justices, en manière que chacun n'en puisse prétendre cause d'ignorance et ce de trois mois en trois mois. Et outre qu'il soit leu et publié aux prosnes des messes paroissiales des dites Villes, Pays, Terres et Seigneuries de nostre obeyssance par les Curez ou Vicaires d'icelles, et iceluy Edict gardent et observent et fassent garder et observer de point en point selon sa forme et teneur sans y contrevenir. Et pour ce que ces dites Présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs lieux. Nous voulons que au Vidimus d'icelles fait sous Scel Royal, foy soit adjoustée comme au Présent original : auquel en tesmoin de ce, afin que ce soit chose ferme et stable, nous avons fait mettre nostre Scel.

Donné à Paris, au mois de février, l'an de grâce mil cinq cent cinquante-six et de notre règne le dixième. Ainsi signé sur le reply. Par le Roi en son Conseil, Clausse.

Une *Déclaration* de Louis XIV ordonna :

Que l'Edit du Roi Henry II, du mois de février 1556, contre les femmes qui auroient celé leur grossesse et leur accouchement, serait publié de trois mois en trois mois par tous les curés ou leurs vicaires, aux prônes des messes paroissiales.

Pour compléter, ou pour mieux atténuer l'édit, on dût bientôt encourager les femmes à l'aveu en condamnant le père à des dommages-intérêts. Dans *La Conférence des servantes de la ville de Paris* (1), l'une d'elles tient ce propos :

J'ay esté bien plus fine quand je me suis fait amplir par un garçon de chez moy devant un autre plus riche que luy ; je luy ay permis l'usage,

(1) 1636.

et fûmes pris tous deux sur le fait. Je le fis mettre à l'officialité. J'ay eu quatre cens livres et luy a eu l'enfant.

L'officialité était une justice d'église dont le chef était l'official ; elle statuait sur les actions en promesses et dissolutions de mariage, et aussi sur les flagrants délits du genre de celui-ci (1).

Les intérêts à donner aux parties étaient réglés par le juge royal. Les abus, on le conçoit, durent être nombreux, et les chambrières qui, de tout temps, n'ont jamais refusé l'accointance avec « Monsieur », ne furent pas en retard pour chercher à l'officialité le prix de leurs complaisances. Elles avaient d'ailleurs été les premières, presque les seules victimes de l'édit de Henri II.

Il me souvient dit Henri Estienne, d'avoir vu pendre à Paris assez souvent des chambrières pour ce crime, mais nulle d'autre qualité (2).

Une exception fameuse eut lieu en province : pour avoir célé sa grossesse et son fruit, Hélène Gillet, fille noble, fut condamnée à avoir la tête tranchée par sentence du baillage de Bourg, confirmée par le Parlement de Dijon. Les épouvantables détails de cette dramatique affaire se trouvent au long du discours de Févret, l'aîné (3), présentant au Parlement les lettres de pardon obtenues par Hélène Gillet.

Discours de Fevret (4)

Messieurs, Hélène Gillet, qui se représente au conspect de la Cour donne de l'estonnement à ceux qui la voyent, et n'en a pas moins elle-même.

Elle n'avoit veu la justice de céans que dans le trosne de sa plus sévère majesté ; elle ne l'avoit apperceue que le visage plain de courroux et d'indignation, tel qu'elle le faict paroistre aux plus criminels ; elle ne l'avoit considérée que l'espée à la main, dont elle se sert pour la punition des maléfices.

Mais, chose estrange ! elle treuve aujourd'hui ce premier appareil tout changé : il lui semble que le visage de cette déesse luy rit, comme plus

(1) L'aveu devant l'official était suffisant pour l'obtention de dommages-intérêts.

(2) *Apologie pour Hérodote.*

(3) Avocat illustre à Dijon dans la première moitié du XVIIe siècle.

(4) Extraict du plumetif du greffier de la cour du Parlement de Dijon du lundy second jour de juin 1625.

adoucy et favorable ; elle voit sa main désarmée, et vous diriez qu'elle tend les bras pour promettre quelque asyle et protection à celle qui, de criminelle, est devenue suppliante.

Vous vistes, Messieurs, cette pauvre fille, il y a quelques jours, le visage couvert de honte par l'ignominie de sa condamnation, la langue nouée dans l'estonnement du supplice, les yeux ternis d'horreur et d'espouventément, l'esprit troublé dans les dernières agitations d'une funeste séparation ; vous le vistes, dis-je, aller courageusement à la mort pour satisfaire à vostre justice ; maintenant elle retourne pour vous dire que le lieu du supplice où les criminels perdent la vie l'a et absoute et sauvée. Elle paroist devant vos yeux pour vous dire que, l'ayant traictée par la rigueur de vos jugemens, vous ne pouvez plus luy refuser votre miséricorde ; elle est humblement prosternée à vos pieds pour baiser, de l'intérieur de son cœur, le tranchant de l'espée qui, comme le fer de la lance d'Achille, guérira les playes que luy-mesme a faites.

Il se pourroit bien treuver des exemples, à qui les voudroit rechercher, de plusieurs qui se sont trouvez garantis de la mort au moment mesme de leur exécution, les uns par le commandement inopiné d'un chef d'armée, les autres par l'intercession d'un Tribun, d'autres par la rencontre fortuite d'une vestale, d'autres par une émotion populaire, qui par des paroles mesmes de railleries heuresement rencontrez en ceste extrémité, qui par des stratagesmes pratiquez à l'endroict de leurs complices ou de l'exécuteur ; *aliorum in capite gladius flectit,* ainsi qu'il en arriva à ceste femme faussement accusée d'adultère à Verseil, qui doit le bonheur desa mémoire à la plume de saint Hierosme ; *aliorum laqueus contritus et ipsi liberati sunt.*

Mais qu'on considère tous ces exemples en gros, qu'on les examine en destail, qu'on en pèse à part ou confusément les plus singulières circonstances, il se treuvera icy quelque chose de plus rare, de plus esmerveillable, je ne sçais si j'oserois dire de plus miraculeux, qu'en tout cela.

Car icy le glaive a tranché, la corde a faict son office, la pointe des ciseaux a secondé la violence des deux ; et cependant cette fille, dans l'imbecillité de son âge, dans l'infirmité de son sexe, dans les horreurs du supplice, dans les appréhensions de la mort, frappée de dix playes ouvertes n'a peu mourir, mais bien plus ! *ipsam mori violentem mors ipsa quamvis armata perimere non potuit.*

Quel prodige, en nos jours, qu'une fille de cest aage ayt colleté la mort corps à corps ! qu'elle ayt luitté avec ceste puissante géante dans le parc de ses plus sanglantes exécutions, dans le champ mesme de son Morimont (1) ! et, pour dire en peu de mots, qu'armée de la seule confiance

(1) Place des exécutions à Dijon.

qu'elle avoit en Dieu, elle ayt surmonté l'ignominie, la peur, l'exécution le glaive, la corde, le ciseau, l'estouffement et la mort mesme.

Après ce funeste trophée, que luy reste-il, sinon d'entonner glorieusement ce cantique, qu'elle prendra d'oresnavant à sa part : *Exaltetur dominus Deus meus quoniam superexaltavit misericordiae indicium*?

Que peut-elle faire, sinon d'apprendre, pour éternel mémorial de son salut, le tableau votif de ses misères dans le sacraire de ce temple de justice ?

Quel dessein peut-elle choisir plus convenable à sa condition, que d'ériger un autel en son cœur, où elle admirera tous les jours de sa vie la puissante main de son libérateur, les moyens incogneus aux hommes par lesquels il a brisé les ceps (1) de sa captivité, et l'ordre de sa providente dispensation à faire que toutes choses ayant concouru pour sa libération ?

Ce fut un commencement de bonheur en ce désastre que, le lendemain de l'exécution, la Cour entra dans les féries nouvelles que le Roy avait concédées par lettres expresses, peu auparavant enthérinées. Ce fut encore quelque chose de plus signalé, qu'alors qu'on recourut à la bonté du Prince pour impétrer des lettres de pardon, luy et sa cour estoient en allégresse et festivité, à cause de l'heureux et tant désiré mariage du roy de la grande Bretagne (2) avec madame Henriette Marie, princesse du sang de France. Ce fut bien plus de voir qu'à l'instant que le discours de ceste sanglante catastrophe eut frappé l'oreille de ce sage Orphée, de ce doux et ravissant esprit (3), qui tient dignement le premier rang en l'éminence de l'ordre de la justice, il ait aussitost empoigné la lyre pour charmer la dureté des Parques, révoquer la juste sévérité des loix, rappeler les décrets inviolables de la mort, revivre ceste infortunée Euridice, morte civilement par la condamnation, et presque naturellement par la peine. C'est une merveille digne d'admiration, que celle qui, debvoit estre dans l'oubly d'une mort infâme, vive encore avec ce contentement, qu'elle donnera subject à la postérité de dire que nostre Prince, avec le tiltre juste qu'il s'estoit légitimement acquis, ait mérité, par ceste action, le nom de clément et miséricordieux, pour avoir pardonné, et sans autre peine que de prier Dieu pour la prospérité de sa personne et de son estat. *Quam bonus princeps qui indulget, quam pius qui miseretur, quam fidelis qui vel a nocentibus ni nisi preces et supplicationes exposcit,*

---

(1) C'était une espèce d'entraves où l'on mettait les mains et les pieds des criminels.

(2) Ce mariage eut lieu le 11 mai 1625. Ainsi, les noces d'un roi qui devait tomber sous la hâche, furent signalées par un acte de clémence pour celle qui s'était miraculeusement échappée d'un supplice pareil.

(3) C'est le chancelier d'Aligre.

quam pene divinitati proximus qui veniam criminum non supplicii gravitate, sed votorum nuncupatione pro sua totiusque imperii salute dispensat !

Puissiez-vous ainsi tousjours, juste Roy, marier heureusement la justice avec la paix, le jugement avec la miséricorde, la clémence avec la sévérité ! Puissiez-vous si glorieusement terrasser les ennemis de vostre Couronne, qu'après les avoir domptez par la rigueur de vostre justice, vous leur imprimiez les mouvements d'une humble et fidelle obéissance par les effects de vostre clémence et débonnaireté ! Puissiez-vous, grand monarque, punir si parfaitement les crimes, que les coupables, ayant satisfait à la peine, puissent survivre à leur supplice pour exalter à longs jours la félicité de vostre règne et de vostre domination !

Cependant, puisqu'il a pleu à Dieu de redonner la vie à ceste fille, au Roy de Luy concéder l'abolition de son crime, elle vous demande, Messieurs, la liberté, sans laquelle le reste luy tiendroit lieu d'un second et dernier supplice, et soubs espérance d'obtenir ce qu'elle poursuit, elle vous présente en deue révérence ses lettres de pardon, vous suppliant de procéder à l'enthérinement d'icelles.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et advenir salut. Nous avons reçu l'humble supplication de Hélène Gillet, aagée de vingt et un an ou environ, fille de Pierre Gillet, nostre chastellain en nostre ville de Bourg en Bresse (1) contenant qu'induitte par mauvaises recherches (2), elle se seroit trouvée enceinte, et comme la crainte de ses parens, gens d'honneur et de bonne famille, luy faisoit appréhender leur blasme et le chastiment de son père, elle auroit, par mauvais conseil, résolu de dissimuler sa faute, tellement sollicitée de son malheur, que mal assistée en son part, son fruict se seroit treuvé meurtry : si que, pour réparation, elle auroit esté condamnée à avoir la teste tranchée par sentence rendue au bailliage de Bourg, confirmée par arrest de nostre Parlement à Dijon du 12 du présent mois ; en suitte de quoy, la suppliante délivrée à l'exécuteur de la haute justice, et par lui conduitte au lieu de Morimont, en nostre dite ville de Dijon, après avoir fait ses prières à Dieu, et soumise au supplice ordonné, ledit exécuteur luy auroit eslancé un coup de coutelas sur l'espaule gauche, dont elle seroit tombée sur le carreau de l'eschaffaut, puis relevée par ledit exécuteur à

(1) « Et dont la mère est petite fille de feu M. le président Fabry. »

(2) « Bien demeuroit-elle d'accord qu'il y avoit quelques mois qu'un jeune homme, curé d'un village voisin de Bourg, qui demeuroit au logis d'un sien oncle, venant à celui de son père pour apprendre à lire et à écrire à ses frères, l'avoit connue, une fois seulement, au moyen d'une servante de sa mère, qui l'avoit enfermée dans une chambre avec ledit curé, qui la força. »

l'ayde de sa femme, elle seroit tombée d'un second coup qu'il luy auroit porté dudit coutelas à la teste. Ce qui auroit excité telle rumeur dans le peuple que ledit exécuteur, intimidé de plusieurs pierres ruées sur ledit eschaffaut, se seroit jeté en bas, laissant la suppliante à la disposition de sa femme, qui, l'ayant traisnée dans un coing dudit eschaffaut avec une corde qu'elle luy jetta au col, auroit fait plusieurs efforts pour l'estrangler, soit en serrant le col, ou luy pressant l'estomac de plusieurs coups de pieds, et voyant ces supplices inutiles, elle se seroit aydée de ses cizeaux en intention de luy couper la gorge, lui en ayant porté plusieurs coups au col et au visage. Finalement ladite femme, pressée de la clameur et indignation du peuple, seroit descendue dudit eschaffaut en la chapelle qui est en dessoubs, traisnant avec ladite corde la suppliante la teste en bas, où elle seroit demeurée mutillée en toutes les parties de son corps, sans poulx, sentiment, ny cognoissance, pendant que le peuple irrité assomoit à coup de pierres et de ferrement ledit exécuteur et sadite femme. Ce mouvement passé, quelques-uns, meus de compassion, auroient levé et transporté la suppliante en la maison d'un chirurgien, où elle a repris quelque espérance de vie, par les secours et remèdes qui luy ont esté promptement administrez. Mais pour ce que nostre dit parlement a commis sa garde à un huissier, l'appréhension d'un nouveau supplice luy est une continuelle mort, qui la contraint à implorer nostre miséricorde, et requérir très humblement nos lettres de rémission nécessaires. Eu égard à l'imbécilité et fragilité de son sexe et de son aage, et à la diversité des tourmens qu'elle a soufferts en ses divers supplices, qui esgalent, voire surpassent la paine de sa condamnation ; à ce que, la vieillesse de ses père et mère relevée de ceste infamie, elle convertisse sa vie à l'employer à louer Dieu (1) et le prier pour nostre prospérité :

Sçavoir faisons qu'inclinant pour la considération susdite, à la recommandation d'aucuns nos spéciaux serviteurs, en faveur mesme de l'heureux mariage de la Royne de la grande Bretagne, nostre très-chère et très-aymée sœur, de nostre propre mouvement, grâce spéciale, plaine puissance et authorité royale, nous avons à ladite Hélène Gillet, suppliante, quitté, remis et pardonné, quittons, remettons et pardonnons, par ces présentes signées de nostre main, le faict et cas susdit, comme il est exprimé, avec toute peine et amende corporelle et civile qu'elle a encourue envers nous et justice; et mettant à néant toutes informations, décrets, mesme ladite sentence et arrest de mort qui en sont ensuivis. la restituons et rétablissons en sa bonne renommée et en ses biens non d'ailleurs confisquez ; imposons silence à nos procureurs généraux, lieutenans, substituts, présens et advenir. Si donnons en mandement, à nos

(1) Hélène Gillet entra dans un couvent de la Bresse.

amez et féaulx conseillers les gens tenans notre Cour de Parlement à Dijon, ces présentes nos lettres de rémission enthériner, et de leur contenu faire jouir ladite suppliante plainement et paisiblement, sans permettre y estre contrevenu:

Car tel est nostre plaisir. Et afin qu'elles soient stables, nous y avons fait mettre nostre scel, sauf, en toutes choses, nostre droict et de l'autruy. Données à Paris au mois de may l'an de grâce 1625 et de nostre règne le 16. Ligné Louys. Et sur le reply, le Beauclerc. Visa contentor. Signé Le Long et scellées en cire verte du grand scel à laqs de soye rouge et verte.

Funeste présage. — Les anciens historiens latins parlent volontiers des malheurs annoncés par la naissance d'enfants bicéphales, tricéphales, ou d'autres monstres analogues. Le jésuite Strada (1) qui, dans son récit pompeux des troubles de Belgique, sembla avoir pris Tite-Live pour modèle, n'a pas oublié d'intercaler dans son ouvrage un récit de ce genre :

« Futurarum quidem calamitatum proenuncium interpretati sunt aliqui, puerum Leodii, natum bicipitem, quadrupedam, quadrimanum : quo portendi canebant monstruosum fœdus, complurium populorum viribus conflandum, quod brevi sane conflatum est. »

« Au moment où allaient éclater les malheurs que la guerre des Gueux répandit sur les Pays-Bas, naquit à Liège un enfant à deux têtes, à quatre pieds, à quatre mains: beaucoup considéraient ce phénomène comme le présage de la monstrueuse confédération des hérétiques et de l'incendie qu'allaient allumer les forces réunies de plusieurs peuples. »

Chez les anciens Arabes. — Si l'on en croit les essais historiques sur Paris de Saint-Foix (2), une coutume singulière aurait existé chez les anciens Arabes (3) :

« Le jour même du couronnement du nouveau roi, on prenait les noms et on faisait une liste de toutes les femmes enceintes de huit ou neuf

(1) Famien Strada, de qui nous avons *de Bello Belgico decades duo*, naquit à Rome, en 1572, et mourut en 1649.
(2) 1698-1776.
(3) Terme si vague qu'il ne signifie rien.

mois ; on les enfermait dans un palais; on en avait beaucoup soin, et l'enfant de celle qui accouchait la première, si c'était un garçon, était dès lors désigné l'héritier présomptif de la couronne : la royauté, disaient-ils, ne doit pas être dévolué à une seule famille ; elle appartient à toute la nation.

Juron d'Abbesse. — L'abbesse de Maubuisson, Louise Hollandine, fille de l'Electeur palatin, Frédéric V (1), avait eu tant de bâtards qu'elle ne jurait plus que « Par le ventre qui a porté 14 enfants ! »

Mœurs espagnoles au XVIIe siècle. — On avait, en Espagne, les dernières complaisances pour les femmes grosses. C'était un préjugé populaire qu'il fallait leur passer toutes leurs fantaisies. Le roi lui-même ne pouvait s'y soustraire, non plus que les autres ; il y avait même à son palais un balcon tout exprès pour se montrer à celles de ces femmes qui lui en faisait faire la demande, et sa Majesté avait la bonté d'y rester autant qu'il leur plaisait. Un jeune cavalier, éperdument épris d'une femme trop étroitement gardée, s'imagine de mettre à profit une bonne volonté si générale ; se déguise en femme, simule une grossesse, et s'en va demander au jaloux d'entretenir sa femme en particulier. Le pauvre mari, déçu par les apparences, s'empresse de lui accorder une longue et sans doute, très agréable entrevue avec sa femme (2). »

Les accouchements et la Bastille. — Les lettres de cachet n'ont pas toujours mérité les malédictions publiques. En 1664, une noble dame de Franche-Comté, dont le mari était absent depuis un an, ayant fait un voyage à Paris, se trouva tout-à-coup grosse de huit mois. Effrayée d'un tel évènement et des conséquences fâcheuses qui pouvaient en résulter pour elle, au moment où son mari allait revenir à Paris, elle s'adressa, dans son désespoir, à Pierre Lainer, conseiller d'état, qui, à son tour, consulta l'ambassadeur d'Espagne ; tous deux convinrent que

(1) Mort en 1635.
(2) Mme d'Aulnoy, *Relation du voyage d'Espagne*. La même que l'auteur des Contes de Fées (1650-1705).

le moyen le plus certain de sauver la dame du danger qui la menaçait, était de faire renfermer le mari à la Bastille jusqu'après les couches de sa femme. Une lettre de cachet fut demandée et obtenue ; le roi la fit et la signa en riant. Le mari arrive, on l'arrête, on le renferme sans qu'il puisse obtenir aucune réponse satisfaisante à ses pressantes questions. Il eut tout le temps de se reposer des fatigues de son voyage. Le bonheur de la dame, sa vie peut-être, celle de l'enfant furent sauvés ; et, lorsque tout le mal fut réparé, le roi fit rendre la liberté au prisonnier, lui fit un présent, et chacun parut enchanté.

Les Archives de la Bastille (1), publiées par M. François Ravoisson, nous donnent comme la contre-partie de cette anecdote. Le prince de Léon, de la maison de Rohan, amant de la danseuse Florence, aussi belle que sotte, passait pour vouloir l'épouser. Florence était enceinte ; le duc de Rohan, père du prince, et la marquise de Soubise, sa tante, font arrêter cette fille impertinente, et on la met à la Bastille. Son amant, après avoir jeté feu et flammes, se résigne et se marie avec Mlle de Roquelaure, un affreux laideron. Sur ces entrefaites, Florence accouche en prison, et le duc de Rohan, qui a rechigné pour payer le médecin, déclare ne vouloir en aucune façon s'occuper de l'enfant.

La police des gens de qualité était chose réellement extraordinaire. Voici maintenant un cas où l'accouchement de leurs femmes sauve deux grands Seigneurs de la Bastille :

Mmes les duchesses d'Aumont et de Richelieu sont accouchées de garçons. Bien a pris à leurs maris de ces accouchements, car peut-être que, sans eux, le Roi les aurait envoyés à la Bastille pour avoir chassé dans la plaine Saint-Denis, avant lui, et y avoir tué sept ou huit cents pièces de gibier. Le prince de Conti était de cette partie, et sa naissance ne l'a pas sauvé du courroux du Roi. Compiègne a été interdit à tous pendant quelques jours ; la punition de MM. d'Aumont et de Richelieu eut été plus forte sans l'attention que le Roi a eue pour leurs femmes. (2)

(1) Tome XI.
(2) Lettres du commissaire Dubuisson au Marquis de Caumont.

Il semble que les deux maris durent surtout l'indulgence du roi à cette circonstance, que la naissance de leurs garçons eut lieu à peu près à la même époque que celle de Louis-Joseph de Bourbon-Condé.

Curieux droits féodaux. — Dans certaines localités, quand la châtelaine accouchait, les femmes du voisinage étaient obligées de battre, nuit et jour, les fossés du château, pour empêcher les grenouilles de croasser (1).

Lorsqu'une fille devenait mère dans le Comté de Dunois, le bailli du seigneur ou son fermier se transportait le lendemain de l'accouchement au domicile de la délinquante, armée d'une poignée de verges, et se faisant donner un écu, on administrait la correction des enfants. Ce droit s'appelait le *droit des fillettes.*

Un droit singulier était dû au château de C... paroisse de B... près Bressuire en Poitou. Voici l'extrait d'un acte, daté du 5 novembre 1737, dont l'auteur des *Affiches du Poitou* garantit l'authenticité :

Pour raison de quoi, je vous dois, mondit seigneur, le devoir ci-après expliqué, qui est qu'à la première couche que les dames de C. feront d'enfants vivants, soit mâle ou femelle, moi-dit avouant, et l'ainé des enfants mâles qui naîtront de moi en légitime mariage et les descendants aussi premiers-nés mâles de mes dits enfants à perpétuité, sommes tenus d'aller le lendemain des couches de ladite dame comtesse, au-devant de la porte d'entrée de sa chambre, et là, crier à haute voix : « Vive madame la comtesse de C. et le nouveau-né ! » à l'honneur duquel je serai tenu boire tout d'une haleine une bouteille de vin, que vous serez, mondit seigneur, tenu de me faire donner avec un morceau de pain blanc, pesant une livre, et une perdrix bien poivrée et salée ; et si ladite dame comtesse n'accouchait que d'une fille, vous ne me ferez donner, mondit seigneur, qu'une bouteille d'eau, une livre de pain noir et un morceau de fromage, lequel devoir j'offre de vous payer, etc.

Si la noblesse de l'Ouest n'avait que des exigences de ce genre, on comprend que ses paysans se soient soulevés pour la défendre contre la Révolution.

(1) V. *Histoire des accouchements* p. 485.

Autre usage de la Sénéchaussée de Périgueux. Nous conservons le texte authentique d'un acte, datant de la fin du XV[e] siècle:

Faict au lieu de A... et au chasteau du dict lieu, le vint cinquiesme jour du mois d'aoust mil quatre cent quatre vint et douze, en présence de noble homme B. et C., escuyers, furent personnellement constituez nobles et puissants Y. et Z., viscontes de A. pour eulx et leurs, d'une part, et noble homme X., escuyer, d'autre part, lequel dit X. de son bon gré et volonté a recogneu et confessé qu'il était teneu et qu'il debvoit aux dicts seigneurs entre autres choses contenues en son hommage les droicts et debvoirs qui s'ensuivent, scavoir que la dame X, lorsqu'elle arrive la première fois à A., sont obligés à desandre et la dame obligée à les... (*mot effacé*) et dognera monture et manteau et devent de manteau, plus que s'il arrive que ladite dame en son premier enfaatement s'accouche à vu près de A., que le dit X, est teneu et doibt faire porter le premier baing dans lequel ladite dame se baignera. Et est aussy teneu de tempérer l'eaue avecques la main pour voir sy elle est assez chaude, et sy le dit X, n'est présent ladite dame est tenue de l'envoyer chercher pour tempérer ladite eaue. Et lorsque l'eaue sera assez chaude, le dit X, sera tenu de dire à la dicte dame telles ou semblables parolles : « Madame l'eaue est assez chaude et pouvez entrer dans la cuve pour vous baigner quand il vous plaira. » Et lorsque ladicte dame sera entrée dans ladite cuve pour se baigner, ledit X, est tenu et doibt disner avec ladite dame à sa table sur ladite cuve.

Et parce que le dit cas est arrivé ainsy que la dite dame de X, a fait son premier accouchement au dit lieu de A. et que le dit de X. luy a rendu aujourd'huy les dits debvoirs, les dits Y et Z et espoux conjoincts seigneurs de A. ont recogneu, en la présence de moy notaire et tesmoins soubsignez, que le dict de X a rendu les dits debvoirs aux dicts seigneurs en la forme et manière susdéclarées, desquels dicts debvoirs ainsy rendus pour cette fois, le dit de X m'a demandé justement que luy a esté concédé. (1)

Trop féconde. — M[me] de Brégis, née Charlotte de Saumaise de Chazan (2), dame d'honneur de la reine mère, était souvent en-

---

(1) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1889.
(2) Nièce du fameux Saumaise, femme d'esprit et poète.

ceinte et se plaignait de sa fécondité. Loret (1), le 8 octobre 1650, écrit à ce sujet :

La Brégis, cette aimable brune,
Dont la grâce n'est pas commune
Et dont l'œil est si triomphant,
Sentant qu'elle est grosse d'enfant,
Peste contre la destinée
Et contre messire Hymenée,
De se voir réduite à ce point,
Qui de tout temps ne lui plaît point,
Non pas pour les maux et faiblesses
Qui suivent souvent les grossesses :
Mais c'est, qu'en bonne vérité,
Cela fait tort à sa beauté,
Car la chose est un peu nouvelle
Que d'estre grosse et d'estre belle.
Le teint perd tout son agrément,
Et la taille semblablement.

Tallemant des Reaux (2) dit, de son côté :

Elle avoit fait prendre à son mary avant qu'il arrivast, qu'ils feroient lict à part; elle avoit trop souvent des enfans. Au bout de quelque temps pourtant, il fallut coucher ensemble. Le lendemain elle faisoit comme une nouvelle mariée; elle devint grosse aussitôt et a continué depuis, de sorte qu'elle s'est fort gastée.

Loret, 19 nov. 1650, renchérit encore sur les craintes et précau tions de la Brégis :

On dit que la Brégis postule
Pour obtenir arrest ou bulle
Qui la dispense absolument
D'obéir à ce sacrement
Qui fait qu'avec regret on couche
Quelquefois deux en mêsme couche.

(1) Auteur d'une Gazette en vers burlesques intitulée : la *Muze historique*, né au commencement du XVII[e] siècle, mort en 1665.
(2) (1619 1692). Ses *Historiettes* sont un registre de médisances le plus souvent fort spirituelles et fort gaies.

Quoiqu'il en soit, Mme de Brégis paraît avoir conservé sa beauté jusque dans un âge un peu avancé ; le couplet suivant, quelque peu malin, semble l'avouer :

Vous avez, belle Brégis
Plus de printemps que les lys ;
Car les lys n'en ont qu'un
Vous en avez cinquante et bientôt cinquante et un.

Grosse sans l'être et grosse sans le savoir. — Autre *Historiette* de Tallemant des Reaux :

M. de Puissieux n'ayant point eu d'enfants de son premier mariage, le chancelier ne souhaitait rien tant que de voir sa belle fille grosse. Elle fut quelque temps sans le devenir, et enfin elle s'avisa de feindre qu'elle l'était, peut-être pour tirer quelque chose du bonhomme. Car, comme vous verrez, c'était et c'est encore une assez plaisante créature. On fit toutes les façons imaginables de peur qu'elle ne se blessât, et comme elle fut au neuvième mois, on dit tout d'un coup: « Madame de Puisieux n'est plus grosse, Madame de Clermont d'Entragues, qu'on ne disait point être grosse, est accouchée. » Voilà une assez plaisante rencontre. Effectivement, cette dernière ne s'en douta point jusqu'à ce que, sentant les tranchées (c'était son premier enfant), elle crut avoir la colique, et envoya quérir un apothicaire pour se faire donner un lavement. Mais cet homme ayant voulu savoir où était son mal, reconnut ce que c'était. Elle se moquait de lui, le mari arrive ; l'apothicaire lui dit que sa femme était prête à accoucher. Le voilà bien étonné ; il envoie quérir une sage-femme, et Madame de Clermont accouche d'un enfant bien formé et bien venu.

Naïvetés. — La reine, mère de Louis XIV, disait à une dame enceinte : « Ah ! que vous me feriez du plaisir d'accoucher ce mois d'août, afin que vous puissiez venir à Bourbon avec moi ! » La dame, de retour chez elle, dit à son mari qu'il fallait envoyer chercher la sage-femme, parce qu'elle voulait accoucher dès la nuit suivante, pour ne pas désobliger une aussi bonne reine.

Marmontel prête au duc d'Uzès une naïveté courtisanesque de même force : La reine lui demandant, un jour, quand la duchesse accoucherait, il répondit : « Quand il plaira à Votre Majesté. »

Une duchesse de Rohan était plus fière. On lui demandait à quelle époque elle comptait accoucher. « Je me flatte, dit-elle, d'avoir cet honneur dans deux mois. » L'honneur était d'accoucher d'un Rohan (1).

Facétie de Mazarin. — Si l'on en croit l'auteur des *Mémoires de la duchesse de Mazarin* (2), le ministre d'Anne d'Autriche, malgré les préoccupations du pouvoir et malgré sa qualité de cardinal, aurait trouvé le loisir de se livrer à des facéties d'un goût fort douteux. Il se serait avisé de persuader à une enfant de six ans qu'elle était enceinte et même qu'elle était accouchée :

Une chose qui nous fit fort rire en ce temps-là, fut une plaisanterie que Monsieur le Cardinal fit à Madame de Bouillon, qui pouvoit avoir six ans. La Cour étoit pour lors à la Fère. Un jour qu'il la railloit sur quelque galant qu'elle devoit avoir, il s'avisa à la fin de lui reprocher qu'elle étoit grosse. Le ressentiment qu'elle en témoigna le divertit si fort, qu'on résolut de continuer à le dire. On lui étrécissoit ses habits de temps en temps, et on lui faisoit a croire que c'étoit elle qu'avoit grossi. Cela dura autant qu'il falloit pour lui faire paraître la chose vraisemblable ; mais elle n'en voulut jamais rien croire, et s'en défendit toujours avec beaucoup d'aigreur, jusqu'à ce que le temps de l'accouchement étant arrivé, elle trouva un matin entre ses draps un enfant qui venoit de naître. Vous ne sauriez comprendre quel fut son étonnement et sa désolation à cette vue. « *Il n'y a donc,* disoit-elle, *que la vierge et moi, à qui cela soit arrivé car je n'ai du tout point eu de mal.* » La Reine la vint consoler et voulut être marraine ; beaucoup de gens vinrent se réjouir avec l'accouchée ; et ce qui avoit été d'abord un passe-temps domestique, devint à la fin un divertissement public pour toute la Cour. On la pressa fort de déclarer le père de l'enfant ; mais tout ce qu'on en put tirer, fut, *que ce ne pouvait être que le Roi ou le Comte de Guiche, parce qu'il n'y avoit que ces deux hommes-là qui l'eussent baisée.* Pour moi, qui avoit trois ans plus qu'elle, j'étois toute glorieuse de savoir la vérité de la chose ; et je ne pouvois me lasser d'en rire pour faire voir que je la savois.

(1) Champfort, *Caractères et anecdotes.*
(2) L'Abbé de saint-Real (1639-1692).

Cette anecdote nous prouve que la jeunesse de l'époque était des plus précoce et qu'elle savait, dès le plus bas-âge, que les enfants ne viennent pas sous les choux.

Progéniture avariée des monarques :

— Me direz-vous, Guénaud, demandait Louis XIV, pourquoi mes bâtards sont sains et ne meurent point, tandis que les enfants de la reine sont aussi délicats et meurent ?

— Sire, répondit le docteur, c'est que Votre Majesté n'apporte chez la reine que les rinçures du verre.

De même, l'empereur Joseph I, n'étant encore que roi des Romains, reprochait à son épouse de ne lui donner que des archiduchesses :

— Sire, lui répondit la princesse, si Votre Majesté avait remis, en dépôt à quelque personne de sa cour une caisse remplie de Kreutzers, pourriez-vous exiger qu'elle vous la restituât remplie de ducats d'or ? Je vous rends le dépôt que vous m'avez confié ; il n'était pas en mon pouvoir de le changer.

Légitimité de Louis XIV. — Tous les auteurs contemporains s'accordent à douter de la légitimité de Louis XIV, mais ils diffèrent sur le nom du père supposé. Les uns nomment le marquis d'Ancre ; de là ce couplet tiré d'une chanson de l'époque :

Si la reine alloit avoir
Un enfant dans le ventre
Il seroit bien noir,
Car il seroit d'encre.

D'autres, désignent le duc de Buckingham ; d'autres enfin le cardinal de Richelieu, lui-même, comme l'indique une chanson composée à la mort du roi Soleil et dont nous donnons les premiers couplets :

Or écoutez, mes chers amis,
Le très véritable récit,
L'histoire de notre monarque,
Et vous jugerez si la Parque
A bien ou mal fait de trancher
La trame d'un prince si cher.

Son père, le roi des Français,
Tous les jours faisait des souhaits
Pour que la reine vint enceinte;
Il priait les saints et les saintes,
Le Cardinal priait aussi,
Et beaucoup mieux y réussit.

Au bout de neuf mois vint au jour
Un petit enfant de l'amour
Avec des dents longues et belles;
Lors on consulta son étoile
Et dès ce temps-là l'on prédit
Qu'il mangerait grands et petits.

D'abord sur ses mamans tetons (1)
S'exerça ce maître glouton,
Et leur montrant ses dents cruelles,
Il leur déchirait les mamelles,
Chacune d'elles le quitta,
Puis une louve l'allaita. (2)

Louis XIII, lui-même, parut douter de sa paternité tardive, car il refusa d'embrasser le nouveau-né à sa naissance. Cet affront altéra la santé de la reine, au point de mettre ses jours en danger.

Mots du duc de Roquelaure et du duc de Lauzun. — Louis XIV avait marié une de ses maîtresses avec Roquelaure qui, en outre d'une large dot, reçut le titre de duc. La duchesse accoucha d'une fille quatre ou cinq mois après le mariage. Quand l'enfant vint au monde, le père putatif s'écria :

(1) Ses nourrices.
(2) Perette Dufour, femme de M. Ancelin père et mère de l'évêque de Tulle. Elle ressemblait à une louve.

— Soyez la bienvenue, Mademoiselle ; je ne vous attendais pas sitôt.

Mon Dieu, Molière n'a-t-il pas dit :

Un partage avec Jupiter
N'a rien du tout qui déshonore.

A la cour, même plus tard, les maris étaient de bonne composition sur l'infidélité conjugale.

M. de Lauzun était séparé de sa femme depuis six ans. Un jour qu'il rendait visite à Mme de Boufflers, celle-ci dit : « Que feriez-vous, mon cher duc, si votre femme vous écrivait demain matin qu'elle est enceinte ? » M. de Lauzun salua légèrement de la tête, et riposta avec un admirable sérieux : « Madame la duchesse, je m'empresserais de répondre à Mme de Lauzun : « Enfin, Dieu a béni votre union ! J'irai ce soir vous présenter mes hommages. » Ajoutons toutefois que l'honnête Louis XVI s'indigna d'un si beau sang froid.

Au moins M. de Roquemont, lui, prenait ses précautions.

M. de Roquemont, dit Chamfort, dont la femme était très galante; couchait une fois par mois dans la chambre de madame, pour prévenir les mauvais propos si elle devenait grosse, et s'en allait en disant : « Me voilà net; arrive qui plante (1). »

Sages-femmes protestantes. — Bien avant la révocation de l'Edit de Nantes, qui eut lieu en 1698, on sait que les protestants eurent à subir toutes sortes de persécutions ; ainsi il était interdit aux sages-femmes, appartenant à la religion réformée, d'exercer leur profession, comme le prouve cette *Déclaration du roi :*

(1) Dans un cas analogue à ceux dont nous parlons, un prélat facétieux, M. de Brançay, évêque de Lisieux, ôta d'inquiétude un savetier par un argument professionnel. Ce savetier le persécutait pour faire rompre son mariage, parce que sa femme était accouchée dans le premier mois même de leur union. L'évêque lui dit :

— Mon ami, par les constitutions de votre profession, ne vous est-il pas défendu de travailler en neuf ?

— Oui, Monseigneur.

— Eh bien, qu'avez-vous à vous plaindre?

Le savetier, convaincu, s'en alla content.

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes lettres verront : Salut.

Nous avons esté informez qu'il se commet beaucoup d'abus par ceux de religion prétendue réformée de l'un et de l'autre sexe, qui se mêlent d'accoucher et faire les fonctions de maîtresses sages-femmes dans l'étendue de nostre royaume, en ce que suivant les principes de leur religion, ne croyant pas le baptême absolument nécessaire et ne pouvant pas d'ailleurs ondoyer les enfans, parce qu'il n'est libre qu'aux ministres de baptiser, et mesme dans les temples, quand il arrive que des enfans sont en péril de leur vie, l'absence desdits ministres, ou l'éloignement des temples causent souvent leur mort sans qu'ils ayent reçu le baptême, qu'il arrive encore que lors que lesdits de la religion prétendue réformée sont employez à l'accouchement des femmes catholiques quand ils connaissent qu'elles sont en danger de la vie, comme ils n'ont pas de croyance aux sacremens, ils ne les avertissent point de l'estat où elles se trouvent ; en sorte qu'elles meurent sans que lesdits sacremens leur ayent esté administrez. A quoi voulant pourvoir et empescher en mesme temps, que les enfans illégitimes dont on cache la naissance et dont l'éducation est ordinairement confiée à ceux qui accouchent les mères, s'ils font profession religion prétendue réformée, ne les instruisent dans la dite religion ; bien que les pères et mères fassent profession de la religion catholique, apostolique et romaine : A ces causes et autres à ce mouvans, de l'avis de nostre Conseil et de nostre certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces présentes signées de nostre main, voulons et nous plaist ; qu'aucunes personnes de quelques sexes que ce soit faisant profession de la religion prétendue réformée ne puissent doresnavant se mêler d'accoucher, dans nostre royaume, païs et terres de nostre obéissance, des femmes tant de la religion catholique, apostolique et romaine que de la R. P. R. leur faisant très expresses exhibitions et deffenses de s'y immiscer, à peine de 3.000 livres d'amande et d'estre procédé extraordinairement contre les contrevenans ; et, ce faisant, avons dérogé et dérogeons à l'article 30 de nostre déclaration du premier jour de février 1669 par laquelle nous avons ordonné que nos sujets de R. P. R. seront admis et receus à tous les Arts et Mestiers dans les formes ordinaires des apprentissages et chefs-d'œuvres dans les lieux où il y a de la maîtrise. Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers, les gens tenans nostre Cour de Parlement de Paris, baillifs, séneschaux et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que cesdites présentes ils ayent à faire lire, publier et enregistrer purement et simplement, le contenu en icelles exécuter, garder et observer selon leur forme et teneur, nonobstant tous édits, déclarations, arrests et règlements à ce contraires ; enjoignons à nostre Procu-

reur général et ses substituts, de faire, pour l'accomplissement de nostre intention, toutes les poursuites et réquisitions nécessaires et à tous nos sujets de donner avis aux juges des lieux, des contraventions qui pourront estre faites à cesdites présentes; car tel est nostre plaisir : En témoin de quoy nous avons fait mettre nostre scel à cesdites Présentes. Donné à Saint-Germain en Laye le 20me jour du mois de février, l'an de grâce mil six cens quatre vingt, et de nostre règne le trente-septième. Signé, LOUIS, et sur le reply, Par le Roy; Colbert et scellées du grand sceau de cire jaune.

Sur le sonnet de l'avorton. — Le fameux sonnet de l'*avorton*, par Jean Hesnault, est fort connu. Nous reproduirons cependant ici ce morceau devenu classique pour ainsi dire :

Toi qui meurs avant que de naître,
Assemblage confus de l'être et du néant.
Triste avorton, informe enfant,
Rebut du néant et de l'être.

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
Funeste ouvrage de l'amour.
De l'honneur funeste victime.

Donne fin au remords par qui tu t'es vengé,
Et du fond du néant où je t'ai replongé
N'entretient point l'horreur dont ma faute est suivie.

Deux tyrans opposés ont décidé ton sort :
L'amour, malgré l'honneur, t'a fait donner la vie,
L'honneur, malgré l'amour, te fait donner la mort. (1)

Voltaire est d'ordinaire une autorité sûre. Notons cependant dans le *siècle de Louis XIV* une erreur au sujet de cette pièce de vers et des circonstances qui l'ont fait composer. L'historien écrit :

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de

(1) V. la *Réponse de l'Avorton* et l'*Epitaphe de mademoiselle de Guerchy*, p. 665 de l'*histoire des accouchements*.

l'*Avorton*, dont les vers ont été tant cités. Les dangers attachés à l'état de fille, dans une cour galante et voluptueuse, déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur qui embellissaient la cour de la reine, douze dames du palais.

Or le sonnet de l'avorton ne pût être composé par Hesnault après 1670, puisqu'il se trouve dans le recueil de ses poésies, imprimé à cette date ; et c'est à cette même date de 1670, qu'arriva réellement l'aventure qui en fut l'occasion. Quant à l'institution des dames du palais, elle est bien de l'année que donne Voltaire.

Les *Mémoires historiques* d'Amelot de la Houssaye (1) donnent quelques détails curieux sur ce fait divers. Le curé de Saint-Eustache ayant refusé la sépulture au corps de la malheureuse Mlle de Guerchy, son corps fut porté à l'hôtel de Condé et consumé dans la chaux. La Constantin, sage-femme qui avait aidé au crime, fut pendue à la Croix-du-Trahoir, et le comte de Grammont dit plaisamment à Louis XV que, ce jour-là, il avait vu conduire au gibet « la sage-femme des filles de la reine. » Le clergé de Paris déclara à la justice qu'après le supplice de la Constantin, plus de six cents femmes s'étaient confessées d'avoir tué et étouffé leur fruit.

Les demoiselles d'honneur à la Cour de Henri II d'Angleterre. — Les *Mémoires de Grammont* nous apprennent, qu'à la cour de Charles II d'Angleterre non moins qu'à celle de Louis XIV, la vertu des demoiselles d'honneur était sujette à défaillance. Hamilton, leur auteur, nous parle de « la dédaigneuse Warmestré », qui, « surprise apparemment pour avoir mal compté, prit la liberté d'accoucher au beau milieu de la cour. » L'enfant était vraisemblablement d'un certain lord Taaffe.

La reine envoya demander à mylord Taaffe s'il reconnaissait mademoiselle Warmestré pour sa femme. Il assura très respectueusement qu'il ne reconnaissait ni mademoiselle Warmestré ni son enfant, qu'il s'étonnait comment on voulait plutôt lui en faire l'honneur qu'un autre. La malheureuse Warmestré plus indignée de cette réponse qu'affligée de la perte d'un tel amant, quitta la cour dès qu'elle le put, résolue de quitter le monde à la première occasion.

(1) Compilation posthume, publiée pour la première fois en 1722.

Ce fut inutile. Un gentilhomme de campagne, cousin d'un courtisan, nommé Killegrew, était l'amant rebuté de la nouvelle accouchée. Killegrew lui fait récit du scandale. Le cousin se met dévotement à genoux, lève les yeux au ciel et fait cette oraison :

Loué soit le Seigneur d'une petite disgrâce qui fera peut-être le bonheur de ma vie! Que sait-on si la belle Warmestré ne voudra point de moi à présent, et si je n'aurais pas le bonheur de passer mes jours avec une femme que j'adore, et dont je puis espérer des héritiers,

— Oui-dà! dit Killegrew, plus confondu que l'autre n'aurait dû l'être, vous pouvez compter sur l'un et sur l'autre. Je ne doute pas qu'elle ne vous donne la main dès qu'elle sera relevée, et ce serait une grande malice à elle, qui en sait faire, de vous laisser manquer d'enfants. Je vous conseille de prendre toujours celui qu'elle vient d'avoir, en attendant les autres.

On railla, mais l'amant fidèle fit comme il avait dit.

Quelque temps après, nouvelle grossesse dans la respectable compagnie des filles d'honneur. C'était le tour de mademoiselle Bellenden, « une bonne créature, à qui l'embonpoint et quelque fraîcheur tenaient lieu de mérite, et qui, n'ayant pas l'esprit d'être coquette dans les formes, faisait tout de son mieux pour contenter tout le monde par sa complaisance. » L'exemple de la Warmestré ne l'avait pas effrayée, mais elle eut la prudence de quitter la cour avant d'en être chassée.

Enfin, dans les *Mémoires de Grammont*, nous recommandons aux amateurs d'anecdotes croustilleuses, contées avec délicatesse et esprit, le récit trop long pour être cité ici, où le Killegrew, déjà nommé, persuade à la naïve Temple, fille d'honneur de la duchesse d'York, qu'elle est grosse des œuvres de sa compagne Hobart (1).

La religieuse de Moret. — Suivant une tradition, une petite more, élevee dans le plus grand mystère au couvent de Moret, aurait été la fille naturelle de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Voici le conte que l'on faisait. Duquesne avait donné à la reine un

(1) Chap. XII.

jeune more, nommé Nabo, qui avait plu beaucoup à sa maîtresse. Cependant Nabo serait mort subitement et, peu après, sa Majesté aurait accouché d'une fille, si noire que le chirurgien Félix crut devoir la faire passer pour morte. La négresse fut envoyée aux religieuses de Moret (1) qui l'élevèrent dans l'ignorance de son



Fig. 3. — La religieuse de Moret.

origine. On ajoute qu'à son lit de mort, Marie-Thérèse revéla l'existence de cet enfant à Louis XIV. Les médecins, se hâtant alors d'expliquer sa couleur, jurèrent à sa Majesté qu'il avait suffi d'un regard du more pour faire une more de la petite fille.

— Un regard, répondit Sa Majesté, Hum ! il était donc bien pénétrant (2) !

Voici qui nous paraît plus conforme à la vérité. Le 8 octobre 1719 la princesse palatine, duchesse d'Orléans, écrivait :

(1) Le portrait de cette mulâtresse (fig. 3) se trouve dans une salle de la bibliothèque Ste-Geneviève où nous l'avons fait relever.
(2) *L'intermédiaire des curieux.*

Il est faux que la reine ait mis au monde une négresse. Feu Monsieur, qui avait été présent, disait que la petite princesse était laide, mais point noire. On ne peut ôter de la tête du peuple que l'enfant ne vive encore, qu'elle ne soit dans un couvent, à Moret près de Fontainebleau ; cependant il est certain que l'enfant laide est morte, toute la cour l'a vue mourir (1).

Naissance du duc de Bourgogne. — Nous avons déjà donné de nombreux détails, dans nos *Accouchements à la Cour*, sur la naissance du duc de Bourgogne, petit fils de Louis XIV, et sur les réjouissances qui en furent la conséquence. L'enthousiasme général gagna l'indifférent Lafontaine qui s'avisa de vouloir, lui aussi, témoigner de son allégresse en composant deux ballades aussi médiocres l'une que l'autre.

1e **Ballade pour la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne** (2).

Or est venu dedans nôtre univers
Cet héritier d'un assez bel Empire,
Cet enfant cher à cent peuples divers.
Cher au héros par lequel il respire,
Cher à Louis, et cela, c'est tout dire :
C'en est assez pour obliger les Dieux
A conserver des jours si précieux ;
Jours où leur main tous ses trésors enserre :
Depuis qu'on voit la lumière des cieux,
Plus beau présent ne s'est fait à la terre.

(1) Voir les *Mémoires* de Maurepas, t. I, p. 101 et de Saint-Simon. t. III, p. 126. Anquetil, (*Louis XIV, sa cour et le régent,*) ajoute à la fin de son troisième volume :
J'ai lu quelque part, je ne sais plus où, qu'on disait tout bas à la cour, entre les personnes les mieux instruites, que cette more était fille d'un cocher de Louis XIV, dont la femme était fort jolie. Cela concilierait les égards, assez mesquins, qu'on a eus pour elle pendant la vie du roi, avec le délaissement absolu qui a suivi.
(2) 6 août 1682.

Notre Apollon dans ses divins concerts,
Chante déjà cet enfant sur sa lire :
Je vois pour luy méditer tant de vers,
Qu'impossible est aux neuf sœurs d'y suffire.
Bien que ma Muse aux grands efforts n'aspire,
Je m'écriray d'un ton audacieux :
Par cet enfant de gloire ambitieux,
Aux bords lointains puisse passer la guerre !
Puisse la paix s'affermir en ces lieux !
Plus riches dons ne se font sur la terre

Il nous promet des printemps sans hyvers,
Point d'aquilons, un éternel zéphire.
Bien peu de cœurs éviteront ses fers
C'est ce qu'un sage aux astres m'a fait lire.
Amour l'appelle avec un doux sourire ;
Bellonne aussi le rendra glorieux
Son maître en l'art de lancer le tonnerre,
Il en tiendra cet air impérieux :
Plus beau talent ne règne sur la terre

Envoy
à Madame la Dauphine.

Princesse aimable et d'esprit gracieux,
Regardez bien ce qui s'est fait de mieux
Depuis qu'imen des nœus d'amour nous serre ;
Sur cet enfant ayez toujours les yeux ;
Plus digne soin n'est pour vous sur la terre.

2e Ballade pour la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne.

Or est venu l'enfant si souhaité.
Voici son sort : j'en ai fait la figure,
Premièrement, si j'ai bien supputé,
De cent printemps l'agréable peinture
Viendra pour lui rajeunir la nature.
Nombre d'amours pendant ses jeunes ans
Lui serviront de premiers courtisans :
Puis d'autres soins, troupe aux jeux ennemie,
Lui fileront à l'envi le destin
De trois grands Dieux directeurs de sa vie :
Ces trois dieux sont Mars, Amour et Jupin.

Amour viendra le beau premier en danse.
Je vous le dis, belles, songez à vous;
Mais que sert-il ? Royale adolescence
Pour tous les cœurs est un charme trop doux.
Tel accident n'est mort d'homme entre nous.
Pleurs et soupirs pourront en cette terre
Régner alors : puis par une autre guerre
Ils passeront au climat du matin;
Et ne se doit reposer la victoire,
Que tous les Turcs faits François à la fin (1),
De trois grands Dieux leur vainqueur n'ait la gloire :
Ces trois dieux sont Mars, Amour et Jupin.

Mars est entré le second dans la lice :
Ce temps doit faire admirer un héros,
Un rejeton du maître en l'exercice
Qui fait les dieux : car ce n'est le repos.
Son petit-fils l'aura, dans ses travaux,
Pour précepteur à lancer le tonnerre,
A bien régler, à conduire une guerre,
Au prix de lui, novices en cet art
Sont réputés Alexandre et César.
Telles leçons finiront la carrière
Du nouveau-né, qui dans un long destin,
De trois grands dieux fournira la matière :
Ces trois dieux sont Mars, Amour et Jupin.

Envoy
A Monsieur et à Madame la Dauphine

Princesse aimable, et vous, digne Dauphin,
Vos qualitez ont formé cet ouvrage,
Triple chef d'œuvre, enfant plus que divin,
Qui de trois dieux fera voir l'assemblage :
Ces trois dieux sont Mars, Amour et Jupin.

(1) Cette ballade a été écrite peu avant le bombardement d'Alger qui eut lieu le 30 août 1682.

Madame Fouquet. — La Fontaine, qui était profondément attaché à Fouquet et à sa famille, avait été mieux inspiré dans l'ode qu'il composa sur une fausse-couche de Madame Fouquet et surtout dans l'élégie qu'il lui adressa sur la naissance de son dernier fils.

1° Ode Anacréontique

A Madame la Sur-Intendante, sur ce qu'elle est accouchée avant terme, dans le carrosse, en revenant de Toulouse (1).

Puis-je ramentevoir l'accident, plein d'ennui,
Dont le bruit, en nos cœurs, mit tant d'inquiétudes ?
Aurais-je bonne grâce à blâmer aujourd'hui
Carrosses en relais, chirurgiens un peu rudes ?

Falloit-il que votre œuvre imparfait fut laissé ?
Ne le deviez-vous pas rapporter de Toulouse !
A quoi songeoit l'amour qui l'avoit commencé,
Et sont-ce là des traits de véritable épouse ?

Ne quittant qu'avec peine un mari, par trop cher,
Et le voyant partir pour un si long voyage,
Vous le voulûtes suivre, il ne pût l'empêcher ;
De vos chastes amours vous lui deûtes ce gage.

Dites-nous s'il devoit être fille ou garçon,
Et si c'est d'un Amour, ou si c'est d'une Grâce
Que vous avez perdu l'étoffe et la façon,
A quelque autre poupon laissant libre la place ?

Pour tous les fruits d'hymen qui sont sur le métier,
Carrosses en relais sont méchante voiture.
Votre poupon, au moins, devoit avoir quartier ;
Il étoit digne hélas ! de plus douce aventure.

Vous l'auriez achevé sans qu'il n'y manquât rien,
De grâces et d'amours étant bonne ouvrière.
Dieu ne l'a pas voulu peut-être pour un bien,
Aux dépens de nos cœrs il eût vu la lumière.

---

(1) Ode adressée à Marie-Madeleine Castille Villemareuil, seconde femme de Fouquet.

Olympe, assurément vous auriez mis au jour
Quelque subject charmant, et peut-être insensible.
Votre sexe ou le nôtre en seroit mort d'amour,
Mais nous ne gageons rien, c'est un sort infaillible.

Ce miracle ébauché laisse ici frères et sœurs,
Chez vous mâle et femelle il en est une bande :
Un seul étant perdu ne nous rend point nos cœurs;
De ceux qui sont restés la part sera plus grande.

2° A Madame la Sur-Intendante, sur la naissance de son dernier fils, à Fontainebleau (1).

Vous avez fait des Poupons le Héros
Et l'avez fait sur un très bon modèle.
Il tient déjà mille menus propos;
Sans se méprendre, il rit à la plus belle:
C'est, ce dit-on, la meilleure cervelle
De nourrisson qui soit sous le soleil
Pour bien tetter il n'a pas son pareil;
Il fait en tout son jugement paroitre.
Quelqu'un m'a dit qu'il sera du Conseil,
(Sans y manquer) du Dauphin qui va naitre.

Or vous voilà mère de trois (2) amours;
Dieu soit loué, la Reine de Cythère
N'en a qu'un seul qu'elle monstre toujours,
Et cet enfant ne va pas sans sa mère:
A se conduire il n'a pas peu d'affaire,
Etant privé de la clarté des cieux;
Mais vos trois fils ont chacun deux beaux yeux,
Deux magasins de lumière et de flame,
Deux vrais soleils, dont l'éclat radieux
Eblouira quelque jour plus d'une âme.

De vos ainez d'autres gens ont écrit;
De ce cadet je dirai quelque chose:
C'est un enfant tout sens et tout esprit.
D'un peu de joye au Parnasse il est cause;
A le louer déjà l'on se dispose:

(1) Il s'agit ici du troisième fils de Fouquet, Louis marquis de Belle-Ile.
(2) La Fontaine avait d'abord écrit *Deux amours*. Il signale lui-même cette distraction dans une de ses lettres à Fouquet.

Son nom chanté par cent Auteurs divers,
Sera bientôt le sujet de nos vers,
Et remplira, selon son horoscope,
Tous les échos qui sont dans l'univers:
Pour un tel nom trop petite est l'Europe.

J'ai de mon dire Apollon pour garand.
Voici de plus ce qu'ajoute Uranie:
Notre Petit doit un jour être Grand.
C'est Jupiter qui règlera sa vie.
Il lui promet des biens dignes d'envie,
De hauts emplois, des honneurs à foison;
Et cet enfant est né dans sa maison,
Ce qui présage une grandeur suprême.
Vous voyez bien que la Muse a raison;
Car Jupiter et Louis c'est le même.

Dans l'horoscope il est encor parlé
Des qualitez nobles, grandes et belles
Par qui sera cet enfant signalé,
Et dont il a déjà des étincelles;
Je croi qu'en lui la raison a des ailes;
Comme son père il aimera l'honneur,
Il logera quelque jour dans son cœur
De rares dons une troupe infinie:
Ce me seroit un insigne bonheur,
Si je logeois en telle compagnie.

Une manie de Frédéric-Guillaume (1). — On sait que le roi de Prusse Frédéric Guillaume Ier, père du grand Frédéric, aimait les grenadiers à forme athlétique qu'il payait fort cher. Il essaya d'en produire chez lui, et il mariait, par ordre, des géants avec des géantes.

Quand il apprenait que d'une de ces unions était né un enfant à grandes mains et à grands pieds, il se réjouissait et demandait qu'on lui expédiat la mère et la progéniture tout de suite, même en pleine rigueur de l'hiver et quand il fallait que l'accouchée fit le voyage de Clèves à Berlin. Il consentit cependant à attendre jusqu'en mars ; il écrivit alors, au bas de l'ordre, d'envoyer la femme et l'enfant : « Pressé, maintenant il fait bon. » (2).

(1) 1688-1740.
(2) Lavisse, *La jeunesse du grand Frédéric.*

Quelques extraits de la correspondance de Madame Élisabeth d'Orléans. — Charlotte-Élisabeth de Bavière (1652-1722), fille de l'électeur Palatin, Charles-Louis, seconde femme de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV et mère du régent (1), est une figure originale entre toutes celles de la cour du grand roi. Son immense correspondance, dont nous ne connaissons qu'une partie, est d'un ton fort étrange. Cette femme qui avait « la figure et le rustre d'un Suisse (2) » y use volontiers de termes à faire rougir les vrais Suisses à hallebarde qui gardaient la porte de son royal beau-frère. Son rire est celui d'un Rabelais femelle gorgée de bière lourde et de choucroûte bien salée ; nous n'en voulons pour preuve que la fantaisie scatologique imprimée à la fin du recueil de M. Brunet. Ajoutons que son époque était celle d'un incroyable sans gêne ; tout le monde a lu dans Saint-Simon le récit des audiences que donnait M. de Vendôme, trônant sur sa chaise percée, et d'Argenson nous raconte que Mme de Prie le reçut, un jour, sur son bidet. D'ailleurs il semble y avoir eu peu de bégueulisme dans l'éducation de la Palatine. Écoutons-là raconter un souvenir de son enfance :

On avait mis une poupée dans un buisson de romarin, et on voulait me faire croire que c'était l'enfant dont ma tante venait d'accoucher ; au même moment je l'entendis crier horriblement, car l'électrice était en mal d'enfant ; cela ne s'accordait pas avec l'enfant dans le buisson de romarin ; je fis comme si je le croyais, mais je me glissai dans la chambre de ma tante, comme si je jouais à la cachette avec le jeune Bulau et avec Haxthausen, et je me tapis derrière un grand paravent qu'on avait placé devant la porte auprès de la cheminée. On apporta l'enfant auprès de la cheminée pour le baigner ; je sortis de ma cachette. Je devais avoir le fouet, mais en l'honneur de l'heureux événement, je ne fus que bien grondée.

Mais passons à la Palatine ses trivialités, ses grossièretés, même son injustice pour les Français ; c'était un *honnête homme.* Saint-Simon, une bien mauvaise langue pourtant, lui rend cet hommage.

(1) Le nom qu'on lui donnait à la cour était *Madame* ; son nom officiel était *Madame duchesse d'Orléans* ; mais l'histoire lui a conservé celui de *Princesse Palatine.*

(2) Saint-Simon.

I. Première grossesse de Madame. — Le premier enfant de Madame fut le duc de Valois ; il mourut en bas-âge. La Palatine fait part à une de ses correspondantes d'Allemagne, Mlle Uffel, de ses impressions de grossesse :

O ma chère demoiselle Uffel ! qu'il est gênant pour un enfant bruyant, turbulent et fantasque de ne pouvoir plus courir, sauter, se promener en voiture ; il faut se laisser porter sur une chaise ; encore si tout cela était bientôt terminé, on en prendrait son parti ; mais cela durera neuf mois, et c'est terriblement long et ennuyeux. Lorsqu'une fois cet œuf sera pondu, je voudrais pouvoir vous l'envoyer par la poste à Osnabruck, car vous êtes plus que qui que ce soit dans ce pays au fait de ce qu'il faut faire en pareil cas, et je suis convaincue par ma propre expérience que vous en auriez bien soin ; mais ici aucun enfant n'est en sûreté : les docteurs ont déjà expédié dans l'autre monde cinq des enfants de la reine ; le dernier est mort il y a trois semaines ; ils en ont fait autant pour trois des enfants de Monsieur, ainsi qu'il le dit lui-même. (1672).

2°. Légitimité de Jacques-Édouard. — La légitimité de Jacques-Edouard, fils de Jacques II (1), fut violemment attaquée dans divers libelles du temps (2). M. Brunet, dans les savantes notes dont il a accompagné son recueil des lettres de la Palatine, a cité plusieurs titres. D'ailleurs, remarque-t-il, ces écrits ne sont pas d'accord entre eux ; les uns affirment que le fils de Jacques II, *connu plus tard sous le nom du Prétendant* (3), fut un enfant substitué pour amener le dénoûment d'une feinte grossesse ; d'autres consentent à lui laisser la reine pour mère, mais ils attaquent vivement les mœurs de cette princesse. Dans une comédie satirique imprimée en 1708. *l'Expédition d'Écosse ou le retour du prince de Galles en France*, l'auteur fait dire au roi Jacques :

(1) Né à Londres en 1688, mort en 1766.
(2) V. la pièce reproduite à la fin de ces extraits, page 71.
(3) M. Brunet commet ici une erreur ; c'est le fils aîné de celui qui nous occupe, Charles-Edouard, qui fut connu sous le nom de *Prétendant* ; Jacques-Edouard, l'était sous celui de *Chevalier de Saint-George*. V. nos *Accouchements à la Cour*.

Je voulus, par l'avis d'un jésuite pervers,
Faire la reine grosse aux yeux de l'univers;
La chose réussit; la reine en apparence,
Dans une obscurité de nocturne silence,
Mit au monde un enfant né depuis plus d'un mois,
Car il étoit le fils d'un des moindres bourgeois.

Il existe aussi des caricatures sur le même sujet. Dans beaucoup, figure une bassinoire; on prétendait, en effet, que l'enfant avait été introduit dans le lit de la mère prétendue au moyen de cet ustensile. Suivant certains, Jacques-Édouard aurait été le fils d'un meunier; aussi une caricature représente-t-il la reine Marie de Modène assise près d'un berceau ; auprès d'elle, un jésuite qui paraît avoir des façons assez familières; l'enfant dans le berceau tient un petit moulin qui indique la condition de ses vrais parents.

Pour la Palatine, la légitimité du fils de Jacques II est hors de contestation :

Est-il possible que vous croyiez que le jeune roi d'Angleterre soit un enfant supposé et non le fils de la reine ? je gagerais sur ma tête qu'il est parfaitement légitime : d'abord il ressemble à la reine sa mère comme deux gouttes d'eau (1), ensuite je connais une dame qui a assisté à sa naissance, qui n'était pas du tout amie de la reine et qui, pour dire la vérité, m'a avoué qu'elle était venue là afin de tout surveiller ; elle m'a déclaré qu'elle avait vu l'enfant retenu par le cordon ombilical, et qu'il était très-positivement le fils de la reine. Comme les Anglais se conduisent parfois assez singulièrement avec leurs rois, et qu'ils nont pas encore vu d'étrangers sur le trône, on n'a pas beaucoup d'empressement à devenir leur souverain. (1706).

(1) Cette ressemblance peut, en effet, se vérifier sur les portraits ci-contre (fig. 4 et 5); aussi, pour quelques-uns que ce fait eut confondu, il n'y aurait pas eu substitution d'enfant mais infidélité de la reine. Elle aurait suivi l'exemple d'Anne d'Autriche, comme le donne à penser ce quatrain à double tranchant :

A Jacques disait Louis :
— De Galles, est-il votre fils?
— Oui dà, par Sainte Thérèse,
Comme vous de Louis Treize.

Dix ans plus tard, la duchesse d'Orléans reviendra encore sur cette question, toujours débattue :

Quant à la reine d'Angleterre, femme de Jacques II, que nous



Fig. 4.

connûmes à Saint-Germain, il est certain que, comme sa belle-fille voulait lui soutenir qu'elle n'était pas enceinte, elle aurait dû prendre de

plus grandes précautions ; j'en ai parlé moi-même à Sa Majesté ; elle m'a



Fig. 5.

dit qu'elle avait prié la princesse Anne de mettre la main sur son ventre et de sentir comme quoi l'enfant se remuait, mais que celle-ci n'avait pas

voulu le faire ; la reine dit qu'elle n'avait jamais pu penser que des gens, qui chaque jour la voyaient grosse, pussent croire qu'elle n'avait pas accouché.

3° Jeux de princes. — La Palatine n'aimait pas la jeunesse dorée de son temps. Avait-elle tort ? On en va juger.

Ici les jeunes gens s'amusent beaucoup à des bals en masques. Cette nuit a eu lieu le troisième, qui a duré, dit-on, de minuit à huit heures du matin ..

Nous avons d'horribles petites histoires de ce bal de Paris. Une gentille petite femme, qui était grosse, s'y trouvait. Dans la presse elle reçut un coup de pied : elle est morte comme Poppée (1). Ce n'est pas un empereur qui lui a porté le coup, mais un prince du sang royal, un jeune coq écervelé.

Quel était ce prince du sang royal ? Peut-être cet aimable duc de Charolais (1700-1750), qui se plaisait à tirer les couvreurs sur les toits comme des pigeons ou des moineaux francs ? Les manières singulières dont ce personnage usait à l'égard des dames permettent de le supposer. La Palatine nous racontera le plus crûment du monde un de ses traits. Sachons d'abord que la veuve d'un commissaire général de la marine, une certaine dame Vérit de Saint-Sulpice, aimait fort à prendre ses ébats avec les princes : mal lui en prit, comme nous allons voir :

En soupant avec le comte de Charolais, il l'enivra complètement, la déshabilla, lui appliqua un pétard tout enflammé sur un endroit qu'il ne faut pas nommer, en disant : « Il faut que petit Bichon mange aussi. » Elle fut horriblement brûlée ; il l'enveloppa dans un drap de lit et la renvoya chez elle dans un fiacre (2) (1721).

---

(1) V. page 17.

(2) La version de Maurepas et celle de l'avocat Barbier, dans son *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, concordent avec le récit de la Palatine. Le *Journal* de Mathieu Marais présente le fait comme un simple accident ; mais Marais était le conseil et l'ami de la dame de Saint-Sulpice.

L'aventure courut tout Paris ; on plaignit peu la dame ; en revanche, on la chansonna fort :

La bonne dame de Saint-Sulpice,
Sans penser aucune malice,
Etant seule et mettant son fard,
Le feu prit à sa cheminée.
Ce fait me surprend, car
Elle était souvent ramonée.

Ou :

Condé, ce grand foudre de guerre,
Etait plus craint que le tonnerre.
Bourbon (1), tu lui ressembles peu ;
A trente ans, tu n'es qu'un novice,
Car tu n'as jamais vu le feu
Qu'à la tranchée de Saint-Sulpice.

Ou encore :

Le grand portail de Saint-Sulpice,
Où l'on a fait tant de service,
Est brûlé jusqu'aux fondements.
Chacun s'étonne, avec justice,
Que les Condés par passe-temps,
Détruisent un tel édifice (2).

---

(1) Le duc de Bourbon, de la maison de Condé, comme d'ailleurs le comte de Charolais, était accusé d'avoir pris part à l'atroce méchanceté que nous a racontée la Palatine. Le passage suivant du *Journal* de Mathieu Marais semble le mettre hors de cause :

« Je vis le lendemain M. le duc de Bourbon, chez Mme de Saint-Sulpice, qui est toujours malade de sa brûlure... De la manière dont il parla de l'accident de cette dame, il ne paraît pas qu'il y ait eu jamais aucune part. Il me demanda si on pouvait ôter la tutelle de ses enfants à une femme qui avait eu le c... brûlé. »

(2) Notez que cette féroce gredinerie n'est qu'un plagiat du siècle précédent. Dans la *France galante* de Gaston Sandras des Courtilz, nous trouvons ce qui suit au sujet des hauts faits accomplis par une bande de jeunes seigneurs, dont était le fils de Colbert :

« Quelque débauche qu'elle fit, elle n'approcha point de celle qui fut faite dans un honnête lieu, où, après avoir traité à la mode d'Italie celle

4° Les grossesses de dix mois. — La duchesse d'Orléans ne va pas si loin que les musulmans qui considèrent la durée de la gestation comme indéfinie (1), elle se contente de regarder comme *fort ordinaire* une grossesse prolongée jusqu'au dixième mois.

La princesse de Galles (2) est, grâce à Dieu, heureusement accouchée d'un garçon ; il est fort ordinaire que des grossesses se prolongent, comme la sienne, jusqu'au dixième mois. Quant à moi, j'ai eu trois enfants, mais sans rien d'extraordinaire ; je ne me suis jamais blessée ; je les ai portés jusqu'à la fin du neuvième mois ; au commencement, j'avais chaque jour des défaillances ; mais cela ne m'empêchait pas de continuer mon chemin. Je suis une fois restée dix heures livrée aux souffrances les plus intolérables. J'ai perdu mon premier enfant. Mon médecin, le vieux M. Esprit (3), l'a tué comme s'il lui avait tiré un coup de pistolet dans la tête ; mais tout cela est de l'histoire ancienne. (1717).

5° Un prétendu crime de Madame de Maintenon. — Le troisième fils que le grand-dauphin, fils de Louis XIV, eut de sa femme

---

des courtisanes qui lui parurent les plus belles, elle en prit une par force, lui attacha les bras et les jambes aux quenouilles du lit ; puis, ayant mis une fusée dans un endroit, que la bienséance ne permet pas de nommer, elle y mit le feu impitoyablement, sans être touchée des cris de cette misérable qui se désespérait. »

Nous n'ignorons pas que Sandras des Courtilz est une autorité suspecte ; mais, nous nous souvenons fort bien avoir lu le fait dans des mémoires du temps entièrement dignes de foi. La fusée ou le pétard jouait un rôle important dans les distractions de l'époque. Saint-Simon raconte que le duc de Bourgogne, accomodoit un pétard sous le siège de la princesse d'Harcourt, comme elle jouoit au piquet ; comme il alloit y mettre le feu, quelque âme charitable l'avisa que ce pétard l'estropieroit, et l'empêcha. » Mœurs vraiment charmantes du bon vieux temps.

(1) Ceux-ci, paraît-il, rattachent la paternité de l'enfant, né pendant un second mariage, au précédent, lorsqu'il s'est écoulé moins de quatre à cinq ans depuis le décès du premier mari.

(2) Il s'agit évidemment de Caroline d'Anspach, femme du prince de Galles, roi d'Angleterre sous le nom de Georges II ; elle s'était brouillée avec son beau-père pour des questions religieuses et avait été forcée de quitter Saint-James ainsi que son mari.

(3) C'est le bredouillant Bahis de l'*Amour-médecin.*

Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, coûta la santé à celle-ci. La Palatine en profita pour lancer contre la *guenipe*, autrement dit Madame de Maintenon, une accusation invraisemblable par son atrocité même.

En accouchant du duc de Berry, la Dauphine fut si mal traitée qu'elle est devenue contrefaite ; auparavant, elle avait une jolie taille. Depuis ce temps, elle n'a pas eu une heure de bonne santé. La veille de sa mort, pendant que le petit duc de Berriy était assis sur son lit, elle dit : « Mon cher Berry, je t'aime bien, mais tu me coûtes bien cher. » M. le Dauphin n'était point affligé ; la Montchevreuil lui avait dit tant de mal de sa femme, qu'il ne pouvait l'aimer. La vieille guenipe espérait, comme cela est arrivé, gouverner le Dauphin par le moyen de ses maîtresses, ce qu'elle n'aurait pu faire, s'il avait continué d'aimer la Dauphine. La vieille avait conçu une haine si effroyable contre cette pauvre princesse, que j'ai cru qu'elle avait donné ordre à Clément (4), l'accoucheur, de la traiter si mal ; ce qui m'a confirmée dans cette idée, c'est qu'elle a failli faire mourir la Dauphine en venant chez elle avec des gants parfumés ; elle disait que c'était moi qui en portais, ce qui n'était pas vrai.

6o Valets et Duchesses. — Un grand seigneur valétudinaire montrait du doigt un solide maraud campé dans son antichambre et s'écriait : « Voilà comment nous les faisons ! » Puis, se désignant mélancoliquement du doigt, il ajoutait : « Et voilà comment ils nous font : » Une anecdote de la Palatine nous prouve que, de son temps déjà, les plus nobles dames avaient du goût pour l'office ou l'écurie.

Un jour, trois laquais se disputaient ; deux d'entre eux refusaient de laisser dîner le troisième avec eux, en disant : « Fi donc ! il ne sert avec son maître qu'une présidente, cela ne peut être comparé à nous, qui servons tous les jours des princesses et des duchesses. » Le laquais rebuté fut tellement en colère, qu'il appela des camarades à son secours, et il y eut une grande rixe. On appela le commissaire. Il se trouva alors qu'ils servaient trois frères, fils d'un riche marchand de Rouen ; deux d'entre eux avaient acheté des compagnies aux gardes-françaises ; l'un d'entre eux avait une intrigue avec la femme du duc d'Albret ; l'autre

---

(4) V. nos *Accoucheurs et Sages femmes célèbres.*

avec la duchesse de Luxembourg, et le troisième avec une présidente. Les deux premiers s'appellent Colande et Maigremont; et comme dans le même temps le duc d'Albrët, fils de Bouillon, était amoureux de la présidende Savari, qui était enceinte ainsi que la duchesse, on a fait là-dessus le couplet suivant :

Colande a fait un Bouillon,
Luxembourg un Maigremont ;
Et du duc d'Albret, peut-être,
Un petit Savari va naître :
Lampons, lampons ! (1) (1720)

Supposition de part de Marie, reine d'Angleterre. — Cette pièce, relative à la légitimité de Jacques-Edouard (2), se trouve au *British Museum*, dans les manuscrits de la bibliothèque Har Harleienne nº 6343.

Déposition sur la supposition de part de Marie, reine d'Angleterre, femme de Jacques II, le 21 janvier 1690-91.

La déposition d'Antoine Trainier, sieur de Lagarde, faite par devant le chevalier Jean Holt, chef de justice d'Angleterre, ce jourd'hui 21 janvier 1690, qui, faisant serment sur les saints Evangiles, dépose ce qui s'ensuit :

Qu'estant à Paris, prêtre et confesseur, dans l'année 1688, une dame nommée Longueil, qu'il confessoit ordinairement, lui déclara qu'elle alloit en Angleterre pour y accoucher, ce qui l'obligea à lui demander quelle en estoit la raison, puisque autrefois elle partoit d'Angleterre pour venir accoucher à Paris; elle lui respondit que c'estoit un mystère, et, en lui disant de prier Dieu pour que son dessein réussit, lui dit qu'elle espéroit de faire sa fortune dont elle lui feroit ensuite quelque part.

Pour lors, ladite dame Longueil donna de l'argent audit déposant pour dire quinze messes à cette intention, lui promettant à l'instant de lui découvrir, à son retour, ce mystère.

Elle partit aussitôt, sans rien ajouter autre chose, et cela s'est passé sur la fin du mois d'avril, en l'année ci-dessus.

(1) C'est-à-dire : *buvons*. Refrain célèbre de chansons satiriques. Nous en avons fait le substantif *lampon*, brocard, raillerie, défiguré par les Anglais en *lampoon*.

(2) V. p. 63.

Ledit déposant ajoute, qu'environ le commencement du mois d'aoûst, ladite dame Longueil, à son retour d'Angleterre, le vint voir avec empressement, lui expliqua le mystère dont elle lui avoit parlé ci-devant, lui disant qu'elle avoit bien réussi dans son dessein, et qu'apparemment Dieu avait exaucé ses prières. Elle commença par lui dire que c'estoit la plus agréable aventure du monde; et lui ayant demandé quelle elle estoit, elle lui répondit que la reine d'Angleterre n'ayant point d'enfant, avoit toutefois formé le dessein, pour la gloire de Dieu et l'avancement de la religion catholique, de donner un héritier à la couronne d'Angleterre, et qu'elle s'estoit engagée, en ayant esté sollicitée par madame de Labadie, commissionnaire de ladite reine, de donner son enfant, en cas qu'il fut mâle, pour estre fait prince de Galles; et ladite dame continua de dire que son fils estoit effectivement et véritablement prince de Galles, quoique cela ne se fut pas fait sans quelque difficulté, puisqu'on avoit choisi d'abord, entre quatre enfants qui estoient dans la mesme maison pour le mesme dessein, celui d'une demoiselle qui appartient à la duchesse de Portsmouth; mais parce que cette enfant ayant été jugé estre d'une petite santé et de peu de vigueur, on changea de dessein et on lui préféra le sien.

Ladite dame de Longueil a déclaré audit déposant que c'estoit dans la maison de ladite dame de Labadie qu'elle et les autres dames avoient accouché, et que toutes lesdites femmes qu'on avoit choisies pour ce pieux dessein avoient reçu ordre de sortir incessamment du royaume, mais toutes chargées de grands dons et de riches présents, et que, pour elle, en son particulier, elle avoit encore une condition bien plus fortunée et plus avantageuse, qui estoit que la reine d'Angleterre lui donnoit, non seulement mille livres sterling de pension, mais mesme lui promettoit de faire souvenir ledit prince de Galles, à mesure que ses années croîtroient, des grandes obligations qu'il lui avoit, ce qui obligea ledit déposant à demander à ladite dame de Longueil si elle avoit une assurance positive de cette pension: sur quoy elle répondit à l'instant qu'il n'y avoit convention plus certaine que celle qui assuroit sa pension, et en mesme temps, elle fit voir audit déposant ladite convention par escrit, qui contenoit sommairement que ladite reine d'Angleterre accordoit à ladite dame de Longueil ladite somme de mille livres sterling de pension, avec promesse de faire souvenir ledit prince de Galles du grand service qu'elle lui avoit rendu.

Ledit déposant déclare de plus que, dans le temps que le roy d'aujourd'hui estoit sur le point d'arriver en Angleterre, ladite dame de Longueil recevoit souvent des lettres d'Angleterre, qu'elle lui faisoit voir, qui l'alarmoient beaucoup, dans la crainte où elle estoit qu'il arrivast quelque accident au dit prince de Galles; et pria le déposant de faire plusieurs prières à Dieu pour sa conservation; mais à l'arrivée du

roy Guillaume en Angleterre, immédiatement après la réception d'une lettre, le déposant dit que ladite dame de Longueil l'alla voir toute éplorée et dans une extrême tristesse, en disant audit déposant qu'elle estoit au désespoir dans la crainte qu'elle avoit que le prince de Galles tombast entre les mains du prince d'Orange, priant instamment ledit déposant de redoubler ses vœux au ciel pour sa conservation, et ajouta plusieurs autres paroles qui seroient difficiles et inutiles à rapporter.

Ledit déposant déclare, de plus, que ladite dame de Longueil lui a dit qu'on avoit transporté ledit prince de Galles de Londres à Portsmouth, et qu'on cherchoit soigneusement les moyens de conduire à Paris; et, la larme à l'œil, dit qu'elle appréhendoit extrêmement qu'il n'arrivât quelque malheur dans cette entreprise.

Quelque temps après, ladite dame de Longueil, toute joyeuse, alla voir ledit déposant, elle lui annonça l'arrivé du prince de Galles avec la reine à Saint-Germain; et, peu de jours après, ayant invité ledit déposant d'aller voir le prince de Galles, le fit monter en carrosse avec elle et le conduisit dans la chambre où estoit ledit prince de Galles, auprès duquel estoient plusieurs dames qui estoient inconnues au déposant, à la rèserve de ladite dame de Labadie que ladite dame de Longueil lui fit connoître sur le champ, en lui disant à l'oreille que c'estoit chez elle que toute l'histoire s'était passée; et ladite dame de Longueil demanda audit déposant s'il n'estoit pas vrai que le petit Colin, son fils, avoit beaucoup de l'air du petit prince; et en disant ces paroles, elle sourioit avec madame de Labadie; et ledit déposant respondit qu'ouy, d'autant plus qu'il connoissoit parfaitement les enfants de ladite dame de Longueil.

Ledit déposant dit de plus qu'il y a huit ou neuf ans qu'il a connu ladite dame de Longueil, et que, depuis ce temps-là, elle lui a fait voir des lettres escrites par les Pères Mansuet et Gallé, confesseur du duc et de la duchesse de York, avec lesquels elle avoit un particulier commerce de lettres, et qu'elle passoit souvent d'Angleterre en France, et de France en Angleterre.

Ledit déposant déclare aussi que les superstitions de l'Eglise romaine et le cruel traitement des protestants en France, joint avec l'infâme supposition du prince de Galles, l'ont fait prendre incessamment la résolution d'abjurer lesdites superstitions pour embrasser la pureté de l'Evangile; et, pour cet effet, s'est rendu à Dieppe, au mois d'octobre 1688, pour passer en Angleterre, mais en ayant esté empesché par le lieutenant de l'amirauté et par le procureur du roy, il fut obligé de retourner à Paris, et il en partit le 25 du mois de mars suivant, se rendit à Calais, où ayant aussi esté empesché de passer, il se rendit à Nieuport, d'où il passa heureusement en Angleterre, et abjura aussitôt entre les mains de M. Allix, qui lui estoit connu pour un fameux ministre,

comme il paroit par le certificat qu'il a donné au déposant, qui marque qu'il a fait son abjuration le 21 avril 1689.

Ledit déposant déclare de rechef que, sur le bruit de la découverte de la supposition du prince de Galles, est allé trouver M. Taaffe, ayant entendu dire qu'il estoit un de ceux qui avoient déjà travaillé à ladite découverte, afin de lui donner la connoissance qu'il en avoit, lequel M. Taafe, estant malade, l'a adressé deux jours après au comte de Bellomont, au château de Saint-James, le 19 de ce présent mois de janvier, auquel il a laissé écrit de sa propre main tout ce qui est ci-dessus.

Signé : Antoine Trainier

Juré avec serment devant le lord chef-justice. Halt, le 16 *janvier* 1690.

Autre supposition de prince. — La déposition qui précède nous parait émaner d'une habile aventurière comme la déclaration qui suit et que le marquis d'Argenson relate dans ses *Mémoires,* à la date de Mars 1752 :

Il paroit constant que le duc d'Orléans est mort sans les sacrements de l'Eglise. La veille de sa mort, on l'exhorta à reconnaitre son petit-fils et sa petite fille et à leur donner sa bénédiction. Il s'y refusa jusqu'à la fin et est mort dit-on dans ces sentiments. Les assistants ont promis de n'en jamais parler, mais peu à peu les grands secrets transpirent.

Je sais que, lors de la naissance du duc de Montpensier, une méchante pauvresse lui avoit présenté un placet pour lui demander aumône et récompense, exposant que madame la duchesse de Chartres lui avoit acheté son enfant pour le supposer à sa maison. Depuis cela, il avoit cru avec une foi de martyr que ce fait horrible étoit véritable, comme si un ange étoit descendu pour le lui dire; ce qui faisoit grand scandale, et étoit d'un grand danger pour l'honneur et la sureté de la maison royale. Mais le plus grand effet que cela avoit produit, et avec plus de raison, dans le monde, c'étoit de faire passer ce prince pour fou : car on sait que de plus il ne vouloit jamais croire que ceux qui étoient morts le fussent, ce qui avoit donné lieu à plusieurs scènes ridicules.

Les grossesses de la duchesse du Berry. — La duchesse de Berry (1), petite fille de la Palatine, fut fameuse par ses désordres, même sous la Régence ; l'époque, encore classique, l'avait surnommée la *Messaline française* :

Celle de qui j'écris l'histoire
Est la *Messaline du temps*;
J'en veux éterniser la gloire
Par des hommages éclatants.

Ainsi la *Chronique scandaleuse* (2) nous la montre officiant dans un baptême bien singulier. On suppléera facilement aux parties du texte que nous avons remplacées par des points :

Un soir le Régent ayant ordonné à Broglie (3) de prendre un flambeau, tenoit lui-même une de ses femmes et la menant dans une chambre voisine, la... en présence de Broglie qui posa le bougeoir. Il avoit un de ces livres qu'on n'a osé ni faire imprimer, ni lire en France que sous la régence du duc d'Orléans. Madame la duchesse de Berry, curieuse de voir tout cela, encore plus qu'envieuse et jalouse, se jette sur un pot à l'eau, le verse et profère une impiété qui n'a plus été oubliée : « Nous sommes tous ici, tant que nous sommes, de bons chrétiens, dit-elle ; ne laissons donc pas mourir l'enfant de Broglie sans baptême. » La saillie de Mme de Berry, que le feu roi auroit punie exemplairement, parut si gentille à la compagnie, que tous les *roués* la racontèrent à qui voulut l'entendre : le Régent fut le premier à la faire courir dans Paris.

Cette anecdote est peut être suspecte (4) : mais on ne saurait douter que la duchesse de Berry prit part aux orgies auxquelles présidait son père. Dès lors, faut-il crier haro sur les chroniqueurs qui, sauf Saint-Simon tout dévoué au Régent, affirment qu'elle a été la maîtresse de son père ? D'ailleurs, remarque Michelet, l'inceste n'a

(1) Fille du Régent et de Marie-Françoise de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV. Elle épousa le duc de Berry, et fut véhémentement soupçonnée de l'avoir empoisonné. V. nos *Accouchements à la cour*.
(2) Par Imbert de Boudeaux, ex-Bénédictin (1744-1803).
(3) Un des *roués*.
(4) Nous en négligeons d'autres plus authentiques peut-être: la duchesse de Berry tenant une jeune femme sur elle pour permettre à son père de la violer ; l'aventure qui la décida à fermer les portes du Luxembourg et fut l'occasion d'une chanson fort spirituelle, mais très ordurière, (*V. Recueil Clairambault-Maurepas*, édit. Raunié, t. II), etc.

jamais répugné à la maison royale de France (1). Quoiqu'il en soit, l'an 1717, la duchesse étant tombée malade, on crut à une grossesse. Des œuvres de qui ? De son père répondait-on, et Voltaire, qui n'était alors que le *jeune Arouet*, rimait des vers pour lesquels nous renvoyons à nos *Accouchements à la cour*.

Lagrange-Chancel, dans ses fameuses *Philippiques* (2) parle, sans déguisement, des rapports incestueux de la duchesse de Berry et du Régent :

Infâmes Héliogabales,
Votre tems revient parmi nous,
Voluptueux Sardanapales.
Philipe va plus loin que vous.
Vos excès n'ont rien qui le tente.
Son âme seroit peu contente
De les avoir tous réunis,
S'il n'effaçoit de votre mémoire
En faisant revivre l'histoire
De la naissance d'Adonis (3).

Toi qui joins au nœud qui vous lie
Des nœuds dont tu n'as point d'effroi,
Ni Messaline, ni Julie,
Ne sont plus rien auprès de toi.
De ton père amante et rivale,
Avec une fureur égale,
Tu poursuis les mêmes plaisirs :
Et toujours plus insatiable,
Quand leur nombre même t'accable,
Il n'assouvit point tes désirs (4).

---

(1) Le Régent, suivant la *Chronique scandaleuse*, aurait été également l'amant de sa seconde fille, celle que, plus tard, un amour effréné pour son sexe détermina à se faire abbesse du couvent de Chelles.

(2) Commencèrent à circuler manuscrites vers 1718; la première édition est de 1723. Nous donnons le texte définitif, publié en 1878 par M. Dujarric-Descombes.

(3) Fils incestueux de Myrrha et de son père Cinyras. V. *Histoire des accouchements*.

(4) Ode 1.

Cependant la ville chantait les couplets (1) que voici :

Or écoutez, petits et grands,
Un très funeste évènement,
Oh ! reguingué, oh ! lon lan la !
A l'endroit d'une jeune dame
Qui en a le regret dans l'âme.

Dans le Luxembourg, ce dit-on,
Elle a fait un joli poupon,
Et quoique tout le monde en glose,
Tous les jours fait la même chose.

La nuit du dimanche au lundi,
Les douleurs elle ressentit.
Mais en moins d'une demi-heure
Elle est accouchée, ou je meure.

La sage-femme on appela.
La voyant, elle s'écria :
« Princesse, que vous êtes habile
D'avoir sitôt fait une fille ! »

La mère est de bonne maison,
Elle est de vrai sang de Bourbon
Mais nous en ignorons le père,
Car ils étaient trop à lui faire.

Depuis la mort de son mari,
Cet aimable duc de Berry
Oh ! reguingué ! Oh ! lon lan la !
Pour ne point éteindre sa race,
Elle épouse la populace.

La populace c'est beaucoup dire ; mais, en effet, cet enfant qui ne vint pas, ils avaient *dû être beaucoup à le faire*, et rien n'était moins sûr que d'en attribuer la paternité au Régent.

(1) Nous avons déjà reproduit cette chanson dans nos *Accouchements à la Cour*, toutefois nous la donnons ici pour quelques notes assez curieuses que nous y avons jointes.

La Berry n'est pas si sotte
De s'en tenir à son papa,

disait une autre chanson (1). Defait, Salvaire, la Haye, honorablement surnommé *M. Tout-Prêt*, Bonnivet, la Rochefoucauld, d'Aidie, de Pens, Gontant, enfin Riom, le plus aimé de tous, Riom qu'elle aurait épousé (2), sans l'opposition du Régent, auraient pu en dire quelque chose.

Et, ajoute la Chronique scandaleuse, comme les gardes de la duchesse de Berry étaient des jeunes gens dispos et bien faits, elle s'en servait aussi pour se faire garder la nuit.

Cette malheureuse nymphomane était en même temps alcoolique. De l'aveu de la Palatine, elle buvait énormément d'eau-de-vie, tombait malade, se remettait à boire, puis survenait une rechûte. Un pareil régime ne devait pas tarder à l'emporter. On peut, sur sa mort consulter les *Mémoires* de Saint-Simon. Comme il est entre toutes les mains, nous préférons citer un passage de *l'Histoire philosophique du règne de Louis XV* par M. de Tocqueville :

Une grossesse survient. Les veilles et les excès ne pouvoient en rendre le terme heureux. A peine accouchée (3), la princesse tombe dangereusement malade; le curé de Saint-Sulpice accourt, mais elle venoit, lui dit-on, de se confesser à un cordelier, et il ne reste plus qu'à lui apporter

(1) Un *Noël* disait encore :

Grosse à pleine ceinture,
La féconde Berry
Dit d'une humble posture
Et le cœur bien marri :
Seigneur, je n'aurai plus d'humeur aussi gaillarde;
Je ne veux que Riom, don, don,
Quelquefois mon papa, la, la,
Par-ci, par-là, mes gardes.

(2) D'après les *Mémoires* de Saint-Simon et la *Correspondance* de la Palatine, elle se serait unie, par un mariage secret, avec ce cadet de Gascogne, neveu de Lauzun, comme Lauzun s'était, dit-on, uni à Mlle de Montpensier. On avait, paraît-il, chez ces gens du midi un philtre pour ensorceler les filles de sang royal. Au reste Riom traita la Berry en maître, comme Lauzun avait traité la Montpensier.

(3) D'un enfant mort. V. le Noël cité à la note de la page 78.

les sacrements. Le curé exige, comme condition indispensable, l'éloignement de Riom et de Mme de Mouchy, seconde dame d'atour de la princesse, confidente et complice de ses désordres (1). En apprenant l'exigence du curé, la duchesse se met en fureur, et crie qu'on jette ces *cafards* à la porte. Le régent tâche de l'apaiser et de vaincre la résolution du curé. Le refus des sacrements entraînoit le refus de la sépulture, et le régent craignoit un pareil scandale. Il fait appeler le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, espérant de lui plus de condescendance ; mais le prélat approuve hautement la conduite du curé. La princesse guérit, mais sa santé avoit reçu une atteinte irréparable, et elle mourut quelques mois après (2).

Il n'y avait aucun bien à dire de la pauvre duchesse ; en conséquence, on ne lui fit pas d'oraison funèbre.

Une reconnaissance différée. — Le Régent reconnaissait volontiers ses enfants naturels. Il se montra toutefois récalcitrant lors d'une grossesse de Mme Parabère, qu'il savait fort bien être au mieux avec Nocé, un de ses *roués*. Nous lisons dans la *Chronique scandaleuse* :

En ce temps, Mme de Parabère étant grosse, insistoit auprès du Régent pour qu'il reconnût son enfant, ainsi qu'il avoit reconnu ceux de Mlle de Séry. Le Régent, étant à souper avec Nocé et plusieurs autres, dit tout haut dans cette circonstance : « Madame de Parabère m'importune pour que je reconnaisse son enfant ; mais je veux voir auparavant s'il ressemblera à Nocé ou à moi. S'il lui ressemble, ce sera à lui d'en prendre soin ;

(1) Cette Mouchy qui, d'après Saint-Simon, « fut une étrange poulette », est nettement accusée par la Palatine d'avoir été cause de la mort de sa belle-fille :

« Elle l'a tuée comme si elle lui avait enfoncé un couteau dans la gorge ; la duchesse était consumée de fièvre lente ; sa favorite lui apportait dans la nuit à manger toutes sortes de choses, des fricassées, des petits pâtés, des melons, de la salade, du lait, des prunes, des figues ; elle lui donnait à boire de la bière à la glace. Pendant quatorze jours, elle n'a voulut faire venir aucun médecin ; aussi la fièvre a toujours été en redoublant, et la malade n'a pu y résister. Mon fils a exilé cette méchante sorcière, ainsi que son mari. Je crois que s'ils étaient restés à Paris, les gens de la duchesse les auraient lapidés. »

(2) La duchesse de Berry mourut le 21 juin 1719, âgée d'un peu plus de vingt-quatre ans.

s'il a de mon air, nous verrons ce que je ferai. » Nocé, d'un air sérieux, répondit que sûrement Monseigneur le Régent vouloit plaisanter et ne croyoit pas un mot de ce qu'il venoit de dire de lui et de Mme de Parabère : « Si vous le pensiez, ajouta-t-il au prince, je ne crois pas que vous nous honorassiez de vos bontés ; nous en serions indignes, et moi plus que tout autre, étant comblé de vos bienfaits. » Le Régent, après quelques légères railleries, changea de conversation et resta probablement dans son opinion qui étoit celle de tout le monde. »

Le bon apôtre que mons de Nocé !

Une galante épigramme. — On prétendait que Mme Dubarry était fille d'un certain abbé Gomar, ci-devant Picpus (1). Or dans une conversation, Mme Dubarry attaquait les moines, le duc de Choiseul les défendait. Le ministre, plein d'esprit et de finesse, mettait en avant tous les genres d'utilité de cet état et se laissait battre successivement sur tous les points ; enfin, comme poussé à bout : « Vous conviendrez au moins, Madame, qu'ils savent faire de beaux enfants. » L'épigramme fut sentie par Mme Dubarry, mais ne déplut pas à la faveur du galant correctif qui la faisait passer.

Naissance de Louis Joseph Bourbon-Condé (2). — Le commissaire Dubuisson, dans une de ses *Lettres au marquis de Caumont* (3), 6 septembre, instruit son correspondant de quelques particularités concernant la naissance de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, fils de ce *Monsieur le Duc* qui précéda Fleury au ministère, et de Caroline de Hesse-Rheinfels.

Le travail de Mme la duchesse a été long, difficile et dangereux ; à la fin pourtant cela s'est terminé heureusement... La naissance du nouveau prince de Bourbon Condé a été une occasion de réjouissances, qui durent encore, pour la maison et les gens qui y sont attachés, par amitié ou par intérêt. Les Comédiens français s'en sont mêlés, et Dieu sait les compliments, les

(1) Religieux du tiers-ordre de Saint-François.
(2) Né le 9 août 1736.
(3) Publiées par M. Rouxel.

illuminations et les fusées ! L'hôtel a été plus de huit jours sans désemplir de curieux qui allaient voir ce petit bambin; vous eussiez dit d'une foire. D'où provenait cette joie excessive? La duchesse est aimée et l'on était affamé de fêtes, voilà tout ce que j'en sais. Peut-être si la Reine nous eût donné un duc d'Anjou à son dernier accouchement (1), on se serait épuisé en plaisirs et l'on aurait vu avec indifférence la naissance du prince de Bourbon-Condé. Quoiqu'il en soit, M, le duc a paru content, et sa famille a partagé sa satisfaction. Il en faut excepter cependant M. de Charolais qui s'est livré à des doutes sur la légitimité du nouveau-né et qui a accrédité, par là, ceux d'un tas de nouvellistes oisifs qui semblent n'exister que pour médire. Ces gens ont fait courrir des épigrammes et des chansons. Ils y soutiennent que M. le Duc est blasé, mais faut-il donc tant de force pour faire un enfant? A l'âge de M. le Duc (2), quelque épuisé qu'on soit, il est encore des jours de barbe.

La naissance du petit prince devait coûter la vie à sa mère. Bientôt (3) Dubuisson annonce au marquis de Caumont que l'accouchement, qui semblait devoir être heureux, se terminait par « un épanchement de lait », pour le quel on craignait d'être obligé de lui faire de douloureuses opérations. Et le commissaire se fait l'écho de la rumeur publique qui « attribue le malheur aux médecins. » Les praticiens étaient-ils vraiment si coupables? Sans aucun doute la duchesse de Bourbon est morte d'une fièvre puerpuérale et non d'un vulgaire abcès du sein qui fut ouvert dans la suite.

Saignées funestes. — Dans une autre lettre, en date du 26 septembre 1736, le même commissaire Dubuisson s'étend assez longuement sur la mort d'une fille du Régent, Louise-Diane d'Orléans, épouse de Louis, François de Bourbon, prince de Conti. Ce passage nous renseigne sur une des manies médicales qui firent autrefois le plus de victimes.

La jeune princesse de Conti est morte vers les onze heures du soir, après 36 heures de maladie. Cette princesse était grosse d'environ quatre mois ; quelque accident que j'ignore lui a causé une fausse couche...

(1) Allusion à la naissance de la princesse Sophie, née en 1734. Un premier duc d'Anjou né en 1780 était mort en 1733.
(2) Quarante-quatre ans.
(3) 23 septembre.

Selon le bruit public, la petite vérole et le pourpre se sont mêlés de la maladie de la princesse de Conti ; mais, selon M. Finot, son médecin, de la bouche de qui je tiens ce que je vais vous dire, rien de plus faux que ce bruit. Voici son récit, Mme la princesse de Conti, grosse de plus de quatre mois, ayant senti quelques douleurs de reins à la promenade; et ces douleurs continuant, elle envoya chercher M. Pérard, son accoucheur, à Versailles; il vint et fit saigner la princesse quatre fois sans l'accoucher, quoiqu'elle eut besoin de cette opération, les saignées firent remonter(?) l'enfant , le mal parut plus sérieux et alors on vint à Paris chercher M. Finot. Les circonstances effrayèrent celui-ci, il gronda M. Pérard et demanda le secours de MM. Dumoulin et Silva avant de rien ordonner. Ces Messieurs arrivés, le résultat de leur consultation fut une saignée au pied pour faire tomber (?) l'enfant, on la fit, elle réussit et la princesse fut accouchée, mais le délivre ne venant point, l'enfant resta dans ses jambes et y mourut. On s'aperçut que la gangrène (?) survenait, on saigna (!), on resaigna (!!), c'était le seul remède praticable; mais il fut inutile, la princesse, épuisée, expira. Tel est le récit de M. Finot que M. Pérard combat, en disant que la gangrène, que les médecins ne datent que d'après l'accouchement, était antérieure (?). Qui croire entre eux ? Au reste, M. Finot dit que la princesse de Conti était le plus beau corps de femme qu'il eût jamais vu. Elle sera enterrée demain à Saint André des Arcs.

Ici, nous ne défendrons plus les médecins. Finot avec Pérard, Dumoulin avec Silva, nous semblent avoir été des monstres d'ânerie et de barbarie. La vérité est que la malheureuse princesse à succombé, comme tant d'autres en ce temps de délire de la lancette, à la douzaine de saignées inutiles qui furent pratiquées par ses quatres bourreaux, à ces saignées extraordinaires qui tantôt *font remonter*, tantôt *font tomber* le fœtus. Et ces quatre diafoirus qui, soudain, s'apperçoivent que la gangrène survient, laquelle ne s'observe qu'à la suite d'accouchements à terme, quand le travail a été long ou a nécessité des manœuvres laborieuses ! Etait-ce le cas? Ils n'avaient qu'à laisser faire la nature : le fœtus était expulsé et le délivre suivait quelques heures, peut-être quelques jours après. La putréfaction du délivre retenu, ou une fièvre puerpuérale auraient pu mettre la princesse en danger; mais jamais ces accidents ne se produisent dans les trente six premières heures.

Sur la naissance des princesses. — Nous savons que la naissance d'une fille est généralement moins bien accueillie que celle d'un garçon (1). Est-ce à une mauvaise humeur causée par l'obstination de Marie-Leczinska à mettre au monde surtout des filles(2), qu'il faut attribuer ce mot de Louis XV, rapporté dans les *Mémoires du marquis d'Argenson,* à la date de juillet 1737.

Quand on est venu annoncer au roi la nouvelle fille (3),au lieu du duc d'Anjou qu'il attendoit, on lui a demandé si on l'appeleroit *Madame Septième* : il a répondu :

— *Madame Dernière.*

D'où l'on conclut que la pauvre reine va être bientôt délaissée.

En effet, ajoute d'Argenson, peu après ses couches. « La reine fit tourner son lit à Fontainebleau de manière à n'y faire qu'une seule ruelle ; ce que tout le monde a remarqué comme un divorce d'ostentation. » Il paraîtrait d'ailleurs, suivant les mêmes *Mémoires*, que Marie Leczinska aurait fait tout ce qui fallait pour obtenir ce résultat.

Lorsque la reine vint à la cour de France, elle crut remarquer qu'il était de bon air de faire peu de cas des empressements de son époux et des plaisirs du mariage. Elle prétendit suivre cette mode et faire la dégoutée. Elle disait : « Eh quoi ! toujous coucher, toujours grosse et toujours accouchée ! » En conséquence, elle faisait faire de longs jeûnes au roi, sous prétexte de sa santé. Elle semblait dédaigner ce qu'elle pleure amèrement aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, Collé nous semble assez sage sur la question :

Le 26 août 1750, Madame la Dauphine, Marie-Josephe de Saxe, accoucha d'une Princesse, ce qui jeta la Cour dans une consternation pareille à celle que causerait une bataille perdue, qui mettroit l'ennemi, aux portes de Paris. Le peuple de valets qui habite Versailles, et il y en a ici beaucoup, a peur apparemment de manquer de maîtres. Les Rois et les Grands doivent nous être aussi indifférents que nous le leur sommes ; sans leur

(1) V. Proverbes et dictons des *Accouchements dans la littérature.*
(2) Elle en eut huit.
(3) Louise Marie de France.
(4) V. note (1) de la page 84.

souhaiter ni bien ni mal, aimons-les autant qu'ils nous aiment, rien n'est plus équitable, et ne sera moins gênant.

Il faut dire que la mauvaise humeur de Collé contre les grands, tient peut-être au refus du duc de Chartres d'apostiller son placet pour entrer dans les sous-fermes.

Sur la naissance du duc de Bougogne (1752). — Bonne nouvelle que je viens de recevoir, écrit le marquis d'Argenson dans ses *Mémoires* ; madame la Dauphine vient d'accoucher d'un duc de Bourgogne la nuit dernière, 13 septembre, à trois heures moins un quart. Madame la Dauphine est accouchée en cinq minutes. Il n'y avait de présent que M. le Dauphin, l'accoucheur et M. Dufour. On a appelé tout ce qui se trouvait de gardes (ils étaient en chemises) et un porteur de chaise ; ils ont signé au procès verbal. Cependant l'authenticité d'une naissance aussi importante eut exigé d'autres témoins ; la faute en est à ceux qui devaient se tenir à portée.

Il n'y eut pas que les chansons populaires pour célébrer la naissance du prince. Le second volume du *Mercure* de janvier 1752 n'est composé que d'effusions pseudo-poétiques à ce sujet. De médiocres morceaux, si l'on en croit le critique Clément.

On vous a dit vrai, Monsieur, écrit-il dans ses *Cinq années littéraires,* (1) quand on vous a dit que M. le duc de Bourgogne avait été bien fêté et mal chanté... J'excepte deux strophes de M. Roy (2) dussé-je me brouiller avec M. de Voltaire ; il est vrai que la poésie du style n'y répond pas tout a fait à celle des idées, mais qu'elle immense persiflage (3), grands dieux! quel débordement de *non sense* (4) et que d'ennui dans cette ode

(1) Lettre XCIII. L'ouvrage de Clément parut d'abord par feuilles séparées sous le titre de *Nouvelles littéraires de France* (1749-54). L'auteur, qui écrivait avec un certain agrément, ne méritait pas les injures à lui adressées par Voltaire et par Grimm.

(2) 1683-1764. Epigrammatiste assez mordant fort médiocre dans le reste.

(3) A ici le sens d'*amas fatigant de paroles* sans l'idée de raillerie.

(4) *Sic.*

de M. d'Arnaud (1) ! Devinez ce qu'il souhaite au petit-fils pour faire sa cour à l'ayeul :

Qu'il soit digne du trône et n'y monte jamais.

Le compliment vous parait fort ; il a sans doute paru tel au poëte, et je suis sur qu'il s'est plus applaudi de cette énorme saillie que de tout le reste de :

Ces vœux qu'un Dieu lui-même a sçu lui révéler.

Je me sers de ses propres termes qu'il m'est bien plus aisé de vous redire que sa pensée. Quoiqu'il en soit, je le lui pardonne à cause de la pureté de l'intention et pourvu qu'il me pardonne à son tour si, dans les vingt- trois chapîtres de ses révélations, j'en ai pu trouver autant de bonne verve que dans ces trois (2) vers de M. Pavaut de Jaussel (3) :

Lucine donne enfin un prince à la Bourgogne,
Prépare ses pressoirs, fait mûrir son raisin.
Enyvre tour à tour la France et la Pologne (4)

Chansons et poésies sur les naissances. — Dans nos *Accouchements à la cour*, nous avons cité quelques passages des chansons publiées par le recueil Clairambault-Maurepas. Nous donnerons ici, à titre de documents, ces pièces en entier, en y joignant plusieurs autres morceaux inspirés par les mêmes circonstances. Tout cela n'a pas grande valeur littéraire ; mais il peut être curieux de trouver le texte complet de toutes ces élucubrations.

---

(1) Baculard d'Arnaud (1718-1805), auteur fort médiocre, n'est guère connu aujourd'hui que par l'épitre ou il célébre le c. l de sa Manon.
(2) Le texte dit *quatre*.
(3). (2).
(4) Allusion a Marie Leczinka.
(5) Le *Mercure de France* contient une grande quantité de sonnets, odes, idilles, devises, relatives aux naissances des princes et des princesses de sang royal, mais aucune de ces pièces ne vaut la peine d'être reproduite.

La naissance du duc d'Anjou (1)

Je veux à mon maître
Boire comme un trou,
Il vient de nous naître
Un beau duc d'Anjou.

Vertubleu ! quel homme, quel homme, quel homme!
Vertubleu ! quel homme que notre bon roi !

De cinq enfants (2) père,
Agé de vingt ans !
L'aventure est fière :
Buvons mes enfants !

S'il était grand père
Dans dix ans d'ici,
La plaisante affaire,
Le vieillard joli !

Ma foi nos provinces,
S'il va de ce pas,
A tant de beaux princes
Ne suffiront pas.

Cherchons-leur des titres :
Versez-moi du vin ;
Ouvrons les registres.
Du Dieu du raisin.

Champagne et Bourgogne
S'offrent à mes yeux ;
Il est en Gascogne
Du jus précieux.

A pour notre sire
Quel consentement,
De se reproduire
Si facilement.

(1) Fils de Louis XV et de Marie Leczinska né le 5 août 1720, mort en 1733.
(2) Louise-Elisabeth et Anne-Henriette, sœurs jumelles, Louise-Marie, le Dauphin et le duc d'Anjou.

Remplissez mon verre
Portons, par nos chants,
Au bout de la terre
Ses heureux talents.

Cher Bacchus, arrange
Tes bienfaits pour nous,
Règle la vendange,
Sur des dons si doux.

Pour tant de naissances,
Vois ce qu'il nous faut,
Dans tes ordonnances
Songe qu'il fait chaud.

Que pour notre reine,
Des dieux bienfaisants,
Notre amour obtienne
S'il se peut cent ans.

Mon Dieu ! qu'elle est bonne !
Vidons nos flacons ;
Les biens qu'elle donne
Suivent nos moissons.

Vertubleu ! quel homme, quel homme, quel homme !
Vertubleu ! quel homme que notre bon roi !

La naissance du Dauphin (1)

Le ciel nous favorise enfin
Nous venons d'avoir un Dauphin,
Buvons du vin au lieu de bière.

---

(1) Louis, né à Versailles en 1729, mort à Fontainebleau en 1765, fils de Louis XV et de Marie Leczinska, père du duc de Bourgogne, mort en 1771, de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X.

« Grand événement dans notre Etat ! Dimanche, 4 de ce mois (septembre), entre trois et quatre heures du matin, la reine est accouchée d'un Dauphin. Aussitôt courrier à la ville et à M. le premier président et le

De nos cœurs chassons le chagrin,
Nous chanterons soir et matin,
Bénissons Dieu de cette affaire.

Que chacun donc se mette en train
Et versons des tonneaux de vin,
Quoique d'argent nous n'ayons guère.

Le Dauphin nous le rendra bien,
Car il en aura le moyen,
Ou ce sera monsieur son père.

Avant que d'être au monde mis,
Toute chose montait de prix,
Même jusqu'à la lumière.

Mais à présent tout va changer ;
Nous avons tout lieu d'espérer
Sous un aussi beau ministère.

L'on nous va rendre notre bien,
Ainsi le prétend le Dauphin,
Qui s'est fait fort de cette affaire.

Car il est déjà généreux
Et chacun sera très heureux
Dès qu'il saura marcher par terre.

Que de gens vont être contents,
Que de femmes feront d'enfants,
Que de filles s'en feront faire !

---

tocsin du Palais et de la ville ont été entendus. A midi, il y avait déjà une ordonnance de M. M. les prévôts des marchands et échevins affichée pour faire des feux de joie et illuminations aux maisons pendant trois jours, comme aussi de fermer les boutiques. Il y a eu feu de fagots à l'Hôtel de ville avec illuminations, ainsi que toutes les rues de la ville.

« Le lundi, le Parlement, qui a la police supérieure, à rendu arrêt pour dire que les boutiques seraient ouvertes jusqu'à midi et que les feux et illuminations continueraient encore le mercredi quatriéme jour, et le lieutenant de police a rendu ensuite son ordonnance en conséquence de l'arrêt. » (*Journal* de Barbier).

Et les paniers (1) plus que jamais,
Seront utiles désormais;
Ah ! quel gain pour chaque ouvrière !

Buvons à ce charmant enfant
Qui sera quelque jour très grand.
Buvons à madame sa mère.

Que Dieu lui donne d'heureux jours
Et que rien n'en trouble le cours,
Mais, vive son aimable père !

Autre chanson sur le même sujet

Ah ! que j'aime le Dauphin.
Son nom rime assez au vin ;
Nous en faut-il davantage
Pour lui rendre notre hommage ?
Lampons, camarades, lampons.

Il est du sang de Bourbon,
Donnez-moi donc du bon.
J'en tire la conséquence,
Qui me paraît d'importance.

En septembre il a paru,
C'est le mois du bois tordu ;
Il portera bonne chance
Au vignoble de la France.

Hérault à fait imprimer
Qu'il fallait boire et manger (2) ;
Suivons donc son ordonnance,
C'est pour le bien de la France.

(1) Voir la *Mode et les Accouchements* à la fin de ce volume.
(2). — Les maisons des échevins étaient illuminées en lampions et avec des lustres tous les jours, et deux tonneaux de vin chaque soir à leur porte, des cervelats et des petits pains. (*Journal* de Barbier).

Le roi, sans faire d'édit,
Vient lui-même dans Paris (1),
Nous montrer par sa présence
Qu'il faut boire à toute outrance.

Quand au monde vint Bacchus,
On ne but pas tant de jus
Qu'on en boit pour la naissance
De notre Dauphin de France.
Lampons, camarades, lampons.

Le lys de Versailles (2)

Au château de Versailles,
Un beau lys il y a,
Quelque part où l'on aille,
Rien ne vaut ce lys là.
Ah ! qu'il est bien planté,
O gué, ma commère,
Gué, gué, gué, ô gué !

Nuit et jour on le garde
Et l'on veille alentour.
Sitôt qu'on le regarde
On est blessé d'amour.
Heureux qui peut, ma chère,
L'avoir à son côté.

De ce lys tant aimable,
Un nouveau rejeton
D'une odeur agréable
Remplit tout ce canton.
Dès qu'on a su l'affaire,
Tout le monde a chanté.

---

(1). — Le mercredi, le roi vint de Versailles à Paris, sur les cinq heures et demie pour assister à un Te Deum qui s'est chanté en musique...
Après le Te Deum, le roi alla à l'Hôtel de ville avec toute sa cour. Il y fut reçu par le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands et échevins. On tira un feu d'artifice magnifique. Après le feu il y eut un grand souper. (*Journal* de Barbier).

(2) Cantate chantée à l'Opéra-Comique sur la naissance du Dauphin 1781.

Pour parler sans mystère,
C'est un Dauphin charmant
Dont le ciel vient de faire
A la France un présent.
D'un don si salutaire,
Je lui savons bon gré.

On a raison de dire
De cet enfant chéri,
Que le roi, notre sire,
L'a moulé d'après lui ;
Car l'enfant de Cythère
N'est pas si bien tourné.

Tout chacun le révère,
Et quoiqu'il soit petit,
N'y a que monsieur son père
Qui soit plus grand que lui,
Sa santé nous est chère,
Que son nom soit chanté.

Mettons tous des couronnes,
Chantons des airs joyeux,
Vidons toutes nos tonnes
Pour en faire des feux.
Faisons la fête entière
Et qu'il soit bien trinqué.
O gué, ma commère,
Gué, gué, gué, ô gué!

Dialogue paysan sur la naissance du Dauphin.

Ah! Colin, que je suis aise
De te rencontrer ici!
Mathurin et le gros Blaise
Veniont d'arriver aussi.
Paris est pis qu'une foire:
L'on y rit de bout en bout:
Chacun se fait une gloire
D'y bouter le feu partout.

Dame ! aussi quel avantage
Pour tout le peuple français !
Nous avons en droit lignage
Un fils de plus de cent rois.
C'est le Dauphin dont je parle.
Vraiment, l'on dit qu'il est beau,
Gentil, plus net qu'une parle,
Doux et droit comme un rosiau

Voyez donc le belle oracle !
Quel conte nous fait-il là ?
Prends-tu ça pour un miracle,
Avec le pêre qu'il a ?
Trouverais-tu sur la terre
Un si biau prince, un mortel
Aussi bien fait pour la guerre,
Et d'un meilleur naturel ?

Tatigué ! comme il jargonne :
De la reine qu'en dis tu ?
Je dis qu'elle est franche et bonne,
Un vrai tableau de vertu ;
Et que de tels pêre et mère,
Il ne saurait provenir
Que des enfants dont, compère,
On aura bian du plaisir.

Et voyant les trois princesses,
Ça se devine en deux mots :
Ce ne sont que gentillesses,
Et de biaux petits propos.
Je gagerais bian, acoute,
Qu'elles pâment dans le cœur
D'avoir sans qu'il leur en coûte,
Pour frère un si grand seigneur.

Dans le château de Versailles ;
On ne s'entend pas, ma foi :
Tout le monde est en guoguailles,
A commencer par le roi ;
Les dames pleuriont de joie,
Mais rien ne paraît égal
A la gaité que déploie
Le ministre cardinal.

Sont mille gens qui tracassent,
Et des nourrices par tas ;
Des cuisiniers qui fricassent ;
Ah ! quel terrible embarras !
J'ignore où tout ça se boute,
Mais en retour je conçois
Que pour leur tremper la croute
Il faut bien avoir de quoi !

Je t'accoute et tu raisonnes ;
Ah ! que je sommes nigaud !
Approchons nous de ces tonnes,
Le vin en tombe par sciaux.
Si j'attrapons par fortune
Quelques sapes de gourdin,
Je boirons, et sans rancune,
A la santé du Dauphin.

Quel bruit ! que de pétarades !
Qu'on sent la poudre à canon !
Chacun donne des aubades ;
Le pavé n'est que charbon ;
Entends-tu les tournebroches ?
Pargué ! ça va d'un grand train.
Ah ! qu'on cassera de cloches
Si Dieu n'y boute la main !

Palsangué ! comme on nous pousse.
Il ont grillé mon chapiau.
La rencontre n'est pas douce ;
Prên garde à ce serpentiau.
Quoiqu'habitants de village,
Morgué, j'avons le cœur bon ;
Çà crions avec courage
Vive le sang de Bourbon !

La joie de Paris à la naissance du dauphin.

Du prince qui nous est donné,
Célébrons la naissance;
D'un siècle pour nous fortuné,
Quel présage à la France !

Elevons nos cœurs et nos voix
Au ciel qui nous dirige ;
Il éternise de nos rois
Et la gloire et la tige.

Paris quand jusque dans ton sein
Ton roi se communique,
Et partage du citoyen
L'allégresse publique,
Quelle est ta fortune en ce jour !
Peuple heureux considère
Que, dans son empire, l'amour
Le rend doublement père.

En sa présence tous les cœurs,
Dans un nouveau lui-même,
Disent mieux que vous, doctes sœurs,
Comment il faut qu'on l'aime.
Leur joie éclate en doux transports
Aux yeux de qui l'inspire ;
Et l'emporte sur vos accords,
Et les noms de la lyre.

Louis y lit dans tous les yeux
Qu'un Dauphin vient de naître.
France va publier en tous lieux
Qu'il ressemble à ton maître.
Déjà l'amour aux champs des lys
A tout mis sous les armes ;
On prend, dit-il, pour moi le fils
D'un roi si plein de charmes.

De vos grottes, numphes, sortez :
Accourez sur la Seine ;
Dansez au brillant des clartés
D'un riant phénomène :
Ne craignez, sous l'astre qui luit,
Qu'un si beau jour finisse ;
Les Français n'auront plus de nuits,
Sous un ciel si propice !

Mille étrangers dans nos concerts.
Viendraient sur cette rive.

Supasser nos voix dans les airs,
En s'écriant : Qu'il vive!
Nous vaincraient-ils? Chantons sans fin :
Vivent le roi, la reine
A qui nous devons le Dauphin,
Que l'amour nous amène.

Courons repaître nos regards
Des traits d'un si beau prince.
Qu'au loin le bruit de nos remparts
L'annonce à la province :
Et que l'écho de tout côté.
A la ville, au village,
D'une longue félicité
Dise qu'il est le gage.

Tu l'apprends à plus d'un climat,
Sage dépositaire
Des seaux et secrets de l'Etat :
Mais ton zèle à beau faire,
Des cœurs le guide avant-coureur,
Volant à tire d'aile,
Sait porter de notre bonheur
Bien plus loin la nouvelle.

Oui, quand le premier mouvement
De joie aussi sincère,
Passait par ton empressement,
Au Germain, à l'Ibère,
On vit l'amour fendant les airs,
Charmé de son ouvrage,
D'avance inviter l'univers
D'aller lui rendre hommage.

Quels doux loisirs il nous promet !
Déjà toute l'Europe,
Du présent que le ciel nous fait,
A tiré l'horoscope :
Par ce rejeton de héros,
Notre fortune est stable :
Louis, pour notre plein repos,
Nous donne son semblable.

Mais, quel aspect dans ce moment!
Une heureuse planète
Influe à son tempérament
Les forces d'un athlète :
D'un brillant progrès à nos yeux ,
On le voit qui s'avance,
Et fait du Dauphin dans les cieux
Avec l'Aigle alliance.

Le coursier d'où l'on vit venir
Ce tourbillon d'étoiles,
Grand roi, lève de l'avenir
Sur la paix tous les voiles.
Cet ascendant prédit qu'un jour
Si l'on troublait ses charmes,
Ton fils la ferait à son tour
Respecter par les armes.

Dans ce prince, tout nous apprend
Quelle gloire future,
Sur les pas de Louis le Grand,
Son beau sang nous assure !
S'il te prend pour guide aux combats
Que tu livres aux vices ;
Qne son cœur ne vaincra-t-il pas
Sous tes heureux auspices ?

A peine est-il, que les jeux
Les ris autour des tonnes
Célèbrent partout, en tout lieux,
Ce lien des couronnes ;
Et qu'on voit, d'un accord nouveau,
Les grâces de sa mère
Se joindre autour de son berceau,
Aux vertus de son père.

La foi qui doit tout à son nom.
D'abord sur lui s'empresse
A mettre l'auguste cordon
De l'esprit de sagesse.
Tel signe est un droit de son rang ;
Mais ce symbole enseigne
Que c'est plus la marque du sang
Où la piété règne.

Digne enfant de tant de soupirs,
Vous, dont à la naissance,
Pour combler nos justes désirs,
Présida la Balance.
Sur vous, du trône cher appui,
Quel bonheur ne se fonde!
Non, il n'est de biens qu'aujourd'hui
Vous n'apportiez au monde.

Quel don! si par de tels bienfaits
Le ciel, grande princesse.
Couronne ainsi pour vos sujets
Toute votre tendresse;
Les vertus, pour nous rendre heureux,
Vous sont si familières,
Qu'il est moins le prix de nos vœux,
Qu'un fruit de vos prières.

Vous, autre exemple des mortels,
Fleury, que rien ne tente,
Qui servez l'Etat, les autels,
D'une âme si fervente!
Par ce digne héritier des lys,
Leur gloire régénère;
Et tous nos souhaits sont remplis
Sous votre ministère.

Oh! qu'à ton gré, de jour en jour,
Tu vas, heureuse France,
Voir dans les bras de Ventadour
Croître tant d'espérance!
Ses veilles ont assez prouvé
Encor plus d'une mère.

Dans le cours de si doux transports,
Toi qui, dans cette fête,
Du peuple animes tout le corps,
Et qu'on voit à sa tête,
Gesvres, en tous les hauts emplois,
Si ta noble ardeur brille,
Ne sait-on pas pour nos rois,
Tu la tiens de famille?

Quel spectacle on doit à tes soins!
Que de magnificence!
Turgot, quels yeux en sont témoins?
Ton roi, l'œil de la France!
Quel prix pour toi, que les honneurs
Dont-il paya ton zèle!
En tout événement, nos cœurs
Ont le tien pour modèle.

Vous serait-il indifférent,
Peuples voisins, d'apprendre
De la paix, qu'un nouveau garant
Ne se fait plus attendre?
Il est venu ce jour heureux,
Où le ciel qui le donne,
De la joie allumant les feux,
Eteint ceux de Bellone.

La naissance du duc de Bourgogne (1)

Gens de tous pays,
Venez à Paris,
Voir le beau feu de dimanche (2);
Tout brillera, tout charmera.
L'auguste enfant
Qu'on souhaite tant
Dimanche
Est venu lundi.
Le ciel soit béni,
Tous nos jours sont dimanche

Notre gouverneur,
En habit d'honneur,
Paré des bouquets de Flore.
De son argent

(1) Louis-Joseph-Xavier, fils de Louis, Dauphin, et de sa seconde femme Marie-Josephe de Saxe, né en 1?15, mort en 1761.
(2) Le feu de l'Hôtel-de-Ville et le *Te Deum* à Notre-Dame, où, suivant les apparences et le bruit courant, le Roi viendra avec sa famille sont indiqués pour le dimanche 19 de ce mois. (*Journal* de Barbier).

Fera présent (1)
Encore
S'il se croyait.
Toujours ferait
De même.
Aussi le voyant
Chacun va disant :
Ah ! mon cher ! que je t'aime.

Monsieur le prévot,
De tout ce qu'il vaut.
Va faire preuve complète :
Tournez, canons,
Sonnez, clairons,
Trompettes,
Ruisseaux de vin
Coulez sans fin
Des tonnes.
Le ciel pour protecteur,
Par grande faveur,
Un duc de Bourgogne nous donne.

Il nous est donné,
Ce beau nouveau-né,
En septembre ; c'est bon signe.
Du grand papa
Il défendra
La vigne.
Et sous nos ceps
Toujours en paix,
Tranquille,
Nous boirons du bon.
Bénissons le nom
De la royale famille.

(1) Le duc de Gesvres, gourverneur de Paris, jeta de l'argent au peuple pendant trois jours.

Sur le même sujet (1).

Air : *De mon berger volage*

Un enfant vient de naître,
Un enfant précieux,
Un Prince qui doit être
Digne de ses aïeux ;
L'augure est favorable,
Il sera notre amour ;
Une colombe aimable,
Produit-elle un vautour ?

Nous soupirions sans cesse
Après ce gage heureux.
Le don d'une princesse,
L'assuroit à nos vœux.
J'ai vu la rose éclore,
Le lys nait à son tour :
Une si belle aurore,
Annonçoit un beau jour.

Croissez parmi les grâces,
Espoir flatteur des lys,
Rassemblez sur vos traces,
Les arts, les jeux, les ris.
Si la gloire cruelle
Réclame un jour ses droits,
Vous avez un modèle
Dans le plus grand des Rois.

Dans le cristal de l'onde,
L'azur des cieux nous luit
Et le flambeau du monde
S'y peint, s'y reproduit.
Plus vivement encore,
Par des traits éclatants,
Ce roi que l'on adore,
Se peint en ses enfants.

(1) Couplets de Favart chantés par Jelliote dans un divertissement qui a été donné à Madame la Dauphine, quelques jours après qu'elle a été relevée de ses couches. (Collé, *Journal historique*, nov. 1751).

Destin, qui le fis naître
Pour régir l'Univers,
Conserve notre maître ;
Ses jours nous sont si chers !
Ils règnent par avance
Ses dignes successeurs,
Leur empire commence,
Leur trône est dans nos cœurs.

Les mariages de Paris. (1)

L'amour, l'hymen et les ris
    Dans Paris,
Font une fête chérie
En faveur du citoyen
    Pour le bien
Et l'honneur de la patrie.

Qui nous donne ce beau jour
    Où l'amour
S'unit avec l'abondance ?
C'est un rayon du soleil
    Non pareil
Qui fertilise la France.

---

(1) Le roi, après avoir pris connaissance des réjouissances projetées en l'honneur du duc de Bourgogne et de la dépense qu'elles devaient entraîner, préféra, comme le remarque Barbier, « quelque chose de plus solide et de plus utile » ; il décida que la somme destinée aux fêtes serait consacrée à doter et à marier six cents filles dans Paris. « Au lieu de faire des feux d'artifice et de donner des fêtes qui coûtent toujours beaucoup et ne procurent aucun avantage, la ville a donné un fonds pour ces mariages. Chacune de ces filles a été habillée, a eu cent écus comptant, et les frais de noce ont été faits aux dépens de la ville. Le peuple de Paris a paru approuver beaucoup toutes ces dispositions qui sont en effet très bonnes et très louables. Les curés de Paris, qui ont été chargés de faire ces mariages, les ont arrangés et les ont faits avec beaucoup de décence et de dignité. » *Journal historique* de Collé (1709-1783). Ces mariages furent tous célébrés le 9 novembre 1751. On composa, à ce sujet, les trois chansons qui suivent : *Les mariages de Paris*, *Vive les gueux* et *Hommage au nouveau-né*.

Que pour jamais le burin
Sur l'airain
Grave les dons de la ville.
Elle exécute un projet
Dont l'objet
N'est pas une œuvre stérile.

Le bien public a dicté,
Arrêté,
Ce projet si beau, si sage,
Et la liberté
A compté
De quoi couronner l'ouvrage.

Ce système est sensé,
Bien pensé,
Quand on pourvoit six cents filles,
On devient le bienfaiteur
Et l'auteur
De deux fois deux cents familles.

Vive notre gouverneur,
Ce seigneur
Doux, officieux, affable ;
Il fait voir qu'un duc est grand
Doublement
Quand il sait se rendre aimable.

On est bien venu chez lui
Sans appui ;
Chez lui la faible indigence
Peut prétendre au même accès
Et succès
Que la plus haute opulence.

Que le prévost des marchands,
De nos chants
Excite aussi l'allégresse ;
Ceux qui lui succèderont
Ne pourront
Le surpasser en sagesse.

Dans dix siècles on saura,
On dira
Ce que furent les Bernages (1) ;
Leur gloire aura pour garants
Les enfants
Issus des six cents mariages.

Cette fête vaut bien mieux
Que ces feux
Où le salpêtre s'enflamme :
Ils s'épandent en éclairs
Dans les airs ;
Les bienfaits restent dans l'âme (2).

Vive les gueux.

Grâce à monsieur de Bernage,
On va bientôt
A maint joli pucelage
Donner l'assaut ;
Six cents, c'est le nombre heureux ;
Vive les gueux ! (3)

Pour entrer dans cette bande,
Chaque pasteur
A chaque fille demande
Son fréquenteur ;
Le mot est neuf et nerveux.
Vive les gueux !

Deux cents écus font les dots
De ces tendrons,
Y compris habits et cottes,
Vins et dindons,
Et même les violoneux (4).
Vive les gueux !

(1) C'est le nom du prévost des marchands.
(2) Quel écrivain public peut bien être l'auteur de cette stupéfiante platitude ?
(3) Béranger aurait-il, dans son enfance, entendu le refrain de cette chanson ?
(4) Les curés, suivant Barbier, avaient été chargés de tous les détails des mariages, distribution des habits, repas, bal, etc.

Fais bien nettoyer les rues,
Cher Outrequin (1),
De peur que nos prétendues,
Par les chemins,
Ne gâtent leurs souliers neufs.
Vive les gueux !

Qu'il fera beau, ce me semble,
Voir en ce jour
Tant d'amants unis ensemble,
Faire à l'amour
Un sacrifice joyeux.
Vive les gueux !

Pour compléter cette fête,
De l'Opéra,
Notre prévôt, bonne tête,
Régalera
Ce troupeau d'amoureux.
Vive les gueux !

Sur un si louable exemple,
De nos deniers.
A l'hymen fondez un temple,
Gros financiers (2),
A nos dépens généreux.
Vive les gueux !

Vive Monsieur de Bernage
Et son conseil.
Vive ce prévôt si sage
Au teint vermeil.
Et pour terminer nos vœux,
Vive les gueux !

(1) Entrepreneur des fontaines et du pavé de Paris.

(2) M. de Monmartel, garde du trésor royal, suivit le conseil et dota toutes les filles nubiles qui étaient dans ses terres. Mme de Pompadour en fit autant.

Hommage au nouveau-né

Voici le jour fortuné
De notre mariage,
Au prince du Dauphiné
Rendons un doux hommage
Et chantons le petit nouveau-né,
Qui nous met en ménage.

A l'amour, à la gaîté,
Puisque tout nous engage.
Triomphons en liberté
Et faisons grand tapage :

Du père qui l'a formé
C'est la vivante image,
Il sera bien renommé
S'il devient aussi sage ;

De son aïeul bien-aimé
L'invincible courage
Et l'ineffable bonté
Seront son apanage :

Son bras sera redouté
Jusque chez le sauvage,
Et son cœur sera fêté
Jusqu'au dernier rivage ;

Quel temps de prospérité
Cet enfant nous présage !
De notre félicité
Son nom seul est le gage ;

Souvent le soleil levé
Ne chasse point l'orage ;
Mais quand un Bourbon est né
Il n'est plus de nuage ;

Notre cœur est transporté
Des dons qu'il nous partage.
Ses bienfaits de tous côtés
Disent en leur langage :

Puisse l'univers charmé
Etre son héritage,
Et son règne confirmé
S'étendre au dernier rivage.
Célébrons le petit nouveau-né
Qui nous met en ménage.

Une nourrice congédiée. — On lit dans les *Nouvelles littéraires* qui forment la première partie de la célèbre correspondance de Grimm (1) :

De tous les vers qui ont été faits à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, voici les seuls qui aient fixé l'attention publique. Ils sont réellement d'une jeune femme, belle, vertueuse, qui avait été choisie pour être nourrice du jeune prince, et qui a été renvoyée.

Placet à M. le duc de Bourgogne

Par Mme de Cup...

Précieux rejeton du plus beau sang du monde,
Digne présent des cieux, si longtemps attendu,
Cher prince, à ta grandeur que ton bonheur réponde :
Puisse-t-il égaler tout l'amour qui t'est dû !

L'univers retentit de nos chants d'allégresse,
Du plus aimé des rois tu combles les désirs ;
Pour toi, dans tous les cœurs, éclate la tendresse :
Dans des moments si chers fais grâce à nos soupirs.

Jalouse d'avoir soin d'une si belle vie,
J'osai briguer l'honneur de te donner mon sein ;
Sur ce flatteur espoir j'ai quitté ma patrie,
Mais le sort a trahi mon généreux dessein.

Seul reste infortuné du nom de ses ancêtres
Que six rois, tes aïeux, ont jadis illustré,

(1) 1723-1807.

Mon époux pour servir et l'Etat et ses maîtres,
N'a rien que son courage et leur zèle épuré (1).

Auprès de ton berceau nous cherchons un asile ;
A cette ambition j'ai tout sacrifié ;
Mon malheur m'en éloigne et mon zèle inutile
Ne m'offre désormais d'appui que la pitié.

A deux jeunes époux que ta voix enfantine
Daigne, race des Dieux, prêter l'heureux secours :
Intéresse pour nous cette auguste héroïne
A qui la France doit et sa joie et tes jours.

Ainsi puisse le ciel faire de tes années,
Un long tissu de gloire et de prospérités,
Et mon fils, né pour voir tes hautes destinées,
Même au prix de son sang te payer tes bontés.

La naissance du duc d'Aquitaine (2)

Morgué, c'est qu'il faut d'abord
Qu'en ce jour tout soit d'accord ;
Pour votre Parlement, sire,
C'est un bon débouché,
Quand j'avons tous envie de rire
Pourriez-vous être fâché ?

J'avons donc de votre nom
Encore un joli poupon.
Il sera duc d'Aquitaine,
Il sera tout ce qu'il voudra,

---

(1) Nous comprenons fort peu cette stance et l'allusion qu'elle renferme nous échappe entièrement.

(2) Xavier-Marie-Joseph, duc d'Aquitaine, second fils de Louis, dauphin, et de Marie-Josephe de Saxe, né en 1753, mort l'année suivante. « Le 21 février 1754 mourut le duc d'Aquitaine. Quelques courtisans, pleins d'esprit, disoient sérieusement, à Versailles, que c'étoit le bon cœur de cet enfant qui l'avoit fait mourir ; qu'il avoit été touché de la mort de Mademoiselle Tallard, sa gouvernante, qui a pris son parti le mois dernier ; quoiqu'il n'eût que neuf ou dix mois, ils voyaient dans cet enfant assez de connoissance pour sentir cette perte. » Collé, *Journal historique*.

Suffit, grand Roi, qu'il nous vienne
De vous et de son papa.

Pour un digne rejeton
De la race de Bourbon,
Je baillerions messieurs de Pontoise,
Et nos seigneurs les prélats,
Je baillerions même nos grivoises,
Et nous si ça ne suffit pas.

S'il est possible pourtant
Que tout le monde soit content
En ce jour de bonne fortune,
Rendez-nous les honnêtes gens,
Mais envoyez à Pontoise
Les commis et les sergents.

A notre saint homme le pasteur
Si ça faisait mal au cœur,
Qu'il vous refuse ou vous donne
Sa bénédiction pour ça,
J'en aurons pour votre personne
Mille qui valent mieux que celle-là.

Béni soit le cher enfant,
Béni soit sa mère grand,
Béni soit madame sa mère,
Béni soit comme le bon Guieu
Un Roi qui comme lui sur terre
Répand la joie en tous lieux.

En célébrant son petit-fils
Quelque jour les beaux esprits
Diront : Messieurs, ce grand prince
Vint au monde tout justement
Quand le roi de la province
Fit revenir le Parlement (1).

(1) Ce vœu ne devait être exaucé qu'un an plus tard, après la naissance du duc de Berry.

Puissiez-vous dans soixante ans,
Entouré de descendants,
Voir vos images vivantes
Dans douze fils de monsieur le Dauphin ;
Et puissent mesdames leurs tantes
Leur bailler plus d'un cousin.

Je leur souhaitons de tous nos cœurs,
Quatre grands rois pour serviteurs ;
Mais s'il faut à ces demoiselles
Des maris comme leur papa,
Elles pourront rester pucelles,
Y n'y en a pas deux comme celui-là.

Naissance du duc de Berry (1)

Ou suis-je ? quels bruits éclatants
Viennent de frapper mon oreille ?
Le cri du bonheur me réveille,
J'entends les plus aimables chants.

Le beau lys qui pare la France
Vient de pousser encore un brillant rejeton ;
Venez, vive reconnaissance,
Paraissez sur notre horizon;
Volez aux pieds d'une illustre princesse
Qui vient de combler nos désirs,
Et que l'étendard des plaisirs
Marque partout notre allégresse.

La valeur, les talents ont choisi ce séjour :
Que de faits étonnants vont orner notre histoire !
Nos deux princes doivent le jour
A l'amour, à la gloire.

(1) Troisième fils de Louis, Dauphin, et de Marie de Saxe, « cette brave allemande qui, au dire de d'Argenson, nous donnait bien des princes. » Celui qui devait être Louis XVI naquit à Versailles, le 23 août 1754.

Cet empire des dieux éprouve les faveurs,
Eclatez, bruyantes trompettes,
Joignez-vous aux doux chants de nos tendres musettes,
Soyez l'organe de nos cœurs.

Chantons le plus grand Roi, la plus auguste Reine,
Formons d'agréables concerts,
Les fruits d'une si belle chaîne
Intéressent tout l'univers.
L'espérance fuyait (1) : un beau jour la ramène.

L'accouchement de la duchesse de Chartres (2)

Aimable princesse,
La jeunesse, la vieillesse,
A ton bonheur s'intéresse,
Notre joie est une ivresse;
Dans son allégresse,
De ta maison la tendresse
Pour un second fils adresse
Jusqu'au cieux
Ses vœux.

La gaîté du père,
Les doux transports de la mère.
Font que le grand-père espère
Au plus tard dans vingt mois,
Voir naître un frère
Du duc de Valois.

S'il en venait un troisième
Un quatrième, un cinquième,
Reçu de même,
Te plaindrais-tu ?

(1) Par la mort du duc d'Aquitaine.
(2) Le prince, dont la naissance est chantée ici, était le futur roi des Français, Louis-Philippe, né le 5 octobre 1773.

Que Dieu te les donne ;
L'on ne trouvera personne
Qui s'étonne
Q'il couronne.
Ta vertu.

Aimable princesse,
La jeunesse, la vieillesse,
Notre joie est une ivresse :
Dans son allégresse,
De ta maison la tendresse
Pour un second fils adresse
Jusqu'aux cieux
Ses vœux.

Naissance du premier fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Louis-Joseph-Xavier-François, Dauphin de France, naquit à Versailles le 22 octobre 1781. Nous empruntons au continuateur de Bachaumont les détails sur le cérémonial de circonstance.

C'est Madame la princesse de Lamballe qui, en qualité de surintendante de la maison de la reine, donna ordre, au moment des douleurs de S. M., d'avertir les Princes et Princesses qui se rendirent dans le grand cabinet de la Reine où S. M. était sur son lit de misère. Le garde des Sceaux de France s'y était rendu aussi et occupait sa place aux pieds du lit à *genoux*. Le roi et les Princes étaient en dedans du paravent qui entourait le lit, le surplus des courtisans en dehors.

La Reine accouchée, on présenta l'enfant à M. le garde des Sceaux pour en constater le sexe, et il se releva. Un grand silence ayant cette fois régné dans l'appartement, la Reine craignait de n'avoir mis au monde qu'une fille, mais quand elle fut en état d'en recevoir la nouvelle. le Roi s'approcha et lui dit : « Madame, vous avez comblé mes vœux et ceux de toute la France ; vous êtes mère du Dauphin. »

La reine désira voir ce précieux enfant, qui lui fut apporté par la princesse de Guéménée, gouvernante des Enfants de France. S. M, en le lui remettant lui dit : « Madame, je n'ai pas besoin de vous recommander ce dépôt, qui intéresse tout le Royaume ; il ne saurait être en meilleures mains ; mais, pour que vous puissiez vaquer plus librement aux soins qu'il exige, je compte partager avec vous l'éducation de ma fille. »

Les courtisans, toujours malins, toujours exacts observateurs des passions des Princes, ont cru remarquer sur le visage de *Monsieur*, à la première inspection du sexe, un mouvement d'humeur et de chagrin; mais son âme magnanime, surmontant bientôt cette faiblesse, s'est livrée ensuite à toute la joie que lui ont inspirée son attachement au Roi et à la Reine et son zèle pour la félicité de l'Etat.

Dans le même recueil, nous relevons, à la date du 8 novembre, les particularités suivantes :

On a déjà pris toutes les dimensions de Monseigneur le Dauphin. Il pèse 13 livres et a vingt-deux pouces de long. Sa nourrice se nomme Madame Poitrine (1) : c'est une paysanne qui s'est évertuée d'elle-même, qui est venue à Paris avec son mari et se sentant les qualités requises, s'est tellement démenée et fait connaître qu'elle a été acceptée. Elle a continuellement auprès d'elle une « gardienne du ventre » qui ne la quitte point, même lorsqu'elle va à la garde-robe et rend compte à la Faculté de l'état de santé de la nourrice.

La venue de cet héritier du trône, lequel devait d'ailleurs mourir en 1789, était impatiemment attendue ; elle provoqua, dans la famille royale et même dans la nation tout entière, un enthousiasme incroyable et fit oublier un moment toutes les préoccupations politiques.

Madame Campan et le continuateur de Bachaumont nous ont laissé force détails sur les réjouissances de toutes sortes qui célébrèrent l'évènement (2).

D'abord, les salves, les feux de joie et les illuminations de rigueur.

Aujourd'hui 22 octobre 1781, la ville a reçu un premier courrier à une heure trois quarts après midi, annonçant les premières douleurs de la Reine, et à deux heures et demi-quart un second a apporté l'heureuse nouvelle de la naissance d'un Dauphin.

Sur le champ, on a tiré le canon, le tocsin du palais et celui de la ville ont sonné. A 6 heures, le Prévôt des marchands, à la tête des Officiers

(1) Madame Poitrine, nourrice ! Paul de Kock n'eut pas trouvé mieux.

(2) Quelques uns des détails que nous donnons ont déjà paru dans nos *Accouchements à la cour* ; nous les reproduisons ici pour former comme un ensemble caractéristique.

municipaux, a fait une procession autour d'un feu de bois pendant laquelle autre salve d'artillerie.

L'Ordonnance sur le champ a été rendue pour une illumination générale pendant trois jours, et quoiqu'elle ne pût être connue dans le jour même, la plupart des quartiers ont été illuminés volontairement et par zèle (1)

Le lendemain et le surlendemain, mêmes manifestations d'allégresse, et, de plus, volées de cloches, orchestre à la Grève, distribution de vivres et de boissons.

Les corps et métiers parisiens dépensèrent des sommes considérables pour se rendre à Versailles, où dans la cour du château ils donnèrent un spectacle curieux.

Des ramoneurs aussi bien vêtus que ceux qui paraissent sur le théâtre portaient une cheminée très décorée au haut de laquelle était juché le plus petit de leurs compagnons; les porteurs de chaises en avaient une très dorée dans laquelle on voyait une belle nourrice et un petit dauphin ; les bouchers paraissaient avec leur bœuf gras; les pâtissiers, les maçons, les serruriers frappaient sur une enclume; les cordonniers achevaient une petite paire de bottes pour le dauphin, les tailleurs un petit uniforme de son régiment. Le roi resta longtemps sur son balcon pour jouir de ce spectacle. L'enthousiasme fut si général que la police, ayant mal surveillé l'ensemble de cette réunion, les fossoyeurs eurent l'imprudence d'envoyer aussi leur députation et les signes représentatifs de leur profession. Ils furent rencontrés par la princesse Sophie, tante du roi, qui en fut saisie d'effroi et vint demander au roi que ces insolents fussent à l'instant chassés de la marche des corps et métiers qui défilaient sur la terrasse. (2)

Le 6 de novembre les dames de la Halle étaient admises à complimenter leurs Majestés. Voici le morceau que l'une d'elles lut au roi :

Sire,

Si le ciel devait un fils à un roi qui regarde son peuple comme sa famille, nos prières et nos vœux le demandaient depuis longtemps; ils sont

(1) *Mémoires de Bachaumont.*
(2) Madame Campan.

enfin exaucés. Nous voilà sûrs que nos enfants seront aussi heureux que nous ; car cet enfant doit vous ressembler. Vous lui apprendrez, Sire, à être bon et juste comme vous. Nous nous chargerons d'apprendre aux nôtres comme il faut aimer et respecter son roi.

Ces dames « plus heureuses que les cours souveraines (1) » eurent même la liberté de voir la reine et de lui adresser leurs félicitations. La princesse de Chinay fut à la porte de la chambre de Marie-Antoinette recevoir trois de ces marchandes qui furent introduites jusqu'au lit. L'une d'elles harangua sa majesté ; son discours avait été fait par M. de la Harpe et était écrit dans un éventail, sur lequel elle jeta plusieurs fois les yeux, mais sans aucun embarras ; elle était jolie et avait un très bel organe. Les *Mémoires* de Bachaumont, qui nous donnent la pièce, trouvent qu'elle ne ressemble en rien aux lieux communs de cette espèce :

MADAME,

Toute la France a déjà témoigné à Votre Majesté sa joie si vive et si vraie de la naissance de Monseigneur le Dauphin. Nous avons fait éclater nos transports avec tout l'amour que nous avons pour vous : il nous est permis aujourd'hui de porter aux pieds de Votre Majesté les expressions de nos cœurs ; ce droit-là nous est plus cher que la vie. Il y a si longtemps, Madame, que nous vous aimons, sans oser vous le dire, que nous avons besoin de tout notre respect pour ne pas abuser de la permission de vous l'exprimer.

Marie Antoinette parut touchée et répondit avec la plus grande affabilité.

Restait la harangue au Dauphin. Que dire à un enfant qui n'a encore ni yeux, ni oreilles, ni langue ? L'auteur s'en tira d'une façon aimable.

MONSEIGNEUR,

Nos cœurs vous attendaient depuis longtemps ; ils étaient à vous avant votre naissance. Vous ne pouvez entendre encore les vœux que nous faisons autour de votre berceau ; on vous les expliquera quelque jour ; ils se réduisent tous à voir en vous l'image de ceux de qui vous tenez la vie.

(1) *Mémoires* de Bachaumont.

On ne s'étonnera pas si les *Te Deum* furent nombreux dans la circonstance. Dès le 23 octobre au matin, la Chambre des Comptes en faisait chanter un à la Sainte-Chapelle. Le 27, le roi assistait à un autre dans la cathédrale de Paris et, sur son parcours, ordonnait que l'on jetât de l'argent au peuple. Deux de ces cérémonies furent particulièrement remarquées, le *Te Deum* que Mme Médard, bouquetière de Sa Majesté, fit chanter en l'église Saint Germain l'Auxerrois et celui de la Faculté de médecine, ce dernier à cause d'un décret en latin rendu à cette occasion. Si nous comptons quelque humaniste parmi nos lecteurs, ils nous sauront gré de leur avoir cité ce document; il est d'une latinité agréable.

De Mendato

M. Josephi Philips, Facultatis medicæ Parisiensis Decani, et MM. Doctorum Regentium ejusdem Facultatis, ob serenissimi Delphini Natalia.

Solium Ludovicus XVI conscenderat, conjux felix, tam amans quam amore dignus, sed nondum pater; et dum a singulis civibus dulcissima appellatione meruit vocari Pater patriæ, deerat tamen qui ipsum proprio nomine patrem salutaret. Flagrantibus votis, sollicitâ prece, vim cœlo intulit Gallia. Dictum est a divo Augustino : *oscendunt desideria, descendunt miracula* ; primum miraculum, puellam dedit, in cujus ortu, tam ardenter, quam diu expectato, gestire eo opportunius fuit, quod naturæ tarditas jam calumniis lacessita, injiciebat quamdam diffidentiam furtivo lapsu animis irrepentem. Amor fecerat sollicitudinem, quæ semper magnœ expectationis comes est; et certè hanc excusabat. Ex isto puellari proventu felix augurium ducere, et ævo spes dulciores adhuc jaculari licuit. *Demio accendunt desideria, descendunt miracula*, nonnec el lilia. Terris ostensus est Delphinus. Salve, ô nobilis liliorum sarcule! Vive diu, vive lætus et incolumis. Tibi dormienti adspiret blanda quies, vigilanti adspirent risus venusti, lusus amabiles. Jam risu matrem adorandam cognosce. Jam blandâ manu eburneum matris collum preme molliter. Jam roseis labris casta fige oscula. Tot blanditiæ, tot materno pectori voluptatis fontes; et quando tibi erit ætas firmior, disce ex amore nostro, patrem, ex reverentiâ, regem colere. Votum patriæ sacrum addimus : non minus amans, quam amabilis, ut primum amari te senseris, redamare scias. Solio nasceris ; sed diu ignora quam grande sit pondus, et sceptrum et corona ; istas regendi populos, et præsertim amandi artes combibe intimius, totis te proluens fontibus ex quibus ortus es. Dum gratulando cultu, cunas floribus conspergunt

varii civium ordines, cruore madens laurus non tenera offendat lumina ; arrideat tibi tanquam molle pulvinar olea pacis, cujus prænuntium quasi numen in te amamus et veneramur (1).....

Traduction :

Sur l'ordre de

M. Joseph Philips, doyen de la Faculté de médecine de Paris, et de MM. les docteurs régents de cette même Faculté, à l'occasion de la naissance du Sérenissime Dauphin.

Louis XVI était monté sur le trône; époux heureux, aussi aimant que digne d'amour, il n'était pas encore père cependant. Méritant de chaque citoyen le doux titre de père de la patrie, il n'avait cependant personne qui pût en propre le saluer de ce nom. Par l'ardeur de ses souhaits, par ses prières continues, la France fit violence au ciel. Saint-Augustin a dit : *les vœux montent, les miracles descendent* ; le premier miracle fut la naissance d'une fille, naissance aussi vivement que longtemps attendue, motif d'allégresse venu d'autant plus à propos que les lenteurs de la nature, déjà calomniée, laissait quelque défiance se glisser furtivement dans les esprits. L'amour causait cette inquiétude, sentiment qui toujours accompagne une grande attente; l'amour en était l'excuse. De la naissance de cette princesse, il fut permis de tirer un heureux augure et de former pour l'avenir des espérances plus douces encore. *De nouveau les vœux montent, les miracles descendent*, les miracles et les lys. Un Dauphin est montré à la terre. Salut, noble rejeton des lys. Vis longtemps, vis en joie et en santé! Que sur ton sommeil se répande un doux repos; que, durant ta veille, s'empressent autour de toi les ris gracieux et les jeux aimables. Par ton sourire, reconnais ta mère adorable; presse doucement, d'une main caressante, son col d'ivoire. De tes lèvres roses donne lui de purs baisers. Toutes ces mignardises sont autant de sources de joie pour une mère. Plus avancé en âge, apprends à aimer ton père par notre amour pour lui, apprends à le révérer par notre respect. Nous ajoutons le vœu sacré de la patrie : sois non moins aimant qu'aimable, et dès que tu te sentiras aimé, rends amour pour amour. Tu nais sur ton trône ; mais puisses-tu ignorer longtemps de quel poids sont le sceptre et la couronne ! Pénètre-toi profondément de l'art de gouverner

(1) Suit une formule ordonnant la célébration du *Te Deum* dans la Chapelle de la Faculté.

les peuples, de les aimer surtout, t'abreuvant aux sources dont tu es sorti. Dans leurs actions de grâces et leurs hommages, les divers ordres de citoyens jonchent ton berceau de fleurs; que le laurier humide de sang n'offense pas tes jeunes regards; que plutôt, moelleux coussin, te charme le pacifique olivier; nous t'aimons et te vénérons comme un messager divin qui nous l'annonce et nous le promet.

M. M. de la Faculté de Médecine avaient parmi eux un bon rhétoricien ; mais la rhétorique ne suppose pas toujours le tact. La phrase relative à la naissance du premier enfant du roi, de Mme Royale (1), *à la nature déjà calomniée,* cette allusion peu dissimulée aux bruits qui avaient couru sur le *cas* de Louis XVI, fit scandale.

On l'a trouvée répréhensible et la Faculté, non seulement ne veut point donner de copies de ce décret que recherchent les amateurs de la belle latinité, mais a fait arracher le plus qu'elle a pu tous les placards imprimés qui en existaient (2).

Les spectacles édifiants de tout genre ne manquèrent point. Ainsi les *Mémoires* de Bachaumont, à la date du 31 octobre, nous content que :

Toutes les paroisses ont été en procession à Notre-Dame. On y a surtout remarqué les Invalides. Le curé de Saint-Nicolas s'est aussi signalé par un cortège de 500 pauvres de l'un et de l'autre sexe, auxquels, la cérémonie finie, il a donné un écu et un pain de quatre livres pour chacun.

Comme on peut penser, le théâtre ne demeura pas sur l'Eglise en reste de manifestations. L'affiche de la comédie française portait, pour le jour où naquit le Dauphin, une petite pièce d'ailleurs parfaitement oubliée, le *Procureur arbitre* (3); on donna à la place l'*Ecole des maris.* Et pourquoi ? pour faire applaudir les vers suivants :

(1) V. Nos *Accouchements à la Cour* p. 229.
(2) *Mémoires* de Bachaumont.
(3) Par le comédien auteur Ph. Poisson (1728).

VALÈRE.

.... Mais, Monsieur, savez-vous les nouvelles
Que l'on dit à la Cour et qu'on tient pour fidèles?

SGANARELLE,

Que m'importe?

VALÈRE

Il est vrai; mais pour les nouveautés,
On peut avoir parfois des curiosités;
Vous irez voir, Monsieur, cette magnificence,
Que de nostre Dauphin (1) prépare la naissance (2)?

Le même jour, à la Comédie Italienne, après les *Deux Sylphes* (3), la dame Billioni, qui joue un rôle de Fée dans cette pièce, a chanté un couplet analogue à la circonstance; il est de M. Imbert et le voici:

Air de Joconde.

Je suis Fée et veux vous conter
Une grande nouvelle ;
Un fils de Roi vient d'enchanter
Tout un peuple fidèle.
Ce Dauphin, que l'on va fêter,
Au trône doit prétendre.
Qu'il soit tardif pour y monter,
Tardif pour en descendre.

L'on a aussi joint à la *Matinée villageoise* (4) trois couplets d'un M. Dry ; mais ils ont été trouvés bien inférieurs au premier et ont paru très plats aux connaisseurs (5).

Les représentations gratuites étaient parmi les réjouissances d'usage. La Comédie française commença, le 25 octobre, avec *Ade-*

(1) Molière fait allusion à la naissance du grand Dauphin, l'élève de Bossuet, laquelle est de 1661, date de l'*Ecole des maris*.
(2) Acte I, scène III.
(3) Nous ne connaissons pas l'auteur de cette pièce.
(4) Par Piis et Barré.
(5) *Mémoires* de Bachaumont.

laïde du Guesclin (1) et la *Partie de chasse de Henri* IV (2).

Le sieur Dugazon y a cousu un petit bout de scène analogue à la circonstance, qui a augmenté la gaité des spectateurs et les a mieux disposés au festin que les histrions donnent ensuite aux chefs de la populace (3).

Le 27, c'était le tour de l'Opéra. On inaugurait une nouvelle salle. Les gens de goût s'accommodèrent difficilement de savoir qu'elle serait souillée, dans sa fraîcheur, par « une canaille dégoutante (4). » Le fait est que, comme à la Comédie française, il y eut ripaille après la représentation; les poissardes et les charbonniers (5) formèrent des danses sur la scène et chantèrent des chansons qu'on n'était pas accoutumé d'entendre en pareil lieu. Deux ou trois jours après eut lieu le *gratis* de la Comédie italienne.

On a été fâché, disent les *Mémoires* de Bachaumont, qu'ils aient choisi, pour amuser le peuple, des pièces qu'ils ont crues plus analogues à lui ; s'avoir : les *deux Avares* (6) *le Silvain* (7) *et les Vendangeurs* (8). Cependant MM. de Piis et Barré s'étaient mis en frais et avaient composé un long *Dialogue* en couplets entre un Charbonnier et une Poissarde. De tous ces couplets, au nombre de vingt-deux, le plus adroit était celui relatif au compliment de l'Université à Versailles.

Tu s'ras p't' êt' bien en pein', Nicole,
Du latin que l'y a récité
Le Recteur d' l'Université ;
Mais on m'a dit l' secret d' l'école.
Ça voulait dir', c' n'est pas plus fin,
Viv' le Roi, la Reine et l' Dauphin.

(1) Mauvaise tragédie de Voltaire.
(2) Par Collé.
(3) *Mémoires* de Bachaumont.
(4) Id.
(5) Les charbonniers et les poissardes avaient le privilège de faire occuper, par leurs délégués, aux représentations théâtrales gratuites, les deux grandes loges de l'avant scène, dites du roi et de la reine.
(6) Par Fenouillot de Falbaire.
(7) Opéra-Comique de Gretry, paroles de Marmontel.
(8) Par Piis et Barré.

Le refrain généralement répété a réveillé l'engourdissement de cette populace (1).

Les concerts spirituels étaient, paraît-il, déjà à la mode.

On a exécuté hier au Concert spirituel une Cantatille de M. le marquis de Saint Marc, musique du sieur Piccini, sur la naissance du Dauphin... Le sujet est raté absolument. Il n'a reçu aucun battement de main. On a trouvé que la partie du récitatif avait trop peu d'expression ; le chant du chœur point assez de noblesse et ne faisait pas ronfler dignement les noms de Louis et d'Antoinette, qui en formaient le refrain (2).

Quant aux versificateurs, ce fut un déchaînement de rimes à nul autre pareil. Dans un juste accès d'humeur, quelqu'un improvisait ce quatrain :

Prince dont dépendront un jour nos destinées,
Longtemps Dauphin et longtemps Roi,
Puisses-tu vivre autant d'années
Qu'on a fait et fera de mauvais vers pour toi !

De son côté, un M. de la Blancherie (3) s'écriait :

O Monseigneur ! que votre sort est doux,
Non d'être né pour gouverner la France ;
Mais de ne pas avoir la moindre connaissance
De tous les mauvais vers que nous forgeons pour vous.

Cependant tout ne fut pas également exécrable.

Entre la multitude des vers fades qu'a fait naître avec elle la naissance de Monseigneur le Dauphin, il faut distinguer ceux-ci de M. de la Chabeaussière, l'auteur des *Maris corrigés*.

(1) *Mémoires* de Bachaumont.
(2) Id.
(3) Sans doute l'illustre inconnu que cite Rivarol et Champcenetz dans leur *Petit almanach des Grands hommes*.

Un jardinier, connu par son discernement,
Qui ne laissoit jamais un bon terrain en friche;
Avoit un jour enté, dans un jardin charmant,
Sur un laurier de France un beau rosier d'Autriche.
Son travail fut suivi du plus heureux succès;
L'arbuste tout joyeux de sa métamorphose,
Fit d'abord galamment les honneurs à la Rose;
Mais le propriétaire eut, peu de temps après,
La rose Autrichienne et le laurier François (1).

A toute cette horticulture, nous préférons *l'Impromptu d'un Gascon*:

Sandis, vous l'entendez, Rochambeau, La Fayette,
Vous savez réunir les vaincus, les vainqueurs;
La France à son Dauphin présente tous les cœurs,
Et vous forcez L'Anglois à payer la layette.

L'auteur fait allusion à la capitulation de York-Town, en Amérique. Ce succès militaire donna prétexte à une chanson où nous trouvons le couplet suivant :

Notre Dauphin a précédé (2)
Cette heureuse victoire;
C'est un signe bien décidé
De sa future gloire.
Anglais, craignez tous ce luron,
La faridondaine, la faridondon,
Il aura du poil... au sourcil
Biribi
Et fera de vous des moutons.
Sacré noms!

Quelques vers que donnent les *Mémoires* de Hardy sont passables :

(1) *Mémoires* de Bachaumont.
(2) Le chansonnier a commis ici une erreur qui s'explique facilement; la capitulation de York-Town était antérieure de trois jours à la naissance du Dauphin, mais elle ne fut connue qu'à la fin d'octobre (Raunié).

Auguste, enfant, amour de l'univers,
Sur les biens que tu fais éclore,
Lorsque tous les yeux sont ouverts,
Les tiens seuls sont fermés encore.
Sourd à nos vœux, tu les remplis.
Dieux ! que ta faiblesse est puissante !
Tu fais déjà l'appui des Lys ;
Tu nais à peine et leur éclat augmente.
Au gré du monde satisfait
Commence une illustre carrière ;
Si ta naissance est un bienfait,
Que sera donc ta vie entière ?

L'épigramme elle-même trouva son compte dans cet événement de la naissance d'un Dauphin. Le vieux Maurepas étant mort le 21 novembre 1782, ce fut l'occasion de ce distique.

O France applaudis-toi, triomphe de ton sort,
Un Dauphin vient de naître et Maurepas est mort.

On sait quelle vogue eut le genre poissard durant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il fallait s'attendre que la naissance du Dauphin fut célébrée dans cette langue de convention, dont Vadé avait fait la fortune. Le recueil Clairambault-Maurepas, publié par M. Raunié, contient le morceau suivant, une assez plate flatterie d'ailleurs :

La naissance du Dauphin.

Si l'Roi z'est not pèr' à tous,
La Reine z'est aussi not'mère ;
Mes gas, réjouissons-nous,
A viant d'nous bailler un p'tit frère.
N'sra pas du pied qui s'mouchera.
Messieurs l's Anglais vous verrez ça.

I s'ra biau com' sa maman,
Com' el, sera sensible,
Com' son papa bienfaisant,
De Henri s'ra l'portrait visible.
Chantons du soir au matin
Vive l'Dauphin, vive l'Dauphin !

Le ciel devait ce présent
Aux vertus, aux vœux de la mère :
Il a fait en les combinant
Le bonheur d'la France entière.
Mon Dieu ! le joli refrain :
Vive l'Dauphin, vive l'Dauphin !

Fallait entendre not' prélat
Annoncer c'te bonn' nouvelle,
Tuchou ! comme il défila
Son éloquente kyrielle ;
Pour son Roi, com' pour son Dieu,
Il est tout d'flamme, il est tout d'feu.

Tatudienne queu sabat
Faisaient messieurs d'Aquitaine !
Ils étaient aussi gais là
Qu' s'ils euss' combattu dans la plaine.
Ils chantaient tous le refrain :
Vive l'Dauphin, vive l'Dauphin !

Pour moi, je n'savais pas trop
Si j'devais pleurer ou rire,
Mon pauv' cœur allait l'galop ;
J'étais content ; j'ne pouvais le dire.
Quand l'sentiment est trop fort
Ça m'coup' le sifflet tout d'abord.

Mais vous vouliez eun' chanson,
Il fallit bian vous la faire.
J'vous tiens quitt' pour la façon ;
Mes amis, il n'en coûte guère
Pour dire du soir au matin,
Vive l'Dauphin, Vive l'Dauphin !

Qu'il vive, ce cher enfant,
Pour l'amour, pour la victoire !
D'la dernièr' gout' de mon sang
Je voudrais cimenter sa gloire.
Que le diab' m'emporte à l'instant
Si j'en dis un mot plus qu' j'n sens.

A chanter d'pareille sujet
Y a ben pus d'plaisir que d'peine.
Pour me payer d'ces couplets,
N'vous gênez donc pas, belle Reine;
Ils sont, à la rime près,
Dans le cœur de tous les Français.

Si vous croyez, malgré ça,
Nous d'voir queuq' reconnaisse,
Faites encor un p'tit ga,
Madame et j'vous bâill'rons quittance;
Quand on en fait d'si genti
S'roit pêché de se ralenti.

Ne craignez point, cher papa,
De voir croître vot' famille,
Le bon Dieu z'y pourvoira.
Fait's en que Versaille en fourmille.
Y eût-il cent Bourbons chez nous,
Y a du pain, du laurier pour tous (1).

Autre exemple :

L'accouchement de la reine

Ou les Etrennes données à la France par Marie Antoinette (2).

Admirons ce beau Poupon :
Queu plaisir après la peine !
I n'saurait manquer d'êt'bon,
C'est l'ouvrage du Roi d'la Reine.
C't'Enfant aura des Vertus
Pour le moins, autant que d'écus (bis)

Partout joyeux échaffaut
Le vin coule en abondance,
Buvons à tir-la-rigot
Y à la santé d'la Cour de France.

(1) Mme Campan nous apprend que le Roi et la Reine furent très satisfaits de ce dernier couplet et le chantèrent plusieurs fois pendant le temps des couches.
(2) Ces couplets, qui se chantent sur l'air *Ah ! ça v'là qu'est donc baclé*, accompagnent une gravure de l'époque éditée par Naudet.

On nous verrait d'même en train.
Sans l'vin, les cervelats et l'pain. (bis)

Tout Français, qui n'sait pas ça?
Pour ses Rois a d'la tendresse.
Le Peuple, sus s't'artic-là
Va de pair avec la Noblesse.
A Versaille on est content.
A Paris on l'est bien autant. (bis)

La *Correspondance de Grimm* signale une des plus étonnantes élucubrations poétiques auxquelles jamais naissance royale ait donné lieu :

L'*Autoneïde* ou la *Naissance du Dauphin et de Madame Royale*, poème en sept chants et en vers libres, par M. Peyraud de Beaussol, auteur des *Arsacides*, tragédie en six actes, et qui n'est tombée, à ce que dit l'auteur, que parce qu'elle n'était pas en sept : le plan le plus absurde qu'il soit possible d'imaginer, des tirades de vers que la muse de Gresset n'eût pas désavouées, quelques descriptions pleines de chaleur et d'harmonie, mais en général, un style parfaitement digne de l'extravagance du plan et des idées.

Chant I. — L'auteur se promène au Luxembourg, le jour du premier accouchement de la reine (2). Il invoque le dieu du Jour, mais le Vent du Nord se lève pour s'opposer aux bienfaits de ce dieu et répandre un froid mortel sur l'horizon.

II. — L'Aquilon et le Vent du Midi partent en même temps ; les deux rivaux s'envisagent des deux extrémités du monde et se disputent la gloire de régner sur la France (2).

III. — Le dieu du Jour l'emporte sur les deux Vents. La nation se livre à la joie. Apparition d'une divinité entourée d'un grand nombre d'esprits.

IV. — Inquiétude du poète sur cette apparition. Naissance du premier enfant de la reine. Le poète est transporté par son génie à Versailles.

(1) Nous avouons ne pas saisir la signification de ce titre à apparence grecque. Fait-il allusion à l'automne (11 décembre 1778 et 22 octobre 1782) saison dans laquelle Marie-Antoinette fit ses deux premières couches?

(2) L'astrologie avait, jusqu'alors, joué son rôle dans les naissances ; c'est maintenant le tour de la météorologie.

V. — Le poète à Versailles reconnait l'impuissance des divinités qu'il a implorées ; il a recours au vrai Dieu, de concert avec toute la France.

VI. — La France, rebelle aux décrets du Ciel, n'en obtient rien ; par les élans de l'amour pur (1), elle se met en état de lui être agréable. L'Eternel est prêt à descendre.

VII. — Il descend, annonce un Dauphin à la Reine, donne des conseils à la princesse de Guéménée, à la princesse de Marsan, et retourne ensuite aux cieux. La France chante un hymne de reconnaissance, et le poète termine ainsi sa sublime rêverie :

Je ne respire plus qu'au sein d'un incendie,
Et grâces à mon Dieu, que je vois au grand jour,
Je ne sens plus les douceurs de la vie
Que par les brasiers de l'amour.

En province, la joie s'étaitaussi manisfesté avec éclat. Voici quelques documents tirés des *Mémoires* de Bachaumont : (2).

2 *Novembre*. — Extrait d'une lettre de Rouen du 27 octobre... Le mercredi 24, on finissait la *Veillée villageoise*, et déjà le public se disposait à sortir, lorsque plusieurs coups de fouet se firent entendre derrière le théâtre et retinrent la foule. Les acteurs en parurent étonnés et voyant entrer sur la scène un courrier en bottes fortes, ils l'entourèrent avec empressement. Il répondit par des couplets sur l'air : *Par la p'tit' poste de Paris*, analogue à la nouvelle du jour et dont le refrain étaif *Vive l'Dauphin, Vive l'Dauphin*. Le public le répéta dans une ivresse de joie inconcevable. Le rôle de courrier était fait par le sieur Patras, auteur des couplets.

26 *Novembre*. — A Vienne, en Dauphiné, M. l'archevêque, de même que les maires et échevins, a doté plusieurs filles et distribué d'abondantes aumônes.

A Villeneuve-le-Roi, élection de Sens, un particulier, au lieu d'illu-

(1) Singulière intervention du quiétisme.

(2) On trouvera dans le *Mercure de France* de nombreux détails sur les réjouissances publiques de Paris et de la province à l'occasion de la naissance des Dauphins. C'est un peu la répétition de celles que nous avons décrites dans nos *Accouchements à la cour* et de celles que nous rappelons ici.

miner sa maison, a mieux aimé payer la taille des pauvres de sa paroisse (1), ce qui a donné lieu à l'impromptu suivant :

J'ai vu l'autre jour à ta porte
Cent malheureux comblés de tes bienfaits ;
Des lampions de cette sorte.
Ami, ne s'éteindront jamais.

29 *Novembre.* — M. Le Pelletier, intendant de Soissons, prépara, le dimanche 25, une fête pour la naissance du Dauphin ; il y a fait inviter les principaux laboureurs de sa Généralité. Après le *Te Deum*, auquel ils ont assisté, au milieu de toute la noblesse, ils ont été placés avec les dames les plus distinguées de la ville et des environs, à une table où étaient l'évêque, l'Intendant et les gens les plus décorés.

En commémoration de l'évènement et, dans cette fermentation générale de patriotisme, ces laboureurs ont demandé à se charger chacun d'un orphelin, auquel ils donneroient le surnom d'Antoine. Il est à remarquer que, parmi les agriculteurs, il en est qui ont déjà 12, 13 et 14 enfants.

11 *Décembre.* — Extrait d'une lettre de Limoges :

Pour élever un monument durable de notre joie à l'occasion du prince Auguste, que toute la France célèbre, nos officiers municipaux ont résolu de construire au plutôt une fontaine publique sous le nom de Fontaine-Dauphine. Elle sera ornée d'attributs convenables à la circonstance avec l'inscription suivante :

Auspiciis
D.D. Marii Joan Bapt. Nic. d'Aine,
Provinciæ Præfecti ;
Curantibus
D. Lud. Nauvissard, Prætore urbano,
D. Lud. Estienne Propraetore ;
Ædilibus

(1) A Paris, des particuliers avaient de même signalé leur zèle par des œuvres charitables.

« Le jour de la naissance de M. le Dauphin, MM. de Boissy, trésoriers de la Compagnie de l'assistance des prisonniers, reçurent une lettre d'un inconnu qui leur faisait part de leur intention de consacrer 1500 livres à la délivrance des prisonniers pour dettes de mois de nourrice, dont il leur déferoit le choix. En effet, le lendemain 23, l'argent leur fut apporté et ils procurèrent la liberté à 194 personnes. » (*Mémoires* de Bachaumont).

D.D. Jos. jacq. Juge, Joann. Tauchon,
Mart. Barbon. Jos. Fournier;
Hoc
Ob natum, ovantibus Gallis
Delphinum
Publicæ felicitati,
Gratulabundè posuit monumentum
Urbs Lemovicensis
Non. Novemb. Anno. M. DCC. LXXXI.

Cette inscription simple est dans le véritable style lapidaire; elle est de M. l'abbé Vitrac.

En outre, on a résolu d'inviter les propriétaires des maisons qui restent à bâtir sur une place d'embellissement et de commodité, en rotonde, déjà commencée dans le même quartier, sur des façades régulières, à les faire reconstruire au plus tôt, conformément au plan adopté par le ministère, et qu'elle serait nommée, dès ce moment, Place Dauphine.

Enfin le 28 décembre 1781 eut lieu une dernière fête.

Les gardes du corps obtinrent du roi la permission de donner à la reine un bal paré dans la grande salle de l'Opéra de Versailles. Sa Majesté ouvrit le bal par un menuet qu'elle dansa avec un simple garde nommé par le corps, auquel le roi accorda le bâton d'exempt. La fête fut des plus brillantes; tout était alors joie, bonheur et tranquillité (1).

Cent un coups de canon. — On sait qu'à la naissance des princes, on tire cent-un coups de canon en signe de réjouissance. Pourquoi ce chiffre ? Cette question a été posée dans les concours historiques du *Musée des Familles* et voici la réponse. L'origine n'aurait d'ailleurs aucun rapport avec la venue au monde d'un futur grand de la terre :

S'il faut en croire la tradition allemande, ce serait à Augsbourg que, pour la première fois, une salve d'honneur aurait été composée de cent et un coups de canon, pour recevoir un empereur qui revenait d'une

(1) Madame Campan.

campagne heureuse, le conseil de la ville d'Augsbourg décida qu'il serait tiré cent coups de canon. L'officier de service n'étant pas bien sûr du nombre exact de décharges qui avaient été faites, en ajouta une pour que, en tout cas, la centaine fut complète. Une ville voisine tenant à ne pas paraître moins enthousiaste, ordonna de tirer le même nombre de coups; et comme une semblable recommandation passa de ville en ville, ce fut ainsi que s'établit, dit-on, la tradition.

Deux questions d'ancien droit. — 1° Le désaveu de paternité avant le Code civil. — On sait que, pour ce qui concerne la paternité légitime, le législateur actuel, saisissant la présomption la plus voisine de la preuve, a posé cette règle générale : *L'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari.* C'est l'axiome du droit romain : *Is pater est quem justæ nuptiæ demonstrant.* Cependant le *Code civil* reconnaît le père recevable à désavouer l'enfant dans certains cas : naissance prématurée, impossibilité physique ou morale de cohabiter avec la même, adultère de l'épouse, etc.

Nos anciennes lois étaient beaucoup moins larges et ne s'écartaient pas volontiers de la présomption légale. Une beauté légère de l'ancienne cour, Madame de Salignac, le rappela, un jour, fort cavalièrement, à son mari :

— Je suis grosse, lui dit-elle, vous savez bien que ce n'est pas de vous, je vous conseille de n'en pas faire de bruit, car si on met cela en procès, vous perdrez, parce que vous savez qu'il est dans les lois de ce pays-ci, que tout enfant né dans le mariage appartient au mari ; ainsi il sera à vous, de plus, je vous le donne.

L'anecdote est du commencement du XVIIIe siècle ; elle a été rapportée, croyons-nous, par la duchesse d'Orléans, dans sa *Correspondance* (1).

---

(1) Les *Anecdoctes secrètes du XVIIIe siècle* par Nougaret (1742-1823) nous rapportent un bel exemple de sang-froid donné par un mari et une femme dans une circonstance analogue.

Un mari, revenant de l'Amérique, trouva sa femme lui présentant six jolis petits enfants ; il demande tranquillement :

— Qu'est-ce que cette troupe d'amours ?

— Ce sont nos enfants, répond sérieusement l'honnête dame.

— Je ne me croyais pas une si aimable famille.

Un moment après :

— Ah ça, ma bonne, nous n'en ferons plus d'autres... Nous en avons assez, n'est-ce pas ?

— Comme vous voudrez, mon ami.

2° **La recherche de la paternité avant le Code civil.** — L'article 340 de notre *code civil* interdit formellement la recherche de la paternité (1), laquelle, disent sagement les jurisconsultes, est de sa nature, éminemment incertaine. Cette disposition légale, joie des célibataires et tranquillité des maîtres qui engrossent leurs servantes, n'existait pas dans notre ancien droit. Nous lisons dans les *Anecdotes du dix-huitième siècle* :

Une contestation est prête à s'élever entre M. le prince de Nassau (Mailly, car il n'est pas reconnu en Allemagne (2), et Mlle Fleury, une des impures très renommée qui excite actuellement les hommages de Nosseigneurs. Celle-ci a vécu longtemps avec M. le prince de Nassau ; il l'a quittée grosse ; il en est venu un enfant dont elle a déclaré à l'Eglise pour père le prince en question : il a, en conséquence, été baptisé sous son nom. Celui-ci, absent, a été fort alarmé de cet événement ; il a fait des démarches pour se faire rayer de l'acte baptistaire, et comme cela n'est pas possible, il est en instance pour l'exiger en justice. On ne doute pas qu'il ne perde, l'usage constant de ce pays-ci étant qu'une fille, même publique, ayant pour elle la notoriété de l'habitation préalable, en soit crue sur simple déclaration ; ce qui donne au bâtard le droit d'exiger ensuite en justice une pension alimentaire de son père.

Naturellement, la mère pouvait, en pareil cas, exiger également des secours. L'*Intermédiaire des curieux* nous donne, sur cette question, un document singulier par sa crudité naïve. Il a été pris sur les registres d'une commune rurale de l'Eure, et le copiste a scrupuleusement respecté le style et l'orthographe de l'authentique :

Aujourd'hui mercredi 31 octobre 1792, l'an premier de la République française (3) d'après le rapport de Françoise Desportes, fille mineure de Jean-Jacques Desportes, laboureur, demeurant au Mesnil d'Andé. Elle nous a requis, en présence dudit Desportes, son père, nous maire et

(1) Une seule exception a été admise : Dans le cas *d'enlèvement* lorsque l'époque de cet enlèvement se rapportera à celle de la conception, le ravisseur pourra être, sur la demande des parties intéressées, déclaré père de l'enfant.

(2) Sa mère, Charlotte de Mailly, ayant abandonné son époux, Ignace Emmanuel de Nassau-Siegen, celui-ci avait fait déclarer non légitime son fils présumé Charles-Henri-Nicolas-Othon (1745-1805).

(3) Le *Code civil* date du Consulat.

officiers municipaux de la paroisse d'Andé, de lui dresser procès-verbal, en nous déclarant qu'elle se trouvait enceinte d'après s'être amusée avec Louis Prévost, dans plusieurs occasions, dont la première fois se sont trouvés en revenant du pélerinage de Saint-Lubin, dans la cotte entre Saint-Lubin et Louviers, auprès d'une haie; la seconde, dans les grandes vignes du Mesnil ; la troisième, dans la maison de mon père durant la la grande messe, et les autres fois autant qu'il a désiré, dont je me declare de ma grossesse d'environ sept ou huit mois. En foi de quoi nous lui avons, d'après sa réquisition, le présent pour lui servir et se pourvoir envers ledit Louis Prévost à ce sujet, dont la fille Desportes a signé en jurant la vérité, en présence de nous maire et officiers municipaux, les jour et an què dessus.

+
(Marque de Françoise Desportes.)

Louis Desrues, officier.
Nicolas Desrues, procureur.
Jean Deporte.
André Dire, greffier.
Noël Desportes, maire.

Déclaration de naissance d'un hermaphrodite. — Le *Figaro* du 15 septembre 1869 dit qu'il vient de se passer à Passy un fait sans précédent dans les annales de la médecine.

Le médecin de l'état civil a eu à constater la naissance d'un hermaphrodite chez lequel les deux sexes étaient parfaitement visibles. Comment va être inscrit ce nouveau-né? Est-ce une fille? Est-ce un garçon ? Voilà les questions qu'il faut résoudre. Le médecin accoucheur tient pour la prédominance du sexe féminin et celui de l'état civil pour celle du sexe masculin. Jugez si le cas est embarrassant.

Or il y a au moins un précédent du siècle dernier et voici comment le cas fut constaté.

Dans le registre des naissances de la paroisse *Bonne-Nouvelle*, à Paris, on lit ce qui suit :

L'an 1741, et le 1er août, a été baptizé un enfant dont la nature, quant à l'espèce de masle ou femelle, ayant les deux noms, a été déclarée incertaine par la dame Leclerc, maîtresse sage-femme, qui a été nommée

dans l'incertitude comme masle *François-Marie*, enfant de Pierre-André Levasseur, me cordonnier, et de Marie-Agathe Brunet, son épouse, demeurant rue Neuve-de-Cléry, de cette paroisse, par Jacques François Martin et par Marie Pourdin. Le père et la marreine ont déclaré ne savoir signer. Le parain et la sage-femme ont signé avec nous.

DUPUIS, prêtre.

Un compliment de famille, (1742.). — Le maréchal de Noailles avait deux fils, le duc d'Agen et le comte de Noailles. La femme du dernier (1) a accouché d'un garçon. Le maréchal, qui est gouverneur de Versailles, a fait ordonner des feux de joie pour cette naissance. Tout le monde a été indigné ici de cette audace, et M. le duc d'Agen, à ce qu'on prétend, a exprimé l'indignation publique par les vers burlesques que vous allez lire :

Orgueilleux calotin, faux devot de Noailles,
Frauduleux emprunteur, vrai zéro de batailles (2)
Osez-vous Arlequin, affrontant tout Versailles,
Par la force extorquer des feux pour vos merdailles ?
Les sages ont gardé leur bois et leurs futailles
Pour célébrer les fruits des dauphines entrailles.
Ou pour se réjouir lors de vos funérailles (3).

Nouvelles littéraires de l'abbé RAYNAL (4).

Naïveté d'une jeune épouse. — M. de Cypière, fils de l'intendant d'Orléans, épousa une jeune fille qui n'avait pas encore douze ans. Après la cérémonie, on réintégra la jeune pensionnaire au couvent.

(1) Cette dame, née d'Arpajon, par un privilège assez singulier de la maison dont elle était sortie, était grand croix de l'ordre de Malte.

(2) Le comte de Noailles était maréchal des camps et armées du roi. D'ailleurs les Noailles ne passaient pas pour braves. On disait qu'à Fontenoy; le duc de Biron avait changé trois fois de cheval, le maréchal de Saxe trois fois de chemise, un de Noailles trois fois de culottes. Les épigrammes de ce genre pleuvaient.

(3) M. le duc d'Agen était aussi bon frère qu'excellent oncle.

(4) Publiées par MM. Tourneux en tête de la *Correspondance* de Grimm.

Mais avant de quitter celui qui ne devait être son époux de fait que quelques années plus tard, celle-ci, qui avait entendu parler vaguement par ses compagnes des conséquences du mariage, dit gracieusement à M. de Cypière :

— Au moins, monsieur, n'oubliez pas de me faire sortir pour mes couches.

La boîte à perruque de M. le lieutenant de police. — Le lieutenant général de police (1) s'était fait faire une perruque neuve pour le mariage de sa fille; un garçon perruquier apporta cette perruque dans une boîte. Le travail fini, il demande la boîte à son valet de chambre; mais quelle fut sa surprise lorsqu'en place d'une perruque sénatoriale, il trouva un enfant mort ! M. Lenoir fit aussitôt chercher le maître perruquier, lequel voyant le fait, demanda beaucoup d'excuses, et conta que sa femme était accouchée la surveille, que l'enfant était mort peu après, qu'on avait apparemment confondu les deux boîtes, et enterré celle où était la perruque. Ce quiproquo a fait beaucoup rire le magistrat et son monde, et l'on assure que la perruque a été exhumée et l'enfant mort mis en terre à sa place (2).

Les deux abbés beaux-frères ou le vice récompensé. -- M. Legrand, prévot de Saint-Germain, me contoit, ces jours-ci, une histoire dont il m'a fort assuré la vérité, la voici; l'on en croira ce qu'on en voudra. Il prétend que défunt M. le cardinal de Rohan, peu de temps avant sa mort, avoit présenté à l'évêque de Mirepoux, un jeune abbé de qualité, et lui demandoit pour lui une abbaye : le Mirepoix promit. Un bénéfice vient à vaquer, le cardinal et l'abbé furent le sommer de sa parole ; ce funeste évêque les refusa, en ajoutant que M. l'abbé savoit bien lui-même, l'impossibilité où il étoit de lui accorder ce qu'il demandoit. L'Abbé, qui se sentoit irréprochable du côté des mœurs, et à tous autres égards, pressa si vivement M. de Mirepoix de lui déclarer, devant le Cardinal de Rohan, les causes de son refus, que ne pouvant plus reculer, il lui dit :

— Eh bien ! Monsieur, puisque vous m'y forcez, je vous dirai que je suis étonné que vous pressiez le roi de vous accorder une grâce, dans le

(1) M. Lenoir.
(2) *Anecdotes secrètes du dix-huitième siècle.*

temps que Madame votre sœur, abbesse de..., vient de donner un scandale public et est accouchée ces jours-ci; sachez, Monsieur, que Sa Majesté a disposé du bénéfice que vous demandez en faveur de M. l'abbé***.

— Comment! reprit vivement M. le Cardinal de Rohan, que dites-vous, Monseigneur! outre que les fautes sont personnelles et que ce jeune homme, qui est vertueux, ne doit point être puni de celle de sa sœur; c'est que l'abbé***, à qui vous avez donné le bénéfice, est celui qui a fait l'enfant à la sœur de Monsieur.

Le Mirepoix, malgré tout son esprit, resta pétrifié.

Ch. Collé, *Journal historique.*

Madame du Chatelet et Voltaire. — Voltaire fut l'amant de Madame du Chatelet (1), mais fut-il le père de l'enfant qui coûta la vie à la nymphe de Cirey ? Voici ce qu'en pense Collé :

Madame du Chatelet (la véritable) est grosse. La dernière personne qu'on a soupçonnée est son mari, comme l'on croit bien. M. de Voltaire n'en est point coupable, non plus, à ce qu'on assure; tout le monde veut que ce soit M. de Saint-Lambert qui a fait cette ânerie-là. On prétend qu'elle a pris cet officier pendant une absence de Voltaire. Ce changement fit dire, dans le temps, cet ancien proverbe :

C'est aujourd'hui la Saint-Lambert,
Qui quitte sa place, la perd.

Quoiqu'il en soit, elle est grosse, sans avoir pensé qu'elle avoit quarante-cinq ans (2), ou, c'est peut-être ce qui l'aura engagée à s'abandonner à la Providence, et ce qui l'aura rendue intrépide sur les suites qu'elle devoit médiocrement appréhender.

Cependant, quand elle a vu qu'elle s'étoit trompée, il a fallu néces-

(1) Si l'on en croit Chamfort, dans ses *Caractères et Anecdotes.* Voltaire qualifiait parfois assez singulièrement sa maîtresse: « M. de Voltaire se trouvant avec madame la duchesse de Chaulnes, celle-ci, parmi les éloges qu'elle lui donna, insista particulièrement sur l'harmonie de sa prose. Tout d'un coup, voilà M. de Voltaire qui se jette à ses pieds : « Ah ! Madame, je vis avec un cochon qui n'a pas d'organes, qui ne sait pas ce que c'est qu'harmonie, mesure, etc. »

Le cochon dont il parlait, c'était Madame du Chatelet, son Emilie.

(2) Collé vieillit Mme du Chatelet de 3 ans.

sairement qu'elle cherchât, comme une honnête femme, la compagnie de son mari, qui, depuis douze ou quinze ans, ne lui avoit pas dit un mot plus haut que l'autre, et ça été le diable. Il n'étoit point à Lunéville, où ce beau coup-là s'est fait. Elle a été obligée de prier le roi Stanislas de l'y faire venir. Le roi n'avoit nullement la fureur de M. du Chatelet, qui l'ennuie tant qu'il veut ; mais les instances réitérées de sa femme l'ont emporté; il est arrivé.

Ce n'étoit pas le tout que d'arriver, il étoit bien aussi difficile de l'amener au but; avec un peu de peine, il y est venu, et le tout s'est passé à la satisfaction de cette grande physicienne. Sur cela, quelqu'un disoit :

— Mais quelle diable d'envie a donc pris à Madame du Chatelet de coucher avec son mari ?

— Vous verrez, répondit-on, que c'est une envie de femme grosse (1).

En septembre 1749, Collé écrit :

Madame du Chatelet est accouchée dans le commencement de ce mois-ci. Dans une compagnie où étoit la Maréchale de Boufflers, on exagéroit le ridicule qu'il y avoit eu à Madame du Chatelet d'avoir fait un enfant à son âge ; sur quoi la bonne Maréchale soutint qu'il n'étoit pas aussi grand que celui que Madame Dubocage s'étoit donné en faisant une tragédie.

La marquise mourut huit jours après avoir mis sa fille au monde ; voici l'épitaphe qu'on composa sur cet évènement :

Ici gît qui perdit la vie
Dans le double accouchement
D'un traité de philosophie
Et d'un malheureux enfant.
Lequel des deux nous l'a ravie ?

---

(1) Le même mot mis en vers et, en conséquence, gâté par Lallemand :

— Quelle nouvelle, mon ami ?
— Aucune ; sinon qu'Aspasie
Reprend, dit-on, la fantaisie
De coucher avec son mari.
— Quel conte ! l'aventure est fausse ;
Aurait-elle assez peu de goût...
— Bon ! son état excuse tout ;
C'est un désir de femme grosse.

Sur ce funeste évènement,
Quelle opinion doit-on suivre?
Quand Saint-Lambert s'en prend au livre,
Voltaire dit que c'est l'enfant.

Voltaire disait, en effet, que Me du Chatelet avait plus de peine à mettre au monde un enfant qu'un livre.

Cependant les lignes suivantes, qu'il écrivait au comte d'Argantal, prouvent que la marquise accouchait avec la plus grande facilité ;

Mme du Chatelet, cette nuit, en griffonnant son Newton, s'est sentie mal à son aise, elle a appelé une femme de chambre, qui n'a eu que le temps de tendre son tablier, et de recevoir une petite fille qu'on a portée dans son berceau. La mère a arrangé ses papiers, s'est mise au lit, et tout cela dort comme un ciron à l'heure que je vous parle.

Il fait allusion au même évènement dans cet autre passage ;

Moi qui dans les derniers temps de sa grossesse ne savais que faire, je me suis mis à faire un enfant tout seul : j'ai accouché en huit jours de *Catilina*. C'est une plaisanterie de la nature qui a voulu que je fisse en une semaine ce que Crébillon avait été trente ans à faire. Je suis émerveillé des couches de Mme du Chatelet et épouvanté des miennes.

Les enfants de Marmontel (1). — La femme de M. Marmontel, dont on a annoncé le mariage dans le temps, ayant fait une fausse couche, l'épigramme a suivi sur le champ.

Marmontel se flattoit enfin
De porter le doux nom de père ;
Sa femme devoit en lumière
Mettre incessamment un dauphin
Mais, espérance mensongère !
— Eh bien ! quoi ? — Vous le devinez,
Depuis longtemps il ne peut faire
Hélas ! que des enfants mort-nés. (2)

(1) 1728-1799.
(2) *Anecdotes du dix-huitième siècle.*

Une série d'échecs avait accueilli les tragédies de Marmontel ; *Cléopâtre*, les *Héraclides*, *Egyptus* ; il n'en avait, d'ailleurs pas moins gardé sa réputation comme prosateur.

Sur Madame de Durfort. — Tiré du même recueil :

Madame la duchesse de Durfort, belle-fille de M. le duc de Duras, que tout le monde sait ne point vivre avec son mari, est devenue grosse et est accouchée. M. le chevalier de Boufflers a fait la chanson suivante à cette occasion. Il faut savoir qu'elle a pour nom *Marie*.

Votre patronne
Fit un enfant sans son mari :
Bel exemple qu'elle vous donne !
N'imitez donc pas à demi
Votre patronne.

Pour cette affaire
Savez-vous comme elle s'y prit ?
Comme vous, n'en pouvant pas faire,
Elle eut recours au Saint-Esprit (1)
Pour cette affaire.

La Renommée
Vanta partout ce trait galant :
Elle n'en est que mieux famée,
Ne craignez pas, en l'imitant,
La Renommée.

Beau comme un ange,
Sans doute Gabriel étoit.
Vous ne devez pas perdre au change ;
L'objet qui plait, est, en effet,
Beau comme un ange.

---

(1) Ce passage nous remet en mémoire cette explication laconique du divin mystère :

Le Saint-Esprit
Jadis s'y prit
Bien
Car il le fit
Sans qu'on y vit
Rien !

Belle Marie,
Si j'étois l'archange amoureux,
Destiné pour cette œuvre pie,
Que je vous offrirois des vœux,
Belle Marie.

Grossesse extraordinaire. — Mme Campam racontait à M. Maigne, médecin des Hôpitaux de Mantes, une grossesse abdominale, dont on a observé d'autres exemples (1), et à laquelle l'incendie est complètement étranger :

Mme la marquise de Forges, dont le mari était grand fauconnier, habitait Versailles. C'était en 1775. Elle était enceinte; pendant le travail de l'accouchement, elle apprit une nouvelle fâcheuse, le feu avait pris à l'un de ses hôtels. Les douleurs cessèrent et la marquise resta enceinte vingt-cinq-ans; elle mourut au bout de ce temps. A l'ouverture de son corps, on trouva l'enfant pétrifié.

Plusieurs années avant sa mort, le marquis de Créqui lui dit dans un salon :

— Madame la marquise, vous ferez bien, ce me semble, d'avaler un précepteur pour monsieur votre fils; sa barbe doit commencer à pousser.

Trois mots de médecins. — Le premier vaut par sa verdeur, les deux autres par leur dignité :

C'était après une chasse où la cour avait parcouru les bois toute la journée. On était à la Muette quand une dame, qui était enceinte, éprouva ces premières douleurs qui indiquent un prochain accouchement. Il était impossible de la transporter à Paris, et peut-être n'aurait-on pas même le temps de faire venir un médecin. Le roi était dans la plus grande détresse.

— Oh mon Dieu ! s'écria-t-il, mais, si l'opération presse comme on le dit, qui donc s'en chargera ?

— Moi, Sire, répondit le premier chirurgien La Peyronie (2) qui se trouvait là. J'ai accouché autrefois.

(1) Voir notre *Génération humaine.*
(2) (1678-1747). C'était un fort honnête homme.

— Oui, dit Mlle de Charolais ; mais cet exercice demande de la pratique, et peut-être n'êtes-vous plus au fait ?

— Oh ! n'ayez aucune crainte, mademoiselle, dit La Peyronie, blessé qu'on mît sa science en doute, on n'oublie pas plus à les ôter qu'à les mettre.

On appela à la cour le célèbre Levret (1) pour accoucher la feue Dauphine (2). M. le Dauphin lui dit :

— Vous êtes bien content, M. Levret, d'accoucher Mme la Dauphine ; cela va vous faire de la réputation.

— Si ma réputation n'était pas faite, dit tranquillement l'accoucheur, je ne serais pas ici. (3)

Le dauphin était malade ; Antoine Petit (4), qui était son médecin, habitant une campagne à quelques lieues de Paris ; chaque matin une voiture de la reine Marie-Antoinette venait le prendre, et le conduisait auprès du prince. Un jour, la voiture revint vide : Petit avait refusé de partir. Le lendemain, la reine lui en fit quelques reproches ; le médecin s'excusa sur ce qu'il était appelé auprès d'une paysanne en couches et très malade.

— Et c'est pour cela, répondit la reine, que vous avez abandonné mon fils !

— Je ne l'ai point abandonné, Madame, dit le médecin ; il eût été le fils de l'un de vos palfreniers, que je ne lui aurais pas donné plus de soins.

A propos du premier accouchement de Marie-Caroline de Naples. — Ferdinand IV de Naples était un assez pauvre homme ; il avait épousé une maîtresse femme, Marie-Caroline d'Autriche, sœur de notre Marie-Antoinette. Comme tous les gens à couronne, Ferdinand souhaitait ardemment d'en avoir un fils ; la reine lui donna d'abord une fille (1772). Il n'osa montrer son dépit et fit contre fortune bonne mine, sinon bon cœur. Le ministre de

(1) V. *Accoucheurs et sages-femmes célèbres* p. 144.
(2) S'agit-il de la première ou de la seconde femme du fils de Louis XV et de Marie Leczinska, nous ne savons trop.
(3) Chamfort, *Caractères et anecdotes.*
(4) V. *Accoucheurs et sages-femmes célèbres* p. 150.

France mandait à Choiseul : « Afin que personne ne s'imaginât que la naissance d'une princesse au lieu d'un prince rendit sa satisfaction imparfaite, il avait soin de dire que les enfants mâles viendraient à leur tour. » De son côté, le sceptique abbé Galiani, alors de retour à Naples, écrivait à son ami le chevalier Magallon, chargé d'affaires d'Espagne : « Nous avons accouché, comme vous savez bien. On souhaitait un garçon ; il viendra (1). La mère a bien une mine accoucheuse (2) et je crois qu'elle nous remplira de petits princes. Vous n'accouchez pas vous autres ; tant mieux pour M. le contrôleur-général. » Le controleur général était un ministre des finances, Gabiani, qui était bon économiste, savait calculer ce que coûte au trésor un accouchement de cour.

Une monstruosité royale. — Au Chapitre LII de ses *Mémoires*, Alexandre Dumas, le père, avance ceci à propos de Gustave III, roi de Suéde, assassiné par Anckorström en 1792 :

Marié, en 1766, à Sophie-Madeleine de Danemark, le roi n'avait pas encore d'héritier de sa couronne en 1776.

Or, la noblesse suédoise attribuait la stérilité de la Reine aux mêmes causes que celle de Louise de Vaudemont, femme de Henri III. Comme le dernier des Valois, Gustave avait des favoris dont la familiarité faisait tenir sur le prince les propos les plus étranges. Les seigneurs décidèrent, en conséquence, un beau jour, qu'il serait fait au roi des remontrances sur la stérilité de la Reine, et qu'il serait supplié de faire cesser cette stérilité par tous les moyens qu'il aurait en son pouvoir.

Gustave promit d'aviser.

Le soir même du jour où il avait engagé sa parole aux seigneurs suédois, il prit son écuyer Monk, le conduisit au lit de la reine, et là, devant la pauvre femme toute rougissante, il lui exposa le service qu'il demandait de lui et sortit en l'enfermant dans la chambre royale.

Quelque temps après la grossesse fut proclamée et la reine accoucha d'un prince, qui, après, la mort de son père, régna sous le nom de Gustave IV.

Il faut se défier de l'histoire faite par les romanciers.

---

(1) François I de Naples naquit en 1777.

(2) Pour faire des enfants, Marie-Caroline n'y épargnait pas la façon ; d'autres que son mari, particulièrement le ministre Acton et le comte Caramanica en surent quelque chose ; il est vrai que, plus tard, à tous les faiseurs d'enfants, elle préféra lady Hamilton.

Target, père de la Constitution. — L'avocat Target siégeait au côté gauche de l'Assemblée de 1789. Il fut nommé président du comité de constitution. Dieu sait combien de caricatures (1) et de facéties criblèrent cette malheureuse constitution, conçue dans les orages et qui ne put jamais venir à terme. Une des plus répandues. fut de représenter Target, dont le ventre était fort rebondi, comme étant toujours sur le point d'accoucher de son projet. La constitution elle-même reçut des royalistes le nom de *Targette*, *Targetine*, *Targinette*. Au numéro 66 des *Actes des apôtres*, nous trouvons: *Les douleurs de Target ou les travaux d'Hercule*. C'est une lettre adressée aux journalistes, avec l'épigraphe : *Emisit spiritum*

AUX QUARANTE-CINQ AUTEURS DES *Actes des Apôtres*

MESSIEURS,

Votre journal étant le recueil le plus patriote des grandes opérations de la plus auguste et de la plus décente assemblée de l'univers, j'ai été bien étonné de ne vous avoir pas encore vu rendre compte de la scène intéressante qui suivit la démarche que le pouvoir exécutif vint faire (si librement), le 4 février, au manège national : je veux parler, Messieurs, du serment auguste fait par nos vertueux représentants; serment solennel, dont un heureux hasard m'a rendu témoin et dont aucune circonstance ne m'a échappé.

Vous savez combien nous sommes dans l'attente du grand œuvre de la régénération conçu dans le sein de notre immortel Target : ce grand œuvre, dont il n'est point accouché, fait l'espoir de la France entière.

Le 4 février, pendant le discours du pouvoir exécutif, on s'étoit aperçu que Maître Target avoit fait quelques grimaces ; son petit œil bleu céleste avoit pris une teinte citron ; l'incarnat de ses lèvres s'étoit altéré, le petit bout de son oreille paraissoit moins couleur de rose qu'à l'ordinaire. M. le comte Charles Malo de Lameth, le grand fureteur de l'Assemblée nationale, ayant attentivement observé Maître Target, s'écria : « Vive la Nation ! Vive le bon peuple et les bonnes actions ! Monseigneur Target va accoucher de la Constitution ! » Cette phrase excita un enthousiasme général : les souverains de la gauche du président et la nation des tribunes firent éclater leur joie avec des transports si bruyants, que M. le président,

(1) V. Les *Accouchements dans les beaux-arts*.

qui avoit pris une sonnette de chaque main, en cassa six avant de parvenir à faire faire silence.

Les grimaces de Maître Target augmentant à vue d'œil, il fut, par l'ordre de M. le président, porté par les six secrétaires sur un lit de misère, placé au bas du bureau.

M. le comte Mathieu de Montmorency, n'écoutant que son enthousiasme, voulut adresser au peuple un discours touchant sur le grand événement dont il alloit être témoin? il parut à la tribune et s'écria : « Oui, Messieurs, ce grand jour... La nation... dans ce grand jour... La constitution.... ce grand jour... Le patriotisme dans ce grand jour... » L'abbé Sieyès, son précepteur, le voyant grimper là sans sa permission et sans que son thême fut fait, lui cria en colère : « Taisez-vous, petit garçon ; attendez-moi donc. » Il prit son soufflet et l'ayant placé à l'antipode de la bouche de M. le comte Mathieu, ce jeune souverain fit alors un très beau discours, mais où cependant personne n'entendit rien.

Pendant qu'il péroroit, Maître Target étoit dans les grandes douleurs ; il hurloit, il aboyoit, il remuoit ses petits bras, il remuoit ses petites jambes : sa petite perruque étoit tombée dans les bras de l'évêque d'Autun, qui le soutenoit par derrière et lui recommandoit le courage et la patience, suivis du calme et de la tranquillité : ce digne prélat étoit là tout posté pour circoncire l'enfant et M. Emery, placé à côté de lui, lui expliquoit comment cela se feroit.

Au milieu de cette scène attendrissante, dont je regrette bien que le pouvoir exécutif, sa femme et son petit garçon n'aient pas été témoins, M. le baron de Menou, cet excellent patriote, qui commence à être assez bien rétabli des deux chûtes qu'il a faites en voulant monter au fauteuil de la sonnette, se mit à crier :

— François, votre bonheur est encore dans le ventre de monseigneur Target ; mais il va en sortir. Jurons de maintenir ce grand œuvre et de lui être à jamais fidèles.

— Jurons, jurons, répétèrent toutes les tribunes et les Jacobites.

— Mais, Messieurs, disoit M. de Toulouse Lautrec, nè nous pressons pas : j'ai unè très grande idée de l'embryon conçu dans lè sein de M. Target. Je respectè fort tous ses petits papas, MM. Thouret, Desmeuniers et compagnie : mais il pourroit arriver par aventurè què cet enfant ne fût pas bien constitué ; qu'il fût, par exemplè, ou borgnè, ou boiteux, et què nous ussions lè malhur dè lè perdrè dans pu dè temps : alors il nous faudroit unè nouvellè conception dè M. Target ; et nous savons, par cè què nous coûtè cellè-ci, qu'il nè l'a pas bien facile. Nè nous pressons pas. J'aimè beaucoup les petits enfants : mais jè suis vieux, et j'aimè aussi les vieilles gens, lè bon vieillard qu'on appellè « la Monarchie » me plaisoit assez, quoiqu'un peu cassè.

On n'écouta point ce paladin raisonneur ; et la motion de M. le baron

de Menou ayant été appuyée par M. Dillon, curé du Vieux-Pousauges, il fut décrété, à une très grande majorité, que tous les députés viendroient à la queue leu leu, pendant le travail de Maître Target, jurer, sur son ventre, de maintenir sa progéniture, sans savoir si elle seroit mâle ou femelle, grande ou petite, forte ou faible, noire ou blanche.

Cette opération se fit très décemment et par appel nominal. M. Fricot parut le premier. Vint ensuite M. Lanusse, M. Bouche et M. l'Anon. A ceux-ci succéda M. de la Fayette conduit par M. Bailly et M. l'archevêque de Vienne par M. l'archevêque de Bordeaux. Cette procession dura trois heures : quelques aristocrates et, entre autres, l'évêque de Perpignan, lui donnèrent, en jurant, des chiquenaudes sur son ventre, qui lui firent tripler ses grimaces, quoique, pour calmer ses douleurs, M. Malouet jouât à côté de lui de l'harmonica, instrument dont il touche à merveille, mais qu'on ne veut jamais entendre.

Cependant les suppléants et les souverains des tribunes avoient désiré joindre leur serment à celui des douze cents majestés : on les voyoit de tous côtés s'agiter et descendre pour venir taper sur le ventre de maitre Target : madame de Stael, madame d'Escars, mademoiselle Théroigne de Méricourt, Dondon Picot et Dondinette Lameth, se tenant toutes par dessous le bras, vinrent se réunir aux autres citoyens actifs : Madame de Stael apportoit de plus, comme don patriotique, le profit de l'impression de sa tragédie : en chemin, elle lançoit un tendre regard sur un député, sourioit à l'autre, tapoit sur la joue d'un suppléant et finissoit toujours par dire : « Regardez donc comme je suis jolie : comment me trouvez-vous, monsieur l'avocat ? Voyez ma jambe, monsieur le curé. Ah ! petit fripon, vous regardez ma gorge, je le crois bien. »

Monsieur le marquis de Villette, qui étoit venu aussi ce jour-là apporter à la table de M. de Virieu, l'offrande patriotique de son marquisat, entraîné par l'enthousiasme général, fut au moment de se précipiter sur le ventre de maître Target ; mais un moment de réflexion l'ayant rendu à lui-même, il passa sa main sous la culotte de velours de coton noir du patient, et s'écria là avec une voix terrible : « Je le jure ! »

M. Guillotin, pendant ce temps-là, profitoit de la circonstance pour expliquer aux jureurs son ingénieux coupe-tête patriotique ; tout le monde en étoit dans l'admiration, excepté cependant monseigneur Barnave, qui trouvoit qu'elle ne feroit pas couler assez de sang.

On voyoit dans les coins de la salle de ces vilains aristocrates, dans l'attitude du désespoir ; en vain M. le curé de Soupes, leur expliquoit-il les droits de l'homme, ils ne vouloient point se rendre à la force de sa logique. Le vicomte de Mirabeau, surtout, se distingua par la fureur que lui inspiroit un patriotisme si noble et si pur : il se précipita de son gradin et cassa son épée, en disant ces paroles extraordinaires : « Quand le roi brise son sceptre, ses serviteurs doivent briser leurs armes. »

M. le duc de Liancourt, qui la lui avoit vue tirer, se sauva dans le corridor où il s'évanouit. M. Dillon, curé du vieux Pousauges, croyant qu'il en mourroit, se pressa de lui donner l'absolution; mais un flacon d'eau des carmes le fit revenir, et M. le comte de Mirabeau lui ayant assuré que l'épée de son frère étoit cassée, il rentra dans la salle.

On voyoit d'un autre côté M. Bergasse, ayant sous son bras la trompette qu'il dit être celle de la liberté, faite à Londres, mais dont les sons sont trop doux pour être entendus dans ce moment-ci.

Après cinq heures de convulsions et de douleurs, maître Target ayant fait un grand effort, on crut être arrivé au terme heureux de ses travaux. Alors M. le duc d'Aiguillon (1), sa sage-femme, qui, avec un joli casaquin d'indienne, un bonnet rond et un jupon blanc, étoit à genoux devant le patient et tenoit son tablier étendu pour recevoir le précieux dépôt, trompé par son patriotisme, s'écria : « Le voici, je vois déjà le bout du nez du grand œuvre, il se présente bien. » Tout le monde redoubla d'attention, et l'on vit bientôt après sortir une petite fumée noire qui fit éternuer l'évêque d'Autun, et découvrit à la nation, que les douleurs de maître Target venoient tout simplement d'une colique, et que le moment du bonheur de la France n'étoit pas encore arrivé; mais M. le duc d'Aiguillon qui s'y connoît, a assuré que maître Target ne peut pas aller loin, sans mettre bas son grand œuvre, et qu'il y a sûrement quelque erreur sur le moment de la conception, que les uns avoient fixé au 12 juillet, d'autres au 4 d'août, et que quelques uns rejettoient même jusqu'au 5 d'octobre; d'après ce dernier calcul, nous aurions encore quatre mois à attendre ce gage précieux de notre félicité.

Je suis aussi patriotiquement que fraternellement

Messieurs,

Votre égal en droits,

Testis Unus,

Maître en droit national.

---

(1) Armand de Vignerot, duc d'Aiguillon, est représenté tantôt en sage-femme tantôt en fille publique par les royalistes qui prétendirent qu'au 5 octobre, il s'était déguisé en femme et avait conduit à Versailles un bataillon de dames de la halle. Pour les réactionnaires, le duc ne fut plus que Mme du Graillon :

D'Aiguillon, la vile et lourde masse,
De Conculyx a le port incertain ;
Souvent en lui monsieur à madame fait place.
Mais admirez son bizarre destin.
En homme c'est un lâche, en femme un assassin.

Conculyx est un personnage hermaphrodite de la Pucelle.

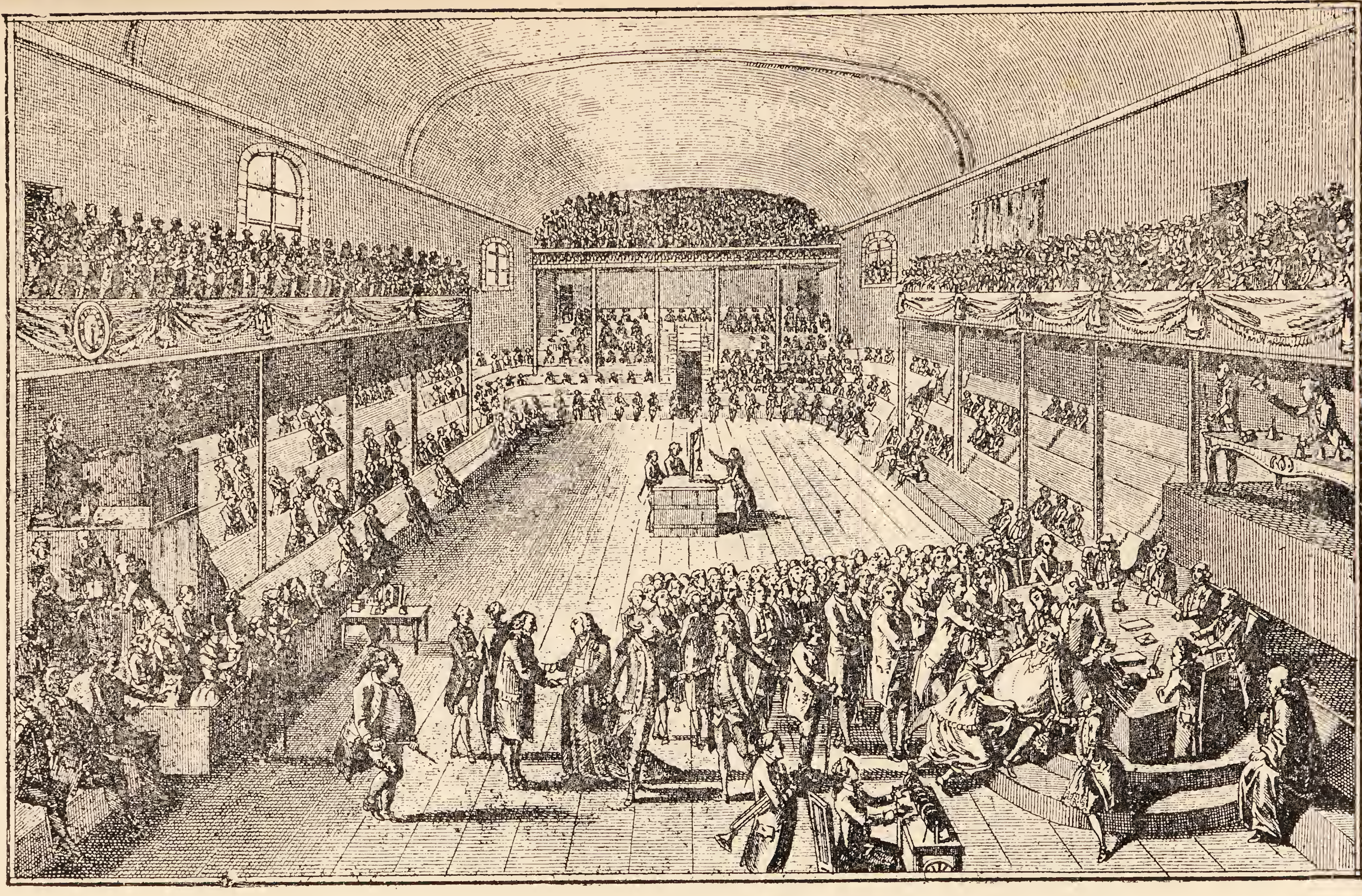


Fig. 5. — Les douleurs de Target, ou les travaux d'Hercule. (Figure tirée des *Actes des Apôtres*).

Au frontispice du volume se trouve une estampe que nous reproduisons (fig. 5). Les journalistes donnent l'explication suivante de la scène qu'elle représente.

L'estampe représente l'intérieur du ci-devant manège, aujourd'hui salle de l'Assemblée nationale. Les bais, les noirs et les pies qu'on y faisoit manœuvrer ci-devant, ont fait place aux enragés, aux aristocrates et aux impartiaux.

M. Target est dans les douleurs de l'enfantement. Il est gros d'un fœtus formé de 48000 bras et jambes; de 83 yeux, et de deux têtes, dont une très grosse et une très petite, aussi est-il dans des souffrances inexprimables; sa position l'indique autant qu'il a été possible à l'artiste de le rendre. Ses jambes, ses bras, sa bouche, tout porte l'empreinte de son malaise, et dans une contraction totale de ses muscles, ses deux yeux se sont trouvés de nouveau dans leur orbite, ce qui ne lui étoit jamais arrivé. On attend avec inquiétude que cet embryon paroisse au grand jour, parce que les trois prophètes Siéyès, Touret et Chapelier, qui ont beaucoup travaillé à faire cet enfant là à M. Target, ont prédit qu'il deviendroit une fort joli demoiselle, nommée Mademoiselle Constitution, qu'elle seroit si aimable et si douce, que tous les princes voisins se battroient pour se disputer sa main. Il y a cependant un point qui a embarassé les papas de la pouponne; c'est cette seconde petite tête qu'ils lui ont mise sur les épaules, sorte de superfétation qui se nomme, suivant les grands anatomistes, monarchie héréditaire. Mais les chirurgiens consultants, reçus aux écoles de chirurgie le 6 octobre dernier, ont promis qu'ils avoient une recette pour faire passer cette difformité si elle grossissoit trop : on commenceroit par ne plus lui donner de nourriture, et puis avec la pierre infernale on acheveroit la scarification.

M. le duc d'Aguillon, en sage-femme, est aux pieds de la malade; il déploie son tablier avec une grâce qui lui est particulière; il attend le précieux fruit de la conception de M. Target; un jupon de pinchinat, un casaquin d'indienne, un fichu de Masulipatan, des bas de coton de Siam, des souliers à double couture et un joli bonnet de Marly noué sous le menton, lui donnent une tournure infiniment agréable et l'on semble voir par sa dextérité qu'il n'y est point du tout étranger.

L'évêque d'Autun soutient la malade dans ses bras pastoraux, il l'ame, il l'exhorte à la patience, il lui parle du Dieu, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, il lui fait envisager l'union, la paix et la concorde, suivies du calme et de la tranquillité qui seront le résultat du grand œuvre qui s'approche. Mais le pauvre accouchant souffre d'autant plus qu'il étoit habitué à faire faire sa besogne par un autre.

M. Malouet joue de l'harmonica (1), pour tâcher d'adoucir le travail, il exécute la fameuse romance de M. Mounier qui commence par ces mots : *fidélité, constance* : et il y joint quelques variations par M. de Clermont Tonnerre.

M. Bergasse est derrière M. Malouet. Il rit des efforts du révérend père constituant, il a sa trompette sous son bras, mais craignant de ne pouvoir pas en faire entendre le son harmonieux et doux, au milieu des cris et des grincements de dents du malade, il s'apprête à se retirer, pour ne pas être témoin du résultat du grand œuvre, et il se tient à l'écart par prudence et par raison.

On avoit cherché longtemps un lit de misère pour y étendre M. Target. M. de Virien avoit proposé pour cela son bureau des dons patriotiques ; mais des raisons qu'il est inutile de détailler, avoient fait préférer les marches du bureau des secrétaires.

Les députés en foule sortant du côté gauche, passent du côté droit pour laisser à M. Target la vue de son côté favori, et ils viennent prêter serment de fidélité à cet enfant qu'ils ne connoissent pas encore mais qu'ils promettent de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur bon sang, ce qui fait craindre qu'il ne dure pas longtemps.

Le sieur Villette, un des rédacteurs de la chronique de Paris, admis à prêter serment, le prête d'une manière à lui particulière. Il vient de déposer sur l'autel de la patrie, son marquisat, ses titres, ses services, ses pensions et ses blessures ; il a fait pour cette cérémonie une toilette extraordinaire, dont les preuves pendent jusqu'à terre.

Dans le groupe qui entoure le patient, on remarque le bonhomme Gérard, avec sa petite veste et sa petite perruque. Il a fait sa petite motion sur les cabarets à cidre de son pays. Il a aidé à constituer, il va jurer, et il désire fort que cela finisse bientôt pour retourner à ses moutons.

En avant du bonhomme Gérard, on voit un gros aristocrate, qui n'a encore rien dit, mais qui a écrit en revanche comme feu Hortensius. C'est le rédacteur du courrier de Madon.

L'illustre Dinocheau, dont le vaste génie,
N'a fait ni bien, ni mal à la triste Patrie.

Il se tourne vers les députés, à la mode de Bretagne, qui garnissent tout le côté qui donne à gauche et il leur dit, d'une voix de tonnerre, sa phrase favorite... *Patience, attendez...*

---

(1) Avec une loupe, il est facile de distinguer sur la figure tous les détails de ce récit.

M. Bailly prend M. de la Fayette par la main pour le mener jurer. Il lui assure qu'il se connoit en constitution, qu'il a palpé M. Target, qu'il a lu dans les astres que celle-ci seroit superbe.

Derrière M. de la Fayette, on aperçoit M. l'archevêque de Bordeaux en simarre; il conduit l'archevêque de Vienne qui le suit en aveugle. Celui-ci a été insulté dans les Tuileries, en sa qualité d'aristocrate, de ministre et de calotin, mais on lui a fait une queue; on lui a mis une redingotte de caporal, et il est devenu tout à fait national. A peu de distance d'eux, on remarque un jeune chevalier françois (1), dans l'attitude de l'indignation, brisant son épée sur ses genoux, en grommelant quelques paroles que le bruit des galeries ne permet pas à l'assemblée d'*entendre*. Mais quoique cette épée soit brisée, il n'en manquera pas quand il s'agira de défendre son roi et sa patrie contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur.

A gauche, M. de Virien est assis à sa petite table, recevant les dons patriotiques, les boucles, les vieux chapeaux de toute la friperie qu'on vient déposer sur l'autel de la patrie, dont il est grand prêtre. Il se prépare à y enregistrer incessamment beaucoup de billets de caisse et d'assignats, pour la constitution volontaire des bons citoyens qui ne sauront qu'en faire.

Quelques aristocrates forment un groupe noir auprès de la barre. Les uns gémissent dans l'attitude de la douleur; les autres frémissent de rage. On distingue parmi ces derniers, un religieux disputant contre le curé de Soupes, qui, les Droits de l'homme à la main, prouve invinciblement aux aristocrates, qu'ils ne savent ce qu'ils disent.

La barre est remplie de monde, mesdames de Lav..., d'Esc..., Dub..., de Stael, et Théroigne de Méricourt, y prêtent le serment de se donner tous les mouvements nécessaires pour maintenir la constitution.

M. Mathieu de Montmorency occupe la tribune et prononce un discours relatif aux circonstances, dont voici l'esprit : « *Messieurs, dans ce grand jour la nation... la constitution dans ce grand jour. Le patriotisme dans ce grand jour... La nation... La constitution... Le patriotisme...* » M. l'abbé Siéyès est derrière lui et lui souffle son discours; M. de Montmorency reprend alors couramment : « *Oui, Messieurs, dans ce grand jour, la nation, la constitution, le patriotisme...* Il s'arrête encore. M. l'abbé Siéyès perd toute patience et lui dit avec colère :

> Vous que j'ai créé roi, jeune Montmorency,
> Quand vous parlez si mal, que faites-vous ici ?

---

(1) Le marquis de Favras.

C'est dès ce jour qu'il a renoncé à son éducation, et s'est chargé de celle de M. Duport.

Au milieu de la salle, M. Guillotin explique sa machine nationale, dont le modèle est sur le poèle. M. Barnave lui fait des observations et lui avoue qu'il craint que le sang ne coule point assez abondamment et que dès lors, le patient ne meure d'apoplexie au lieu de mourir légalement.

Toutes les galeries prêtent le serment. Dans celle à droite, on distingue Dondon Picot qui jure par sa barbe, et Dondinette, sa fille, qui jure, par la gloire de son père, de maintenir la constitution.

Tous les secrétaires sont assis autour de leur bureau, ils sont très attentifs afin de bien exprimer dans le procès-verbal un si beau moment.

Le président, qui craint que le grand bruit qui se fait n'effarouche la constitution, ou qu'elle n'arrive toute contrefaite et peut-être mort-née, s'épuise à force de sonner. Il a fait provision de sonnettes, et il n'en reste plus que cinq entières, de douze qu'il s'étoit fait apporter.

On cherche inutilement dans cette estampe, M. le duc de Liancourt, si connu par son patriotisme et son amour pour la monarchie et la paix. Il y a apparence que lorsque le chevalier françois qui brise son épée, la tiroit du fourreau, M. le duc n'y étoit déjà plus, car il eût sûrement trouvé des moyens d'empêcher ce gentilhomme de se livrer à sa vivacité et il lui auroit fait entendre raison, si celui-ci la lui avoit demandé.

Pour les autres détails, nous renvoyons au chapitre 66e de nos *Actes*.

Nous citerons encore, sur le même sujet, une facétie attribuée à Mirabeau-Tonneau, le frère du grand orateur :

BULLETIN DE COUCHES DE Me TARGET,

Père et mère de la constitution des ci-devant Français, conçue aux Menus, présentée au jeu de paume et née au manége ;

PAR L'AUTEUR DE TOUS LES REPAS DU MONDE,

20 *mars* 1790.

Toute la France était inquiète des suites que pouvaient avoir les couches du célèbre Target, annoncées par les aimables auteurs des *Actes des apôtres* ; on me saura gré, sans doute, d'avoir pris soin de recueillir jusqu'aux moindres circonstances d'un état qui doit avoir éveillé l'intérêt de tout Français régénéré : l'honorable membre a fait comme les filles de famille, qui se montrent en public le lendemain de leur couche quand elles ont fait un bâtard.

L'accouchée est montée à la tribune ; le plus vif intérêt l'y a suivi ; quoiqu'il eût le sein bien couvert, tout le monde tremblait que la fièvre

de lait ne fût forte et dangereuse ; mais on s'est rassuré en voyant qu'il s'était répandu sur sa physionomie.

Il a annoncé que ne pouvant envoyer une boîte de dragées à chacune des quarante-huit mille municipalités du royaume, il se contenterait d'envoyer des faveurs des trois couleurs distinctives de la nation à tous les maires du royaume ; et comme il ne leur croit pas encore les reins bien forts, il a demandé qu'on les autorisât à les porter en écharpe, ce qui a été unanimement décrété.

Une remarque a alarmé les vrais amis de la révolution : comme on n'a aperçu aucune diminution notable dans le ventre de l'accouchée, on a craint presque généralement une superfétation constitutionnelle.

La voix de M. Target a paru un peu altérée, et l'abbé Maury s'est écrié :

> .... Est-ce là cette voix
> Dont le son enchanteur m'a séduit tant de fois ?

On nous saura gré sans doute d'avoir recueilli les divers détails qui suivent sur l'intéressante nouvelle-née. On craint d'abord pour la vie de l'enfant ; et la sage-femme d'Aiguillon a cru devoir appeler le prélat d'Autun pour lui faire administrer un baptême de précaution ; cet évêque, assisté de l'abbé Siéyès, que l'on prétend avoir fait au moins une oreille, a pris, du sieur Beaudoin, leur clerc, une bouteille à l'encre, et l'enfant a été ondoyé.

On a donné à l'enfant, pour première nourrice, les biens du domaine et du clergé ; il a bien pris le sein, et l'a sucé de son mieux. Le lendemain, M. Guillotin a donné ordre qu'on changeât sa nourriture, et on lui a fait sucer la gabelle, qu'elle a avalée comme un bonbon.

On la nourrit actuellement de droits féodaux : mais il lui en faut tant qu'on ne pourra bientôt plus lui en fournir.

On se propose de lui faire sucer, dans peu, les parlemens en guise de réglisse.

Les membres du comité de constitution ont obtenu l'emploi de berceuses, et M. Goupil de Préfeln celui de remueuse.

On lui apprendra à lire dans des billets de la caisse d'escompte, car on assure que dans quelques mois ce sera l'alpha béta le moins coûteux du royaume.

M. Bailly a promis, pour l'entretien de l'enfant, les assignats que la ville ne pourra pas vendre ; il y ajoutera même un intérêt dans la vente.

L'assemblée nationale, convaincue que l'air de la campagne convient mieux aux enfans que celui des villes, a déjà fait vider Bicêtre pour en faire une maison de campagne destinée à l'auguste pouponne.

On assure qu'on a mené l'enfant chez M. Necker, qui, le prenant dans ses bras, a dit comme madame la duchesse de Bourgogne mourante :

« *Tu me coûtes bien cher* ! mon enfant, tu me coûtes la vie ; mais je te laisse avec confiance entre les mains de ton père. »

Toutes les fois que l'enfant crie, on appelle MM. Dupont ou Gouy d'Arcy, et dès qu'ils commencent à pérorer, la pouponne s'endort.

Les districts de Paris font quelquefois carillon, et troublent le sommeil de la petite nouvelle-née ; on invite le président Rabaud à se promener dans les rues de la capitale, la sonnette à la main, pour leur imposer silence.

On lui a donné pour garde d'honneur les volontaires de la Bastille, commandés par M. du Saux, qui les a si dignement introduits à la barre de l'assemblée nationale.

On assure que le général Lafayette est venu la demander en mariage pour le petit garçon du pouvoir exécutif, mais maître Target a trouvé que le parti n'était pas assez bon pour elle. »

Une singulière envie. — En l'An II de la République, l'avocat Contamine, un des membres du conseil général de la commune de Landrecies, disait dans un rapport : « Les citoyennes de Landrecies furent toujours si fidèles amies de la liberté qu'elle paraît les chérir si singulièrement qu'un enfant y est né avec l'empreinte du bonnet de la liberté ! »

L'enfant si chéri de la liberté, nè le 1er ventose, an II (19 février 1794) se nommait Marie-Anne-Joséphine Mercier ; elle était la fille aînée de J.-B. Mercier, volontaire au 1er bataillon du Nord, compagnie Lebrun, et de Madeleine Boucher.

Le conseil général de Landrecies ne pouvait cacher un fait si glorieux pour la République ! Une pétition fut adressée au Comité de salut public et renvoyée aux représentants du peuple, Roger-Ducos, et J.-B. Lacoste, Voici leur arrêt :

Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort ;

A Valenciennes le 13 Nivose l'an III de la République française une et indivisible.

Les représentants du peuple près les armées du Nord, de Sambre et Meuse et départements frontières ;

Vu la pétition de la citoyenne Madeleine Boucher, épouse de J.-B. Mercier, volontaire au 1er bataillon du Nord, chargé de plusieurs enfants, qui n'échappa qu'avec beaucoup de peine à la férocité des Autrichiens, lors du premier siège de Valenciennes, laquelle vient d'accoucher à Landrecy, d'une fille portant sous le sein gauche le Bonnet de la Liberté, en

couleur et en relief, dont la pétition nous a été envoyée par le Comité de Salut public;

Vu le rapport du général divisionnaire Jacob, qui a été par nous chargé de vérifier ce dernier fait;

Considérant qu'il résulte des rapports du général Jacob qu'il est constant que la fille, dont vient d'accoucher la citoyenne Mercier, porte sous le sein gauche le Bonhet de la Liberté en couleur et en relief;

Considérant que le peuple français n'a brisé ses antiques idoles que pour mieux honorer ses vertus; que le jour de la liberté, en dissipant les ténèbres mensongères du fanatisme, rend tout leur éclat aux œuvres de la Nature qui s'est plue, pendant le cours de notre Révolution, à nous prodiguer ses bienfaits; que si les miracles inventés par l'imposture sacerdotale étaient accueillis par l'ignorance et la sottise, il n'appartient qu'aux esprits éclairés et à la raison d'observer attentivement les prodiges variés du moteur secret de l'univers.

Considérant que le phénomène, dont la fille de la citoyenne Mercier offre le premier exemple, prouve non seulement que la nature aime à marquer de son sceau le règne de l'indépendance, mais encore atteste l'attachement intime que la mère de cette enfant porte aux signes sacrés de la liberté;

Arrêtons que, sur le vu du présent arrêté, le receveur du district du Quesnoy payera à la citoyenne Mercier la somme de 400 livres, à titre de secours provisoire;

Arrêtons, en outre, que le présent arrêté sera adressé aux Comités de Salut public et d'instruction publique de la Convention Nationale.

Le présent arrêté sera imprimé et affiché.

Signé : ROGER DUCOS et J.-B. LACOSTE

Pour copie conforme : GROSLEY, *Secrétaire* (1).

Billet d'enterrement. — Cette pièce a trait à la proclamation de l'Empire, 28 floréal an XII (18 mai 1804) : elle a été attribuée à Martainville et à Ch. Nodier.

(1) Extrait du *Mémoire historique des événements qui ont précédé, accompagné ou suivi le siège de Landrecy par les tyrans coalisés*. A Paris, de l'imprimerie de Guffroy.

DE PROFUNDIS.

Obsèques de la citoyenne françoise République

Partisans de la République,
Grands raisonneurs en politique,
Dont je partage la douleur,
Venez assister en famille,
Au grand convoi de votre fille
Morte en couches d'un empereur (1).

L'indivisible citoyenne
Qui ne devait jamais périr,
N'a pu supporter sans mourir
L'opération césarienne.

Mais vous ne perdez presque rien,
O vous que cet accident touche,
Car, si la mère est morte en couche,
L'enfant, du moins, se porte bien.

Une envie de Mme de Buffon. — Une envie de grossesse était survenue à Mme de Buffon. Or, Buffon prétendait que les femmes enceintes pouvaient bien avoir des envies, mais que jamais ces envies ne laissaient de traces. L'abbé Bienaimé, oncle de celle qui devait être la duchesse d'Abrantès, alors l'hôte du naturaliste, soutenait le contraire. Mme de Buffon fut l'*anima vilis* destinée à vérifier le fait.

Elle était grosse, et depuis quelques jours elle témoignait un vif désir de manger des fraises : ce n'était pas la saison. Les belles serres chaudes de Montbard en contenaient plusieurs plates-bandes, mais encore vertes, et Mme de Buffon guettait le moment de leur première rougeur pour les piller.

— Pardieu, l'abbé, dit M. de Buffon, nous verrons bien qui de nous deux a raison.

Et le lendemain la serre est fermée, les ordres les plus sévères

(1) Napoléon 1er.

sont donnés, au jardinier, et la pauvre gourmande est réduite, chaque jour, à venir contempler les plates-bandes sur lesquelles se détachait le fruit, chaque jour, plus vermeil.

Suivant Mme d'Abrantès (1), son oncle devenu évêque aurait raconté l'histoire à Bonaparte, alors premier consul.

— Mais, savez-vous, aurait interrompu le premier consul, que M. de Buffon donnait là la question à sa manière ?

Et l'évêque de répondre naturellement :

— Sans doute.

Puis, d'un ton triomphant :

— Mais aussi qu'arriva-t-il ? C'est que Mme de Buffon accoucha d'un enfant ayant une belle fraise sur la paupière gauche !

— En vérité ?

— Oui, général ! une belle fraise bien posée sur la paupière gauche de l'enfant ! Eh bien ! dis-je à mon ami, j'ai gagné et les deux essaims d'abeilles que nous avions pariés sont à moi ? En effet, il me paya loyalement, mais il n'en était pas moins peiné d'avoir là, devant lui, une preuve vivante d'une erreur écrite, imprimée.

Napoléon Ier et les femmes fécondes — C'était, raconte Th. Gautier dans ses *Portraits contemporains*, chez la princesse Borghèse. L'empereur traversait les salons, cherchant, suivant sa coutume, à intimider les femmes. Arrivé près de Madame Gay, et dardant sur elle un regard d'aigle, il lui dit brusquement :

— Ma sœur vous a-t-elle dit que je n'aimais pas les femmes d'esprit?

— Oui, sire, répondit-elle, mais je ne l'ai pas cru.

Contrarié de cet aplomb, et voulant à toute force la troubler, l'empereur, changeant de batterie, lui poussa d'un ton marqué d'insolence cette question soudaine :

— Vous écrivez, vous ? Qu'est-ce que vous avez fait depuis que vous êtes dans ce pays-ci ?

— Trois enfants, sire.

Le César, qui s'attendait à des titres de roman, sourit et passa. L'un de ses trois enfants fut Madame Emile de Girardin : c'était encore bien littéraire.

L'Empereur dût-être charmé et de la fécondité et de la réponse

(1) *Mémoires*.

que lui dit Mme Fabre de l'Aude, à qui il demandait quand elle accoucherait de son 25e enfant.

— Qnand votre majesté voudra.

Napoléon interrompit, un jour, Mme de Stael, dans une discussion de haute politique pour lui demander si elle avait nourri ses enfants.

C'est à la même baronne que l'empereur disait que la femme qu'il estimait le plus était celle qui faisait le plus d'enfants.

Puisqu'il est question de Mme de Stael, rappelons un quatrain que Rivarol composa sur cette personne qui, étant enceinte, se disait hydropique :

Quelle femme étonnante et quel fécond génie !
En elle tout produit, tout est célébrité ;
Et jusqu'à son hydropisie,
Rien n'est perdu pour la postérité.

Grossesse illusoire de Joséphine. — On sait que Bonaparte fut obligé de quitter Joséphine le lendemain de ses noces, pour rejoindre son corps d'armée. Deux mois aprés, Joséphine se disait enceinte ; prenait-elle un désir pour la réalité, ou cherchait-elle une excuse pour retarder son départ ? Toujours est-il qu'elle alla jusqu'à dire qu'elle ressentait les mouvements de son enfant. Bonaparte sachant que Madame de Beauharnais avait fait ses preuves, n'avait aucune raison de prendre pour illusoires les sensations éprouvées par son épouse, aussi, le 13 messidor, an IV, terminait-il une lettre par ces mots : « Adieu, ma bien aimée, un baiser sur ta bouche, un autre sur ton cœur et un autre sur ce petit enfant qui se remue si fort qu'il te fait mal.»

Voici deux lettres antérieures qu'il écrivait à son épouse et où il est fait allusion à cette prétendue grossesse.

Au quartier général, Lodi le 24 floréal an IV de la République.

A la citoyenne Bonaparte

Il est donc vrai que tu es enceinte ? Murat me l'écrit, mais il me dit que cela te rend malade, et qu'il ne croit pas prudent que tu entreprennes un

aussi grand voyage. Je serai donc encore privé du bonheur de te serrer dans mes bras. Je serai donc encore plusieurs mois loin de tout ce que j'aime ! serait-il possible que je n'ai pas le bonheur de te voir avec ton petit ventre ! cela doit te rendre intéressante ! Tu m'écris que tu es bien changée Ta lettre est courte, triste,..Bientôt tu vas donner la vie à un autre être qui t'aimera autant que moi.

Milan le 4 prairial

A la citoyenne Bonaparte

Joséphine, point de lettre de toi depuis le 28 ! Je reçois un courrier parti le 27 de Paris, et je n'ai point de réponse, point de nouvelles de ma bonne amie ! m'aurait-elle oublié ? ou ignorerait-elle qu'il n'est point ici plus grand tourment que de ne point recevoir les lettres de son *dolce amor*?... L'on m'a donné ici une grande fête ; cinq à six cents jolies et élégantes figures cherchaient à me plaire, mais aucune ne te ressemblait; aucune n'avait cette physionomie douce et mélodieuse qui est si bien gravée dans mon cœur. Je ne voyais que toi ; je ne pensais qu'à toi ; cela me rendit tout insupportable, et, une demi heure après y être entré, je me suis enallé me coucher tristement en me disant : « Voilà ce réduit vide, la place de mon adorable petite femme. » Viens-tu ? Ta grossesse comment va-t-elle ? Ah ! ma belle amie, aie bien soin de toi ; sois gaie, prends souvent du mouvement, ne t'afflige de rien ; n'aie aucune inquiétude sur ton voyage; va à petites journées. Je me figure sans cesse te voir avec ton petit ventre ; cela doit être charmant. Mais ce vilain mal de cœur, est-ce que tu en as encore ?

Napoléon recule. — Au commencement de l'Empire, Napoléon vint visiter Rouen, où il fut reçu à l'Hôtel de ville. Parmi les dames rangées sur son passage, se tenait Mme Aroux, femme du premier Président, arrivée au terme de sa grossesse, et dont le ventre offrait une saillie marquée. L'Empereur, arrivé devant elle, fit un pas en arrière en la considérant ; sur quoi la Présidente prenant la parole :

— Sire, je suis fière d'avoir accompli ce que n'ont pu faire les ennemis de votre Majesté : je l'ai fait reculer !

Deux lauréats. — Marco de Saint-Hilaire raconte l'anecdote suivante qui a rapport à la naissance du roi de Rome :

En songeant à l'explosion d'enthousiame que produisit la naissance du roi de Rome, on doit croire que les offrandes de la poésie durent paraître bien froides et bien mesquines : la voix du peuple est si retentissante qu'elle étouffe toutes les autres. Quoi qu'il en soit, l'Académie, c'est-à-dire l'*Institut*, propose à cette occasion d'accorder deux prix, un premier et un second, et six *accessits*, aux huit meilleures pièces de vers, français et italiens, que la naissance d'un héritier de l'empire devait nécessairement inspirer. Plus de cinq cents pièces de vers signées furent publiées et imprimées, en deux gros volumes in-8, ayant pour titre : « Hommages poétiques à Leurs Majestés Impériales et Royales, sur la naissance de leur auguste fils, Sa Majesté le roi de Rome ! (1) » Aucun de ces concurrents, il est vrai, n'obtint le prix de poésie française, parce qu'ils furent tous décernés à de jeunes écoliers : le premier fut remporté par Barjaud de Montluçon, âgé de dix-sept ans, et le second par Casimir Delavigne, à peu près du même âge, l'un et l'autre élèves de rhétorique au lycée Napoléon.

— Vraiment ! s'écria l'Empereur avec un accent de satisfaction marqués, quand on lui eut appris le résultat du concours, ce sont deux élèves de mon lycée qui ont été couronnés ? Je veux qu'on me les présente ! Non ! ajouta-t-il après un silence, c'est à moi de leur faire une visite : j'irai demain les voir.

Le lendemain, lorsqu'un bruit inaccoutumé de chevaux et de voitures signala l'arrivée de Napoléon dans la grande cour du collège, tous les élèves, rangés dans une salle immense, qui avait été disposée à cet effet, battirent des mains, et une rougeur subite colora tous les visages, lorsqu'une voix sonore annonça : « L'Empereur, messieurs ! » Un vivat assourdissant et prolongé salua son entrée dans la salle.

– Bonjour, bonjour, messieurs, dit Napoléon, visiblement ému de cette réception.

S'étant ensuite approché des deux lauréats, que le proviseur, M. de Wailly, assisté de MM. Mahéraut et Delaplace, l'un professeur d'éloquence, l'autre de poésie, lui présenta, et après les avoir rassurés par un regard plein de bienveillance, il dit à Barjaud de Montluçon :

— C'est donc vous, mon jeune ami, qui avez su mériter le premier prix ?

(1) La même lyre a servi plus tard à un grand nombre de ces panégyristes en délire pour chanter la naissance du duc de Bordeaux.

— Oui, sire, répondit Barjaud en baissant les yeux.

— Je vous en félicite bien sincèrement. On m'a lu vos vers ; mais si vous voulez me les réciter vous-même, je les entendrai encore avec plus de plaisir. Vous devez facilement vous les rappeler ? Allons ! un peu d'hardiesse je vous écoute.

Le jeune élève commença de dire ses vers. A chaque strophe ronflante, Napoléon faisait un signe de tête approbatif (1) ; et lorsque Bar-

(1) Voici plusieurs strophes de cette ode, en quelque sorte inédite, puisqu'elle n'existe dans aucun recueil imprimé, pas même dans la *Couronne poétique* :

Rome ! relève-toi plus brillante et plus fière,
Jette tes vêtements tout souillés de poussière ;
Viens t'asseoir, de nouveau, sur le trône des arts.
O Rome ! ne dis plus que ta gloire est passée.
Ta splendeur effacée....
Reprends tout ton éclat sous de nouveaux Césars.

Couché sous les débris du Capitole antique,
L'aigle romain s'arrache au sommeil léthargique
Qui jadis l'enchaîna dans ses temples déserts.
Il agite son aile, il frémit d'espérance ;
Et l'aigle de la France
L'invite à s'élancer dans l'empire des airs.

Ils s'envolent tous deux des champs de la victoire.
Ils ont associé leur essor et leur gloire ;
Mais l'aigle des Romains s'étonne à son réveil
Qu'un autre ait su monter au séjour du tonnerre
Et, planant sur la terre,
Soutienne mieux que lui les regards du soleil.

Quels flots religieux assiègent cette enceinte ?
Pour qui montent les vœux de la prière sainte ?
La voûte retentit de solennels concerts,
L'airain sacré résonne, et l'écho qui s'éveille
Apporte à mon oreille
La voix du bronze en feu qui monte dans les airs.

O France ! quels moments de bonheur et de joie !
Quel heureux avenir à tes yeux se déploie !
L'éclat du plus beau jour brille sur tes enfants...
Tout fier d'un rejeton qui croît sous son ombrage,
Le cèdre au vert feuillage
Laisse voir des forêts ses rameaux triomphants

jaud eut achevé de parler, malgré la recommandation qui avait été faite par les professeurs de garder un silence absolu, les élèves cédant à leur entraînement et à leur amitié pour un camarade dont ils s'enorgueillissaient, firent entendre une triple salve d'applaudissements : Napoléon en avait donné lui-même le signal. Le calme rétabli, l'Empereur dit à Casimir Delavigne :

— Vous, mon petit ami, qui avez obtenu le second prix, que puis-je faire pour vous ?

Le jeune poète, qui n'avait pas de fortune et qui pressentait qu'il serait un jour le soutien de sa famille, répondit d'une voix timide :

— Sire, je demande à votre Majesté la faveur d'être exempté de la conscription.

A ces mots, Napoléon fronça légèrement le sourcil, et après avoir hoché la tête à sa manière, répondit laconiquement : « Accordé » parce qu'il eut préféré que le lauréat lui eut demandé toute autre chose. Puis, s'adressant à Barjaud :

— Et vous, jeune homme, que me demandez-vous ?

Sire, l'honneur d'être admis le plus tôt possible dans votre brave armée.

— Bien, jeune homme ! s'écria l'Empereur en saisissant la main de Barjaud qu'il pressa dans la sienne ; oui, mon ami, à bientôt, je ne vous oublierai pas ; à votre âge Homère, lui aussi, eut demandé une épée.

On sait avec quel talent Casimir Delavigne se rendit, plus tard, l'interprète des douleurs de la France, après le désastre de Waterloo. Quant à Barjaud de Montluçon, le souvenir de la visite et des paroles de Napoléon avait laissé dans son âme une de ces impressions qui ne s'effacent jamais ; aussi au commencement de 1813, écrivit-il à l'Empereur pour lui demander l'exécution de sa promesse. Il avait été admis dans les tirailleurs de la jeune garde, en qualité de lieutenant en second, lorsque à la bataille de Bautzen, en faisant une charge à la baïonnette à la tête de son peloton, il reçut une balle en pleine poitrine et tomba mort. En apprenant cette nouvelle, l'Empereur dit douloureusement :

— Ce pauvre Barjaud ! la France perd en lui peut-être un grand poète, mais moi je perds certainement un brave officier.

La naissance du roi de Rome dans les théâtres — Théodore Muret, auteur de l'*Histoire dans le théâtre*, nous fournit des détails nombreux sur les pièces qui furent jouées à l'occasion

de la naissance du roi de Rome, le 20 mars 1811. Nous les reproduisons, avec les réflexions qui les accompagnent :

Ce fut dans le mois consacré à mars que naquit le fils du grand foudre de guerre ; l'auteur qui eût cru s'aviser seul de ce rapprochement, eût ressemblé à M. Musard, quand il se trouve être le cent soixante-dix-huitième Œdipe de l'énigme qu'il a devinée. L'*Opéra* ne manqua pas l'idée indiquée, avec le *Triomphe du mois de mars* ou le *Berceau d'Achille,* paroles de Dupaty, musique de Kreutzer. C'est une allégorie où les mois se disputent la prééminence en faisant valoir leur mérite réciproque. Mais la palme est obtenue par mars qui à la gloire de voir naître sous les auspices de son nom significatif, le futur vainqueur des Troyens. Au *Théâtre-Français* Désaugiers ne faillit pas non plus au rapprochement sacramentel dans les couplets qui terminent l'*Heureuse Gageure.*

Illustre fils de la victoire,
Reçois notre encens et nos vœux.
Tu seras l'amour et la gloire
De ton siècle et de nos neveux.
Déjà, bénissant ta naissance,
Nous voyons, à tes lois soumis,
Dans le berceau de ton enfance
Le tombeau de nos ennemis.

Célébrons le mois mémorable
Qui, dans un enfant adoré,
D'un bonheur à jamais durable
Nous donne le gage sacré.
Le prince dont l'auguste père
Hérita du nom des Césars,
Devait recevoir la lumière
Sous l'heureuse étoile de mars.

L'*Opéra-comique* acquitta son hommage par la *Fête villageoise* ou *l'Heureux militaire* d'Etienne et Nicolo. Rougemont se retrouva au *Théâtre de l'Impératrice,* avec l'Olympe, Rome, Paris et Vienne, scènes épisodiques en vers. Au *Vaudeville*, la *Dépêche télégraphique* de Barré, Radet et Desfontaines fait parler le télégraphe aux grands bras, ce faiseur de signaux qui passa pour si merveilleux, malgré les interruptions de la nuit et du brouillard, et que le fil électrique a mis à la retraite :

Vit-on jamais invention plus belle !
Rapide comme les éclairs,
Le télégraphe apporte une nouvelle
Sur tous les points de l'univers,
Et dans ce jour, empressé de répondre
A nos vœux, à notre désir,
En même temps qu'il épouvante Londres,
A Vienne il porte le plaisir.

Mars ne fait pas défaut à l'appel, parmi les divinités qui doteront l'enfant impérial :

De Mars l'enfant recevra
Ardeur, force, vaillance ;
Apollon lui donnera
Génie, esprit, science ;
Minerve le guidera
Dans sa noble carrière ;
Mais son meilleur guide sera
L'étoile de son père.

Tous les périls sont conjurés, toutes les félicités sont garanties par cette seule naissance :

Sur ce vaste empire
Quels beaux jours vont luire !
Comme ils vont détruire
Les méchants projets !
Mais quelle espérance
Et quelle assurance,
Quelle jouissance
Pour les bons Français !

Les *Variétés*, par l'organe de Gentil, en disent autant dans l'*Heureuse nouvelle* ou le *Premier venu*. Quand la vie et le cerveau, même chez l'adulte le plus vigoureux, sont sujets à tant d'accidents et peuvent faillir à toute minute, c'est sur la frêle existence d'un nouveau-né qu'un grand peuple doit faire reposer ses destins.

Mais qui de la France
Comblant l'espérance,
Contre l'avenir la défend ?
C'est un enfant.

Voici quels souhaits sont associés à cette assurance, peut-être un peu hardie :

Qu'il vive jusqu'au plus grand âge,
Auprès de ses nobles parents.
Souhaitons-lui pour héritage
Leurs traits, leurs vertus, leurs talents.
Que, dans tous les temps, la souffrance
S'éloigne à son moindre désir,
Qu'il soit bercé par l'espérance
Et réveillé par le plaisir.

Le chœur final, précédé du cri général : « Vive l'empereur, Vive l'impératrice ! Vive le roi de Rome ! » met encore l'avenir au défi :

Chantons, chantons et la France et sa gloire
Et le bonheur des deux nobles époux.
Sur l'avenir quelle victoire !
Chantons l'astre nouveau qui va briller sur nous.

Entre toutes ces pièces, celle qui eut le prix de la course est *l'Heureuse nouvelle* ; elle mérite bien son second titre, car elle fut jouée le 20 mars, le jour même de l'événement. Le *Vaudeville* arriva en second, le lendemain 21 mars ; l'*Opéra* et l'*Opéra-Comique* le 27, etc. Il est clair que ces pièces étaient faites d'avance, et que surtout les premières arrivées devaient avoir leur scène finale en double, pour la double échéance d'un garçon ou d'une fille : version masculine et version féminine. On ne voit que l'*Opéra* qui avait risqué la chance, le *Berceau d'Achille* ne pouvant servir à deux fins. Dans les autres pièces, ce sont des gens dans l'incertitude inévitable en pareille conjoncture, — car il n'y a point ici de privilège — mais qui sont préparés à tout événement. Celui-ci vante les mérites d'un prince, celui-là les charmes d'une princesse. Tout sera bien quoiqu'il advienne. Si c'est un garçon, le génie paternel ; si c'est une fille les grâces maternelles ; et, de cette manière, on composait encore un assez joli lot en vue du pis-aller féminin. On avait, d'ailleurs, pour se rattraper, la perspective d'une lignée nombreuse, promesse qui n'était pas négligée. Vivent les auteurs de circonstance qui savent leur métier !

La duchesse d'Abrantès. — Laure Saint-Martin Permon, femme de Junot, duc d'Abrantès, ayant dissipé sa fortune se vit sous la Restauration, obligée d'écrire pour subvenir à ses besoins. Un libraire la chargea de composer ses *Mémoires*, avec la condition de révéler les secrets et les faiblesses des personnes avec qui elle s'était trouvée en relation ; la condition devait peu lui coûter, car dans la société de la Malmaison, sa médisance l'avait fait surnommer la *petite peste*. Cette longue publication est un recueil de cancans, souvent curieux et piquants, malgré leur style incorrect et diffus. Nous en extrayons ce qui a rapport aux grossesses de l'auteur.

Ma première grossesse. — J'étais alors enceinte de mon premier enfant, et fort souffrante de ma grossesse. Entourée de soins, gâtée, pour ainsi dire, par ma famille et celle de mon mari, portant dans mon sein l'enfant qui devait un jour me rendre glorieuse d'être sa mère (1), il me semble que je n'aurais pas dû souffrir ; mais le genre des douleurs qu'éprouvent les jeunes mères dans leur première maternité ne peut être soulagée, ni par les soins, ni par les prévenances. Je dirai même, sans avoir le caractère mal fait, que ces soins et ces prévenances augmentent le malaise, le mal de cœur, les maux de nerfs, et les mille et une souffrances qui sont presque toujours les compagnes des premières grossesses. Je l'ai éprouvé ; et c'est ma mère, ainsi que ma belle-mère, qui me firent connaître, par excès de zèle et d'attachement, un supplice, je puis dire, que je n'avais pas éprouvé, bien que je fusse grosse de plusieurs mois

Les envies des femmes grosses. — Ce fut ma mère qui commença un jour où je dinais chez elle.

— Ah ! mon Dieu, me dit-elle tout à coup en posant sa fourchette et me regardant d'un air consterné, ah ! mon Dieu ! je n'ai pas songé à te demander quelle était *ton envie*.

— Mais je n'en ai pas, lui répondis-je tout naturellement. Et cela était vrai ; je n'avais pas le temps de songer à un *antojo* ; je passais ma journée à souffrir, et mes nuits, elles-mêmes, n'étaient pas exemptes de ces crises douloureuses qui me forçaient à avoir le nez sur une cuvette du matin au soir.

— Tu n'as pas d'envie ! me dit ma mère aussi surprise que si je lui eusse annoncé que je portais mon enfant d'une autre manière que les

(1) Ma fille aimée Joséphine.

femmes ne les portent ordinairement ! Tu n'as pas d'envies ! mais cela ne s'est jamais vu ! Tu te trompes. C'est que tu n'y fais pas attention. J'en parlerai à ta belle-mère.

Et voilà mes deux mères consultant entre elles pour deviner ce qui pourrait me plaire.

— Ensuite, disait ma mère, ce qui est inquiétant dans cette affaire-là, c'est que Laurette ne faisant pas attention dans son ignorance à l'inconvénient de ne pas satisfaire *une envie,* cette petite femme là est capable de nous faire un enfant à face de chouette. Madame de La Reynière en a bien fait un à pattes d'écrevisse.

Et voilà Junot de son côté qui, dans sa terreur que je n'aille lui faire quelque enfant à hure de sanglier, ou bien avec une orange au bout du nez, comme un faiseur de tours, me demandait tous les matins :

— Laure, de quoi as-tu donc envie ?

Ma belle-sœur qui revint de Versailles, où elle habitait habituellement le château, ajouta au chœur de questions ; mais ce fut d'une manière plus effrayante. Ce qu'elle avait vu de personnes défigurées par des envies non satisfaites, ne se pouvait nombrer. Il y en avait assez pour former une galerie aussi extraordinaire que celle de ce monsieur qui effrayait, et qui effraie, je crois, bien encore les passants, dans la rue du Coq Saint-Honoré. C'était des rats sur le front, des couennes de lard sur la poitrine, une laitue sur le dos, un litron de pois sur le côté (je n'ai pas oublié celui-là, comme le plus extraordinaire de tous) ; et puis les choses étonnantes dans ce qui ne se voyait pas !... et les histoires de toutes ces malheureuses envies !

L'ananas de la Malmaison. — Il aurait fallu avoir une tête plus forte que celle d'une femme chrétienne, portant son enfant selon la volonté de Dieu, pour ne pas succomber sous cette ligue formée par le plus vrai et le plus tendre intérêt. Je finis par m'effrayer moi-même de tout ce qui se disait autour de moi, et tout en me retournant la nuit sur mon oreiller, je cherchais dans ma tête ce qui me plaisait le mieux, et je ne trouvais rien. Enfin, un jour, il m'arriva de réfléchir, en mangeant une pastille d'ananas, qu'un ananas devait être une bien excellente chose. J'avais bien mangé des pastilles, des glaces à l'ananas; mais le fruit, jamais je ne l'avais vu, même je crois sur une table. A cette époque, la culture de ce fruit était bien plus difficile à soigner que maintenant. C'était une rareté qu'un ananas; et les bâches où il vient chez nous étaient campées dans les environs de Paris. J'en avais donc peu ou point d'idées. Mais une fois que je me persuadais que j'avais *envie* d'un ananas, j'éprouvais d'abord un désir très vif; puis il augmenta lorsque Carcelet déclara que, bien que les ananas vinssent dans une serre chaude, ils avaient cependant une époque pour reproduire leur couronne, et que

ce n'était pas dans le moment où l'on était. Oh ! alors j'éprouvais cette souffrance qui tient de la rage, et qui vous met sous la condition de mourir ou de la satisfaire. Junot, affairé pour cette malheureuse envie, comme un homme qui est père pour la première fois par une femme qu'il aime, courait avec une bonté parfaite, offrant vingt louis d'un ananas, sans pouvoir le trouver. Il n'osait pas rentrer, et c'était presque en tremblant qu'il me voyait toucher la figure ; car ma belle-mère, depuis que j'avais les horreurs et les ennuis de l'envie, étaient toutes deux après moi pour surveiller le moindre de mes mouvements. Quant à moi, je souffrais toujours de mes maux de cœur, et je me persuadais, depuis que la folie m'en avait gagné, que je ne pourrais manger que lorsque j'aurais d'abord mangé un ananas.

Junot était un jour sans moi à la Malmaison. La serre n'était pas encore construite, mais il y avait une orangerie serre-chaude, dans laquelle madame Bonaparte avait fait construire et bâtir des bâches pour trois cents ananas, ce qui lui en donnait cent par an. Junot, dans son affliction de me voir refuser tout ce qu'il m'offrait, dit que je n'avais d'autre refrain que : Je voudrais un ananas !... Madame Bonaparte envoya sur le champ pour s'informer si quelque ananas n'était pas bon à lever dans sa bâche : « S'il y en a un, dit-elle à Junot, vous le porterez à madame Junot. » Il y en avait un !

Junot, en le recevant des mains de madame Bonaparte, crut un moment que ce présent le concernait, lui, directement, et qu'il avait envie de l'ananas. Il la remercia avec effusion, et revint à Paris en recommandant à son cocher de crever les chevaux, mais d'arriver.

Je venais de me mettre au lit, triste, *geignante* et toute prête à pleurer de n'avoir pas d'ananas, car cette idée était devenue dominante à un tel point que j'en parlais toujours.

— Pauvre Loulou, me disait ma mère, je te l'avais bien dit que tu aurais *une envie* ; on ne fait pas un enfant sans cela. Vois ce qui était arrivé à ta sœur, parce que j'avais eu envie de manger des cerises au mois de Janvier !

C'était vrai : ma sœur avait une cerise parfaitement coupée par la moitié, et placée dans un endroit dont, par exemple, la physionomie ne fut pas dérangée par l'absence du petit fruit ; et quand une soie en fit l'affaire, on aurait bien pu l'y laisser.

Lorsque Junot, triomphant, heureux comme s'il m'offrait une couronne véritable, déposa sur mon lit celle de l'ananas à laquelle tenait encore son fruit, j'avoue que j'éprouvai un vrai bonheur. J'embrassai mon mari avec reconnaissance, avec joie ; je dévorais des yeux ce fruit tant souhaité, et je remerciai mille fois dans le cœur madame Bonaparte de son cadeau, que j'estimais plus en ce moment qu'un beau collier de perles ; je sonnai pour demander du sucre. Junot m'arrêta et me dit que Corvi-

sart était présent au moment où madame Bonaparte m'avait donné l'ananas ; et qu'ayant appris que j'étais grosse, fort souffrante, il me faisait défendre de manger une seule tranche de cet ananas, le soir.

— C'est extrêmement froid et lourd, dit-il à Junot. Si madame Junot est dans l'état d'*envie*, il ne faut pas qu'elle y touche ce soir parce qu'une bouchée fera passer tout le fruit. Et il ajouta ce peu de mots en disant à Junot: « J'ai vu des effets affreux d'indigestion dans une grossesse ; la mort s'ensuivre aussitôt. Mon cher général, ne montrez votre beau fruit que demain. »

Junot en avait la volonté ; mais en songeant à mon bonheur, il n'eut pas la force de me refuser, y mettant seulement pour condition que je ne toucherais à l'ananas que le lendemain matin.

Je promis : et, mettant le beau fruit sur ma table de nuit, je passai la nuit à le prendre, le sentir, le toucher et me faire une double jouissance, en anticipant le moment où je pourrais enfin manger le bienheureux ananas.

Désir et répugnance. — Le lendemain matin, à peine était-il jour, que je fis lever Junot pour que l'on pût entrer dans ma chambre et arranger mon *envie*. Lui-même s'en chargea, coupa le fruit par tranches fines, le mit dans une jatte de belle porcelaine, le saupoudra de sucre bien blanc et bien fin, et vint lui-même le placer devant moi ; puis il s'assit sur le pied de mon lit pour juger de toute ma joie, car ce n'était pas moins que de la joie.

— Eh bien, me dit-il enfin, pourquoi donc ne manges-tu pas ?

Je le regardai avec une expression qui devait être burlesque, car j'avais en même temps envie de rire et de pleurer. Mais Junot était vif; et, reprenant l'assiette, il me dit :

— Je l'ai peut-être mal arrangé : pourquoi ne le dis-tu pas ?

— Mon Dieu, il est bien, lui répondis-je ; mais... Et en même temps je repoussais l'assiette loin de moi. Mais... je ne sais ce que j'ai, je ne puis manger de l'ananas.

Junot ouvrit de grands yeux; et avec bien plus d'étonnement que ma mère, lorsque je lui avais dit que je n'avais pas d'*envie*, il répéta, en y mêlant toutefois un ornement oratoire que j'avais omis :

— Comment !... tu ne peux pas manger ton ananas ! Mais, Laure, regarde-le donc ! C'est par contradiction.

Et il me ramenai le nez sur la maudite assiette, ce qui provoqua une assertion positive que je ne pouvais pas manger de l'ananas. Il fallut non-seulement l'emporter, mais ouvrir les fenêtres, parfumer ma chambre, pour enlever jusqu'au moindre vestige d'une odeur qu'une seconde avait suffi pour me rendre odieuse. Ce qu'il y a de plus singulier dans ce fait, c'est que, depuis, je n'ai pu manger de l'ananas sans me faire

une sorte de violence. Je mange avec plaisir des glaces ou des pastilles d'ananas; mais le fruit me déplaît... Dans les mille aventures de ce genre que l'on peut raconter, celle-ci me paraît une des plus étranges. Je la soumis à Marchais et à Baudelocque; ils la trouvèrent, eux, toute naturelle, parce que chaque jour leur en présentait de plus étonnantes. Néanmoins il est inexplicable qu'en une minute, une seconde de temps, un objet que vous convoitez, que vous désirez avec passion, cesse non-seulement de vous plaire et d'exciter un désir, mais vous devienne antipathique, et soit presque repoussant. Il y aurait là-dessus un bel ouvrage à faire, un texte à commenter pendant au moins quatre cents pages. Hélas ! c'est l'histoire de bien des choses en notre vie ; mais la morale, comme tout en ce monde, se décolore par l'usage qu'on en fait. On a mille fois dit, à la vérité, que la satiété produisait le dégoût; mais on ne voit pas souvent ce dégoût précéder la possesssion.

Prédiction des cartes. Pari. — ...J'étais déjà fort avancée dans ma première grossesse. Madame Bonaparte était parfaite pour toutes les jeunes femmes qui étaient dans mon état, et s'inquiétait avec un soin extrême de tout ce qui pouvait nous être agréable. C'est en agissant ainsi qu'elle était adorable, car alors sa bonté était instinctive, et on le sentait. En apprenant l'histoire de l'ananas, elle me dit : « Vous aurez une fille. »

Et, à l'appui de son assertion, elle me proposa de faire une *patience*. Je savais, par expérience, ce que valaient ces malheureuses *patiences*. Il y avait mille fois de quoi la faire perdre ; cependant je n'osais refuser ; et, malgré toute mon incrédulité, je fus obligée de m'asseoir contre la table de jeu, et là, de couper de la main droite, de la main gauche, et de nommer des jours, des heures, des mois ; enfin c'était une véritable bonne aventure. On sait que l'impératrice Joséphine avait, à cet égard, une croyance tout à fait superstitieuse. Ce jour là elle me tint sur la sellette pendant une grande heure, et finit par me dire que je ferais une fille.

— Ou un garçon, dit le premier consul, qui entrait alors et se moquait toujours des cartes de madame Bonaparte ; il est certain que madame Junot fera l'un ou l'autre ; et, si j'étais de toi, Joséphine, je ne compromettrais pas ma réputation de sorcière par une prédiction décidée.

— Elle fera une fille, répétait madame Bonaparte... Eh bien, Bonaparte, veux-tu parier quelque chose avec moi ?

— Je ne parie jamais, dit le premier consul : si on est sûr de son jeu, on est malhonnête homme ; si la chose est douteuse, on est aussi fou que celui qui va perdre son argent au jeu.

— Parie des bonbons.

— Et toi, que me donneras-tu ?

— Je te broderai un tapis pour mettre sous tes pieds dans ton bureau.

— Ah ! c'est parler, cela ! Voilà du moins qui servira à quelque chose. Eh bien ! je parie que madame Junot fera un garçon. Ah ça, me dit-il, en se retournant de mon côté, n'allez pas me faire perdre, au moins.

Et, me regardant, il se mit à rire.

— Si vous faisiez un garçon et une fille, que deviendrait le pari?

Il y avait dans le fait lieu à croire que la chose pût arriver, car j'étais énorme.

— Et bien! général, savez-vous ce qu'il faudra faire ?... Me donner à moi les deux paris.

Cette idée de faire un garçon et une fille leur parut à tous si bouffonne, que le rire gagna jusqu'à moi-même. Je ne trouvais pas cependant du tout plaisant de me voir ainsi à la tête d'une famille toute faite pour commencer, et ma mine consternée fut, je pense, ce qui fit rire autant le premier consul, ainsi que mon mari et tous ceux qui étaient là, dont madame Lefebvre faisait partie, ce qui n'augmenta pas peu la joie commune, parce que, dans de telles occasions, elle avait toujours quelque bonne gaité, bien entière, bien drue surtout, et jamais elle ne manquait la riposte en pareil cas.

Le moment d'accoucher. —... Je n'attendais plus que le moment d'accoucher. Depuis quelques jours les mouvements de l'enfant, beaucoup moins vifs, mais plus forts, m'indiquaient qu'il allait bientôt sortir de sa prison. Ce moment m'effrayait ; ma mère et ma belle-mère faisaient en vain tout ce qu'elles pouvaient pour me rassurer. J'étais jeune, j'étais à ma première couche; il n'était donc pas du tout étonnant que je fusse aussi craintive. Le 4 janvier, dans la nuit, nous eûmes une alarme; ma belle-mère, qui depuis cinq à six jours ne se déshabillait plus, accourut auprès de moi : ce n'était pas encore le moment. On avait été chercher Marchais ; il vint, et déclara que cela ne pouvait passer les vingt-quatre ou les quarante-huit heures, et il me laissa en me recommandant du sommeil et le repos.

Je m'endormis, mais le lendemain je fus sérieuse pendant une grande partie du jour. Je remplis tous mes devoirs religieux ; j'écrivis à ma mère, parce qu'elle m'avait défendu d'aller en voiture, et qu'il m'était impossible, à cause du verglas et du temps qu'il faisait, de songer à faire cette immense course à pied sans courir quelque risque. Ensuite j'arrangeai ma barcelonnette, tout ce qui était nécessaire à mon enfant, et cette occupation n'était pas terminée que ma tristesse, ma crainte, ma peur, si l'on veut, avait totalement disparu. Dans ce petit bonnet avec des rubans bleus, cette petite chemise que j'arrangeai, dans les manches de la brassière, je voyais une petite tête blanche et rose, des petits bras tout potelés ; et, dans mon délire, je croyais que ces petits vêtements renfermaient

déjà mon trésor!... je les serrais contre moi : puis, en rencontrant la rondeur énorme de ma personne, je me disais :

— Cet être que j'attends, qui va doubler ma vie, il est là au dedans de moi,... je le sens ;... cette petite protubérance qui est là, sous ma main, c'est sa petite tête... Et tout cela est à moi, bien à moi!

Alors je me prenais moi-même dans mes bras, si je puis ainsi décrire cette envie, ce désir d'étreindre mon enfant, que j'aurais, dans cet instant, voulu tenir contre moi, mais en le voyant !... et cela au prix de bien des années de ma vie ; oh ! quelle suite d'heureux jours j'avais alors devant moi !

Junot me trouva penchée sur le berceau de mon enfant et dans une sorte d'extase. Il était un des hommes le plus faits pour me comprendre ; aussi, lorsque je lui dis quel était le motif de cet attendrissement profond qu'il pouvait remarquer en moi, il m'embrassa avec une tendresse dont mon cœur fut plus fier qu'il ne l'eût été six mois plus tôt. J'allais être mère !

Mes pensées avaient pris une couleur toute différente. Non-seulement je ne ressentais plus aucune crainte, mais j'appelais même le moment de la première douleur. Aussi, lorsque nos amis se réunirent, dans mon salon, il me trouvèrent aussi gaie, aussi joyeuse que la jeune femme et même la jeune fille auraient pu l'être.

Le jour des rois et la première douleur. — ...Nous fûmes donc fort joyeux toute la soirée. Ma belle-mère, contente de me voir oublier le moment critique, mais dont l'expérience savait qu'il ne pouvait être éloigné, était enchantée de me voir rire avec autant d'abandon. Nous nous mîmes à table, et la gaîté redoubla devant la dinde aux truffes, le gâteau, le vin de Madère et le vin de Champagne. Au bout d'une demi-heure, on riait si bien, si franchement, qu'en vérité le souvenir m'en fait encore du bien. Enfin vint le moment de tirer la fève ; le général Suchet était à côté de moi ; je ne me rappelle plus maintenant si ce fut à lui ou à moi que la royauté vint à échoir ; comme depuis ce temps-là des souverainetés bien autrement solides que celle-là sont devenues des couronnes fantastiques, il m'est bien permis de l'avoir oublié ? Le fait est que le général, soit qu'il m'eût fait reine ou que je l'eusse fait roi, m'adressa une sorte de compliment burlesque qui provoqua en moi un éclat de rire si bruyant que la salle à manger en retentit, et qu'il trouva un écho dans les dix-sept ou dix-huit personnes qui entouraient la table ; mais au même instant un cri terrible, déchirant, lui succéda. Je m'étais levée pour répondre, avec mon verre d'eau, à tous ces verres tendus vers moi et remplis d'une mousse pétillante, mais je retombai aussitôt sur ma chaise, et le verre échappa de ma main. Une douleur inconnue, mais affreuse, venait de se faire sentir en moi d'une manière

si étrange que mes yeux se fermèrent, je pâlis, et dans cet instant je crus mourir. Mais la couleur revint aussitôt sur mes joues. Je relevai mes paupières, qu'une main de feu avaient abaissées, et je vis Junot plus pâle que moi-même, tenant encore à la main son verre de Champagne, ainsi que tous les autres, et me regardant avec un air consterné. Le spectacle de toutes ces figures encore joyeuses d'un côté, tandis que l'autre se me tait en devoir de prendre une physionomie de circonstance, tous ces masques ressemblant à *Jean qui pleure* et à *Jean qui rit* me donnèrent un nouvel accès de gaîté, et je me mis la première à donner le ton. Ma belle-mère, dont le regard attentif me couvait pour ainsi dire depuis le matin, vint derrière ma chaise et me dit tout bas :

— Ma fille, donnez-moi le bras et venez dans votre chambre.

— Non, non! s'écria Gabriel Suchet, il ne faut pas que notre reine s'en aille!

Et le voilà me faisant un si drôle de conte que le rire fou me prend, et un éclat comme celui provoqué par son frère me donna encore quelques secondes de bon temps. Mais la même douleur qui a suivi le premier accès joyeux revient, et cette fois c'est avec une telle violence, que je saisis le bras du général et m'y cramponnai à le lui casser.

Ma belle-mère dit à son fils qu'il fallait m'emmener et envoyer une voiture à Marchais.

— Les douleurs se succèdent rapidement, dit-elle, et ta femme sera peut-être accouchée dans une ou deux heures.

C'est un spectacle fort curieux que la vue d'un homme comme Junot dans un moment pareil à celui que je retrace. Il était alors tout aussi bonhomme, tout aussi bien M. Guillaume, M. Denis, ou le plus pacifique bourgeois de la rue de la Perle ou de la rue Saint-Jacques. Il fit mettre les chevaux, passa lui-même dans ma chambre pour voir si elle était bien échauffée, appela mes femmes, leur donna cinquante ordres auxquels il n'entendait rien non plus qu'elle, et s'en revint auprès de moi croyant déjà entendre crier son fils. Mais vraiment je n'allais pas si vite en besogne.

Il me trouva toujours dans la même position ; car, pour dire la chose, dix minutes s'étaient à peine écoulées depuis que cette douleur infernale, me déchirant le sein, m'avait fait entendre le premier appel de mon enfant demandant son entrée dans la vie. Au moment où Junot rentrait dans la salle à manger, un troisième cri perça la voûte de la chambre ; Junot pâlit, vint à moi, et, me prenant dans ses bras, il m'enleva presque de ma chaise.

— Non, non, disait toujours le général Suchet, il faut que nous recevions ton fils joyeusement.

— Comme Henri IV, disait à son tour Gabriel; voilà du vin de Champagne, pardieu ! qui vaut tous les Jurançons du Béarn.

— Et si c'est une fille, dis-je à mon tour, car la douleur une fois passée, la parole me revenait

— Ce sera un garçon, criait le général.

— C'est un garçon ! criaient en chœur tous les autres ; c'est un garçon !

— C'est une fille ! dis-je impatientée : et, dans l'état d'irritation nerveuse où je me trouvais, je frappai du pied en me fâchant et répétant : « C'est une fille !... »

Mais le général, son frère, et ceux de nos amis qui m'entouraient, répétaient en refrain, sur l'air du vaudeville du Devin du village, *C'est un enfant* :

C'est un garçon ! c'est un garçon !

— Eh bien ! parions ! dis-je au général.

— Oui ! oui ! pariez...

— Ah ! mon Dieu !...

Et je tordis tellement le bras de Junot, pour crier moins fort, qu'il en portait encore les marques quinze jours plus tard.

— Mais que parions-nous ? dis-je au général, lorsque la douleur fut passée.

— Fixez vous-même, dirent les deux frères ; nous sommes de moitié ?

— Eh bien ? vous me donnerez un bouquet de roses, si je gagne.

— C'est dû.

Le général me baisa la main, et Junot m'entraîna dans ma chambre où mes amies seules me suivirent.

Les conseils des femmes. — Mais là ce fut bien une autre antienne ; j'avais autour de moi onze femmes qui, toutes, donnaient une méthode pour moins souffrir.

— Embrassez cela, me disait l'une, en me conduisant aux colonnes de la rotonde de mon alcôve.

— Non ! non ! criait l'autre ; il ne faut pas qu'elle se promène ; cela peut tuer son enfant, et puis elle-même.

— Je le crois bien, disait ma belle-sœur ; j'ai vu souvent des choses terribles dans de pareilles circonstances. Imaginez-vous qu'une fois.....

— Silence ! lui disait ma belle-mère ; n'allez-vous pas rompre la tête de cette jeune femme, avec toutes vos histoires de couches !

— C'est que, lorsque je suis accouchée, reprenait une autre sur un diapason plus élevé, pour être entendu par dessus les histoires et mes plaintes, je...

— Mesdames, disait la garde, si M. Marchais arrive, je crois qu'il voudra rester seul.

Le docteur Marchais. — En effet, à peine mon bon Marchais fut-il entré dans ma chambre, où il y avait presque encombrement par cette foule de monde, la barcelonnnette, mon lit et tout un attirail qui suit un semblable instant, qu'il se fâcha sérieusement ; et, se tournant vers ma belle-mère, il la rendit responsable si, dans deux minutes, ma chambre n'était pas ce qu'il fallait qu'elle fut dans un tel moment, une chambre de malade, et lui dit :

— Je ne vois ici que vous et madame qui soyez raisonnables.

Et il montrait une jeune femme assez grosse aux yeux de charbon étincelants, à la peau brune, ayant des mains et des pieds d'enfant et des dents d'ivoire. Elle était assise dans une bergère, et bien qu'elle ne me fatiguât pas de ses milles recettes pour faire un premier enfant sans souffrir, ses grands yeux noirs ne me suivaient pas avec moins d'intérêt, lorsque la douleur me faisait errer dans la chamhre comme une âme poursuivie.

— Ma foi, monsieur, dit-elle à Marchais, vous avez bien raison de nous renvoyer. Je crois que nous ne sommes bonnes qu'à rompre la tête de cette pauvre Laurette : elle aurait déjà dû faire comme une jeune femme que je connais, qui, accouchant aussi dernièrement pour la première fois, prit tranquillement son schall et s'en fut vers la porte en disant : « Ma foi, cela fait trop de mal, fera l'enfant qui voudra. » Et, m'embrassant avec l'amitié qu'elle avait pour moi, elle s'en fut en me recommandant d'avoir du courage.

Une nuit de douleurs. — J'en avais besoin. La nuit fut terrible. La couche, quoique naturelle, présentait de grandes difficultés. Vers le matin, j'eus un intervalle de repos pendant une demi-heure, qui donna les plus vives inquiétudes ; il fut question, un moment, de sacrifier l'enfant pour me sauver la vie. Ma belle-mère, effrayée, laissa échapper quelques paroles que j'entendis et compris. Je ne puis même aujourd'hui rendre de ce que j'éprouvai dans ce moment ; mais toutes les mères me comprendront.

— Mon enfant ! m'écriai-je, sacrifier mon enfant ! Et j'entourais mon ventre en croisant mes bras sur moi-même, comme pour défendre mon enfant, mon enfant ! dont un jour je devais être glorieuse, si heureuse surtout d'être la mère ! C'était plus que l'amour maternel, c'était plus qu'une tendresse instinctive qui me faisait, en ce moment d'agonie, défendre ce fruit de mon propre sein.

Junot était au désespoir. Mes cris lui avaient déchiré l'âme pendant cette longue veille de douleurs ; le général Lallemand, qui était à cette époque son aide-de-camp, la passa tout entière auprès de lui. Le général se jetait, par intervalle, sur un matelas étendu sur un lit de camp dans le salon, mais aussitôt que les cris perçant que je poussais arrivaient

jusqu'à lui, alors il se relevait, se promenait et finissait par venir jusqu'à la porte de ma chambre, qni était séparée du salon, dans lequel il était, par trois pièces assez grandes. Mais je m'étais positivement prononcée, et je ne voulais pas qu'il entrât chez moi avant que le grand événement fut terminé? M. Lallemand fut pour lui, pendant ces heures longues et pénibles, un ami consolateur, et les raisonnements de son esprit tout à lui, tandis que Junot n'avait pas sa tête, calmèrent un peu cette fougue de douleur qui un moment fut terrible pour lui.

A dix heures du matin, Marchais, accablé de fatigue lui-même, fit appeler Junot dans la pièce voisine, et lui parla avec franchise. Il ne lui cacha pas le danger dans lequel j'étais, mais il ajouta qu'avec les moyens que l'art met à la disposition de ses fils, il était certain qu'il ne m'arriverait rien.

Junot le prit dans ses bras, l'enleva presque de terre, et lui dit ces propres paroles :

— Faites tout ce qui doit être fait pour sauver la vie de ma femme ; tout, entendez-vous bien, mon ami ? Faites tout ce que votre rare savoir vous a départi pour le bien de l'humanité ; vous pouvez agir sans craindre d'être blâmé par moi.

— C'est une demande que je ne fais jamais, général, répondit Marchais d'un air presque sévère. Vous ne m'avez peut-être pas compris ; la vie de madame Junot est entre mes mains comme dans celles de son père (1).

— Ah ! sauvez-la, sauvez-la ! répétait Junot, en pressant les mains de l'excellent homme.

Lorsque Marchais rentra dans ma chambre, quoique je fusse très accablée, j'avais toute ma connaissance et je m'aperçus fort bien qu'il venait de voir mon mari et de lui parler. Je l'appelai et le priai de faire venir Junot près de moi ; je fus très étonnée de la complaisance qu'il y mit. J'ai su depuis qu'une vive émotion était cherchée en ce moment d'atonie plus tôt qu'on ne l'évitait, et pendant quelques heures, ma vie en fut à ce point de jouer le tout pour rien, et la chance était encore grande pour la mort.

Lorsque mon mari s'approcha de moi et qu'il me vit si pâle et si faible, sur ce lit, appelé si justement *lit de misère*, il fondit en larmes. Je l'attirai à moi avec mes deux bras, chargés des ligatures sanglantes de mes saignées ; je l'embrassai et lui dit, bien bas, qu'il fallait qu'il me jurât qu'il ne donnerait aucun ordre pour que la nature n'eût pas son cours ordinaire.

(1) On sait que jamais un accoucheur ne fait la question même tacite que Junot croyait comprendre.

— Laisse faire à Dieu, lui dis-je; s'il veut que mon enfant me remplace auprès de toi, et bien! que sa volonté soit faite!

Je pleurais, et dans ce même moment une légère douleur se fit sentir. Marchais, qui tenait ses yeux fixés sur moi avec une attention dans laquelle l'ami et l'homme habile mettaient toute leur âme, prit Junot par le bras et le fit sortir de la chambre en lui disant :

— Partez, mon cher général ; je vous remercie de votre bonne visite, nous venons d'avoir là des larmes qui nous valent dix saignées, si je ne me trompe. Je vais les aider, et dans une heure, je crois que votre hôtel aura un habitant de plus.

Et, revenant à moi, il s'empara de l'un de mes bras, me saigna de nouveau (1), et les douleurs parurent bientôt avec tant de violence, que, même aujourd'hui, je ne sais comment j'ai pu les supporter.

Mes cris étaient déchirants. Notre appartement était composé de pièces formant l'enfilade ; aucun détour ne rompait ce bruit de ma voix, criant avec angoisse, et parvenant ainsi aux oreilles de Junot. Il se sauva d'abord dans le bureau, qui était de l'autre côté de l'escalier : mais la maison faisait retour, et il entendait d'une manière plus sourde, mais plus sinistre, ce bruit qui lui déchirait l'âme. Ensuite il revint dans un petit salon sur la rue, dont les fenêtres donnaient en face de l'atelier de Renette, le fameux armurier, dont les cyclopes frappaient de façon à étouffer mes plaintes sous leur enclume ; mais leur vacarme fut insuffisant. Enfin, vers midi, il ne put soutenir l'état d'agitation dans lequel il était.

Visite de Junot aux Tuileries. — Ayant entendu quelque bruit vers mon appartement, il y courut, puis n'osa pas y entrer. Dans ce moment, un gémissement plus douloureux parvint jusqu'à lui ; il crut y distinguer un accent tellement plaintif que sa tête se perdit ; il saisit un chapeau rond qui se trouvait sous sa main, et, descendant un escalier dérobé, qui donnait de mon appartement à celui de mes femmes, il gagna la cour, la rue du Bac, le Pont-Royal, et se trouva à la porte des Tuileries, sans savoir comment il y était arrivé.

— N'importe ! se dit-il après avoir regardé son habit gris ; je suis sûr de trouver là un cœur qui comprendra ce que je souffre.

Et montant l'escalier du premier consul, il arriva dans la pièce qui précédait son cabinet, et surprit tous ses camarades qui s'y trouvaient

(1) Je fus saignée trois fois dans l'espace de quatorze heures que durèrent les grandes douleurs, Marchais, pour décider l'accouchement sans employer les fers, ce qu'alors on redoutait beaucoup, me mit dans un bain d'huile d'olive.

alors par le bouleversement de sa physionomie et le désordre de sa toilette ; mais pas un n'eût la pensée d'en rire, et dès que le premier consul sut que Junot demandait à le voir, il le fit entrer à l'instant.

— Eh ! bon Dieu ! qu'as-tu donc Junot ? s'écria-t-il avec surprise.

Et en effet la figure de Junot devait-être étonnante.

— Mon général, ma femme accouche, et je ne puis rester dans ma maison... ses cris me font un mal...

Et l'excellent homme avait la voix tellement étouffée dans les larmes qu'il ne pouvait parler.

— Et tu es venu près de moi pour prendre du courage ? C'est bien, mon ami, pauvre Junot ! comme te voilà renversé !... Ah ! les femmes ! les femmes !...

Et il se fit raconter tous les événements, comme les appelait Junot, qui s'étaient passés depuis la veille, et qui se réduisaient à ces affreuses douleurs venant à éclore au milieu d'un éclat de rire. Le plus sérieux, et ce que Junot pressentait sans le savoir positivement, c'est que ma vie était en danger; à peine eut-il raconté tout ce qui s'était passé au premier consul, que Napoléon vit la chose à l'instant même ; et sa conduite, dans cette heure d'anxiété, où son œil plongeait dans une sorte d'horreur mystérieuse, fut celle du plus tendre, du meilleur des frères.

— Mon vieil ami, dit-il à son serviteur fidèle et dévoué, mon vieil ami ! Et il lui serrait la main, caresse excessivement rare chez Napoléon, Tu as bien fait de venir à moi dans cet instant et je veux te le prouver.

Il sortit aussitôt de son cabinet pour aller dans la salle où était placée la statue du grand Condé, et là, s'appuyant sur le bras de Junot, il se promena avec lui, en lui parlant de ce qui l'occupait, car Napoléon était trop habile dans le maniement du cœur humain pour interroger des cordes qui seraient demeurées muettes dans un tel moment ; et il demanda à Junot comment il était venu aux Tuileries.

— A pied, lui répondit mon mari, et il lui raconta comment le redoublement de mes cris l'avait comme lancé hors de cette maison où cependant il était tout entier.

Jamais Napoléon n'a même entrevu une question, quelque légère qu'elle fût pour lui, sans la voir toute entière dans ses conséquences.

— Et puis-je te demander alors, dit-il à Junot, pourquoi tu regardes dix fois par minute par cette fenêtre pour voir si quelqu'un passe le guichet ? Comment veux-tu qu'on vienne te chercher ici, lorsque tes gens ne savent pas où tu es ? lorsque tes officiers t'ont vu sortir en habit bourgeois ? d'après tout ce que tu viens de me dire, ils auront tous pensé que tu allais plutôt te jeter à l'eau.

Message de Napoléon. — Il appela :

— Qu'un valet de pied aille à l'instant chez madame Junot; qu'on

s'informe de ma part si elle est accouchée. Si elle ne l'est pas, on dira que le général Junot est près de moi.

Et reprenant le bras de mon mari, il continua de s'entretenir avec lui, avec une bonté si touchante, si doublement touchante dans un tel moment, que Junot fut attendri jusqu'aux larmes. Sans doute, il aimait son général; sans doute, il aimait cet homme prestigieux qui commandait l'admiration : mais, dans de tels moments, la conduite de Napoléon lui devait conquérir le cœur, lui assujettir tout l'individu dont il accueillait ainsi les affections souffrantes, quand cet homme ne lui aurait pas été déjà dévoué, corps, sang et âme. Cette journée riva, si l'on peut le dire, le lien qui attachait Junot à Nanoléon.

Mais Junot avait aussi près de lui des êtres qui lui étaient attachés par l'affection et le dévouement. En le voyant sortir dans un état voisin de l'égarement, son valet de chambre allemand Heldt, honnête et fidèle créature, s'il en fut jamais, l'avait suivi d'abord de l'œil, puis le voyant prendre le chemin du Pont-Royal, il avait couru après lui sans chapeau et n'était revenu à l'hôtel qu'après avoir vu son *chèneral* entrer aux Tuileries, et l'avait dit aussitôt au chef d'escadron Laborde, premier aide-de-camp de Junot.

Il y avait trois quarts d'heure que Junot était avec le premier consul, et qu'il était retenu par son bras qui, s'appuyant sur le sien, le contraignait à demeurer en panne, tandis qu'il aurait voulu reprendre le large et venir savoir ce qui était résulté de tant de souffrances et d'inquiétudes. Le valet de pied ne pouvait pas encore être de retour lorsque Junot, que la bonté du premier consul enhardissait dans un pareil moment, le supplia de le laisser aller s'informer si le valet de pied était revenu.

— On me l'aurait dit, répondit le premier consul. Demeure tranquille.

Et l'entraînant encore plus loin, ils furent bientôt dans la galerie de Diane. Là, l'inquiétude de Junot devint tellement violente que plusieurs fois Napoléon le regarda avec une sorte d'étonnement, et répéta avec un accent impossible à rendre :

— Oh ! les femmes ! les femmes !

Enfin, au moment où Junot allait s'échapper sans vouloir rien entendre, on vit tout à coup paraître M. de Laborde au bout de la galerie; il avait couru d'une telle vitesse qu'à peine il pouvait parler : sa figure était joyeuse.

— Mon général, s'empressa-t-il de dire, Madame Junot est accouchée et se porte à merveille.

— Allons, va embrasser ta fille, dit le premier consul en appuyant sur le mot *fille*; si ta femme avait fait un garçon, on te l'aurait dit d'abord, ; mais avant tout, embrasse-moi.

Et il le serra dans ses bras avec effusion.

Junot riait, pleurait et s'en allait sans son chapeau, lorsque Napoléon lui dit :

— Eh bien, étourneau ! ne vas-tu pas courir les rues sans ton chapeau?

Il retourna dans le cabinet du premier consul où il avait laissé son chapeau.

— Tu feras mes amitiés à ta femme, Junot ; tu lui diras que je suis doublement fâché contre elle, d'abord parcequ'elle n'a pas fait un soldat pour la république, et puis qu'elle m'a fait perdre mon pari avec Joséphine. Mais je n'en serai pas moins son compère et le tien, mon vieil ami.

Et une seconde fois il serra amicalement la main de Junot.

Retour de Junot. Ma fille. — Lorsque mon mari arriva près de moi, je voudrais rendre le délire, l'ivresse, qui bouleversaient et maîtrisaient sa personne entière. Le petit visage de sa fille était baigné de larmes de joie, si douces , si pures, qu'on voyait qu'il était heurenx sans qu'il dit une parole. Puis il se mettait à genoux sur l'estrade de mon lit, me prenait les mains, me les baisait, me remerciait de son enfant, de sa fille, de sa petite Joséphine ; et la chère créature, comme pour répondre à ces marques d'affection qu'elle ne pouvait comprendre, présentait à son père sa parfaite ressemblance dans son gentil petit visage. Mais malgré son délire joyeux, Junot s'aperçut que quelque peine pesait sur mon cœur et ne venait pas de ce que j'avais souffert.

— Qu'as-tu donc ? me dit-il en m'embrassant encore.

— Rien que beaucoup de bonheur.

— Je te connais, Laure ; je vois des larmes dans tes yeux. Tu souffres, et tu souffres du cœur. Qu'as-tu ?

Je le regardai sans lui répondre, et mes joues se couvrirent de larmes, mais je ne voulais pas parler. M. Marchais avait été chez lui pour changer de toilette ; il rentra dans ce même moment.

— Comment ! encore ? me dit-il... Mon cher général, vous devez gronder votre femme, et la manière dont vous êtes occupé, vous en donne encore plus le droit. (Junot portait en ce moment sa fille dans ses bras, et l'embrassait ainsi que son maillot et sa brassière, autant de fois qu'il y a de secondes dans une minute.) Vous saurez donc... Oh ! madame Junot, ne me faites aucnn signe ; ceci ne vous regarde pas... Vous saurez donc, général, qu'aussitôt que cette jeune mère que je vous présente, au reste, comme une petite héroïne remplie de courage, et d'un cœur aussi parfait qu'il m'en soit passé par les mains depuis quarante ans ; aussitôt qu'elle fut remise dans son lit et qu'elle sut que vous n'étiez pas là, elle fit demander votre père pour qu'il donnât sa bénédiction à votre fille. Votre mère l'avait déjà bénie. M. Junot, que je fus moi-même chercher, se refusait à venir lorsqu'il sut que l'enfant n'était qu'une fille. Enfin il se décida : et lorsque madame Junot, malgré sa faiblesse, prit la petite dans ses bras, et les avança vers lui, en lui disant :

— Mon père, bénissez votre petite fille. C'est un cœur de plus pour vous aimer parmi nous.

Il murmura quelques mots; n'embrassa pas l'enfant, et répondit avec humeur :

— Ce n'était pas la peine de tant crier pour ne donner qu'une méchante fille. Que voulez-vous que votre mari fasse de cette criarde-là? Il va joliment la recevoir aussi!... Et le premier consul! si vous croyez qu'il marie ses généraux pour n'avoir pas de garçons!

— Si j'avais eu sur monsieur votre père une autre autorité que celle de l'accoucheur et du médecin dans la chambre de la malade, je vous avoue, général, que j'aurais peut-être été un peu sévère. Mais, au reste, continua-t-il en riant, madame votre mère s'est chargée de la correction, et je doute qu'il recommence. Je vous ai dit tout cela franchement parce que c'est une affaire de mon métier, et puis, que demain ou après-demain, une scène de ce genre pourrait être mortelle pour madame Junot. Elle s'en est fort affectée, parce qu'elle croit que vous êtes, en effet, contrarié de n'avoir qu'une fille; et moi je lui répète qu'une mère de dix-sept ans et un père de vingt-neuf ont le temps de demander à Dieu de ne plus leur donner de filles, avant d'en venir au désespoir pour un premier essai. Là... voilà qui est à merveille! Maintenant le grand'père peut grogner tant qu'il voudra.

A peine les premières paroles de M. Marchais avaient-elles frappé l'oreille de Junot, que, comprenant ce qui me faisait pleurer, il s'était mis sur mon lit, et pleurait avec moi tout en m'essuyant les yeux avec mon mouchoir et ses baisers. Ensuite prenant sa fille dans une petite bercelonnette de mousseline brodée, qui était faite pour que l'enfant fût sur mon lit, il l'avait déposée dans mes bras, et nous embrassait toutes deux avec une expression de bonheur et de joie qui ne laissait aucun doute sur les sentiments d'une âme, qui, du reste, ne pouvaient être douteux pour moi. Mais le premier moment avait été affreux. Mon beau-père n'avait eu, sans doute, aucune intention de me faire le mal qu'il m'avait fait. Il pouvait me tuer.

— Maman, dis-je à ma belle-mère qui entrait alors, vous aviez raison. Vous voyez il l'aime autant qu'un garçon.

— Ne vous l'avais-je pas dit? me répondit l'excellente femme. Mon Junot est si bon et si noble garçon lui-même! Ah! j'ai bien arrangé ton père! dit-elle à mon mari; je ne crois pas qu'il y revienne une autre fois. Il avait déjà fait le même compliment à cette pauvre Angélique; mais elle n'a pas pris la chose aussi tragiquement que ta femme. J'ai cru qu'elle allait suffoquer tant elle pleurait... Et moi qui sait qu'un enfant est un enfant pour ceux qui l'aiment. N'est-ce pas un gage de notre amour, ce petit être-là? comme elle te ressemble! Je l'aimerai, je crois, autant que toi...

La corbeille de roses. — Quelques jours après, je reçus une lettre du général Suchet. Il avait appris qu'il avait perdu, et me priai d'accepter son pari. Comme la gelée et la neige s'opposaient à ce qu'il m'envoyât une rose qui ne pouvait se trouver que dans un pays enchanté, comme le royaume d'Azor, il me demandait à être indulgente et d'accepter ce qu'il m'envoyait pour remplacer le bouquet perdu par le pari.

C'était une ravissante corbeille d'osier commun, mais remplie des plus belles roses faites par madame Roux. Cette corbeille, faite avec le plus grand soin, garnie de mousse et contenant des roses de toutes les espèces, a fait pendant bien des années l'ornement de ma chambre à coucher. Elle était à la fois un gage de bonne amitié et le symbole de ce frais bouton qui grandissait auprès de nous, et promettait d'être un jour la plus fraîche des roses.

Grossesse imaginaire. —... J'attendais toujours que mon enfant m'avertît par un mouvement que je pouvais enfin me mettre en route. J'étais enceinte de plus de cinq mois et je ne sentais pas encore remuer.

Enfin je me décidai à partir.

... Le sixième jour de ma route, ma femme de chambre me dit :

— Madame a-t-elle remarqué que sa taille est plus mince ?

Je me regardai, je ne vis aucune diminution ; j'étais même fort grosse pour une femme enceinte de cinq mois.

Le lendemain, ma femme de chambre, dont il faut que je vous dise le nom, dussiez-vous en rire (elle s'appelait Chapatte), me redit encore :

— Madame ne s'aperçoit pas que sa taille est plus mince ?

A la répétition de cette phrase, je me fâchai. Ma taille était alors de celles qu'on trouve bien faites. J'étais svelte, mince, surtout de cette partie où se logent ordinairement les enfants, et je me voyais immense.

— Chapatte, dis-je fort sérieusement, l'amour vous tourne la tête et vous radotez.

Le huitième jour, comme je m'habillais, voilà qu'un corset à la paresseuse, que je mettais depuis ma grossesse, croise tellement que je ne puis l'agrafer. Je regardai Chapatte :

— Chapatte, mon enfant, qu'est-ce que cela veut dire ?

— Mais, voilà quatre jours que j'ai l'honneur de dire à Madame que sa taille devenait...

— Oh ! mon Dieu ! vas-tu encore me répéter tes sottises ?..

Le fait est que je ne savais comment expliquer ce singulier incident : je mangeais comme on mange à vingt ans, lorsqu'on se porte bien ; je dormais de même, je riais, j'étais heureuse... je l'étais surtout de la pensée

d'avoir enfin un garçon... (1) et puis toute la sollicitude attachée à ce bienheureux garçon !

— Madame l'ambassadrice, m'avait dit la princesse du Brésil, soignez bien mon petit filleul ; c'est un petit don Juan ou une dona Carlotta, je vous le recommande.

— Madame Junot pourra revenir à petites journées, écrivait M. Talleyrand, si le soin de sa santé l'exige.

— As-tu des nouvelles de ta femme? demandait l'empereur à Junot. Ecris-lui qu'elle vienne lentement ; il faut que les femmes grosses soient raisonnables.

— Ecoutez, me dit l'ambassadeur d'Espagne, le bon et excellent comte del Campo d'Alange ; prenez ce reliquaire, il contient une précieuse relique de la mère du Sauveur; ma femme la portait toujours ; je vous la donne pour qu'elle vous soit favorable.

— Eh bien, disaient à Junot tous ses camarades, comment va ta femme? As-tu de ses nouvelles?

— Eh ! mon Dieu non ! disait mon mari... Je suis inquiet. Pauvre femme ! entreprendre une aussi longue route, étant grosse de cinq mois...

Et les doléances allaient leur train, que c'était une bénédiction. Moi-même, je me regardais comme une arche sainte, et n'osais mettre un pied devant l'autre. On peut penser, d'après tout ce que je viens de dire, combien la remarque de Chapatte m'avait d'abord *scandalisée* ; mais ce que je voyais était *positif* : cependant je ne dis encore rien. Le lendemain, neuvième jour de ma route, Chapatte et moi nous nous regardons... Nous nous regardons longtemps même, croyant rêver : enfin, nous éclatons de rire... Je n'avais plus de ventre.

— Ah ça, dis-je enfin, qu'est-il donc devenu ? Va chercher M. Magnien, (il n'était pas fort en matière *d'esculaperie*, mais il en savait assez pour comprendre mon histoire). Je la lui raconte ; il ouvrit ses deux gros yeux ronds, se moucha trois fois, prit deux prises de tabac, et me dit :

— Vous avez une *tympanite* !

— Qu'est-ce qu'une tympanite? Est-ce que je n'étais pas enceinte d'un enfant ?

— Non vraiment.

— Et de quoi donc?

— D'un vent.

— Comment d'un vent? Je crus qu'il se moquait de moi.

— Oui, d'un vent.

(1) J'avais déjà deux filles, et j'avais fait deux fausses couches de deux filles. Cette grossesse devait faire espérer un garçon.

— Alors, voilà le baptême fait... Alors, nous pourrons aller grand train, et je pourrai danser à Madrid, où l'on me promet tant de bals!

Et me voilà à sauter comme une biche en liberté, puisque je n'avais plus besoin de soigner mon faon.

Un général accoucheur. — On sait avec quelle odieuse violence la seconde Restauration traita ceux des soldats de Napoléon qui gardèrent quelque fidélité à son souvenir; une preuve est le fait suivant (1818), perdu dans l'histoire partiale peut-être, mais jamais mensongère, de Vaulabelle :

Le général Guyer avait eu le bras droit fracassé près de l'épaule dans la campagne de France, à Méry-sur-Seine. Il était un des plus braves, des plus modestes et des plus honnêtes officiers de notre armée. Emprisonné dans la citadelle de Strasbourg, privé de tout traitement, n'ayant, pour exister avec sa famille, que les secours de quelques amis, soumis à la surveillance d'agents subalternes qui, en insultant à son malheur, croyaient faire preuve de zèle; il fut traité avec une rigueur dont le fait suivant donne la mesure : Mme Guyer avait obtenu de partager sa captivité; devenue enceinte dans la prison, les douleurs de l'enfantement la surprennent pendant la nuit; on lui refuse l'assistance d'un médecin et c'est le général qui est obligé de l'accoucher.

Sur la duchesse de Berry et le duc de Bordeaux. — Madame de Gontaut, nommée gouvernante de l'enfant qui allait naître de la troisième grossesse de la duchesse de Berry raconte, dans les *Mémoires*, qu'au moment de la naissance de mademoiselle, 21 sept. 1819, le duc de Chartres (fils aîné de Louis Philippe, duc d'Orléans) dit en entendant les premiers coups de canon :

— C'est ma femme ou mon roi qui vient au monde.

Il se trompait des deux parts.

Un auteur dramatique, Auger, très lancé dans la haute société, apprit, avant tout le monde officiel, la grossesse de la duchesse de Berry, deux jours avant l'assassinat du duc. Laissons la parole à Auger ; la duchesse de Berry, qui est à l'Opéra, feuillette dans sa loge un album de costumes pour aller à un bal ; elle en remarque un, Leroy, le grand couturier ne manque pas d'approuver le choix ;

... Il assurait que ce vêtement séyait à merveille pour la danse. La princesse regarda son mari, et celui-ci, répondant aussi par un regard, il lui dit en secouant la tête :

— Non, Caroline, il n'y faut pas songer : vous ne danserez pas, vous ne pouvez pas danser.

Madame la duchesse de Berry feuilleta de nouveau le livre, en consultant quelquefois l'une des dames qui l'accompagnaient. Durant ce temps, le prince disait au marchand à voix basse :

— Je vous en prie, conseillez une robe longue en velours. Ma femme ne peut pas danser.

— Mais, monseigneur, répondit Leroy, une robe longue, en velours, ne sied guère au bal, et Son Altesse Royale aurait quelque raison de douter de mon goût et de mon zèle, si j'osais parler d'une toilette que je ne puis approuver.

— Vous voilà du complot ! ajouta le duc avec un peu d'humeur ; écoutez Leroy, j'ai des motifs, moi, d'importantes raisons pour que ma femme ne soit pas serrée dans son costume.

— Son Altesse Royale serait-elle grosse ? demanda Leroy.

— Oui, répondit le prince, je vous l'avoue, ma femme est grosse, c'est encore un secret ; mon oncle et vous en avez seuls la confidence, et Sa Majesté s'est réservé le plaisir d'être la première à l'annoncer à la Cour, aux Chambres, à la France ; je vous recommande de n'en point parler.

— Monseigneur peut compter sur ma promesse, et je le prie de recevoir l'assurance de la joie...

— C'est bien, je vous remercie, mais décidons le costume.

230 jours après cette circonstance, la duchesse du Berry mit au monde le duc de Bordeaux ; elle n'avait donc, à ce moment qu'un retard d'une douzaine de jours : c'était peu, en effet, pour annonnoncer officiellement une nouvelle grossesse.

Voici quelques détails intéressants, tirés de l'*Histoire dans le théâtre* de Théodore Muret, au sujet des réjouissances qui eurent lieu à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux :

En se reportant au temps, à la situation, à l'état des esprits, à l'avenir entier de la dynastie qui était en cause, on concevra l'ardeur de cette allégresse ; on comprendra que, chez les amis des Bourbons, les joies qui éclatèrent autour de cette naissance eurent un autre caractère que les réjouissances ordinaires autour des berceaux princiers. Le canon du 29 septembre 1819 eut son écho le soir même dans les théâtres ; mais ils s'en tinrent, pour le moment, à des couplets. Les pièces furent renvoyées aux fêtes du baptême, qui eurent lieu le 1er mai 1821. La position n'était pas la même que dix ans auparavant pour l'enfant de l'Empire. Que

Marie-Louise fût accouchée d'une fille, l'espoir de la race demeurait. Par conséquent, auteurs et théâtres avaient pu préparer des pièces à double fin, qui ne se firent pas attendre. Mais si la veuve du duc de Berry, avait mis une fille au monde, l'avenir dynastique était perdu, et avec lui, le thème à réjouissances.

... A l'*Opéra* eut lieu une représentation d'*Athalie*, où jouèrent Talma et Mlle Duchesnois, et qui est relatée, en ces termes, dans les registres de la *Comédie Française*, sous la date du vendredi 29 septembre ; « On devait donner aujourd'hui l'*Intrigue épistolaire* et le *Médecin malgré lui*. Dans la nuit dernière, Mme la duchesse de Berry étant accouchée d'un prince (le duc de Bordeaux), les semainiers, dans la matinée, reçurent l'ordre de donner sur le théâtre de l'*Opéra*, à l'occasion de cet heureux événement, *Athalie* avec les chœurs. Malgré bien des difficultés, toutes les dispositions furent faites pour avoir ce spectacle. Il ne fut annoncé par de nouvelles affiches, appliquées sur celles qui étaient déjà posées dans tout Paris, qu'à près de cinq heures du soir, et cependant il s'est trouvé qu'au lever du rideau, la salle était pleine. » Les chœurs d'*Athalie* furent exécutés par tous les chanteurs de l'*Opéra*, les premiers sujets en tête.

A la cinquième grossesse de la duchesse de Berry, alors qu'elle était retenue prisonnière au château de Blaye, après sa folle équipée dans l'Ouest, on fit nombre de chansons irrévérencieuses dont voici deux échantillons :

L'Hydropisie de la Duchesse de Berry.

Paroles de F. Letellier.
(*Air de la ronde des Momusiens*).

Que j'vous cont' l'aventur' comique
D'un' duchess' dont chacun sait l' nom,
Ton ti, ton ti, ton taine, ton ton ;
D'puis sept mois elle est hydropique :
V'là c'que c'est que d'jouer du flonflon,
Ton ti, ton taine, ton ton.

Dans les buissons de la Vendée
La dame accrocha ses jupons,
Ton ti, ton ti, ton taine, ton ton ;
De sa jolie taille pincée
Il faut desserrer les cordons,
Ton ti, ton taine, ton ton,

Ell' se dit secrètement mariée,
En Italie, c'est pour le *fion*,
Ton ti, ton ti, ton taine, ton ton.
En détrempe elle est fiancée ;
Elle est mariée comm' les hann'tons.
Ton ti, ton taine, ton ton.

En homme elle s'est déguisée,
Afin d'avoir un mirliton,
Ton ti, ton ti, ton taine, ton ton.
Ell' fit un'partie d'écarté
Avec un fort joli garçon
Ton ti, ton taine, ton ton,

Notre duchesse est bien vexée
D'avoir fait *trictrac* pour tout d'bon,
Ton ti, ton ti, ton taine, ton ton ;
Maintenant elle est bien fâchée
A Mesnard (1) d'avoir prêté son...
Ton ti, ton taine, ton ton.

Couplets sur le premier accouchement de la duchesse de Berry et sur sa captivité.

Air : *Ça n'se peut pas.*

Chacun parle de la grossesse
De la duchesse de Berry,
Les carlistes qu'elle intéresse,
Sur ses travers n'ont jamais ri.
Il disent qu'à tort on l'outrage,
Au sujet de Monsieur Ménars
Pourtant aucune femme sage
N'a de batards (bis).

---

(1) Louis-Charles-Bonaventure-Pierre, comte de Mesnard, mort le 15 avril 1834, prit part à l'échauffourée de la duchesse du Berry en Vendée (1832), On a dit qu'il était le père de l'enfant née à Blaye ; le père avoué par la duchesse était un époux secret, le comte Hector Lucchesi-Palli, Campsel Pignatelli, duc de la Gracia ; mariée en 1831, elle devint veuve le 1er avril 1866. V. nos *Accouchements à la Cour.*

Les Bourbons, toujours dans la crainte
De voir des changements nouveaux,
La firent promptement enceinte,
D'où naquit le duc de Bordeaux.
Le pauvre Henri perd sa couronne,
Sa mère eut pour lui peu d'égard,
Il ne faut pas qu'il s'en étonne
C'est un batard (*bis*)

Louis dix-huit, à sa naissance,
Fit un beau tour de gobelet,
Le monarque qui règne en France
En a découvert le secret;
Ce trait frauduleux dans l'histoire
Tiendra sa place quelque part.
Un roi peut régner avec gloire.
Quoique batard (*bis*)

Dans mainte aventure galante,
Certain ministre figura ;
Avoir duchesse pour amante
C'est un grand honneur que cela:
Lorsque l'on voyage à Cythère,
Qu'on y tient sa belle à l'écart,
Ce qu'on est sujet à lui faire,
C'est un batard (*bis*)

Caroline dans ses voyages
Trouva d'aimables courtisans;
Tôt ou tard, les secrets hommages
Laissent des effets apparents.
Plus que la classe roturière,
Les grands fournissent des paillards.
Ces gens-là ne s'occupent guère
De leurs batards (*bis*)

Que d'orphelins et d'orphelines
Victimes d'un fatal destin,
Qui, sans savoir leurs origines,
Chaque jour demandent leur pain.
Combien voit-on de pauvres filles
Séduites par de gros richards;
L'or introduit dans les familles
Bien des batards (*bis*)

Bientôt l'amoureuse captive
Verra son nouveau rejeton.
Qu'importe ce qu'il arrive,
Il faudra lui donner un nom:
Si c'est une vierge nouvelle,
Elle attirera les regards,
Et si c'est un fils, qu'on l'appelle :
Roi des batards ! (*bis*)

Si Caroline est prisonnière,
On adoucit son sort, je crois,
De son cher fils elle était fière
De défendre, dit-on, les droits.
L'amour la combattant sans cesse
La rangea sous son étendard.
Cupidon, fils d'une déesse,
Est un batard. (*bis*)

On nous donnera connaissance
De cet enfant mystérieux,
La duchesse compte d'avance
Sur un accouchement heureux.
Si ce rejeton se rend maître
De quelque trône par hasard,
Il pourra se faire connaitre
Quoique batard. (*bis*)

Après l'accouchement, qui eu lieu le 10 mai 1833, les chansons recommencèrent de plus belle :

L'Accouchement.

Air connu.

Ce n'est pas l'enfant du miracle.
Comme on disait du frère aîné,
Car cet enfant tant redouté
Ne viendra jamais au pinacle.
Et, si l'on en croit les propos,
Son père est un homme comme il faut.

C'est en courant la pertentaine,
Dans les bois et dans les châteaux,
Dans les champs et dans les hameaux,
Dans les vallons et dans les plaines,
Qu'elle attrappa, l'été dernier,
L'enfant dont elle vient d'accoucher.

Gloire à vous, jeune princesse,
Car c'est du fond de la prison,
Que vous nous faites un poupon
Qui va causer tant de tristesse
Aux vieux soutiens des vieux abus
Dont on ne parlait déjà plus.

Tous vos amis, dans leurs prières,
Ont poussé des vœux superflus;
Ils croyaient tous à vos vertus,
Grandes étaient toutes leurs chimères.
Disant : « Jamais dame Berry
Ne fait d'enfant sans son mari. »

Aujourd'hui se détruit le doute,
Le télégraphe a annoncé
Que cet enfant tout nouveau-né
Est une fille; il nous en coûte
De vous dire la vérité
Sur sa grande témérité !

Cette chanson, qui se vendait dans les rues par les camelots de l'époque, est accompagnée d'une gravure digne de la composition poétique. En tête de cette feuille, on lit ceci :

Accouchement de Madame la duchesse de Berry, annoncé au gouvernement par M. le général Bugeaud, gouverneur du château et de la citadelle de Blaye.

Dépêche télégraphique du 10 mai 1833 : une dépêche expédiée de Blaye par le général Bugeaud annonce que Madame la duchesse de Berry est accouchée d'une fille, aujourd'hui à 3 heures et demie du matin. La santé de Madame la duchesse de Berry est satisfaisante ainsi que celle de l'enfant.

Deux grossesses méconnues. — Médecin des prisons sous le gouvernement de juillet, notre regretté et respecté confrère le docteur Théodore Perrin faisait son service avec le dévouement et la conscience qu'il mettait en œuvre dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Mais il n'avait pas davantage pour cela la faveur de l'Administration, et l'on ne cherchait que l'occasion de le prendre en faute pour donner prétexe à sa révocation.

Un jour, vers 1847, cette occasion parut se présenter, et notre confrère reçut du préfet d'alors, M. Jayr, sa révocation, ainsi motivée de la main même de l'éminent fonctionnaire : « Monsieur le docteur, vous n'avez pas reconnu que la fille X... était grosse de trois mois. »

A moins d'une année de là, un orage politique trop connu fait une razzia bien autrement complète. Mais c'était le moment de payer ses dettes. Et, à la veille de quitter Lyon, l'ex-préfet Jayr reçut, à son tour, du docteur jadis dépossédé, un billet contenant ces simples lignes : « Monsieur le Préfet, aviez-vous reconnu que la Révolution de 1830 était grosse de la Révolution de 1848 ? »

Position intéressante de l'Impératrice. — Après deux commencements de grossesses malheureuses, et qui eurent peut-être pour effet de rendre ses couches plus difficiles à la naissance du Prince Impérial, l'Impératrice partit avec l'Empereur, en 1855, pour l'Angleterre.

Voici, d'après les Souvenirs du comte Vitzhum d'Eckstadt (Stuttgard, 1886) comment ce voyage put avoir une grande influence sur la naissance du Prince Impérial :

« En 1855, eut lieu la visite de Napoléon III et de l'Impératrice en Angleterre. L'accueil fut très cordial, et Napoléon III se sentit encouragé à confier à la Reine le souci que lui causait l'absence d'enfant. Il en appela à l'expérience de la Reine Victoria, expérience gagnée dans huit accouchements, et lui demanda d'insister auprès de l'Impératrice pour que celle-ci consulta sir Charles Lockoch, l'accoucheur de la Reine. Celui-ci fut interrogé, et le succès de ses conseils fut tel, que, neuf mois après, naissait le Prince Impérial. On comprend donc l'intérêt que la Reine Victoria a témoigné plus tard au jeune Prince. Au moment critique, la Reine envoya à Paris sa dame d'honneur favorite, la marquise d'Ely, pour soigner l'Impératrice. La marquise, en dehors des médecins et des personnes de service, fut le seul témoin oculaire de l'événement. » (1)

(1) Le Comte d'Herisson, *Le Prince Impérial.*

La Nourrice du Prince Impérial. — Lorsqu'on dut s'occuper du choix d'une nourrice, madame la comtesse Ducos, femme du ministre de la marine, une des plus belles personnes de la Cour, et qui nourrissait elle-même deux enfants jumeaux, s'était offerte à nourrir le Prince Impérial. L'impératrice n'accepta pas cette offre de dévouement. On choisit une belle et forte paysanne, qui nourrit le Prince.

Une seconde nourrice habitait les Tuileries avec son enfant, toujours prête à la remplacer en cas de maladie. Cela ne fut pas nécessaire, mais sa présence eut une bonne influence. Quand la nourrice montrait quelque velléité d'humeur ou de caprice, on lui disait simplement :

— Si vous êtes fatiguée, nourrice, on va faire descendre l'autre !

Cela dissipait les nuages comme par enchantement et on n'eut qu'à se louer de ses soins. Elle avait plusieurs enfants, et en outre d'une pension qu'on lui faisait, ils furent élevés par les bontés de l'Empereur. Ce qui est à peine croyable, c'est qu'un de ses fils, plus âgé que le Prince de quelques années, fut pris parmi les communards, en 1871, et transporté à Nouméa. Il s'adressa à l'Impératrice pour lui demander de s'intéresser à son sort, afin de lui obtenir quelques adoucissements, l'Impératrice, qui avait auprès d'elle en Angleterre la sœur de lait du Prince, eut la bonté de le faire et pria quelqu'un de s'en occuper, ce qui fit dire à certains journaux que la Commune était pleine de gens attachés à l'Empire.

Le Prince eut un très long chagrin du départ de sa nourrice. Elle portait le pittoresque costume des femmes du Bourbonnais avec la jupe rouge, le petit corset de velours noir, et une légère coiffure de dentelles.

Le Prince conservait un foulard de soie venant de sa nourrice et un morceau de velours d'un de ses corsages. Chaque soir, pendant plusieurs années, il s'endormait la tête sur le foulard, tenant le morceau de velours qu'il promenait sur sa figure. Miss Schaw redoutait beaucoup de perdre ces deux objets.

— My Prince serait inconsolable, disait-elle, si on les égarait. (1)

Une grossesse orageuse. — La première grossesse de la princesse Clotilde, très religieuse comme on sait, était pénible. Sa belle-sœur, la princesse Mathilde faisant allusion à l'enfant, le prince Victor, qu'elle portait, dit très plaisamment :

— Qu'y a-t-il d'étonnant ? C'est un diable dans un bénitier.

(1) Mme Carette, *Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries.*

APPENDICE

L'OBSTÉTRIQUE ET LA MODE

Il serait naturel que, pour le choix de ses vêtements, une femme enceinte consultât son médecin plutôt que sa couturière (1) ; elle s'en garde bien et, comme de juste, préfère « ce qui se porte » à « ce qu'elle devrait porter. » Le bon sens lui ordonnerait des vêtements n'entravant pas le libre développement du ventre et des seins ; mais si cette mijaurée qu'on appelle la mode, l'exige, elle se serrera dans des robes fourreaux et dans des corsages cuirassés. Sur ce point, les anciens observaient mieux que nous les lois de l'hygiène ; une loi de Sparte obligeait les femmes enceintes à porter des vêtements larges. A Rome, semblable coutume ; dès le début de la grossesse, les femmes quittaient leur ceinture (2).

Dans les temps modernes, un souverain philosophe, l'Empereur Joseph d'Autriche, proscrivit absolument l'usage du corset dans ses états, pensant aux inconvénients de cet engin pour la maternité.

Dans l'état de grossesse, tout ébranlement est préjudiciable à la santé ; les femmes le savent fort bien, mais la raison les empêchera-t-elle, si les bottines à hauts talons sont en faveur, de s'exposer aux faux pas avec ces incommodes chaussures ? Déjà Mauriceau critiquait, de son temps, l'usage des talons élevés ; naturellement, il prêcha dans le désert ; cette mode dangeureuse n'en subsista pas moins :

Nos mignonnes sont si très hautes,
Que pour sembler grandes et belles,
Elles portent pantoufles hautes
A vingt et quatre semelles,

---

(1) Nous trouvons, sur ce sujet, dans le *Journal* des Goncourt, 1878-1884, un joli détail de la vie élégante parisienne : « Parmi les demoiselles-mannequins, qui, dans les salons de Worth, montrent et promènent sur leurs sveltes corps les robes de l'illustre couturier, il est une demoiselle, ou plutôt une dame-mannequin, dont la spécialité est de représenter la grossesse de la high-life. Assise seule à l'écart, en le clair-obscur d'un boudoir, elle exhibe aux yeux des visiteuses dans un état intéressant, la toilette appropriée avec le plus de génie à la déformation de l'enfantement. »

(2) Notre mot *enceinte* vient du latin populaire *incincta* qui signifiait *sans ceinture*.

dit un auteur de l'époque. Scarron, dans son *Epitre à Madame de Hautefort*, fait aussi allusion à cette mode :

Leur pied, que grand pont-levis hausse (1)

Pourquoi maintenant les femmes semblent-elles avoir honte de la maternité ? Pourquoi cherchent-elles à dissimuler leur grossesse d'abord en serrant leur corset outre mesure, puis, quand ce moyen devient insuffisant, en ayant recours aux artifices des couturières ? Admettons encore l'usage exclusif des couleurs sombres pour atténuer une taille trop apparente, mais à quoi bon de la mousseline et du crin sur les côtés de celles qui portent trop en avant, des étoffes bouffantes pour celles qui portent en rond ? Toutes ces petites hypocrisies mondaines ne datent d'ailleurs pas d'hier, et c'est souvent à la facilité que présentaient certaine modes pour dissimuler la grossesse, qu'il faut attribuer l'empressement avec lequel elles furent adoptées. Il en fut ainsi pour les vertugadins (2) et les basquines du XVI et XVII[e] siècles, les paniers du XVIII[e] et les crinolines du XIX[e] siècles, qui résistèrent, les premiers aux édits de Charles IX et de Henri III, les seconds aux objurgations des prédicateurs (3). Que la politique et la religion aient été im-

(1) La mode des hauts talons datait de loin, puisqu'en 1624, *Le Satyrique de la Cour* rapporte déjà que « Les bourgeoises non plus que les dames ne vont nulle part maintenant qu'avec souliers pont. C'est-à-dire exhaussés d'un talon qui leur donnoit, posés à terre, la forme d'une arche de pont. »

(2) On fait dériver ce mot de *vertu gard'infant*, dont le diminutif vertugadin fut ainsi nommé parce que cet ajustement garantit de tout choc le sein de la mère. (Albert de la Fizelière. *Histoire de la crinoline*). On a donné une étymologie moins compliquée : *vertu-gardien*. C'est de la philologie à la Ménage. Vertugadin n'est autre chose que l'espagnol *vertugado*, de *verdugo*, baguette ; c'est une allusion aux baleines du vertugadin.

(3) Le R. P. Duguet prétendait que les paniers « avoient une origine vicieuse, en ce qu'on les avoit portés pour la première fois afin de déguiser des grossesses criminelles. » L'abbé Bazin les critique vertement dans un sermon sur la luxure. Forbin Janson, archevêque d'Arles, dans un mandement publié en septembre 1732, à l'occasion du jubilé, interdit l'usage des paniers qu'il appelait *opercula iniquitatis*. Ce mandement fut lacéré par arrêt du Parlement d'Aix ; ce qui fit dire à Marais : « Nos dames ne seront pas fâchées d'être maintenant, par arrêt, dans la possession de leurs paniers, qui ne seront plus regardés comme des engins d'enfer ou des couvertures du diable. » (*Corresp. avec Bouhier*). Mais enfin,

puissantes contre ces extravagances, nous ne nous en étonnons guère, mais la satire n'y put rien davantage. Dieu sait cependant si elle s'interdit les moqueries et les allusions désobligeantes. Les citations pourraient être innombrables ; quelque-unes suffiront.

Dans le *Blason des basquines et vertugales*, publié à Lyon en 1563, on trouve ce passage :

> ... O la gente musquine !
> Qu'elle a une belle basquine !
> La vertugale est bien troussée
> Pour être bientôt engrossée.

Au même siècle, dans la *Néphélococcygie* de Pierre le Loyer, nous lisons :

> De ça les dames plus fines
> Pour leur grossesse cacher,
> On voit la rue empêcher,
> Portant de larges basquines.

Dans une satire, toujours de cette époque, sur les *cerceaux, paniers* et *manteaux volans des femmes*, nous relevons ce passage :

> Il est certains accidens
> Qui causent souvent du ravage ;
> Mais, grâce à tous ces ornemens,
> Ils en réparent le dommage.

Et plus loin :

> Je sçai qu'ils sont de grands secours
> Pour les nocturnes aventures :
> Quand ces Belles dans leurs amours
> Reçoivent certaines blessures.

Aux vertugadins s'ajustait souvent un corsage fort étroit. Dans le *Tableau des piperies des femmes mondaines*, ouvrage anonyme de 1631, nous lisons le portrait suivant :

---

comme dit l'Encyclopédie, « il fallut bien que l'Eglise, scandalisée dès le commencement, regardant le panier comme un encouragement à la débauche, à cause des facilités que donnait cet ajustement pour en dissimuler les suites, laissât faire après avoir beaucoup blâmé. »

Elle porte un beau corsage bien fait et bien menu, à quoy elle se fait faires des robes estroittes, avec vertugalles et busques, qui la sanglent comme un cheval ; en telle sorte qu'elle ne peut presque respirer, soufler, ny manger ; et endure son sein pressé aussi bien que ses reins et son ventre ; qui est cause que quelquefois elle est homicide de fruict qui est autour d'elle ; et partant criminelle devant Dieu et les hommes, pour ne vouloir paroistre grosse ni empeschée, afin d'être toujours propice, gaillarde, allaigre, et toujours preste à sauter et à baler.

Et plus loin :

Dites-moy, ces hausse-plis (1), ne sont-ce pas autant de prisons ? Et à quoy tout cela ? Elles sçavent ce que je veux dire : ça esté l'invention malheureuse de quelque ventre qui estoit trop gros... Je ne sçai comme elles ne meurent de honte de charrier cet embarras qui les difforme, leur pèse : et qui plus est, les rompt ; puis, s'il faut porter enfans elles crient des reins ?

Plus tard, pour dissimuler ses grossesses, elle imagina divers moyens. Suivant Sandras de Courtilz, elle aurait d'abord inventé

De s'habiller comme les hommes, à la réserve d'une jupe sur laquelle, à l'endroit de la ceinture, on tiroit la chemise, que l'on fesoit bouffer le plus qu'on pouvoit, et qui cachoit aussi le ventre.

Plus tard, elle trouva les *robes battantes* ou *volantes*.

Mme de Montespan, écrit la Palatine, a inventé les robes battantes pour cacher les grossesses, parce que ces robes-là ne laissent pas voir la taille, mais lorsqu'elle les prenait, c'était comme si elle eût écrit sur son front ce qu'elle voulait cacher ; tout le monde disait à la cour : « Mme de Montespan a pris sa robe battante, donc elle est grosse. » Je crois qu'elle le

(1) Ce terme n'est donné ni par Furetière ni par Richelet. Il est expliqué par le passage suivant :

Et d'autres avoient par le corps
Des robbes tout autour plissées
Parce qu'elles sont plus aisées.

Ces trois vers, du recueil de Somaize, sont de 1660 ; la mode fut donc assez durable.

faisait à dessein et dans l'idée que cela lui donnerait plus de considération à la cour ; c'était ce qui arrivait en effet.

Plus loin elle ajoute :

Je ne suis les modes que de loin, et il en est que je n'adopte pas du tout, comme les paniers, que je ne porte pas, et les robes battantes que je ne peux souffrir. Je trouve que c'est indécent d'en mettre ; aussi nulle femme qui en porte n'est-elle admise en ma présence. C'est comme si on allait se mettre au lit.

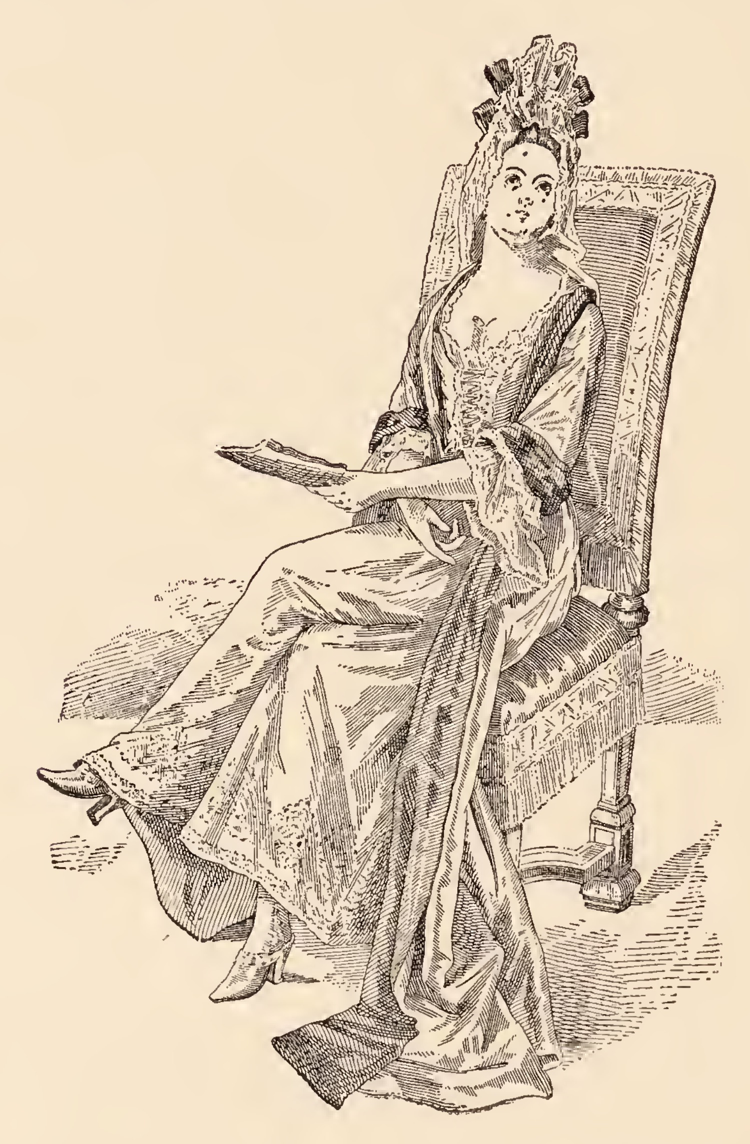


Fig. 6. — Dame de qualité en robe battante, d'après Suzanne Maria.

Ces robes battantes, dont l'usage se conserva à la chambre avaient été malicieusement appelées des *innocentes*.

Une robe de chambre, étalée amplement
Qui n'a point de ceinture et va nonchalamment,
Pour certain air d'enfant qu'elle donne au visage
Est nommée *innocente*, et c'est du bel usage (1).

(1) Boursault, les *Mots à la mode*.

Cependant, pour la ville, les vertugadins quelque temps démodés, devaient faire une nouvelle apparition chez nous : ils n'avaient jamais cessé d'avoir la vogue en Espagne et en Italie. On lit dans le *Journal* de *Verdun*, à la date d'octobre 1724 : « Présentement les vertugadins d'Espagne et d'Italie se sont introduits en France sous le nom de paniers ; c'est une mode venue au secours de la fausse pudeur » et publie cette chanson sur l'air des *Pendus* :

Pour cacher les larcins d'amour
Vertugadin fut mis au jour :
Il est propre pour ce mysîère.
Dans un creux et vaste circuit,
On ôte la vue au vulgaire
De ce que l'amour y produit.

Là l'industrieux Cupidon,
Sans crainte du qu'en dira-t-on,
Joue, badine et se contente,
S'introduit avec liberté ;
De ce digne panier qu'on vante,
N'est-ce pas là l'utilité ?

Je veux croire pieusement
Que le beau sexe innocemment,
En fait aujourd'hui ses délices ;
Mais une en usant autrement,
Les autres deviennent complices
De ce trompeur déguisement.

L'ingéniosité des femmes à dissimuler la grossesse alla plus loin ; à certaines époques, elles adoptèrent un ajustement qui les faisait paraître toutes enceintes ; de la sorte, celles qui l'étaient réellement avaient un excellent moyen de cacher leur état. C'est sous Charles le Bel que cette mode apparut pour la première fois ; elle devait durer.

Vers l'année 1320, dit Viollet-le-Duc, les femmes ne portaient de ceintures que comme ornement d'étoffe ou d'orfèvrerie, mais non pas serrées

à la taille. Ces ceintures, amples, lâches, étaient posées à la hauteur des hanches, comme le serait une écharpe tordue. Il était de mode alors, chez les dames qui prétendaient être bien mises, de faire saillir le ventre, et la ceinture tombait au dessous du nombril.



Fig 7. — Tirée du roman des *Merveilles du Monde* (première moitié du XIVe siècle). Bibl. nat. no 6392.

Aussi Jehan de Meung écrivait-il, en ce temps, dans son *Testament*, les vers suivants :

De telles en verras par Paris offrir maintes,
Qui ainsi com je di sunt senglées et ceintes
D'unes larges ceintures, qui si pou sunt estraintes
Qu'on ne cognoist sovent les vuides des enceintes.
. . . .
Toutes sunt par rains lées, combien que maigres soient;
Ne sai qu'eles y boutent, ne qu'eles y emploient,

Fors que viez peliçons, si com maintes gens croient ;
Tuit se sevent, espoir, celles on cilz qui m'oient
Metons qu'eles font bien, le mal apetiçon
Car cil demi-chiot, ou demi peliçon
Dont eles sunt hordées ainsinc com hériçon
Les gardent maintes fois de froit et de friçon.

La figure 7 reproduit une de ces toilettes. La ceinture est ici une bande



Fig. 8. — Vignette du manuscrit d'Olivier de la Marche, le *Parement des Dames*, XVe siècle.



Fig. 9. — Bethsabée. D'après une tapisserie d'Arras datant de la fin du XVe siècle.

d'étoffe souple, tordue. Cette mode persiste avec quelques variantes jusque vers 1350 mais elle n'était point absolue et souvent les femmes alors ne portaient pas la ceinture. La robe de dessus, que présente notre vignette, tient encore du bliaut et n'est pas encore le surcot.

Sous Charles VI (1380-1422), les femmes adoptèrent aussi une mode qui « faisait valoir le ventre » :

D'extravagances en extravagances, dit l'auteur des *Mémoires du peuple français,* sous Charles VI, où la houppelande fut la toilette fondamentale des femmes, celles-ci en arrivèrent au point d'adopter la fantaisie la plus bizarre. Elles faisaient valoir le ventre et semblaient toutes enceintes.

Cette mode eut une durée de quarante ans et reparaît avec le surcot (fig. 8, 9, 10) à la fin du XVe siècle.



Fig. 10. — D'après l'*Hérodiade*, gravure sur cuivre d'Israël Van Mecken. Fin du XVe siècle.

Le surcot de Bethsabée, dit Racinet, est la robe sans ceinture, au corsage lacé dont la large et longue ouverture, laissant voir la chemise transparente, se prolongeait jusqu'à la naissance du ventre auquel on donnait le volume d'une grossesse de quelques mois comme un encouragement à la propagation de l'espèce... Après la guerre de cent ans, il s'agissait de repeupler la France, à laquelle il fallait des hommes, en un temps où les villes furent réduites à la protection des femmes, comme on

le vit de Jeanne Hachette à la tête des Beauvaisines, défendant Beauvais contre les Bourguignons.

Au XVIe siècle, nous retrouvons la même mode à Bâle, comme



Fig. 11. — Costume de femme bâloise. Dame de la noblesse, d'après Holbein.

le témoignent les dessins de Holbein, (1493-1554) conservés au Musée de Bâle, représentant la grande dame, la dame de noblesse (fig. 11), la bourgeoise et la cabaretière de cette ville, dans un costume qui accuse fortement la saillie du ventre.

Le dix-huitième siècle, qui avait vu le retour des vertugadins sous le nom de paniers, vit également la résurrection de cette mode indécente du moyen-âge. La première grossesse de Marie-Antoinette (1778) avait opéré une révolution assez heureuse dans la mode ; la reine, devenant mère, avait abandonné la soie et les étoffes brochées, pour porter de la batiste et des linons ; la cour et la ville avaient fait comme elle. Mais plus tard, en 1781, lors d'une nouvelle grossesse de Marie-Antoinette, les sympathies féminines, pour la reine, se manifestèrent par l'adoption d'une mode qui faisait paraître enceinte celle qui la portait, l'ajustement à la *Jeanne d'Arc.* (fig. 12).



Fig. 12. — Ajustement à la Jeanne d'Arc.

Ce fut un succès, surtout auprès de celles qui étaient réellement dans une position intéressante, elles passaient ainsi inaperçues. Voici ce que dit Racinet à ce sujet :

L'ajustement à la Jeanne d'Arc consistait en un vêtement à l'*Austrasienne,* avec des manches en sabots, dites à l'*Isabelle,* une veste à la *péruvienne,* par dessus lesquelles une ceinture en bandoulière ; avec

ce costume, on avait les seins à peu près nus et la jambe lestement dégagée. Il avait été imaginé en 1778 et fut réédité en 1781, avec une addition qui fit de son nom une telle antiphrase que décidément le mauvais goût en parut par trop éclatant, on imagina, en signe d'allégresse et malgré la jupe courte, de simuler avec cet ajustement une grossesse, par sympathie pour celle de la reine qui portait alors le premier Dauphin : ce fut le coup de grâce pour les modes de la première période du règne. Le costume s'appelait le quart de terme, le demi terme, etc., selon la période de la grossesse de Marie-Antoinette.

La mode revint à la suite de la Terreur de 1793, puis passa la Manche, comme l'indique une caricature anglaise (fig. 13) simulant des femmes enceintes de 2, 3, 5, 7, 9 mois ! suivant l'épaisseur d'une sorte de tournure qui se portait sous les vêtements. (1)

A la suite de son premier accouchement (1778) et de la fausse couche qui le suivit (1779), Marie-Antoinette vit s'éclaircir sensiblement sa magnifique chevelure ; pour sauver ce qui restait de ses

(1) Une tentative semblable fut faite il y a quelques hivers à Paris, mais sans aucun succès; voici ce qu'en dit un journal de modes de l'époque :

« On rit bien en ce moment devant les étalages des magasins de confections pour dames.

Pourquoi ?

A cause de l'étrange idée qui semble avoir présidé à la création de la nouvelle robe qu'on va porter cet hiver.

Cette robe est taillée de manière à donner à toutes les femmes l'aspect de celles qui se trouvent dans une position intéressante.

Même les dernières confections pour mariées n'échappent point à cette particularité.

Quelle trouvaille !

Les matrones en rient, mais les jeunes filles baissent les yeux.

Il n'est pas jusqu'aux mannequins des ateliers de nos grandes faiseuses qui, en ce moment, n'aient un petit air de jeune mère de famille.

Les femmes vont-elles adopter cette nouvelle mode ?

Celles qui sont mariées peuvent le faire. Mais les autres ?

Les autres l'adopteront aussi et pour une unique raison : c'est qu'à la moindre réflexion que pourrait suggérer cette nouvelle et si étonnante robe, la réponse est toute trouvée :

— C'est la mode ! »

tresses blondes, on fut obligé de les raccourcir avec les ciseaux ;



Fig. 13. — Les excentricités du jour où les folies de la mode.

elle adopta un chignon plat terminé par une boucle en boudin, à

la façon des perruques d'abbé (1). Cette coiffure basse, poudrée au naturel, fut appelée, en raison de son origine, « coiffure à l'enfant » qu'il ne faut pas confondre avec la « coiffure à l'enfance » de la même époque (fig. 14)



Fig. 14. — Coiffure à l'enfance.

Alors, dit Feuillet de Conches (2), la mode courut aux ciseaux. Les belles chevelures furent sacrifiées sur l'autel de *Venus-la-Chauve*; on vit s'écrouler tout-à-coup les poufs, les qu'ès aco, les hérissons à quatre boucles, les demi-hérissons et toutes ces coiffures aux accroissements bizarres qu'on avait vues changer avec une rapidité merveilleuse sans jamais se corriger; les cheveux artificiels furent bannis et « la coiffure à l'enfant » pensa un instant avoir fixé les inconstances de la cour et de la ville. Mais la naissance du Dauphin, en octobre 1781, vint donner aux

(1) Bachaumont, *Mémoires*, 26 juin 1780.
(2) *Causeries d'un curieux*

enthousiasmes un objet nouveau. Le délire patriotique, qu'excita cet événement, s'accrut d'une fermentation générale qui réagit jusque sur la toilette des femmes. Des médaillons au cou avec diamants aux oreilles ou dans les cheveux, elles avaient passé aux simples *Jeannettes* ou croix d'or : la pure nature sous l'emblême religieux. Tout-à-coup les Jeannettes disparaissent et sont remplacées par les portraits du Dauphin. Ce n'est pas tout ; le nouveau-né fut porté en chaussure. La broderie du grand monde pour le soulier fut un nœud à quatre rosettes avec un Dauphin sur une couronne. Au dessus, en lettres d'or : *Vive le Roi*; au milieu . *Vive la Reine* ; au dessous : *Vive le Dauphin* (1).

La grossesse des princesses du sang eut aussi quelquefois une influence plus ou moins directe sur la mode. Ainsi Desrais raconte que Sarrazin, costumier de leurs Altesses royales NN[rs] les Princes, imagina une garniture dite « au nouveau désiré » (fig. 15), pendant la grossesse d'une « illustre princesse », la comtesse d'Artois, sans doute déjà mère du duc d'Angoulême et grosse du duc de Berry, à moins qu'il ne s'agisse de Marie-Antoinette, elle-même, grosse du Dauphin ; les glands multiples qui accompagnent cette garniture composée de deux cordons d'hermine mouchetée se croisant en forme de mosaïque, étaient peut-être une allusion discrète à l'opération du phimosis que Louis XVI avait subie avec succès et qui fit cesser la stérilité de la reine.

Ce ne serait pas le seul cas où des circonstances se rattachant à l'obstétrique auraient joué un rôle important dans les modes. La symphyséotomie ou section de la symphyse, fut inventée par Sigault en 1779 (2), pour remplacer l'opération césarienne, si meurtrière à cette époque; et la réussite qu'il obtint sur la femme Souchot le rendit célèbre en un instant ; non-seulement l'Académie frappa des médailles commémoratives de cet évènement, mais les femmes enthousiasmées portèrent des coiffures et des rubans « à la symphyse. »

Depuis le moyen-âge, la mode veut qu'on revête à la nouvelle accouchée des plus fines lingeries et des costumes d'un prix considérable. Ailleurs (3) nous avons donné les détails sur les somptuosités déployées en pareille circonstance. Nous les complèterons ici.

(1) Bachaumont 6 nov. 1781. — Collé, *Journal historique*, même date.
(1) V. *Sages-femmes et accoucheurs célèbres.*
(3) V. *Histoire des accouchements*, p. 490.

Dès le temps de Charles VI, le luxe des nouvelles accouchées, nobles et bourgeoises, était déjà excessif. Christine de Pisan revint un jour stupéfaite d'une visite qu'elle avait fait à la femme d'un marchand, non pas d'un marchand en gros, comme ceux de Venise ou de Gênes, mais d'un simple détaillant, qui vendait



Fig. 15. — Jeune dame coiffée à la Dauphine, vêtue d'une robe à la reine, de taffetas garnie au *nouveau désiré*.

pour quatre sous au besoin. La dame, habillée d'une cotte de satin cramoisi, avait la tête et les bras appuyés sur des oreillers à gros boutons de perles orientales.

Au XVe siècle, les raffinements s'exagèrent encore. J. Quicherat, dans son *Histoire du costume en France*, nous donne les renseignements suivants :

L'une des occasions solennelles où les richesses devaient sortir des armoires était le temps de la *gésine*, c'est-à-dire la suite des couches. Pendant un mois ou six semaines, l'accouchée se tenait en exposition sur son lit, parée d'un négligé dans lequel elle trouvait moyen de faire entrer tous ses joyaux. La belle vaisselle était étalée sur un dressoir dans la même chambre. Toutes les parentes, toutes les amies, toutes les connaissances et les commères raccolées par les connaissances, venaient à tour de rôle faire leur pause auprès du lit et mettre entrain ces propos qui rendirent jadis les *Caquets de l'accouchée* une chose proverbiale.

L'exemple de Louis XI, roi parcimonieux, ne changea rien à ces coutumes dispendieuses. Dans le *Spécule des pécheurs*, écrit en 1468, on lit :

L'accouchée est dans son lit, plus parée qu'une espousée, coiffée à la coquarde, tant que diriez que c'est la teste d'une marotte ou d'une idole. Au regard des brasseroles (camisole à manches courtes), elles sont de satin cramoisi ou satin de paille, satin blanc, velours, toile d'or ou d'argent, ou autres sortes qu'elle sait bien prendre et choisir. Elle a carcans autour du col, bracelets d'or, et est plus parée qu'idole ni royne de cartes.

La fin de cette exposition théâtrale était la messe de relevailles, où l'accouchée se rendait revêtue de son costume de noce, c'est-à-dire en robe écarlate ou vermeille; car l'usage des femmes à la fin du moyen âge, et plus tard encore, fut de se marier en rouge.

Au XVIIe siècle, Th. de Courval-Sonnet, poète satirique et médecin, fait allusion, dans une pièce dirigée contre le mariage (1), au luxe déployé par les femmes en cette circonstance :

Les toilettes de nuict et les coiffes de couche,
Brassières de satin, quand madame est en couche,
Sans oublier encore les coiffes de velours,
La robbe de damas avec tous ses atours.

Au commencement du XVIIIe siècle, les nouvelles accouchées devaient porter « la coiffure à l'accouchée » (fig. 16), que reproduit l'*Encyclopédie carcassière*. Les *Costumes et Mœurs de France* donne une gravure de modes (fig. 17) indiquant comment une nouvelle accouchée, à la fin du XVIIIe siècle, devait s'habiller.

(1) 1622.

Remarquons enfin qu'au XVIIIe siècle, quand la nouvelle accouchée passait sur sa chaise longue, il était de mode d'avoir les jambes couvertes d'un magnifique couvre-pied.



Fig. 16. — La coiffure de l'accouchée.

Etendue, dit Mercier, à demi couchée sur une chaise longue, enveloppée dans le plus beau linge, elle se perd dans une infinité d'oreillers grands et petits. On ne voit que dentelles artistement plissées et de grosses touffes de rubans. Elle attend sur ce trône les visites de tout le monde; elle a tout préparé pour qu'on l'admire jusqu'à son *couvre-pied.*

Cette mode n'eut qu'un temps ; Mme de Genlis le rappelle avec chagrin.

Autrefois, dit-elle, quoi qu'on fut habillée, sur une chaise longue on avait toujours un couvre-pied. La décence l'exigeait ; car, ainsi couchée, le moindre mouvement peut découvrir les pieds et même les jambes. D'ailleurs, un beau couvre-pieds était une sorte de parure très élégante : On s'en passe communément aujourd'hui et rien n'a plus mauvaise grâce.

Dans cette mode, l'ostentation, on peut le croire, avait plus de part que la décence. D'ailleurs, si l'on n'a pas de couvre-pieds, est-

il bien utile de prendre la posture quelque peu légère qu'a l'accouchée dans notre figure 17?



/ Fig. 17. — Costume d'une accouchée au XVIIIe siècle. Coiffée d'un bonnet rond de linon broché avec un serre-tête négligemment noué par dessus; recouverte d'une pelisse de satin doublée de poil sur son déshabillé.

Finissons par une réflexion consolante. Nos ménagères semblent plus raisonnables que les bourgeoises des siècles passés, et bien que la coquetterie conserve toujours ses droits, elles n'étalent pas un luxe trop exagéré.

/ Cette figure répond à la légende de la figure 11 p. 19

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

